



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Pierre BEDIER, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA

Absents excusés:

Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Absent:

Monsieur Michel VIALAY

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL

### NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2022-04-11-1)

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Trésorier Principal doit adresser à la commune, avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivante, le compte de gestion de l'année écoulée.

En application de l'article L.2121-31 du CGCT, le Conseil Municipal, préalablement à la présentation du compte administratif, entend, débat, et arrête le compte de gestion du Trésorier Principal.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2021 du Budget Principal dont une synthèse est annexée au présent rapport.

L'arrêté des comptes de l'exercice 2021 fait apparaître sur le compte de gestion du Trésorier Principal les sommes suivantes en Euros :

Section de fonctionnement	Budget 2021	Compte de gestion 2021
Recettes	80 626 606,29	69 869 137,43
Dépenses	80 626 606,29	60 314 792,98
Résultat de l'exercice 2021		9 554 344,45
Résultat antérieur reporté		10 404 206,37
Résultat cumulé au 31/12/2021		19 958 550,82

Section d'investissement	Budget 2021	Compte de gestion 2021
Recettes	39 767 949,89	20 453 620,71
Dépenses	39 767 949,89	20 519 471,86
Résultat de l'exercice 2021		- 65 851,15
Résultat antérieur reporté		2 293 093,12
Résultat cumulé au 31/12/2021		2 227 241,97

### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Vu le compte de gestion 2021 du Budget Principal,

Considérant que les écritures comptables du Maire sont conformes à celles du Trésorier,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 31 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

**- d'approuver** le compte de gestion de l'exercice 2021 du Budget Principal.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc128302-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire

00200 - MANTES-LA-JOLIE

Exercice 2021

## Résultats budgétaires de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS	
<b>RECETTES</b>						
Prévisions budgétaires totales (a)	39 767 949,89		81 647 906,29		121 415 856,18	
Titres de recette émis (b)	20 453 757,71		70 842 825,07		91 296 582,78	
Réductions de titres (c)	137,00		973 687,64		973 824,64	
Recettes nettes (d = b - c)	20 453 620,71		69 869 137,43		90 322 758,14	
<b>DEPENSES</b>						
Autorisations budgétaires totales (e)	39 767 949,89		81 647 906,29		121 415 856,18	
Mandats émis (f)	20 520 923,64		63 777 136,10		84 298 059,74	
Annulations de mandats (g)	1 451,78		3 462 343,12		3 463 794,90	
Depenses nettes (h = f - g)	20 519 471,86		60 314 792,98		80 834 264,84	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>						
(d - h) Excédent			9 554 344,45		9 488 493,30	
(h - d) Déficit	65 851,15					





DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Pierre BEDIER, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Absent:

Monsieur Khattari EL HAIMER

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL

### NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2022-04-11-2)

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire, après transmission, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice clos.

Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Le Maire rappelle que dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. En effet, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Une note de synthèse et un détail par chapitre et opération sont annexés au présent rapport.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'élire un Président et de se prononcer sur le compte administratif 2021 du budget principal.

### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Vu la délibération n° DELV-2022-04-11-01 du 11 avril 2022 relative à l'approbation du compte de gestion 2021 du budget principal,

Considérant que les écritures comptables du Maire sont conformes à celles du Trésorier,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 31 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT), 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

DECIDE :

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Total Budget 2021	Compte administratif 2021
Recettes	80 626 606,29	69 869 137,43
Dépenses	80 626 606,29	60 314 792,98
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>9 554 344,45</b>
Résultat antérieur reporté		10 404 206,37
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>		<b>19 958 550,82</b>

Section d'investissement	Total Budget 2021 (yc reports 2020)	Compte administratif 2021	Reports de crédits	Réalisé après reports
Recettes	39 767 949,89	20 453 620,71	2 487 075,75	22 940 696,46
Dépenses	39 767 949,89	20 519 471,86	6 392 334,31	26 911 806,17
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>-65 851,15</b>	<b>-3 905 258,56</b>	<b>-3 971 109,71</b>
Résultat antérieur reporté		2 293 093,12	0,00	2 293 093,12
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>		<b>2 227 241,97</b>		<b>-1 678 016,59</b>

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc128300-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire

## NOTE DE SYNTHÈSE – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif dont le détail par nature est annexé au présent document se présente comme suit :

Section de fonctionnement	Total Budget 2021	Compte administratif 2021
Recettes	80 626 606,29	69 869 137,43
Dépenses	80 626 606,29	60 314 792,98
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>9 554 344,45</b>
Résultat antérieur reporté		10 404 206,37
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>		<b>19 958 550,82</b>

Section d'investissement	Total Budget 2021 (yc reports 2020)	Compte administratif 2021	Reports de crédits	Réalisé après reports
Recettes	39 767 949,89	20 453 620,71	2 487 075,75	22 940 696,46
Dépenses	39 767 949,89	20 519 471,86	6 392 334,31	26 911 806,17
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>-65 851,15</b>	<b>-3 905 258,56</b>	<b>-3 971 109,71</b>
Résultat antérieur reporté		2 293 093,12	0,00	2 293 093,12
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>		<b>2 227 241,97</b>		<b>-1 678 016,59</b>

Il ressort de la section de fonctionnement un excédent cumulé de 20 M€ et de la section d'investissement un déficit cumulé avec les reports de crédits de 1,7 M€.

### **I. Analyse de l'excédent de la section de fonctionnement**

La section de fonctionnement présente au compte administratif 2021 un excédent de 9,6 M€.

#### ***A. Recettes de fonctionnement : -0,4 M€ (hors résultat antérieur reporté)***

Les recettes de fonctionnement sont globalement en ligne avec les prévisions inscrites au budget primitif 2021 (-0,4 M€). Les principales explications sont les suivantes :

#### Chapitre 70 produits des services : -0,9 M€

Les produits des services sont inférieurs aux prévisions, en particulier en raison de la redevance de stationnement (-1M€). Cette réalisation inférieure aux prévisions s'explique par le changement de délégataire au 3 août 2021 et la prise en charge en direct par GPS&O des parkings en ouvrage tant en recette qu'en dépenses, entraînant mécaniquement une baisse des recettes.

#### Chapitre 73 impôts : +1,1 M€

La ligne des impôts directs locaux intègre la compensation par l'État de l'exonération de la taxe d'habitation (compte 74835) ce qui augmente la réalisation de ce chapitre de 1,4 M€ au détriment du chapitre 74 Dotations et participations.

L'attribution de compensation provenant de GPS&O pour 2021 s'est élevée à 17 k€, ventilée entre 1,21 M€ de recette de fonctionnement et 1,15 M€ de dépense d'investissement. La ventilation avait été réalisée au moment du budget primitif, mais le choix a été retenu de ne pas acter par délibération cette ventilation. Le compte administratif ne retrace ainsi que le montant solde en recette de fonctionnement.

D'autres lignes sont en hausse par rapport au budget, notamment la taxe additionnelle sur les droits de mutations (+0,2 M€) et les ressources du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF ; +0,3 M€).

#### Chapitre 74 dotations et participations : -1,6 M€

La non perception sur ce chapitre des exonérations sur la taxe d'habitation pour 1,4M€ explique l'essentiel de la non réalisation.

En outre, certaines subventions en particulier de la Caisse d'Allocations Familiales sont moindres pour 0,9M€ en lien avec les périodes de confinement.

#### Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : +0,2 M€

Globalement les recettes réalisées sont légèrement supérieures aux prévisions sur ce chapitre

#### Chapitre 77 produits exceptionnels : +0,8 M€

Les produits de cessions d'immobilisations explicitent le dépassement des réalisations car elles sont budgétées en investissement et réalisées en fonctionnement.

### ***B. Dépenses de fonctionnement : -20,3 M€***

Il est nécessaire de préciser certains principes comptables afin de bien comprendre cet écart significatif sur les dépenses de fonctionnement.

En effet, le budget comporte des chapitres qui sont uniquement « budgétaires » ce qui signifie qu'ils constituent une « simple » réserve de crédit. Il ne peut y avoir d'écriture passée sur ces chapitres, le compte administratif est donc toujours nul sur ces lignes.

Pour la Commune de Mantes-la-Jolie, le budget prévoyait au chapitre « 23 Virement à la section d'investissement », un montant de 11,4 M€. Ce chapitre n'étant que budgétaire, le compte administratif reprend donc cette somme dans l'excédent de l'exercice. Cet impact est neutre au total des sections comme nous le verrons dans la partie consacrée à l'analyse de la section d'investissement.

De même le chapitre « 022 dépenses imprévues » (1,5 M€ au budget primitif 2021) n'est que budgétaire et ne se matérialise jamais au compte administratif.

L'économie « réelle » sur les dépenses de fonctionnement est donc de 7,4 M€ et elle s'analyse comme suit :

#### Chapitre 011 charges à caractère général : -3,8 M€

Les charges à caractère général apparaissent en baisse par rapport au budget de 3,8 M€. Le premier facteur explicatif tient à la situation sanitaire de l'année 2021. La fermeture ou l'utilisation moins intensive de certains sites ont entraîné des économies de fait en fonctionnement (fluides par exemple), tandis qu'un certain nombre d'actions ou d'évènements n'ont pu être tenus en raison des restrictions imposées tout au long de l'année. Un second facteur tient à la bonne maîtrise des budgets des services qui se traduit par des économies modestes sur un grand nombre de lignes budgétaires. Elles constituent un gage du sérieux de gestion des deniers publics.

#### Chapitre 012 charges de personnel : -2,7 M€

Les écarts entre le budget 2021 et le réalisé s'expliquent par plusieurs paramètres. L'ensemble des recrutements prévus n'ont pas pu être réalisés, en particulier compte tenu de la crise sanitaire, entraînant un délai de vacance non anticipé ce qui mécaniquement produit un effet bénéfique sur le coût de la masse salariale. Les périodes de confinement ou de restrictions sanitaires et donc d'activité plus réduite pour certains services ont également entraîné une diminution du volume des heures supplémentaires et du recours aux vacataires.

La poursuite d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences active a par ailleurs permis de maîtriser sa masse salariale dans les dernières années.

Enfin, une approche personnalisée des carrières et situations par agent permet de favoriser le reclassement et la mobilité interne, en offrant des possibilités d'emploi au plus proche des aptitudes de chacun.

#### Chapitre 67 charges exceptionnelles : -0,9 M€

Elles ont été moindre que prévus pour 0,9 M€.

#### **En conclusion sur la section de fonctionnement :**

Le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue la capacité d'autofinancement (CAF) brute. La CAF est le flux de liquidités récurrent dégagé par le

fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dont les dépenses d'équipement mais aussi le remboursement de la dette). Elle constitue donc un double témoin : d'une part de l'aisance de la section de fonctionnement, d'autre part de la capacité à se désendetter et/ou à investir.

La commune a maintenu sa capacité d'autofinancement à hauteur de 13 M€ en 2021.

Ce niveau élevé permet d'abonder la section d'investissement et de financer les dépenses d'équipement sans recours à l'emprunt.

## **II. Analyse de l'excédent de la section d'investissement**

La section d'investissement présente un déficit de 0,1 M€ avant prise en compte des restes à réaliser et de 4 M€ après leur prise en compte.

Comme indiqué précédemment dans la partie des dépenses de fonctionnement, le budget 2021 prévoyait un virement de la section de fonctionnement de 11,4 M€. Cette écriture étant uniquement budgétaire, elle ne se matérialise pas au compte administratif et mécaniquement, elle induit une perte de recette d'investissement de 11,4 M€ (venant compenser la baisse de dépense de fonctionnement d'un montant équivalent).

Il résulte donc en réalité une variation favorable de 7,4 M€ par rapport au montant budgété qui s'explique par des crédits non dépensés (12,8 M€) en partie compensés par des recettes non perçues pour 5,3 M€.

Le taux de réalisation des opérations en 2021 a connu une nette augmentation après par les périodes de confinement de 2020 et donc d'arrêt des chantiers. Les dépenses d'équipement brutes (reports compris) sont de 26,9 M€ contre 18 M€ en 2020 constituant une véritable relance et aussi une réelle satisfaction. Elles témoignent de l'engagement de la Ville au service de ses habitants et de leur environnement.

Parmi les principales réalisations, les plus significatives sont :

- Les travaux de la maison médicale de santé ;
- Les travaux dans les écoles et gymnases ;
- Les travaux de la collégiale Notre-Dame ;
- La fin de l'aménagement du square Brieussel;
- Les travaux de l'espace Brassens ;
- Les travaux de l'opération cœur de ville.

Ces dépenses ont notamment été financées par 10 M€ d'autofinancement de l'exercice 2020 et 1,2 M€ de FCTVA. La Ville a également perçu des recettes pour des opérations passées,

comme la maison médicale de santé (0,5 M€), la collégiale Notre-Dame (0,2 M€) ou encore de la crèche des Petits Artistes (0,4 M€) et le solde pour les travaux de l'hôtel Dieu (0,3 M€).



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**VILLE - VILLE MANTES-LA-JOLIE (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21780361800016

POSTE COMPTABLE : TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL

**M 14**

**Compte administratif**  
**voté par nature**

**BUDGET : VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP (3)**

**ANNEE 2021**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	28
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	40
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	83
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	120
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	124
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	126
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	127
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	129
A4 - Etat des provisions	130
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	131
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	132
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	134
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	136
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	138
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	140
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	157
A10.3 - Opérations liées aux cessions	158
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	159
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	162
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	163

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	168
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	169
C1.2 - Actions de formation des élus	186
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	187
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	189
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	190
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	191
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	193

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b>	<b>VILLE MANTES-LA-JOLIE VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP</b>	<b>CA 2021</b>
-------------------	--	--------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

<b>Informations statistiques</b>	<b>Valeurs</b>
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	44 514
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	91
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
GRAND PARIS SEINE ET OISE (GPSEO)	

<b>Potentiel fiscal et financier (1)</b>		<b>Valeurs par hab. (population DGF)</b>	<b>Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate</b>
<b>Fiscal</b>	<b>Financier</b>		
40 012 714	46 577 824	1 046,36	1 293,46

<b>Informations financières – ratios (2)</b>		<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate (3) DGCL - statistiques données 2020</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 414,13	1 196
2	Produit des impositions directes/population	515,57	650
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 566,46	1 384
4	Dépenses d'équipement brut/population	445,99	293
5	Encours de dette/population	1 041,29	987
6	DGF/population	522,93	202
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58,78	62,70
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98,61	93,3
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	28,47	21,2
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	66,47	71,3

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	60 314 792,98	G	69 869 137,43
	Section d'investissement	B	20 519 471,86	H	20 453 620,71

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	10 404 206,37 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 293 093,12 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	80 834 264,84	= G+H+I+J	103 020 057,63

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	6 392 334,31	L	2 487 075,75
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	6 392 334,31	= K+L	2 487 075,75

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	60 314 792,98	= G+I+K	80 273 343,80
	Section d'investissement	= B+D+F	26 911 806,17	= H+J+L	25 233 789,58
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	87 226 599,15	= G+H+I+J+K+L	105 507 133,38

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	6 392 334,31	L	2 487 075,75
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		280 027,22
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		211 423,06		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	4 690 890,98	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	62 744,87	0,00
17	Opération d'équipement n° 17	1 038 757,10	
27	Opération d'équipement n° 27	952,01	
28	Opération d'équipement n° 28	173 066,40	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	150,00	0,00
45816	Opération pour compte de tiers n° 6 - CONVENTION GESTION CU GPSEO (2)	214 349,89	0,00
45826	Opération pour compte de tiers n° 6 - CONVENTION GESTION CU GPSEO (2)	0,00	2 207 048,53

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	19 603 303,89	10 623 574,67	5 148 608,13	0,00	3 831 121,09
012	Charges de personnel, frais assimilés	36 357 945,00	33 669 680,56	11 317,70	0,00	2 676 946,74
014	Atténuations de produits	1 724 506,20	1 677 262,20	0,00	0,00	47 244,00
65	Autres charges de gestion courante	3 933 176,00	3 173 082,83	42 782,19	0,00	717 310,98
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>61 618 931,09</b>	<b>49 143 600,26</b>	<b>5 202 708,02</b>	<b>0,00</b>	<b>7 272 622,81</b>
66	Charges financières	1 374 929,85	1 092 240,74	120 133,54	0,00	162 555,57
67	Charges exceptionnelles	2 145 591,00	1 208 274,66	26 400,53	0,00	910 915,81
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	66 658,00	66 658,00			0,00
022	Dépenses imprévues	1 500 000,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>66 706 109,94</b>	<b>51 510 773,66</b>	<b>5 349 242,09</b>	<b>0,00</b>	<b>9 846 094,19</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	11 486 857,61				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 433 638,74	3 454 777,23			-1 021 138,49
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>13 920 496,35</b>	<b>3 454 777,23</b>			<b>10 465 719,12</b>
<b>TOTAL</b>		<b>80 626 606,29</b>	<b>54 965 550,89</b>	<b>5 349 242,09</b>	<b>0,00</b>	<b>20 311 813,31</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	380 000,00	408 302,94	0,00	0,00	-28 302,94
70	Produits services, domaine et ventes div	3 300 895,00	1 484 144,16	942 859,78	0,00	873 891,06
73	Impôts et taxes	29 734 912,61	30 733 597,32	57 499,00	0,00	-1 056 183,71
74	Dotations et participations	33 051 571,20	31 363 795,92	105 026,60	0,00	1 582 748,68
75	Autres produits de gestion courante	1 795 455,94	1 541 805,27	487 064,95	0,00	-233 414,28
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>68 262 834,75</b>	<b>65 531 645,61</b>	<b>1 592 450,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 138 738,81</b>
76	Produits financiers	559 284,28	559 284,28	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 367 482,00	2 155 622,98	0,00	0,00	-788 140,98
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	6 200,00	6 200,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>70 195 801,03</b>	<b>68 252 752,87</b>	<b>1 592 450,33</b>	<b>0,00</b>	<b>350 597,83</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	26 598,89	23 934,23			2 664,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>26 598,89</b>	<b>23 934,23</b>			<b>2 664,66</b>
<b>TOTAL</b>		<b>70 222 399,92</b>	<b>68 276 687,10</b>	<b>1 592 450,33</b>	<b>0,00</b>	<b>353 262,49</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>10 404 206,37</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 556 863,27	604 699,85	211 423,06	740 740,36
204	Subventions d'équipement versées	1 400 000,00	242 986,29	0,00	1 157 013,71
21	Immobilisations corporelles	18 876 039,57	9 257 061,87	4 690 890,98	4 928 086,72
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 451 617,45	1 809 878,61	62 744,87	578 993,97
	Total des opérations d'équipement	2 746 453,15	1 136 810,57	1 212 775,51	396 867,07
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>27 030 973,44</b>	<b>13 051 437,19</b>	<b>6 177 834,42</b>	<b>7 801 701,83</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 524,36	8 524,36	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 507 044,26	5 460 504,30	0,00	46 539,96
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	2 276 916,94	0,00	0,00	2 276 916,94
27	Autres immobilisations financières	42 236,00	10 196,00	150,00	31 890,00
020	Dépenses imprévues	1 500 000,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>9 351 721,56</b>	<b>5 479 224,66</b>	<b>150,00</b>	<b>3 872 346,90</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>2 285 656,00</b>	<b>1 210 804,15</b>	<b>214 349,89</b>	<b>860 501,96</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>38 668 351,00</b>	<b>19 741 466,00</b>	<b>6 392 334,31</b>	<b>12 534 550,69</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	26 598,89	23 934,23		2 664,66
041	Opérations patrimoniales (1)	1 073 000,00	754 071,63		318 928,37
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 099 598,89</b>	<b>778 005,86</b>		<b>321 593,03</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>39 767 949,89</b>	<b>20 519 471,86</b>	<b>6 392 334,31</b>	<b>12 856 143,72</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 095 982,94	2 334 563,64	280 027,22	1 481 392,08
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	33 942,00	33 942,24	0,00	-0,24
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>4 129 924,94</b>	<b>2 368 505,88</b>	<b>280 027,22</b>	<b>1 481 391,84</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 000 000,00	1 181 038,32	0,00	-181 038,32
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 600,00	13 942,66	0,00	-11 342,66
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	65 800,38	65 800,38	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 600 000,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>12 668 400,38</b>	<b>11 260 781,36</b>	<b>0,00</b>	<b>1 407 619,02</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>5 683 035,10</b>	<b>2 615 484,61</b>	<b>2 207 048,53</b>	<b>860 501,96</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>22 481 360,42</b>	<b>16 244 771,85</b>	<b>2 487 075,75</b>	<b>3 749 512,82</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	11 486 857,61			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	2 433 638,74	3 454 777,23		-1 021 138,49
041	Opérations patrimoniales (1)	1 073 000,00	754 071,63		318 928,37
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>14 993 496,35</b>	<b>4 208 848,86</b>		<b>10 784 647,49</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>37 474 856,77</b>	<b>20 453 620,71</b>	<b>2 487 075,75</b>	<b>14 534 160,31</b>

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) 2 293 093,12			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	15 772 182,80		15 772 182,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	33 680 998,26		33 680 998,26
014	Atténuations de produits	1 677 262,20		1 677 262,20
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 215 865,02		3 215 865,02
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 212 374,28	0,00	1 212 374,28
67	Charges exceptionnelles	1 234 675,19	1 021 300,00	2 255 975,19
68	Dot. aux amortissements et provisions	66 658,00	2 433 477,23	2 500 135,23
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>56 860 015,75</b>	<b>3 454 777,23</b>	<b>60 314 792,98</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 524,36	0,00	8 524,36
13	Subventions d'investissement	0,00	23 934,23	23 934,23
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 460 504,30	0,00	5 460 504,30
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 136 810,57		1 136 810,57
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	604 699,85	0,00	604 699,85
204	Subventions d'équipement versées	242 986,29	0,00	242 986,29
21	Immobilisations corporelles (6)	9 257 061,87	0,00	9 257 061,87
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 809 878,61	754 071,63	2 563 950,24
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 196,00	0,00	10 196,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	1 210 804,15	0,00	1 210 804,15
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>19 741 466,00</b>	<b>778 005,86</b>	<b>20 519 471,86</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	408 302,94		408 302,94
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 427 003,94		2 427 003,94
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	30 791 096,32		30 791 096,32
74	Dotations et participations	31 468 822,52		31 468 822,52
75	Autres produits de gestion courante	2 028 870,22	0,00	2 028 870,22
76	Produits financiers	559 284,28	0,00	559 284,28
77	Produits exceptionnels	2 155 622,98	23 934,23	2 179 557,21
78	Reprise sur amortissements et provisions	6 200,00	0,00	6 200,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>69 845 203,20</b>	<b>23 934,23</b>	<b>69 869 137,43</b>
<b>Pour information</b>				<b>10 404 206,37</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 181 038,32	0,00	1 181 038,32
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 000 000,00		10 000 000,00
13	Subventions d'investissement	2 334 563,64	0,00	2 334 563,64
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	13 942,66	0,00	13 942,66
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		616 741,19	616 741,19
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	231 387,99	231 387,99
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	404 558,81	404 558,81
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	33 942,24	522 683,64	556 625,88
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	65 800,38	0,00	65 800,38
28	Amortissement des immobilisations		1 792 089,49	1 792 089,49
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	2 615 484,61	0,00	2 615 484,61
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		641 387,74	641 387,74
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>16 244 771,85</b>	<b>4 208 848,86</b>	<b>20 453 620,71</b>
<b>Pour information</b>				<b>2 293 093,12</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>19 603 303,89</b>	<b>10 623 574,67</b>	<b>5 148 608,13</b>	<b>0,00</b>	<b>3 831 121,09</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	438 266,84	201 841,77	39 010,15	0,00	197 414,92
60611	Eau et assainissement	233 702,00	182 996,84	47 467,78	0,00	3 237,38
60612	Energie - Electricité	1 433 367,00	1 248 556,69	112 353,98	0,00	72 456,33
60613	Chauffage urbain	550 000,00	525 434,65	24 565,35	0,00	0,00
60621	Combustibles	23 500,00	12 402,48	11 050,63	0,00	46,89
60622	Carburants	140 520,00	131 980,72	8 539,28	0,00	0,00
60623	Alimentation	211 460,30	123 588,24	33 848,11	0,00	54 023,95
60628	Autres fournitures non stockées	28 967,63	9 122,73	1 518,00	0,00	18 326,90
60631	Fournitures d'entretien	40 743,60	19 262,36	6 028,72	0,00	15 452,52
60632	Fournitures de petit équipement	610 905,61	524 324,96	72 786,89	0,00	13 793,76
60636	Vêtements de travail	83 884,80	80 643,48	1 894,91	0,00	1 346,41
6064	Fournitures administratives	98 458,14	50 379,10	29 919,94	0,00	18 159,10
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	149 599,19	93 463,16	39 028,77	0,00	17 107,26
6067	Fournitures scolaires	114 465,35	84 988,34	15 247,61	0,00	14 229,40
6068	Autres matières et fournitures	554 039,32	317 502,56	126 979,58	0,00	109 557,18
611	Contrats de prestations de services	3 607 739,05	179 627,52	2 240 651,97	0,00	1 187 459,56
6132	Locations immobilières	404 683,45	371 819,92	1 759,45	0,00	31 104,08
6135	Locations mobilières	506 511,35	372 194,39	103 127,38	0,00	31 189,58
614	Charges locatives et de copropriété	106 880,54	57 410,51	10 646,13	0,00	38 823,90
61521	Entretien terrains	776 805,00	688 818,51	70 955,01	0,00	17 031,48
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	431 965,47	132 209,66	248 285,37	0,00	51 470,44
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	30 000,00	15 728,39	0,00	0,00	14 271,61
615231	Entretien, réparations voiries	49 631,00	38 621,30	4 142,66	0,00	6 867,04
61551	Entretien matériel roulant	33 020,00	25 664,01	5 868,23	0,00	1 487,76
61558	Entretien autres biens mobiliers	88 292,97	51 291,49	10 553,06	0,00	26 448,42
6156	Maintenance	679 651,50	372 142,02	242 390,96	0,00	65 118,52
6161	Multirisques	24 636,00	22 849,67	0,00	0,00	1 786,33
6168	Autres primes d'assurance	270 758,00	255 274,11	0,00	0,00	15 483,89
617	Etudes et recherches	50 550,00	9 186,75	16 662,00	0,00	24 701,25
6182	Documentation générale et technique	90 882,00	79 617,54	132,00	0,00	11 132,46
6184	Versements à des organismes de formation	209 377,50	104 316,39	60 402,60	0,00	44 658,51
6185	Frais de colloques et de séminaires	31 500,00	9 849,00	18 696,00	0,00	2 955,00
6188	Autres frais divers	390 418,65	126 152,07	103 358,62	0,00	160 907,96
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	640,00	640,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	384 219,48	236 541,19	30 790,68	0,00	116 887,61
6227	Frais d'actes et de contentieux	73 913,20	67 219,10	4 800,00	0,00	1 894,10
6228	Divers	678 251,55	182 769,55	178 101,19	0,00	317 380,81
6231	Annonces et insertions	181 000,00	116 736,65	20 637,54	0,00	43 625,81
6232	Fêtes et cérémonies	136 782,00	98 340,97	7 801,80	0,00	30 639,23
6236	Catalogues et imprimés	271 885,56	196 135,85	30 873,23	0,00	44 876,48
6237	Publications	58 656,00	35 027,35	1 668,00	0,00	21 960,65
6238	Divers	80 818,00	62 910,64	4 786,42	0,00	13 120,94
6241	Transports de biens	27 753,96	14 319,36	2 572,22	0,00	10 862,38
6247	Transports collectifs	194 294,84	91 732,06	21 800,04	0,00	80 762,74
6248	Divers	700,00	114,90	0,00	0,00	585,10
6251	Voyages et déplacements	28 830,00	13 437,87	1 005,00	0,00	14 387,13
6255	Frais de déménagement	1 020,00	1 020,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	2 300,00	1 250,30	300,00	0,00	749,70
6257	Réceptions	128 297,97	41 115,65	11 725,96	0,00	75 456,36
6261	Frais d'affranchissement	93 795,00	74 527,62	10 810,00	0,00	8 457,38
6262	Frais de télécommunications	196 476,01	128 146,64	40 926,39	0,00	27 402,98
627	Services bancaires et assimilés	7 000,00	2 273,00	1 795,12	0,00	2 931,88
6281	Concours divers (cotisations)	49 967,00	40 777,55	0,00	0,00	9 189,45
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	136 241,54	29 953,19	52 073,20	0,00	54 215,15
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 039 665,39	756 659,16	159 636,65	0,00	123 369,58
6288	Autres services extérieurs	2 609 223,04	1 288 691,31	832 445,55	0,00	488 086,18
63512	Taxes foncières	589 319,46	494 127,55	26 188,00	0,00	69 003,91
6353	Impôts indirects	134 100,63	128 270,04	0,00	0,00	5 830,59
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	25,00	25,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 946,00	1 550,84	0,00	0,00	1 395,16
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>36 357 945,00</b>	<b>33 669 680,56</b>	<b>11 317,70</b>	<b>0,00</b>	<b>2 676 946,74</b>
6331	Versement mobilité	407 880,00	402 157,55	0,00	0,00	5 722,45
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100 150,00	100 038,71	0,00	0,00	111,29
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	178 830,00	177 232,15	0,00	0,00	1 597,85
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	71 795,00	1 437,00	0,00	0,00	70 358,00
64111	Rémunération principale titulaires	11 334 573,00	11 163 291,83	0,00	0,00	171 281,17

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 234 000,00	810 025,31	0,00	0,00	423 974,69
64118	Autres indemnités titulaires	3 668 700,00	2 833 749,10	0,00	0,00	834 950,90
64131	Rémunérations non tit.	9 013 845,00	8 599 680,61	3 900,00	0,00	410 264,39
64138	Autres indemnités non tit.	6 100,00	5 234,05	0,00	0,00	865,95
64168	Autres emplois d'insertion	242 300,00	290 383,61	0,00	0,00	-48 083,61
6417	Rémunérations des apprentis	86 400,00	67 564,00	0,00	0,00	18 836,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 438 320,00	4 430 125,60	0,00	0,00	8 194,40
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 567 800,00	4 028 590,61	0,00	0,00	539 209,39
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	490 052,00	350 278,98	0,00	0,00	139 773,02
6455	Cotisations pour assurance du personnel	359 400,00	359 018,28	0,00	0,00	381,72
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 900,00	426,50	0,00	0,00	1 473,50
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	3 846,96	0,00	0,00	-3 846,96
6475	Médecine du travail, pharmacie	83 300,00	25 106,83	7 417,70	0,00	50 775,47
6478	Autres charges sociales diverses	67 600,00	17 094,64	0,00	0,00	50 505,36
6488	Autres charges	5 000,00	4 398,24	0,00	0,00	601,76
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>1 724 506,20</b>	<b>1 677 262,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>47 244,00</b>
739118	Autres reversements de fiscalité	430 000,00	407 756,00	0,00	0,00	22 244,00
739222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
73928	Autres prél. pour revers. de fiscalité	1 269 506,20	1 269 506,20	0,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 933 176,00</b>	<b>3 173 082,83</b>	<b>42 782,19</b>	<b>0,00</b>	<b>717 310,98</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	252 076,00	147 754,98	13 374,80	0,00	90 946,22
6518	Autres	2 083,69	29,81	105,21	0,00	1 948,67
6531	Indemnités	314 300,00	294 227,03	0,00	0,00	20 072,97
6532	Frais de mission	12 000,00	1 707,05	727,18	0,00	9 565,77
6533	Cotisations de retraite	63 000,00	21 989,16	0,00	0,00	41 010,84
6535	Formation	20 000,00	3 750,00	0,00	0,00	16 250,00
6536	Frais de représentation du maire	12 500,00	8 312,74	0,00	0,00	4 187,26
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	700,00	591,86	0,00	0,00	108,14
6541	Créances admises en non-valeur	17 611,91	17 611,91	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	39 852,00	39 851,33	0,00	0,00	0,67
6558	Autres contributions obligatoires	118 027,00	117 952,00	75,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	400 000,00	70 000,00	0,00	0,00	330 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	2 578 040,00	2 363 506,07	28 500,00	0,00	186 033,93
65888	Autres	102 985,40	85 798,89	0,00	0,00	17 186,51
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65+656)</b>		<b>61 618 931,09</b>	<b>49 143 600,26</b>	<b>5 202 708,02</b>	<b>0,00</b>	<b>7 272 622,81</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>1 374 929,85</b>	<b>1 092 240,74</b>	<b>120 133,54</b>	<b>0,00</b>	<b>162 555,57</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 254 796,30	1 203 141,03	0,00	0,00	51 655,27
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	120 133,55	-110 900,29	120 133,54	0,00	110 900,30
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>2 145 591,00</b>	<b>1 208 274,66</b>	<b>26 400,53</b>	<b>0,00</b>	<b>910 915,81</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	64,74	0,00	0,00	935,26
6714	Bourses et prix	141 759,00	127 834,72	0,00	0,00	13 924,28
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	15 400,00	7 629,97	4 620,00	0,00	3 150,03
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	169 000,00	103 718,27	0,00	0,00	65 281,73
6745	Subv. aux personnes de droit privé	1 217 432,00	953 251,21	21 780,53	0,00	242 400,26
678	Autres charges exceptionnelles	601 000,00	15 775,75	0,00	0,00	585 224,25
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>66 658,00</b>	<b>66 658,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	66 658,00	66 658,00	0,00	0,00	0,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>1 500 000,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a+b+c+d+e</b>		<b>66 706 109,94</b>	<b>51 510 773,66</b>	<b>5 349 242,09</b>	<b>0,00</b>	<b>9 846 094,19</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>11 486 857,61</b>	<b>0,00</b>			<b>11 486 857,61</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5)</b> <b>(6)</b>	<b>2 433 638,74</b>	<b>3 454 777,23</b>			<b>-1 021 138,49</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	404 558,81			-404 558,81
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	616 741,19			-616 741,19
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 792 251,00	1 792 089,49			161,51
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	641 387,74	641 387,74			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA</b> <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>13 920 496,35</b>	<b>3 454 777,23</b>			<b>10 465 719,12</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>13 920 496,35</b>	<b>3 454 777,23</b>			<b>10 465 719,12</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b> <b>DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>80 626 606,29</b>	<b>54 965 550,89</b>	<b>5 349 242,09</b>	<b>0,00</b>	<b>20 311 813,31</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	120 133,54
Montant des ICNE de l'exercice N-1	110 900,29
= Différence ICNE N – ICNE N-1	9 233,25

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (5) Dont 675 et 676.
- (6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>380 000,00</b>	<b>408 302,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-28 302,94</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	380 000,00	395 941,89	0,00	0,00	-15 941,89
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	12 361,05	0,00	0,00	-12 361,05
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>3 300 895,00</b>	<b>1 484 144,16</b>	<b>942 859,78</b>	<b>0,00</b>	<b>873 891,06</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	75 000,00	95 540,00	0,00	0,00	-20 540,00
70321	Stationnement et location voie publique	6 100,00	5 922,00	0,00	0,00	178,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	98 320,00	179 849,01	0,00	0,00	-81 529,01
70383	Redevance de stationnement	1 100 000,00	131 683,21	0,00	0,00	968 316,79
70384	Forfait de post-stationnement	629 185,00	236 679,02	738 424,39	0,00	-345 918,41
7062	Redevances services à caractère culturel	21 000,00	13 354,65	181,00	0,00	7 464,35
70631	Redevances services à caractère sportif	4 200,00	1 528,73	0,00	0,00	2 671,27
70632	Redevances services à caractère loisir	186 500,00	184 012,93	0,00	0,00	2 487,07
7066	Redevances services à caractère social	360 650,00	351 227,64	0,00	0,00	9 422,36
7067	Redev. services périscolaires et enseign	340 000,00	241 840,65	0,00	0,00	98 159,35
70688	Autres prestations de services	150 740,00	-185 398,44	186 611,24	0,00	149 527,20
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	116 000,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	197 700,00	217 884,75	17 643,15	0,00	-37 827,90
7088	Produits activités annexes (abonnements)	14 500,00	10 020,01	0,00	0,00	4 479,99
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>29 734 912,61</b>	<b>30 733 597,32</b>	<b>57 499,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 056 183,71</b>
73111	Impôts directs locaux	21 600 000,00	23 080 667,00	0,00	0,00	-1 480 667,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	100 000,00	79 953,00	0,00	0,00	20 047,00
73211	Attribution de compensation	1 216 212,61	17 394,16	0,00	0,00	1 198 818,45
73212	Dotations de solidarité communautaire	150 000,00	155 952,00	0,00	0,00	-5 952,00
73221	FNGIR	932 000,00	932 605,00	0,00	0,00	-605,00
73222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	4 500 000,00	4 820 183,00	0,00	0,00	-320 183,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	61 797,00	57 499,00	0,00	-119 296,00
7333	Taxes funéraires	8 000,00	2 976,00	0,00	0,00	5 024,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	520 000,00	365 919,91	0,00	0,00	154 080,09
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	8 700,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	700 000,00	1 216 150,25	0,00	0,00	-516 150,25
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>33 051 571,20</b>	<b>31 363 795,92</b>	<b>105 026,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 582 748,68</b>
7411	Dotations forfaitaire	6 636 324,00	6 636 324,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotations de solidarité urbaine	15 944 960,00	15 944 960,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotations nationales de péréquation	540 847,00	540 847,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	9 500,00	8 939,00	0,00	0,00	561,00
745	Dotations spéciales instituteurs	8 424,00	0,00	0,00	0,00	8 424,00
7461	DGD	126 000,00	126 665,00	0,00	0,00	-665,00
74718	Autres participations Etat	878 552,00	979 172,08	0,00	0,00	-100 620,08
7472	Participat° Régions	69 150,00	135 230,27	0,00	0,00	-66 080,27
7473	Participat° Départements	451 263,00	206 683,90	100 089,60	0,00	144 489,50
74741	Participat° Communes du GFP	34 606,00	25 337,00	2 437,00	0,00	6 832,00
7478	Participat° Autres organismes	3 092 760,20	2 174 744,67	2 500,00	0,00	915 515,53
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	2 000,00	3 168,00	0,00	0,00	-1 168,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	433 127,00	433 127,00	0,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	3 000 000,00	3 331 036,00	0,00	0,00	-331 036,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	240 000,00	527 699,00	0,00	0,00	-287 699,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00
7484	Dotations de recensement	7 697,00	0,00	0,00	0,00	7 697,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	67 783,00	67 783,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	108 578,00	222 080,00	0,00	0,00	-113 502,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 795 455,94</b>	<b>1 541 805,27</b>	<b>487 064,95</b>	<b>0,00</b>	<b>-233 414,28</b>
752	Revenus des immeubles	992 360,00	986 730,82	69 734,90	0,00	-64 105,72
757	Redevances versées par fermiers, conces.	771 513,00	443 626,80	417 330,05	0,00	-89 443,85
7588	Autres produits div. de gestion courante	31 582,94	111 447,65	0,00	0,00	-79 864,71
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>68 262 834,75</b>	<b>65 531 645,61</b>	<b>1 592 450,33</b>	<b>0,00</b>	<b>1 138 738,81</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>559 284,28</b>	<b>559 284,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	559 284,28	559 284,28	0,00	0,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>1 367 482,00</b>	<b>2 155 622,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-788 140,98</b>
7711	Dédits et pénalités perçus	35 000,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
7713	Libéralités reçues	50,00	120,00	0,00	0,00	-70,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	21,90	0,00	0,00	-21,90
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	19 750,00	0,00	0,00	-19 750,00
774	Subventions exceptionnelles	1 302 432,00	987 432,00	0,00	0,00	315 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 021 300,00	0,00	0,00	-1 021 300,00



Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
7788	Produits exceptionnels divers	30 000,00	126 999,08	0,00	0,00	-96 999,08
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>6 200,00</b>	<b>6 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	6 200,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>70 195 801,03</b>	<b>68 252 752,87</b>	<b>1 592 450,33</b>	<b>0,00</b>	<b>350 597,83</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	26 598,89	23 934,23			2 664,66
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	26 598,89	23 934,23			2 664,66
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>26 598,89</b>	<b>23 934,23</b>			<b>2 664,66</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>70 222 399,92</b>	<b>68 276 687,10</b>	<b>1 592 450,33</b>	<b>0,00</b>	<b>353 262,49</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		10 404 206,37				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>1 556 863,27</b>	<b>604 699,85</b>	<b>211 423,06</b>	<b>740 740,36</b>
2031	Frais d'études	549 489,00	225 716,25	121 740,00	202 032,75
2051	Concessions, droits similaires	529 186,27	303 820,60	89 683,06	135 682,61
2088	Autres immobilisations incorporelles	478 188,00	75 163,00	0,00	403 025,00
204	<b>Subventions d'équipement versées (sauf opérations)</b>	<b>1 400 000,00</b>	<b>242 986,29</b>	<b>0,00</b>	<b>1 157 013,71</b>
2041513	GFP rat : Projet infrastructure	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	42 986,29	42 986,29	0,00	0,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	1 157 013,71	0,00	0,00	1 157 013,71
21	<b>Immobilisations corporelles (sauf opérations)</b>	<b>18 876 039,57</b>	<b>9 257 061,87</b>	<b>4 690 890,98</b>	<b>4 928 086,72</b>
2111	Terrains nus	156 767,00	56 350,00	1 632,85	98 784,15
2128	Autres agencements et aménagements	1 963 864,75	775 548,16	96 660,12	1 091 656,47
21311	Hôtel de ville	142 076,29	30 916,91	0,00	111 159,38
21312	Bâtiments scolaires	912 075,10	708 513,84	153 522,10	50 039,16
21316	Equipements du cimetière	35 280,00	14 780,00	18 378,00	2 122,00
21318	Autres bâtiments publics	4 184 817,69	1 662 413,36	665 056,36	1 857 347,97
2138	Autres constructions	8 673 972,00	4 294 536,47	3 092 995,63	1 286 439,90
21533	Réseaux câblés	102 012,68	4 507,00	10 827,77	86 677,91
21568	Autres matériels, outillages incendie	27 071,00	27 070,80	0,00	0,20
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	278 351,60	212 455,15	64 790,38	1 106,07
2161	Oeuvres et objets d'art	85 524,80	85 524,80	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	615 682,42	307 245,58	302 829,63	5 607,21
2183	Matériel de bureau et informatique	801 640,38	513 412,62	95 286,59	192 941,17
2184	Mobilier	340 390,67	232 407,36	66 043,55	41 939,76
2185	Cheptel	10 000,00	7 800,00	0,00	2 200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	546 513,19	323 579,82	122 868,00	100 065,37
22	<b>Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	<b>2 451 617,45</b>	<b>1 809 878,61</b>	<b>62 744,87</b>	<b>578 993,97</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 147 284,74	1 795 396,69	60 922,37	290 965,68
2313	Constructions	243 832,71	1 981,92	1 822,50	240 028,29
238	Avances versées commandes immo. incorp.	60 500,00	12 500,00	0,00	48 000,00
17	<b>Opération d'équipement n° 17 (2)</b>	<b>1 885 680,05</b>	<b>726 180,92</b>	<b>1 038 757,10</b>	<b>120 742,03</b>
24	<b>Opération d'équipement n° 24 (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
25	<b>Opération d'équipement n° 25 (2)</b>	<b>348 000,00</b>	<b>94 878,31</b>	<b>0,00</b>	<b>253 121,69</b>
26	<b>Opération d'équipement n° 26 (2)</b>	<b>11 000,00</b>	<b>8 178,72</b>	<b>0,00</b>	<b>2 821,28</b>
27	<b>Opération d'équipement n° 27 (2)</b>	<b>108 186,70</b>	<b>98 336,42</b>	<b>952,01</b>	<b>8 898,27</b>
28	<b>Opération d'équipement n° 28 (2)</b>	<b>393 586,40</b>	<b>209 236,20</b>	<b>173 066,40</b>	<b>11 283,80</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>27 030 973,44</b>	<b>13 051 437,19</b>	<b>6 177 834,42</b>	<b>7 801 701,83</b>
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>8 524,36</b>	<b>8 524,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10226	Taxe d'aménagement	8 524,36	8 524,36	0,00	0,00
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>17 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 000,00</b>
1323	Subv. non transf. Départements	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>5 507 044,26</b>	<b>5 460 504,30</b>	<b>0,00</b>	<b>46 539,96</b>
1641	Emprunts en euros	4 841 546,52	4 797 239,78	0,00	44 306,74
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 500,00	2 266,78	0,00	2 233,22
1678	Autres emprunts et dettes	660 997,74	660 997,74	0,00	0,00
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>2 276 916,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 276 916,94</b>
266	Autres formes de participation	2 276 916,94	0,00	0,00	2 276 916,94
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>42 236,00</b>	<b>10 196,00</b>	<b>150,00</b>	<b>31 890,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	14 786,00	10 196,00	150,00	4 440,00
276348	Créance Autres communes	27 450,00	0,00	0,00	27 450,00
020	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>1 500 000,00</b>			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>9 351 721,56</b>	<b>5 479 224,66</b>	<b>150,00</b>	<b>3 872 346,90</b>
45411	ARRETE PREF INSALUBRITE (3)	10 000,00	892,61	0,00	9 107,39
45816	CONVENTION GESTION CU GPSEO (3)	2 275 656,00	1 209 911,54	214 349,89	851 394,57
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>2 285 656,00</b>	<b>1 210 804,15</b>	<b>214 349,89</b>	<b>860 501,96</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>38 668 351,00</b>	<b>19 741 466,00</b>	<b>6 392 334,31</b>	<b>12 534 550,69</b>
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</b>	<b>26 598,89</b>	<b>23 934,23</b>		<b>2 664,66</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</b>	<b>26 598,89</b>	<b>23 934,23</b>		<b>2 664,66</b>
13911	Etat et établissements nationaux	10 835,00	8 289,34		2 545,66
13913	Sub. transf. opte résult. Départements	8 123,00	8 123,00		0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	3 397,89	3 397,89		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	4 243,00	4 124,00		119,00
	<b>Charges transférées (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (7)</b>	<b>1 073 000,00</b>	<b>754 071,63</b>		<b>318 928,37</b>
21312	Bâtiments scolaires	200 000,00	0,00		200 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	100 000,00	80 856,00		19 144,00
2313	Constructions	250 000,00	150 531,99		99 468,01
2315	Installat°, matériel et outillage techni	523 000,00	522 683,64		316,36
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>1 099 598,89</b>	<b>778 005,86</b>		<b>321 593,03</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>39 767 949,89</b>	<b>20 519 471,86</b>	<b>6 392 334,31</b>	<b>12 856 143,72</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>					<b>B2</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>4 095 982,94</b>	<b>2 334 563,64</b>	<b>280 027,22</b>	<b>1 481 392,08</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	86 400,00	0,00	0,00	86 400,00
1313	Subv. transf. Départements	35 836,00	0,00	0,00	35 836,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 584 224,40	1 051 392,59	16 376,00	516 455,81
1322	Subv. non transf. Régions	806 553,60	378 549,05	191 561,22	236 443,33
1323	Subv. non transf. Départements	1 082 800,00	888 370,00	37 500,00	156 930,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	34 590,00	0,00	34 590,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	465 578,94	16 252,00	0,00	449 326,94
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées(hors 165)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles(sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>33 942,00</b>	<b>33 942,24</b>	<b>0,00</b>	<b>-0,24</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	33 942,00	33 942,24	0,00	-0,24
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 129 924,94</b>	<b>2 368 505,88</b>	<b>280 027,22</b>	<b>1 481 391,84</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>11 000 000,00</b>	<b>11 181 038,32</b>	<b>0,00</b>	<b>-181 038,32</b>
10222	FCTVA	1 000 000,00	1 177 878,00	0,00	-177 878,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	3 160,32	0,00	-3 160,32
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>2 600,00</b>	<b>13 942,66</b>	<b>0,00</b>	<b>-11 342,66</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>65 800,38</b>	<b>65 800,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2764	Créances sur personnes de droit privé	65 800,38	65 800,38	0,00	0,00
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>1 600 000,00</b>		<b>0,00</b>	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>12 668 400,38</b>	<b>11 260 781,36</b>	<b>0,00</b>	<b>1 407 619,02</b>
45421	ARRETE PREF INSALUBRITE (2)	10 000,00	892,61	0,00	9 107,39
45826	CONVENTION GESTION CU GPSEO (2)	5 673 035,10	2 614 592,00	2 207 048,53	851 394,57
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>5 683 035,10</b>	<b>2 615 484,61</b>	<b>2 207 048,53</b>	<b>860 501,96</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>22 481 360,42</b>	<b>16 244 771,85</b>	<b>2 487 075,75</b>	<b>3 749 512,82</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>11 486 857,61</b>			
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)</b>	<b>2 433 638,74</b>	<b>3 454 777,23</b>		<b>-1 021 138,49</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	616 741,19		-616 741,19
2111	Terrains nus	0,00	21 400,45		-21 400,45
2115	Terrains bâtis	0,00	7 068,50		-7 068,50
21318	Autres bâtiments publics	0,00	121 168,57		-121 168,57
2138	Autres constructions	0,00	245 694,17		-245 694,17
2182	Matériel de transport	0,00	9 227,12		-9 227,12
28031	Frais d'études	0,00	27 461,00		-27 461,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	2 000,00	975,00		1 025,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	20 000,00	14 302,00		5 698,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	30 000,00	28 011,00		1 989,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	30 000,00	21 761,00		8 239,00
28051	Concessions et droits similaires	286 000,00	285 665,20		334,80
28088	Autres immobilisations incorporelles	36 000,00	36 000,00		0,00
281318	Autres bâtiments publics	3 000,00	2 575,23		424,77
28138	Autres constructions	65 000,00	63 740,00		1 260,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	25 000,00	26 641,28		-1 641,28
281571	Matériel roulant	80 000,00	70 502,42		9 497,58
28158	Autres installat°, matériel et outillage	112 000,00	111 207,82		792,18
28182	Matériel de transport	234 251,00	234 311,58		-60,58
28183	Matériel de bureau et informatique	360 000,00	361 571,33		-1 571,33
28184	Mobilier	193 000,00	192 686,67		313,33
28185	Cheptel	2 000,00	1 116,00		884,00
28188	Autres immo. corporelles	314 000,00	313 561,96		438,04
4817	Pénalités de renégociation de la dette	641 387,74	641 387,74		0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 920 496,35</b>	<b>3 454 777,23</b>		<b>10 465 719,12</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (5)</b>	<b>1 073 000,00</b>	<b>754 071,63</b>		<b>318 928,37</b>
2031	Frais d'études	500 000,00	221 127,99		278 872,01
2033	Frais d'insertion	50 000,00	10 260,00		39 740,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	523 000,00	522 683,64		316,36
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>14 993 496,35</b>	<b>4 208 848,86</b>		<b>10 784 647,49</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>37 474 856,77</b>	<b>20 453 620,71</b>	<b>2 487 075,75</b>	<b>14 534 160,31</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>2 293 093,12</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17 (1)**  
**LIBELLE : COLLEGIALE NOTRE DAME**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>1 885 680,05</b>	A <b>726 180,92</b>	<b>1 038 757,10</b>	<b>120 742,03</b>	B <b>3 422 944,20</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>1 885 680,05</b>	<b>726 180,92</b>	<b>1 038 757,10</b>	<b>120 742,03</b>	<b>3 422 944,20</b>
2313	Constructions	1 852 362,62	692 863,49	1 038 757,10	120 742,03	3 348 646,02
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	954,34
238	Avances versées commandes immo. incorp.	33 317,43	33 317,43	0,00	0,00	73 343,84

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>317 778,94</b>	C <b>219 447,30</b>	<b>0,00</b>	<b>98 331,64</b>	D <b>1 671 104,42</b>
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>317 778,94</b>	<b>219 447,30</b>	<b>0,00</b>	<b>98 331,64</b>	<b>1 643 451,60</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	219 447,30	0,00	-219 447,30	219 447,30
1322	Subv. non transf. Régions	127 100,00	0,00	0,00	127 100,00	1 110 296,24
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	163 080,50
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	190 678,94	0,00	0,00	190 678,94	150 627,56
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 652,82</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	27 652,82

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	-506 733,62	D - B	-1 751 839,78

- (1) Ouvrir un cadre par opération.  
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.  
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.  
(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 24 (1)**  
**LIBELLE : ECOLE ALBERT UDERZO**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>DEPENSES</b>		0,00	A	0,00	0,00	B	3 447 449,12
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		3 447 449,12
2313	Constructions	0,00		0,00	0,00		3 447 449,12

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		345 700,00	C	0,00	345 700,00	D	1 223 220,00
13	Subventions d'investissement	345 700,00		0,00	345 700,00		1 223 220,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	345 700,00		0,00	345 700,00		1 223 220,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00		0,00

<b>Solde du financement (5)</b>	<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>	C - A	0,00	D - B	-2 224 229,12

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 25 (1)**  
**LIBELLE : AMENAGEMENT DES SQUARES BRIEUSSEL ET D ESTREES**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>348 000,00</b>	<b>A 94 878,31</b>	<b>0,00</b>	<b>253 121,69</b>	<b>B 2 800 632,29</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 720,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	24 720,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 657,76</b>
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	41 244,76
2158	Autres inst.matériel.outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	19 413,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>348 000,00</b>	<b>94 878,31</b>	<b>0,00</b>	<b>253 121,69</b>	<b>2 715 254,53</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	251 300,00	87 985,02	0,00	163 314,98	2 446 083,22
2313	Constructions	96 700,00	6 893,29	0,00	89 806,71	269 171,31

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>0,00</b>	<b>C 7 406,64</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 406,64</b>	<b>D 1 606 682,60</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>7 406,64</b>	<b>0,00</b>	<b>-7 406,64</b>	<b>1 606 682,60</b>
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	7 406,64	0,00	-7 406,64	356 682,60
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 250 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-87 471,67</b>	<b>D - B</b>	<b>-1 193 949,69</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 26 (1)**  
**LIBELLE : CRECHE LES PETITS ARTISTES**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>11 000,00</b>	<b>A 8 178,72</b>	<b>0,00</b>	<b>2 821,28</b>	<b>B 2 040 891,70</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	28 603,91
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	28 603,91
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	11 000,00	8 178,72	0,00	2 821,28	2 012 287,79
2313	Constructions	11 000,00	8 178,72	0,00	2 821,28	2 012 287,79

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>641 300,00</b>	<b>C 387 107,00</b>	<b>0,00</b>	<b>254 193,00</b>	<b>D 1 340 413,00</b>
13	Subventions d'investissement	641 300,00	387 107,00	0,00	254 193,00	1 340 413,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	104 000,00	104 000,00	0,00	0,00	520 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	283 100,00	283 107,00	0,00	-7,00	566 213,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	254 200,00	0,00	0,00	254 200,00	254 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>378 928,28</b>	<b>D - B</b>	<b>-700 478,70</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 27 (1)**  
**LIBELLE : MUSEE HOTEL DIEU**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>108 186,70</b>	<b>A 98 336,42</b>	<b>952,01</b>	<b>8 898,27</b>	<b>B 1 377 490,03</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	108 186,70	98 336,42	952,01	8 898,27	1 377 490,03
2313	Constructions	108 186,70	98 336,42	952,01	8 898,27	1 346 423,12
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	31 066,91

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>460 400,00</b>	<b>C 316 958,41</b>	<b>37 500,00</b>	<b>105 941,59</b>	<b>D 447 153,00</b>
13	Subventions d'investissement	460 400,00	316 958,41	37 500,00	105 941,59	447 153,00
1322	Subv. non transf. Régions	371 200,00	291 142,41	0,00	80 057,59	358 021,00
1323	Subv. non transf. Départements	89 200,00	25 816,00	37 500,00	25 884,00	89 132,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>218 621,99</b>	<b>D - B</b>	<b>-930 337,03</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 28 (1)**  
**LIBELLE : COEUR DE VILLE**

**Pour vote (2)**

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
<b>DEPENSES</b>		<b>393 586,40</b>	<b>A</b>	<b>209 236,20</b>	<b>173 066,40</b>	<b>11 283,80</b>	<b>B</b>	<b>417 135,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>351 172,40</b>		<b>170 459,40</b>	<b>173 066,40</b>	<b>7 646,60</b>		<b>269 937,00</b>
2031	Frais d'études	351 172,40		170 459,40	173 066,40	7 646,60		269 937,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>42 414,00</b>		<b>38 776,80</b>	<b>0,00</b>	<b>3 637,20</b>		<b>147 198,00</b>
2138	Autres constructions	42 414,00		38 776,80	0,00	3 637,20		147 198,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>0,00</b>	<b>C</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>D</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>Solde du financement (5)</b>	<b>Pour l'exercice</b>		<b>En cumulé</b>	
<b>Recettes – Dépenses</b>	<b>C - A</b>	<b>-209 236,20</b>	<b>D - B</b>	<b>-417 135,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

**IV  
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

Dépenses réelles	5 005 764	3 497 207	15 880	1 047 263	1 053 034	446 491	35 974	45 739	0	8 510 315	83 799	19 741 466
- Equipements municipaux (2)		2 791 613	14 987	1 047 263	1 053 034	446 491	35 974	43 522	0	7 300 404	75 163	12 808 451
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		42 986	0	0	0	0	0	0	0	0	0	242 986
- Opérations financières	5 005 764											5 005 764
Dépenses d'ordre	778 006											778 006
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
<b>Total dépenses</b>	<b>5 783 770</b>	<b>3 497 207</b>	<b>15 880</b>	<b>1 047 263</b>	<b>1 053 034</b>	<b>446 491</b>	<b>35 974</b>	<b>45 739</b>	<b>0</b>	<b>8 510 315</b>	<b>83 799</b>	<b>20 519 472</b>
<b>Total recettes</b>	<b>17 716 923</b>	<b>498 068</b>	<b>893</b>	<b>48 378</b>	<b>682 493</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>392 778</b>	<b>5 201</b>	<b>3 401 358</b>	<b>623</b>	<b>22 746 714</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>11 933 153</b>	<b>-2 999 140</b>	<b>-14 987</b>	<b>-998 885</b>	<b>-370 541</b>	<b>-446 491</b>	<b>-35 974</b>	<b>347 040</b>	<b>5 201</b>	<b>-5 108 957</b>	<b>-83 176</b>	<b>2 227 242</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>												
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>1 539 664</b>	<b>0</b>	<b>191 104</b>	<b>1 158 492</b>	<b>67 058</b>	<b>37 368</b>	<b>61 384</b>	<b>0</b>	<b>3 337 264</b>	<b>0</b>	<b>6 392 334</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>191 561</b>	<b>0</b>	<b>8 876</b>	<b>37 500</b>	<b>34 590</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 214 549</b>	<b>0</b>	<b>2 487 076</b>
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>0</b>	<b>-1 348 102</b>	<b>0</b>	<b>-182 228</b>	<b>-1 120 992</b>	<b>-32 468</b>	<b>-37 368</b>	<b>-61 384</b>	<b>0</b>	<b>-1 122 715</b>	<b>0</b>	<b>-3 905 259</b>

**FONCTIONNEMENT**

**REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)**

<b>Total dépenses</b>	<b>6 104 432</b>	<b>23 969 818</b>	<b>2 614 029</b>	<b>5 824 943</b>	<b>3 469 238</b>	<b>5 798 302</b>	<b>4 151 248</b>	<b>5 677 399</b>	<b>192 809</b>	<b>2 445 060</b>	<b>67 515</b>	<b>60 314 793</b>
<b>Total recettes</b>	<b>67 200 027</b>	<b>5 423 268</b>	<b>1 959</b>	<b>846 062</b>	<b>163 683</b>	<b>173 929</b>	<b>930 906</b>	<b>2 755 969</b>	<b>0</b>	<b>2 534 891</b>	<b>242 649</b>	<b>80 273 344</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>61 095 595</b>	<b>-18 546 550</b>	<b>-2 612 070</b>	<b>-4 978 881</b>	<b>-3 305 555</b>	<b>-5 624 373</b>	<b>-3 220 342</b>	<b>-2 921 429</b>	<b>-192 809</b>	<b>89 831</b>	<b>175 134</b>	<b>19 958 551</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>												
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE**

**IV**

**A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>5 783 770</b>	<b>5 036 871</b>	<b>15 880</b>	<b>1 238 367</b>	<b>2 211 527</b>	<b>513 549</b>	<b>73 342</b>	<b>107 122</b>	<b>0</b>	<b>11 847 579</b>	<b>83 799</b>	<b>26 911 806</b>
Dépenses réelles		5 005 764	5 036 871	15 880	1 238 367	2 211 527	513 549	73 342	107 122	0	11 847 579	83 799	26 133 800
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 524	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 524
10226	Taxe d'aménagement	8 524	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 524
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	4 797 240	661 048	0	0	0	0	0	2 217	0	0	0	5 460 504
1641	Emprunts en euros	4 797 240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 797 240
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	50	0	0	0	0	0	2 217	0	0	0	2 267
1678	Autres emprunts et dettes	0	660 998	0	0	0	0	0	0	0	0	0	660 998
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	388 404	5 100	0	44 082	0	0	0	0	303 374	75 163	816 123
2031	Frais d'études	0	0	0	0	44 082	0	0	0	0	303 374	0	347 456
2051	Concessions, droits similaires	0	388 404	5 100	0	0	0	0	0	0	0	0	393 504
2088	Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	75 163	75 163
204	Subventions d'équipement versées	200 000	42 986	0	0	0	0	0	0	0	0	0	242 986
2041513	GFP rat : Projet infrastructure	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	42 986	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 986
21	Immobilisations corporelles	0	3 904 097	9 887	1 238 367	301 216	513 549	60 692	94 925	0	7 825 220	0	13 947 953
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 983	0	57 983
2128	Autres agencements et aménagement	0	49 502	0	0	0	133 826	0	0	0	688 881	0	872 208
21311	Hôtel de ville	0	30 917	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 917
21312	Bâtiments scolaires	0	0	0	862 036	0	0	0	0	0	0	0	862 036
21316	Equipements du cimetière	0	33 158	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 158
21318	Autres bâtiments publics	0	1 860 440	0	0	121 355	286 851	0	58 824	0	0	0	2 327 470
2138	Autres constructions	0	536 576	0	0	0	0	0	0	0	6 850 956	0	7 387 532
21533	Réseaux câblés	0	15 335	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 335
21568	Autres matériels, outillages incendie	0	0	0	0	0	27 071	0	0	0	0	0	27 071
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	2 135	0	0	0	47 710	0	0	0	227 401	0	277 246
2161	Oeuvres et objets d'art	0	0	0	0	85 525	0	0	0	0	0	0	85 525
2182	Matériel de transport	0	610 075	0	0	0	0	0	0	0	0	0	610 075

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
2183	Matériel de bureau et informatique	0	404 955	0	203 469	275	0	0	0	0	0	0	608 699
2184	Mobilier	0	88 529	0	117 618	38 250	719	31 626	21 708	0	0	0	298 451
2185	Cheptel	0	0	7 800	0	0	0	0	0	0	0	0	7 800
2188	Autres immobilisations corporelles	0	272 474	2 087	55 244	55 810	17 373	29 066	14 393	0	0	0	446 448
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	2 003	0	12 500	1 802	0	1 856 319	0	1 872 623
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 856 319	0	1 856 319
2313	Constructions	0	0	0	0	2 003	0	0	1 802	0	0	0	3 804
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	0	0	0	0	0	12 500	0	0	0	0	12 500
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	1 560	0	0	0	0	150	0	0	0	8 636	10 346
275	Dépôts et cautionnements versés	0	1 560	0	0	0	0	150	0	0	0	8 636	10 346
Opérations d'équipement		0	38 777	0	0	1 864 226	0	0	8 179	0	438 404	0	2 349 586
17	COLLEGIALE NOTRE DAME	0	0	0	0	1 764 938	0	0	0	0	0	0	1 764 938
25	AMENAGEMENT DES SQUARES BRIEUSSEL ET D ESTREES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	94 878	0	94 878
26	CRECHE LES PETITS ARTISTES	0	0	0	0	0	0	0	8 179	0	0	0	8 179
27	MUSEE HOTEL DIEU	0	0	0	0	99 288	0	0	0	0	0	0	99 288
28	COEUR DE VILLE	0	38 777	0	0	0	0	0	0	0	343 526	0	382 303
Opérations pour compte de tiers		0	0	893	0	0	0	0	0	0	1 424 261	0	1 425 154
45411	ARRETE PREF INSALUBRITE	0	0	893	0	0	0	0	0	0	0	0	893
45816	CONVENTION GESTION CU GPSEO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 424 261	0	1 424 261
Dépenses d'ordre		778 006	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	778 006
040	Opérat° ordre transfert entre sections	23 934	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 934
13911	Etat et établissements nationaux	8 289	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 289
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	8 123	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 123
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	3 398	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 398
13918	Autres subventions d'équipement	4 124	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 124
041	Opérations patrimoniales	754 072	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	754 072
2312	Agencements et aménagements de terrains	80 856	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 856
2313	Constructions	150 532	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	150 532
2315	Installat°, matériel et outillage techni	522 684	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	522 684
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>17 716 923</b>	<b>689 629</b>	<b>893</b>	<b>57 254</b>	<b>719 993</b>	<b>34 590</b>	<b>0</b>	<b>392 778</b>	<b>5 201</b>	<b>5 615 906</b>	<b>623</b>	<b>25 233 790</b>
Recettes réelles		11 214 981	689 629	893	57 254	719 993	34 590	0	392 778	5 201	5 615 906	623	18 731 848
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 181 038	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 181 038
10222	FCTVA	1 177 878	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 177 878
10226	Taxe d'aménagement	3 160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 160
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000 000
13	Subventions d'investissement	0	616 431	0	57 254	719 993	34 590	0	392 207	0	794 116	0	2 614 591
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0	286 450	0	57 254	365 535	0	0	104 000	0	254 530	0	1 067 769
1322	Subv. non transf. Régions	0	271 561	0	0	291 142	0	0	0	0	7 407	0	570 110
1323	Subv. non transf. Départements	0	58 420	0	0	63 316	0	0	283 107	0	521 027	0	925 870
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0	0	0	0	0	34 590	0	0	0	0	0	34 590
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	5 100	0	11 152	0	16 252
16	Emprunts et dettes assimilées	0	7 397	0	0	0	0	0	571	5 201	150	623	13 943
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	7 397	0	0	0	0	0	571	5 201	150	623	13 943
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	33 942	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 942
238	Avances versées commandes immo. incorp.	33 942	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 942
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	65 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 800
2764	Créances sur personnes de droit privé	0	65 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 800
Opérations pour compte de tiers		0	0	893	0	0	0	0	0	0	4 821 641	0	4 822 533
45421	ARRETE PREF INSALUBRITE	0	0	893	0	0	0	0	0	0	0	0	893
45826	CONVENTION GESTION CU GPSEO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 821 641	0	4 821 641

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
Recettes d'ordre		4 208 849	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 208 849
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 454 777	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 454 777
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	616 741	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	616 741
2111	Terrains nus	21 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 400
2115	Terrains bâtis	7 069	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 069
21318	Autres bâtiments publics	121 169	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 169
2138	Autres constructions	245 694	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	245 694
2182	Matériel de transport	9 227	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 227
28031	Frais d'études	27 461	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 461
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	975
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	14 302	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 302
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	28 011	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 011
280422	Privé : Bâtiments, installations	21 761	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 761
28051	Concessions et droits similaires	285 665	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	285 665
28088	Autres immobilisations incorporelles	36 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36 000
281318	Autres bâtiments publics	2 575	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 575
28138	Autres constructions	63 740	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63 740
281568	Autres matériels, outillages incendie	26 641	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26 641
281571	Matériel roulant	70 502	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70 502
28158	Autres installat°, matériel et outillage	111 208	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111 208
28182	Matériel de transport	234 312	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	234 312
28183	Matériel de bureau et informatique	361 571	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	361 571
28184	Mobilier	192 687	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	192 687
28185	Cheptel	1 116	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 116
28188	Autres immo. corporelles	313 562	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	313 562
4817	Pénalités de renégociation de la dette	641 388	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	641 388
041	Opérations patrimoniales	754 072	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	754 072
2031	Frais d'études	221 128	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	221 128
2033	Frais d'insertion	10 260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 260
238	Avances versées commandes immo. incorp.	522 684	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	522 684
001	Solde d'exécution reporté de N-1	2 293 093	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 293 093

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 104 432</b>	<b>23 969 818</b>	<b>2 614 029</b>	<b>5 824 943</b>	<b>3 469 238</b>	<b>5 798 302</b>	<b>4 151 248</b>	<b>5 677 399</b>	<b>192 809</b>	<b>2 445 060</b>	<b>67 515</b>	<b>60 314 793</b>	
Dépenses réelles	2 649 655	23 969 818	2 614 029	5 824 943	3 469 238	5 798 302	4 151 248	5 677 399	192 809	2 445 060	67 515	56 860 016	



VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 308	8 434 248	130 773	1 642 049	617 447	475 972	1 302 924	1 896 618	192 809	1 021 701	47 334	15 772 183
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0	0	0	13 741	30 604	0	188 221	2 783	0	0	5 503	240 852
60611	Eau et assainissement	0	230 465	0	0	0	0	0	0	0	0	0	230 465
60612	Energie - Electricité	0	1 356 645	0	0	0	0	0	0	0	0	4 265	1 360 911
60613	Chauffage urbain	0	550 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	550 000
60621	Combustibles	0	0	0	0	0	0	0	0	23 453	0	0	23 453
60622	Carburants	0	140 520	0	0	0	0	0	0	0	0	0	140 520
60623	Alimentation	0	7 909	7 554	46 239	2 586	4 912	27 744	48 835	0	11 658	0	157 436
60628	Autres fournitures non stockées	0	1 329	375	3 624	39	0	2 943	1 932	0	398	0	10 641
60631	Fournitures d'entretien	0	19 195	0	0	0	5 618	0	0	0	478	0	25 291
60632	Fournitures de petit équipement	0	560 236	0	-52	553	34 605	0	0	0	1 771	0	597 112
60636	Vêtements de travail	0	44 686	37 853	0	0	0	0	0	0	0	0	82 538
6064	Fournitures administratives	0	79 319	980	0	0	0	0	0	0	0	0	80 299
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	47 206	83 068	0	0	2 218	0	0	0	132 492
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	100 236	0	0	0	0	0	0	0	100 236
6068	Autres matières et fournitures	0	75 374	2 639	90 423	35 382	36 922	74 663	34 299	0	94 780	0	444 482
611	Contrats de prestations de services	10 308	0	0	1 114 137	0	0	0	1 377 768	0	-81 934	0	2 420 279
6132	Locations immobilières	0	1 795	280	0	0	0	7 560	310 681	44 355	0	8 908	373 579
6135	Locations mobilières	0	375 902	0	27 564	26 658	41 167	0	4 032	0	0	0	475 322
614	Charges locatives et de copropriété	0	2 380	0	0	0	0	36 172	0	0	847	28 658	68 057
61521	Entretien terrains	0	0	0	0	0	32 524	0	0	0	727 249	0	759 774
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	234 949	14 283	17 044	0	6 819	7 793	0	99 608	0	0	380 495
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	0	0	0	0	15 728	0	0	15 728
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	13 368	0	0	0	0	0	29 396	0	42 764
61551	Entretien matériel roulant	0	31 532	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 532
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	56 271	642	0	0	2 196	0	2 735	0	0	0	61 845
6156	Maintenance	0	524 194	50 767	19 823	0	19 750	0	0	0	0	0	614 533
6161	Multirisques	0	22 850	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 850
6168	Autres primes d'assurance	0	255 274	0	0	0	0	0	0	0	0	0	255 274
617	Etudes et recherches	0	23 052	0	0	1 295	0	0	0	1 502	0	0	25 849
6182	Documentation générale et technique	0	60 849	0	132	18 768	0	0	0	0	0	0	79 750
6184	Versements à des organismes de formation	0	160 519	0	0	0	0	4 200	0	0	0	0	164 719
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	28 545	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28 545
6188	Autres frais divers	0	193 910	10 708	0	6 625	0	0	0	0	18 267	0	229 511
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0	640	0	0	0	0	0	0	0	0	0	640

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6226	Honoraires	0	252 348	0	0	0	0	4 950	5 040	4 994	0	0	267 332
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	71 880	0	0	0	0	0	0	139	0	0	72 019
6228	Divers	0	325 165	0	0	35 706	0	0	0	0	0	0	360 871
6231	Annonces et insertions	0	113 463	0	0	23 911	0	0	0	0	0	0	137 374
6232	Fêtes et cérémonies	0	49 775	0	55 219	0	1 148	0	0	0	0	0	106 143
6236	Catalogues et imprimés	0	148 863	0	0	77 901	245	0	0	0	0	0	227 009
6237	Publications	0	30 761	0	0	5 934	0	0	0	0	0	0	36 695
6238	Divers	0	14 380	0	0	53 317	0	0	0	0	0	0	67 697
6241	Transports de biens	0	11 894	72	0	3 641	996	9	105	0	173	0	16 892
6247	Transports collectifs	0	4 394	0	46 986	2 560	3 198	30 446	25 948	0	0	0	113 532
6248	Divers	0	115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115
6251	Voyages et déplacements	0	3 821	38	929	790	7 502	812	551	0	0	0	14 443
6255	Frais de déménagement	0	1 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 020
6256	Missions	0	1 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 550
6257	Réceptions	0	44 120	0	0	376	950	0	7 396	0	0	0	52 842
6261	Frais d'affranchissement	0	85 338	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 338
6262	Frais de télécommunications	0	129 602	727	23 445	5 612	5 597	1 776	1 425	0	888	0	169 073
627	Services bancaires et assimilés	0	4 068	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 068
6281	Concours divers (cotisations)	0	25 321	0	0	3 177	0	12 280	0	0	0	0	40 778
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0	72 583	0	0	1 724	0	7 719	0	0	0	0	82 026
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	910 275	0	6 020	0	0	0	0	0	0	0	916 296
6288	Autres services extérieurs	0	449 019	3 856	15 966	197 220	271 822	895 635	69 890	0	217 729	0	2 121 137
63512	Taxes foncières	0	516 305	0	0	0	0	0	981	3 029	0	0	520 316
6353	Impôts indirects	0	128 270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	128 270
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0	25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	1 551	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 551
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	12 965 992	2 483 256	3 963 602	2 042 520	4 593 130	2 424 484	3 778 781	0	1 409 052	20 182	33 680 998
6331	Versement mobilité	0	151 917	28 170	49 129	24 530	57 149	28 945	45 535	0	16 515	267	402 158
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	37 791	7 007	12 222	6 102	14 216	7 200	11 327	0	4 108	66	100 039
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	65 318	12 613	22 097	10 926	25 400	12 973	20 391	0	7 395	120	177 232
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	1 437	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 437
64111	Rémunération principale titulaires	0	4 298 390	808 338	1 417 037	868 072	1 159 000	1 007 792	1 090 382	0	511 019	3 261	11 163 292
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	310 132	73 312	89 814	50 063	102 225	78 697	71 914	0	33 623	245	810 025
64118	Autres indemnités titulaires	0	1 207 333	335 696	232 569	166 632	321 117	216 211	209 347	0	144 201	644	2 833 749
64131	Rémunérations non tit.	0	2 885 051	590 490	1 034 851	351 721	1 673 098	419 005	1 335 985	0	303 359	10 021	8 603 581
64138	Autres indemnités non tit.	0	3 267	0	0	0	467	0	0	0	1 500	0	5 234
64168	Autres emplois d'insertion	0	257 402	0	0	13 186	19 795	0	0	0	0	0	290 384
6417	Rémunérations des apprentis	0	30 111	0	16 355	0	0	0	2 039	0	19 059	0	67 564

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	1 610 973	311 019	544 409	242 696	706 486	289 319	545 899	0	175 910	3 415	4 430 126
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	1 566 238	293 009	503 071	293 981	446 194	347 131	397 072	0	180 163	1 731	4 028 591
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	125 090	23 457	41 481	14 452	67 701	16 935	48 693	0	12 065	406	350 279
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	357 251	145	567	158	282	277	197	0	137	4	359 018
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	427	0	0	0	0	0	0	0	0	0	427
64731	Allocations chômage versées directement	0	3 847	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 847
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	32 525	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 525
6478	Autres charges sociales diverses	0	17 095	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 095
6488	Autres charges	0	4 398	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 398
014	Atténuations de produits	1 269 506	407 756	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 677 262
739118	Autres reversements de fiscalité	0	407 756	0	0	0	0	0	0	0	0	0	407 756
73928	Autres préél. pour revers. de fiscalité	1 269 506	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 269 506
65	Autres charges de gestion courante	0	1 053 221	0	207 027	809 271	706 200	423 840	2 000	0	14 306	0	3 215 865
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0	161 016	0	0	114	0	0	0	0	0	0	161 130
6518	Autres	0	227	0	0	358	0	0	0	0	-450	0	135
6531	Indemnités	0	294 227	0	0	0	0	0	0	0	0	0	294 227
6532	Frais de mission	0	2 434	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 434
6533	Cotisations de retraite	0	21 989	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 989
6535	Formation	0	3 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 750
6536	Frais de représentation du maire	0	8 313	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 313
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	592	0	0	0	0	0	0	0	0	0	592
6541	Créances admises en non-valeur	0	17 612	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 612
6542	Créances éteintes	0	39 851	0	0	0	0	0	0	0	0	0	39 851
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	118 027	0	0	0	0	0	0	0	118 027
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	70 000	0	0	0	0	70 000
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	417 410	0	89 000	808 800	706 200	353 840	2 000	0	14 756	0	2 392 006
65888	Autres	0	85 799	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 799
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	1 199 464	12 910	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 212 374
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 190 231	12 910	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 203 141
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	9 233	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 233
67	Charges exceptionnelles	103 718	1 095 692	0	12 265	0	23 000	0	0	0	0	0	1 234 675
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65
6714	Bourses et prix	0	92 570	0	12 265	0	23 000	0	0	0	0	0	127 835

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	12 250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 250
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	103 718	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 718
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0	975 032	0	0	0	0	0	0	0	0	0	975 032
678	Autres charges exceptionnelles	0	15 776	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 776
68	Dot. aux amortissements et provisions	66 658	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 658
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	66 658	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	66 658
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>3 454 777</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 454 777</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 454 777	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 454 777
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	404 559	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	404 559
6761	Différences sur réalisations (positives)	616 741	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	616 741
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 792 089	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 792 089
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	641 388	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	641 388
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>67 200 027</b>	<b>5 423 268</b>	<b>1 959</b>	<b>846 062</b>	<b>163 683</b>	<b>173 929</b>	<b>930 906</b>	<b>2 755 969</b>	<b>0</b>	<b>2 534 891</b>	<b>242 649</b>	<b>80 273 344</b>
Recettes réelles		56 771 887	5 423 268	1 959	846 062	163 683	173 929	930 906	2 755 969	0	2 534 891	242 649	69 845 203
013	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0</b>	<b>408 303</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>408 303</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	395 942	0	0	0	0	0	0	0	0	0	395 942
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	12 361	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 361
70	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0</b>	<b>458 497</b>	<b>0</b>	<b>241 841</b>	<b>14 771</b>	<b>1 529</b>	<b>184 013</b>	<b>351 228</b>	<b>0</b>	<b>1 160 625</b>	<b>14 500</b>	<b>2 427 004</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	95 540	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95 540
70321	Stationnement et location voie publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 922	5 922
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0	122 213	0	0	0	0	0	0	0	53 838	3 798	179 849
70383	Redevance de stationnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	131 683	0	131 683
70384	Forfait de post-stationnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	975 103	0	975 103

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	8 755	0	0	0	0	0	4 780	13 536
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	1 529	0	0	0	0	0	1 529
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	0	184 013	0	0	0	0	184 013
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	0	0	0	0	351 228	0	0	0	351 228
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	241 841	0	0	0	0	0	0	0	241 841
70688	Autres prestations de services	0	1 213	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 213
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	235 528	0	0	0	0	0	0	0	0	0	235 528
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	4 004	0	0	6 016	0	0	0	0	0	0	10 020
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>29 656 266</b>	<b>1 077 331</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>57 499</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30 791 096</b>
73111	Impôts directs locaux	23 080 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 080 667
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0	79 953	0	0	0	0	0	0	0	0	0	79 953
73211	Attribution de compensation	17 394	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 394
73212	Dotation de solidarité communautaire	155 952	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	155 952
73221	FNGIR	0	932 605	0	0	0	0	0	0	0	0	0	932 605
73222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	4 820 183	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 820 183
7328	Autres fiscalités reversées	0	61 797	0	0	0	0	0	57 499	0	0	0	119 296
7333	Taxes funéraires	0	2 976	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 976
7351	Taxe consommation finale d'électricité	365 920	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	365 920
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 216 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 216 150
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>27 107 531</b>	<b>1 121 119</b>	<b>0</b>	<b>407 592</b>	<b>138 568</b>	<b>172 400</b>	<b>746 893</b>	<b>1 774 720</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31 468 823</b>
7411	Dotation forfaitaire	6 636 324	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 636 324
74123	Dotation de solidarité urbaine	15 944 960	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 944 960
74127	Dotation nationale de péréquation	540 847	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	540 847
744	FCTVA	0	8 939	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 939
7461	DGD	126 665	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	126 665
74718	Autres participations Etat	0	355 805	0	116 000	123 292	169 400	180 175	34 500	0	0	0	979 172
7472	Participat° Régions	0	28 750	0	0	0	0	106 480	0	0	0	0	135 230
7473	Participat° Départements	0	0	0	11 330	15 276	3 000	195 562	81 606	0	0	0	306 774
74741	Participat° Communes du GFP	0	0	0	27 774	0	0	0	0	0	0	0	27 774
7478	Participat° Autres organismes	0	1 467	0	252 488	0	0	264 676	1 658 614	0	0	0	2 177 245

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0	3 168	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 168
748313	Dotat° de compensation de la TP	0	433 127	0	0	0	0	0	0	0	0	0	433 127
74832	Attribution du fonds départemental TP	3 331 036	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 331 036
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	527 699	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	527 699
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0	67 783	0	0	0	0	0	0	0	0	0	67 783
7488	Autres attributions et participations	0	222 080	0	0	0	0	0	0	0	0	0	222 080
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>782 512</b>	<b>1 959</b>	<b>196 630</b>	<b>8 322</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>572 670</b>	<b>0</b>	<b>238 629</b>	<b>228 149</b>	<b>2 028 870</b>
752	Revenus des immeubles	0	774 343	0	0	8 322	0	0	255 033	0	18 768	0	1 056 466
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	0	1 959	110 833	0	0	0	300 155	0	219 861	228 149	860 957
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	8 169	0	85 796	0	0	0	17 482	0	0	0	111 448
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0</b>	<b>559 284</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>559 284</b>
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	0	559 284	0	0	0	0	0	0	0	0	0	559 284
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>8 089</b>	<b>1 010 022</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 022</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-147</b>	<b>0</b>	<b>1 135 637</b>	<b>0</b>	<b>2 155 623</b>
7713	Libéralités reçues	0	120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	0	0	0	22	0	0	0	0	0	0	22
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	8 089	11 661	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 750
774	Subventions exceptionnelles	0	987 432	0	0	0	0	0	0	0	0	0	987 432
775	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 021 300	0	1 021 300
7788	Produits exceptionnels divers	0	10 809	0	0	2 000	0	0	-147	0	114 337	0	126 999
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0</b>	<b>6 200</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 200</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0	6 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 200
<i>Recettes d'ordre</i>		23 934	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 934
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>23 934</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23 934</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	23 934	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 934
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	10 404 206	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 404 206

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales**

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		6 104 431,93	23 772 022,74	0,00	197 795,62	0,00	30 074 250,29
Réalizations		6 104 431,93	23 772 022,74	0,00	197 795,62	0,00	30 074 250,29
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>10 308,00</b>	<b>8 327 475,30</b>	<b>0,00</b>	<b>106 772,24</b>	<b>0,00</b>	<b>8 444 555,54</b>
60611	Eau et assainissement	0,00	230 464,62	0,00	0,00	0,00	230 464,62
60612	Energie - Electricité	0,00	1 356 645,35	0,00	0,00	0,00	1 356 645,35
60613	Chauffage urbain	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
60622	Carburants	0,00	140 520,00	0,00	0,00	0,00	140 520,00
60623	Alimentation	0,00	7 909,31	0,00	0,00	0,00	7 909,31
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	1 329,22	0,00	0,00	0,00	1 329,22
60631	Fournitures d'entretien	0,00	19 194,92	0,00	0,00	0,00	19 194,92
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	560 235,83	0,00	0,00	0,00	560 235,83
60636	Vêtements de travail	0,00	44 685,86	0,00	0,00	0,00	44 685,86
6064	Fournitures administratives	0,00	79 318,64	0,00	0,00	0,00	79 318,64
6068	Autres matières et fournitures	0,00	75 373,95	0,00	0,00	0,00	75 373,95
611	Contrats de prestations de services	10 308,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 308,00
6132	Locations immobilières	0,00	1 795,20	0,00	0,00	0,00	1 795,20
6135	Locations mobilières	0,00	375 901,57	0,00	0,00	0,00	375 901,57
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	2 380,27	0,00	0,00	0,00	2 380,27
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	234 948,96	0,00	0,00	0,00	234 948,96
61551	Entretien matériel roulant	0,00	31 532,24	0,00	0,00	0,00	31 532,24
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	56 271,30	0,00	0,00	0,00	56 271,30
6156	Maintenance	0,00	524 193,77	0,00	0,00	0,00	524 193,77
6161	Multirisques	0,00	22 849,67	0,00	0,00	0,00	22 849,67
6168	Autres primes d'assurance	0,00	255 274,11	0,00	0,00	0,00	255 274,11
617	Etudes et recherches	0,00	23 052,00	0,00	0,00	0,00	23 052,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	60 849,06	0,00	0,00	0,00	60 849,06
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	160 518,99	0,00	0,00	0,00	160 518,99
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	28 545,00	0,00	0,00	0,00	28 545,00
6188	Autres frais divers	0,00	193 910,30	0,00	0,00	0,00	193 910,30
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	640,00	0,00	0,00	0,00	640,00
6226	Honoraires	0,00	252 347,86	0,00	0,00	0,00	252 347,86
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	71 879,65	0,00	0,00	0,00	71 879,65
6228	Divers	0,00	325 164,98	0,00	0,00	0,00	325 164,98
6231	Annonces et insertions	0,00	113 462,99	0,00	0,00	0,00	113 462,99
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	49 775,34	0,00	0,00	0,00	49 775,34
6236	Catalogues et imprimés	0,00	148 863,28	0,00	0,00	0,00	148 863,28
6237	Publications	0,00	30 761,35	0,00	0,00	0,00	30 761,35
6238	Divers	0,00	14 380,40	0,00	0,00	0,00	14 380,40



VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6241	Transports de biens	0,00	9 723,40	0,00	2 170,75	0,00	11 894,15
6247	Transports collectifs	0,00	4 394,08	0,00	0,00	0,00	4 394,08
6248	Divers	0,00	114,90	0,00	0,00	0,00	114,90
6251	Voyages et déplacements	0,00	3 786,60	0,00	34,84	0,00	3 821,44
6255	Frais de déménagement	0,00	1 020,00	0,00	0,00	0,00	1 020,00
6256	Missions	0,00	1 550,30	0,00	0,00	0,00	1 550,30
6257	Réceptions	0,00	41 553,13	0,00	2 566,65	0,00	44 119,78
6261	Frais d'affranchissement	0,00	85 337,62	0,00	0,00	0,00	85 337,62
6262	Frais de télécommunications	0,00	129 601,87	0,00	0,00	0,00	129 601,87
627	Services bancaires et assimilés	0,00	4 068,12	0,00	0,00	0,00	4 068,12
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	24 320,55	0,00	1 000,00	0,00	25 320,55
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	72 583,30	0,00	0,00	0,00	72 583,30
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	910 275,41	0,00	0,00	0,00	910 275,41
6288	Autres services extérieurs	0,00	348 018,87	0,00	101 000,00	0,00	449 018,87
63512	Taxes foncières	0,00	516 305,28	0,00	0,00	0,00	516 305,28
6353	Impôts indirects	0,00	128 270,04	0,00	0,00	0,00	128 270,04
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	25,00	0,00	0,00	0,00	25,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	1 550,84	0,00	0,00	0,00	1 550,84
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>12 914 468,64</b>	<b>0,00</b>	<b>51 523,38</b>	<b>0,00</b>	<b>12 965 992,02</b>
6331	Versement mobilité	0,00	151 341,53	0,00	575,90	0,00	151 917,43
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	37 647,52	0,00	143,26	0,00	37 790,78
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	65 060,34	0,00	257,90	0,00	65 318,24
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	1 437,00	0,00	0,00	0,00	1 437,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	4 268 500,84	0,00	29 889,36	0,00	4 298 390,20
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	308 450,66	0,00	1 681,37	0,00	310 132,03
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	1 201 961,11	0,00	5 371,92	0,00	1 207 333,03
64131	Rémunérations non tit.	0,00	2 885 050,64	0,00	0,00	0,00	2 885 050,64
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	3 267,24	0,00	0,00	0,00	3 267,24
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	257 402,36	0,00	0,00	0,00	257 402,36
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	30 110,63	0,00	0,00	0,00	30 110,63
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	1 606 551,83	0,00	4 420,93	0,00	1 610 972,76
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	1 557 055,21	0,00	9 182,74	0,00	1 566 237,95
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	125 089,87	0,00	0,00	0,00	125 089,87
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	357 250,99	0,00	0,00	0,00	357 250,99
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	426,50	0,00	0,00	0,00	426,50
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	3 846,96	0,00	0,00	0,00	3 846,96
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	32 524,53	0,00	0,00	0,00	32 524,53
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	17 094,64	0,00	0,00	0,00	17 094,64
6488	Autres charges	0,00	4 398,24	0,00	0,00	0,00	4 398,24
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>1 269 506,20</b>	<b>407 756,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 677 262,20</b>
739118	Autres reversements de fiscalité	0,00	407 756,00	0,00	0,00	0,00	407 756,00
73928	Autres préél. pour revers. de fiscalité	1 269 506,20	0,00	0,00	0,00	0,00	1 269 506,20
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>3 454 777,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 454 777,23</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	404 558,81	0,00	0,00	0,00	0,00	404 558,81
6761	Différences sur réalisations (positives)	616 741,19	0,00	0,00	0,00	0,00	616 741,19
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 792 089,49	0,00	0,00	0,00	0,00	1 792 089,49
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	641 387,74	0,00	0,00	0,00	0,00	641 387,74
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>1 013 720,55</b>	<b>0,00</b>	<b>39 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 053 220,55</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	161 016,04	0,00	0,00	0,00	161 016,04
6518	Autres	0,00	227,36	0,00	0,00	0,00	227,36
6531	Indemnités	0,00	294 227,03	0,00	0,00	0,00	294 227,03
6532	Frais de mission	0,00	2 434,23	0,00	0,00	0,00	2 434,23
6533	Cotisations de retraite	0,00	21 989,16	0,00	0,00	0,00	21 989,16
6535	Formation	0,00	3 750,00	0,00	0,00	0,00	3 750,00
6536	Frais de représentation du maire	0,00	8 312,74	0,00	0,00	0,00	8 312,74
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	591,86	0,00	0,00	0,00	591,86
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	17 611,91	0,00	0,00	0,00	17 611,91
6542	Créances éteintes	0,00	39 851,33	0,00	0,00	0,00	39 851,33
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	377 910,00	0,00	39 500,00	0,00	417 410,00
65888	Autres	0,00	85 798,89	0,00	0,00	0,00	85 798,89
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>1 199 464,23</b>	<b>12 910,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 212 374,28</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 190 230,98	12 910,05	0,00	0,00	0,00	1 203 141,03
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	9 233,25	0,00	0,00	0,00	0,00	9 233,25
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>103 718,27</b>	<b>1 095 692,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 199 410,47</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	64,74	0,00	0,00	0,00	64,74
6714	Bourses et prix	0,00	92 570,00	0,00	0,00	0,00	92 570,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	12 249,97	0,00	0,00	0,00	12 249,97
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	103 718,27	0,00	0,00	0,00	0,00	103 718,27
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	975 031,74	0,00	0,00	0,00	975 031,74
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	15 775,75	0,00	0,00	0,00	15 775,75
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>66 658,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 658,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	66 658,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 658,00
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>67 200 027,40</b>	<b>5 394 518,06</b>	<b>0,00</b>	<b>28 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 623 295,46</b>
<b>Réalisations</b>		<b>67 200 027,40</b>	<b>5 394 518,06</b>	<b>0,00</b>	<b>28 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 623 295,46</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>10 404 206,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 404 206,37</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>408 302,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>408 302,94</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	395 941,89	0,00	0,00	0,00	395 941,89
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	12 361,05	0,00	0,00	0,00	12 361,05
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>23 934,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 934,23</b>
777	Quote-part subv invest transf cpté résul	23 934,23	0,00	0,00	0,00	0,00	23 934,23
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0,00</b>	<b>458 497,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>458 497,21</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	95 540,00	0,00	0,00	0,00	95 540,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	122 212,75	0,00	0,00	0,00	122 212,75
70688	Autres prestations de services	0,00	1 212,80	0,00	0,00	0,00	1 212,80
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	235 527,90	0,00	0,00	0,00	235 527,90
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	4 003,76	0,00	0,00	0,00	4 003,76
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>29 656 266,32</b>	<b>1 077 331,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 733 597,32</b>
73111	Impôts directs locaux	23 080 667,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 080 667,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	79 953,00	0,00	0,00	0,00	79 953,00
73211	Attribution de compensation	17 394,16	0,00	0,00	0,00	0,00	17 394,16

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
73212	Dotation de solidarité communautaire	155 952,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 952,00
73221	FNGIR	0,00	932 605,00	0,00	0,00	0,00	932 605,00
73222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	4 820 183,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 820 183,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	61 797,00	0,00	0,00	0,00	61 797,00
7333	Taxes funéraires	0,00	2 976,00	0,00	0,00	0,00	2 976,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	365 919,91	0,00	0,00	0,00	0,00	365 919,91
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	1 216 150,25	0,00	0,00	0,00	0,00	1 216 150,25
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>27 107 531,00</b>	<b>1 092 369,08</b>	<b>0,00</b>	<b>28 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 228 650,08</b>
7411	Dotation forfaitaire	6 636 324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 636 324,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	15 944 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 944 960,00
74127	Dotation nationale de péréquation	540 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 847,00
744	FCTVA	0,00	8 939,00	0,00	0,00	0,00	8 939,00
7461	DGD	126 665,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 665,00
74718	Autres participations Etat	0,00	355 805,08	0,00	0,00	0,00	355 805,08
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	28 750,00	0,00	28 750,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	1 467,00	0,00	0,00	0,00	1 467,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	0,00	3 168,00	0,00	0,00	0,00	3 168,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	0,00	433 127,00	0,00	0,00	0,00	433 127,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	3 331 036,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 331 036,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	527 699,00	0,00	0,00	0,00	0,00	527 699,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0,00	67 783,00	0,00	0,00	0,00	67 783,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	222 080,00	0,00	0,00	0,00	222 080,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>782 511,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>782 511,80</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	774 342,79	0,00	0,00	0,00	774 342,79
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	8 169,01	0,00	0,00	0,00	8 169,01
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>559 284,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>559 284,28</b>
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	0,00	559 284,28	0,00	0,00	0,00	559 284,28
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>8 089,48</b>	<b>1 010 021,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 018 111,23</b>
7713	Libéralités reçues	0,00	120,00	0,00	0,00	0,00	120,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	8 089,48	11 660,52	0,00	0,00	0,00	19 750,00
774	Subventions exceptionnelles	0,00	987 432,00	0,00	0,00	0,00	987 432,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	10 809,23	0,00	0,00	0,00	10 809,23
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>6 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 200,00</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>61 095 595,47</b>	<b>-18 377 504,68</b>	<b>0,00</b>	<b>-169 045,62</b>	<b>0,00</b>	<b>42 549 045,17</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	<b>DEPENSES</b>	<b>21 243 689,73</b>	<b>374 649,54</b>	<b>33 863,72</b>	<b>837 199,48</b>	<b>1 156 369,24</b>	<b>1 953,82</b>	<b>124 297,21</b>	<b>0,00</b>	<b>146 236,64</b>
	Réalisations	21 243 689,73	374 649,54	33 863,72	837 199,48	1 156 369,24	1 953,82	124 297,21	0,00	146 236,64
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>7 388 576,43</b>	<b>0,00</b>	<b>33 457,76</b>	<b>358 714,60</b>	<b>494 840,92</b>	<b>1 953,82</b>	<b>49 931,77</b>	<b>0,00</b>	<b>106 736,64</b>
60611	Eau et assainissement	230 464,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	1 356 645,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	140 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	7 259,61	649,70	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 329,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	19 194,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	560 235,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	44 685,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	54 199,25	0,00	25 119,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	28 568,11	0,00	0,00	0,00	45 866,49	939,35	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 795,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	177 713,60	0,00	0,00	0,00	198 187,97	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 380,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	234 948,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	31 532,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	11 129,70	0,00	0,00	0,00	45 141,60	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	524 193,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	22 849,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	255 274,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	23 052,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	60 849,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	160 518,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	28 545,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	185 761,87	0,00	8 148,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	252 347,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	71 879,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	314 086,54	0,00	0,00	11 078,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	64 116,00	0,00	0,00	49 346,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 811,97	0,00	0,00	0,00	46 963,37	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	20 541,14	0,00	0,00	128 322,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	30 761,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	14 362,40	18,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6241	Transports de biens	6 114,01	0,00	189,94	349,60	3 069,85	0,00	0,00	0,00	2 170,75
6247	Transports collectifs	3 845,60	0,00	0,00	0,00	548,48	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	114,90	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	3 786,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,76
6255	Frais de déménagement	1 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 550,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	3 993,62	0,00	0,00	0,00	37 559,51	0,00	0,00	0,00	2 566,65
6261	Frais d'affranchissement	85 337,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	128 715,53	0,00	0,00	0,00	0,00	364,77	521,57	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	4 068,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	24 320,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	50 328,89	0,00	0,00	0,00	22 254,41	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	910 275,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	86 258,26	0,00	0,00	124 493,68	87 856,73	0,00	49 410,20	0,00	101 000,00
63512	Taxes foncières	516 305,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6353	Impôts indirects	128 270,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 550,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>11 755 822,15</b>	<b>64 367,85</b>	<b>0,00</b>	<b>455 574,88</b>	<b>568 958,32</b>	<b>0,00</b>	<b>69 745,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6331	Versement mobilité	134 738,06	3 773,40	0,00	5 676,90	6 258,72	0,00	894,45	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	33 517,54	938,32	0,00	1 412,27	1 556,90	0,00	222,49	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	59 315,30	0,00	0,00	2 541,63	2 802,88	0,00	400,53	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 437,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 947 946,42	0,00	0,00	75 709,58	222 801,80	0,00	22 043,04	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	288 888,88	0,00	0,00	3 462,63	15 437,95	0,00	661,20	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 078 482,65	0,00	0,00	28 809,41	91 046,61	0,00	3 622,44	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	2 555 396,69	0,00	0,00	219 487,22	87 708,71	0,00	22 458,02	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	3 267,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	257 402,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	30 110,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 400 391,28	56 491,35	0,00	76 848,71	62 288,70	0,00	10 531,79	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 440 355,33	0,00	0,00	33 239,26	75 458,71	0,00	8 001,91	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	112 261,70	0,00	0,00	8 384,27	3 534,33	0,00	909,57	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	354 020,20	3 164,78	0,00	3,00	63,01	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	426,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
64731	Allocations chômage versées directement	3 846,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	32 524,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	17 094,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	4 398,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>407 756,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
739118	Autres reversements de fiscalité	407 756,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73928	Autres prél. pour revers. de fiscalité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>680 122,90</b>	<b>310 281,69</b>	<b>405,96</b>	<b>22 910,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 500,00</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	160 860,08	0,00	155,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	-22,64	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	0,00	294 227,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	2 368,73	65,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	6 000,00	15 989,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	3 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6536	Frais de représentation du maire	8 312,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	591,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	17 611,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	39 851,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	355 000,00	0,00	0,00	22 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 500,00
65888	Autres	85 798,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>12 910,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 910,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>998 502,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>92 570,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 620,00</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	64,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	92 570,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	7 629,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 620,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	975 031,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	15 775,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>5 294 002,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>98 516,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Réalisations</b>		<b>5 294 002,06</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>98 516,00</b>	<b>0,00</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>408 302,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	395 941,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	12 361,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>362 957,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 540,00</b>	<b>0,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 540,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	122 212,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	1 212,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	235 527,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	4 003,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 074 355,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 976,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	79 953,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	932 605,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73222	Fonds solidar. com. région Ile-de-France	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	61 797,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7333	Taxes funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 976,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>1 090 369,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 750,00</b>
7411	Dotations forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotations de solidarité urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotations nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	8 939,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	353 805,08	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 750,00
7478	Participat° Autres organismes	1 467,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	3 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748313	Dotat° de compensation de la TP	433 127,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	67 783,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	222 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>782 511,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	774 342,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	8 169,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>559 284,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	559 284,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 010 021,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7713	Libéralités reçues	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	11 660,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
774	Subventions exceptionnelles	987 432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	10 809,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>6 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	6 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (3)</b>		<b>-15 949 687,67</b>	<b>-374 649,54</b>	<b>-33 863,72</b>	<b>-837 199,48</b>	<b>-1 156 369,24</b>	<b>46,18</b>	<b>-25 781,21</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES</b>	<b>2 454 542,04</b>	<b>159 486,57</b>	<b>0,00</b>	<b>2 614 028,61</b>
	Réalisations	2 454 542,04	159 486,57	0,00	2 614 028,61
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>101 080,56</b>	<b>29 692,45</b>	<b>0,00</b>	<b>130 773,01</b>
60623	Alimentation	7 553,50	0,00	0,00	7 553,50
60628	Autres fournitures non stockées	375,22	0,00	0,00	375,22
60636	Vêtements de travail	34 225,73	3 626,80	0,00	37 852,53
6064	Fournitures administratives	980,40	0,00	0,00	980,40
6068	Autres matières et fournitures	2 434,51	204,10	0,00	2 638,61
6132	Locations immobilières	280,00	0,00	0,00	280,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	14 282,64	0,00	14 282,64
61558	Entretien autres biens mobiliers	641,70	0,00	0,00	641,70
6156	Maintenance	49 968,38	798,60	0,00	50 766,98
6188	Autres frais divers	0,00	10 708,31	0,00	10 708,31
6241	Transports de biens	0,00	72,00	0,00	72,00
6251	Voyages et déplacements	37,50	0,00	0,00	37,50
6262	Frais de télécommunications	727,49	0,00	0,00	727,49
6288	Autres services extérieurs	3 856,13	0,00	0,00	3 856,13
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>2 353 461,48</b>	<b>129 794,12</b>	<b>0,00</b>	<b>2 483 255,60</b>
6331	Versement mobilité	26 683,23	1 486,39	0,00	28 169,62
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 637,28	369,83	0,00	7 007,11
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 947,16	665,49	0,00	12 612,65
64111	Rémunération principale titulaires	756 591,48	51 746,79	0,00	808 338,27
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	66 422,67	6 889,30	0,00	73 311,97
64118	Autres indemnités titulaires	324 794,86	10 900,76	0,00	335 695,62
64131	Rémunérations non tit.	566 712,00	23 778,25	0,00	590 490,25
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	296 451,66	14 567,50	0,00	311 019,16
6453	Cotisations aux caisses de retraites	274 618,92	18 390,27	0,00	293 009,19
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 497,28	959,45	0,00	23 456,73
6455	Cotisations pour assurance du personnel	104,94	40,09	0,00	145,03
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 958,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 958,83</b>
Réalizations		1 958,83	0,00	0,00	1 958,83
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 958,83	0,00	0,00	1 958,83
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 958,83	0,00	0,00	1 958,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		<b>-2 452 583,21</b>	<b>-159 486,57</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 612 069,78</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES</b>		<b>997 222,31</b>	<b>0,00</b>	<b>1 407 351,35</b>	<b>0,00</b>	<b>49 968,38</b>
Réalizations		997 222,31	0,00	1 407 351,35	0,00	49 968,38
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	51 112,18	0,00	49 968,38
60623	Alimentation	0,00	0,00	7 553,50	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	375,22	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	34 225,73	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	980,40	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	2 434,51	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	280,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	641,70	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	49 968,38
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	37,50	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	727,49	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	3 856,13	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	997 222,31	0,00	1 356 239,17	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	12 541,24	0,00	14 141,99	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 119,69	0,00	3 517,59	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 615,16	0,00	6 332,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	219 633,35	0,00	536 958,13	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	17 427,48	0,00	48 995,19	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
64118	Autres indemnités titulaires	68 250,66	0,00	256 544,20	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	404 265,09	0,00	162 446,91	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	161 693,71	0,00	134 757,95	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	88 607,27	0,00	186 011,65	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 996,72	0,00	6 500,56	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	71,94	0,00	33,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 958,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Réalisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 958,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 958,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>757</b>	<b>Redevances versées par fermiers, conces.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 958,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>-997 222,31</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 405 392,52</b>	<b>0,00</b>	<b>-49 968,38</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>298 426,44</b>	<b>3 971 520,71</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 549 996,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 824 943,15</b>
Réalizations		298 426,44	3 971 520,71	5 000,00	0,00	0,00	1 549 996,00	0,00	5 824 943,15
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>35,60</b>	<b>428 609,61</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 208 403,78</b>	<b>0,00</b>	<b>1 642 048,99</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	13 740,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 740,55
60623	Alimentation	0,00	222,17	0,00	0,00	0,00	46 016,62	0,00	46 238,79
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	3 623,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 623,57
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	-51,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-51,74
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	47 206,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 206,01
6067	Fournitures scolaires	0,00	100 235,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 235,95
6068	Autres matières et fournitures	0,00	90 422,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 422,66
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 114 137,44	0,00	1 114 137,44
6135	Locations mobilières	0,00	27 563,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 563,76
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	17 043,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 043,64
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	13 367,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 367,52
6156	Maintenance	0,00	19 822,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 822,63
6182	Documentation générale et technique	0,00	132,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	55 219,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 219,43
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 985,83	0,00	46 985,83
6251	Voyages et déplacements	35,60	893,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	929,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	22 025,39	0,00	0,00	0,00	1 419,89	0,00	23 445,28
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	6 020,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 020,40
6288	Autres services extérieurs	0,00	11 122,27	5 000,00	0,00	0,00	-156,00	0,00	15 966,27
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>209 390,84</b>	<b>3 412 694,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>341 517,22</b>	<b>0,00</b>	<b>3 963 602,44</b>
6331	Versement mobilité	2 302,93	42 050,98	0,00	0,00	0,00	4 775,16	0,00	49 129,07
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	572,88	10 460,55	0,00	0,00	0,00	1 188,09	0,00	12 221,52
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 031,58	18 830,10	0,00	0,00	0,00	2 234,86	0,00	22 096,54
64111	Rémunération principale titulaires	110 718,56	1 306 318,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 417 037,16
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	6 289,31	83 525,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 814,34
64118	Autres indemnités titulaires	30 469,58	202 099,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 569,37
64131	Rémunérations non tit.	3 849,40	793 443,82	0,00	0,00	0,00	237 558,20	0,00	1 034 851,42
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	16 354,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 354,92
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 306,09	450 302,83	0,00	0,00	0,00	75 799,79	0,00	544 408,71

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6453	Cotisations aux caisses de retraites	35 646,62	457 262,39	0,00	0,00	0,00	10 162,26	0,00	503 071,27
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	155,90	31 526,33	0,00	0,00	0,00	9 798,86	0,00	41 481,09
6455	Cotisations pour assurance du personnel	47,99	519,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	567,03
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>89 000,00</b>	<b>117 952,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75,00</b>	<b>0,00</b>	<b>207 027,00</b>
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	117 952,00	0,00	0,00	0,00	75,00	0,00	118 027,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	89 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 000,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>12 264,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 264,72</b>
6714	Bourses et prix	0,00	12 264,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 264,72
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>85 796,17</b>	<b>169 435,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>590 830,39</b>	<b>0,00</b>	<b>846 061,89</b>
<b>Réalisations</b>		<b>85 796,17</b>	<b>169 435,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>590 830,39</b>	<b>0,00</b>	<b>846 061,89</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>241 840,65</b>	<b>0,00</b>	<b>241 840,65</b>
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 840,65	0,00	241 840,65
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>169 435,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>238 156,41</b>	<b>0,00</b>	<b>407 591,74</b>
74718	Autres participations Etat	0,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00
7473	Participat° Départements	0,00	11 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 330,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	27 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 774,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	14 331,33	0,00	0,00	0,00	238 156,41	0,00	252 487,74
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>85 796,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 833,33</b>	<b>0,00</b>	<b>196 629,50</b>
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 833,33	0,00	110 833,33

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
7588	Autres produits div. de gestion courante	85 796,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 796,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		<b>-212 630,27</b>	<b>-3 802 085,38</b>	<b>-5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-959 165,61</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 978 881,26</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES</b>		<b>2 809 450,44</b>	<b>832 901,53</b>	<b>329 168,74</b>	<b>1 378 625,04</b>	<b>46 904,83</b>	<b>0,00</b>	<b>1 419,89</b>	<b>123 046,24</b>
Réalizations		2 809 450,44	832 901,53	329 168,74	1 378 625,04	46 904,83	0,00	1 419,89	123 046,24
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>89 550,12</b>	<b>130 278,66</b>	<b>208 780,83</b>	<b>1 160 154,06</b>	<b>46 829,83</b>	<b>0,00</b>	<b>1 419,89</b>	<b>0,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	13 740,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	222,17	0,00	0,00	46 016,62	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 731,61	1 488,81	403,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	-66,00	-132,00	146,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 802,86	28 521,14	16 882,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	24 421,15	63 130,81	12 683,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	47 007,28	22 702,30	20 713,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 114 137,44	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	27 563,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	17 043,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	3 406,18	7 642,80	2 318,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	19 822,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	132,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	55 219,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	46 985,83	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	35,60	857,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	22 025,39	0,00	0,00	0,00	1 419,89	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 708,00	2 094,00	218,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	7 281,27	3 841,00	0,00	0,00	-156,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>2 719 900,32</b>	<b>692 794,06</b>	<b>0,00</b>	<b>218 470,98</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>123 046,24</b>
6331	Versement mobilité	34 181,44	7 869,54	0,00	3 055,34	0,00	0,00	0,00	1 719,82
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 503,01	1 957,54	0,00	760,40	0,00	0,00	0,00	427,69
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	15 306,66	3 523,44	0,00	1 438,00	0,00	0,00	0,00	796,86
64111	Rémunération principale titulaires	965 523,77	340 794,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	55 773,31	27 751,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	127 751,48	74 348,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	741 702,84	51 740,98	0,00	151 993,93	0,00	0,00	0,00	85 564,27
6417	Rémunérations des apprentis	13 888,89	2 466,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	382 279,77	68 023,06	0,00	48 474,65	0,00	0,00	0,00	27 325,14
6453	Cotisations aux caisses de retraites	344 970,79	112 291,60	0,00	6 490,35	0,00	0,00	0,00	3 671,91
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	29 654,33	1 872,00	0,00	6 258,31	0,00	0,00	0,00	3 540,55
6455	Cotisations pour assurance du personnel	364,03	155,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 952,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	117 952,00	0,00	75,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>9 828,81</b>	<b>2 435,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6714	Bourses et prix	0,00	9 828,81	2 435,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser au 31/12		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>169 435,33</b>	<b>110 833,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>479 997,06</b>
Réalizations		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>169 435,33</b>	<b>110 833,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>479 997,06</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>241 840,65</b>
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 840,65
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>169 435,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>238 156,41</b>
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	116 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	11 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	0,00	0,00	27 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	14 331,33	0,00	0,00	0,00	0,00	238 156,41
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 833,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	110 833,33	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser au 31/12		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (3)</b>		<b>-2 809 450,44</b>	<b>-832 901,53</b>	<b>-159 733,41</b>	<b>-1 267 791,71</b>	<b>-46 904,83</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 419,89</b>	<b>356 950,82</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).



(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>1 473 577,89</b>	<b>441 825,56</b>	<b>1 531 252,98</b>	<b>22 581,95</b>	<b>0,00</b>	<b>3 469 238,38</b>
Réalizations		1 473 577,89	441 825,56	1 531 252,98	22 581,95	0,00	3 469 238,38
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>375 896,26</b>	<b>69 366,43</b>	<b>149 602,26</b>	<b>22 581,95</b>	<b>0,00</b>	<b>617 446,90</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	15 020,50	0,00	91,00	15 492,50	0,00	30 604,00
60623	Alimentation	2 434,00	0,00	152,05	0,00	0,00	2 586,05
60628	Autres fournitures non stockées	39,36	0,00	0,00	0,00	0,00	39,36
60632	Fournitures de petit équipement	552,59	0,00	0,00	0,00	0,00	552,59
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 486,87	0,00	81 581,49	0,00	0,00	83 068,36
6068	Autres matières et fournitures	9 199,83	8 440,69	17 741,52	0,00	0,00	35 382,04
6135	Locations mobilières	0,00	26 177,51	480,00	0,00	0,00	26 657,51
617	Etudes et recherches	1 294,80	0,00	0,00	0,00	0,00	1 294,80
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	18 768,48	0,00	0,00	18 768,48
6188	Autres frais divers	4 749,82	0,00	1 875,37	0,00	0,00	6 625,19
6228	Divers	35 705,76	0,00	0,00	0,00	0,00	35 705,76
6231	Annonces et insertions	23 911,20	0,00	0,00	0,00	0,00	23 911,20
6236	Catalogues et imprimés	77 246,62	0,00	654,38	0,00	0,00	77 901,00
6237	Publications	1 668,00	0,00	0,00	4 266,00	0,00	5 934,00
6238	Divers	53 316,66	0,00	0,00	0,00	0,00	53 316,66
6241	Transports de biens	2 272,00	97,32	475,34	796,81	0,00	3 641,47
6247	Transports collectifs	2 559,84	0,00	0,00	0,00	0,00	2 559,84
6251	Voyages et déplacements	0,00	210,00	534,90	45,00	0,00	789,90
6257	Réceptions	68,38	307,71	0,00	0,00	0,00	376,09
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	3 630,57	1 981,64	0,00	5 612,21
6281	Concours divers (cotisations)	3 177,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 177,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	1 723,80	0,00	0,00	0,00	1 723,80
6288	Autres services extérieurs	141 193,03	32 409,40	23 617,16	0,00	0,00	197 219,59
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>288 007,60</b>	<b>372 459,13</b>	<b>1 382 053,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 042 520,08</b>
6331	Versement mobilité	3 137,15	4 779,21	16 613,79	0,00	0,00	24 530,15
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	780,44	1 188,89	4 132,90	0,00	0,00	6 102,23
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 404,07	2 139,97	7 382,37	0,00	0,00	10 926,41
64111	Rémunération principale titulaires	157 493,89	96 980,17	613 598,07	0,00	0,00	868 072,13
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	6 170,22	6 270,10	37 622,48	0,00	0,00	50 062,80
64118	Autres indemnités titulaires	44 371,62	11 687,66	110 572,43	0,00	0,00	166 631,71
64131	Rémunérations non tit.	0,00	146 381,54	205 339,07	0,00	0,00	351 720,61
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	13 186,21	0,00	0,00	13 186,21
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	24 082,78	59 839,05	158 774,47	0,00	0,00	242 696,30
6453	Cotisations aux caisses de retraites	50 522,44	37 419,27	206 039,31	0,00	0,00	293 981,02

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	5 762,27	8 690,12	0,00	0,00	14 452,39
6455	Cotisations pour assurance du personnel	44,99	11,00	102,13	0,00	0,00	158,12
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>809 674,03</b>	<b>0,00</b>	<b>-402,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>809 271,40</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	0,00	113,74	0,00	0,00	113,74
6518	Autres	874,03	0,00	-516,37	0,00	0,00	357,66
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	808 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	808 800,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>12 190,00</b>	<b>2 769,00</b>	<b>20 474,90</b>	<b>128 249,45</b>	<b>0,00</b>	<b>163 683,35</b>
	<b>Réalisations</b>	<b>12 190,00</b>	<b>2 769,00</b>	<b>20 474,90</b>	<b>128 249,45</b>	<b>0,00</b>	<b>163 683,35</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>868,00</b>	<b>2 769,00</b>	<b>4 403,00</b>	<b>6 731,45</b>	<b>0,00</b>	<b>14 771,45</b>
7062	Redevances services à caractère culturel	868,00	2 769,00	0,00	5 118,20	0,00	8 755,20
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	4 403,00	1 613,25	0,00	6 016,25
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 050,00</b>	<b>119 518,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 568,00</b>
74718	Autres participations Etat	3 000,00	0,00	11 500,00	108 792,00	0,00	123 292,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	4 550,00	10 726,00	0,00	15 276,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>8 322,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 322,00</b>
752	Revenus des immeubles	8 322,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 322,00
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21,90</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 021,90</b>
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	21,90	0,00	0,00	21,90
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (3)</b>		<b>-1 461 387,89</b>	<b>-439 056,56</b>	<b>-1 510 778,08</b>	<b>105 667,50</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 305 555,03</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES</b>		<b>174 068,78</b>	<b>267 756,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>987 447,01</b>	<b>409 444,83</b>	<b>134 361,14</b>	<b>0,00</b>
<b>Réalisations</b>		<b>174 068,78</b>	<b>267 756,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>987 447,01</b>	<b>409 444,83</b>	<b>134 361,14</b>	<b>0,00</b>

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>69 156,43</b>	<b>210,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>128 832,33</b>	<b>1 099,88</b>	<b>19 670,05</b>	<b>0,00</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	152,05	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	81 347,60	0,00	233,89	0,00
6068	Autres matières et fournitures	8 440,69	0,00	0,00	0,00	12 461,28	0,00	5 280,24	0,00
6135	Locations mobilières	26 177,51	0,00	0,00	0,00	480,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	18 768,48	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 875,37	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	654,38	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	97,32	0,00	0,00	0,00	20,40	0,00	454,94	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	210,00	0,00	0,00	180,40	354,50	0,00	0,00
6257	Réceptions	307,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 630,57	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 723,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	32 409,40	0,00	0,00	0,00	13 546,75	0,00	10 070,41	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>104 912,35</b>	<b>267 546,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>859 017,31</b>	<b>408 344,95</b>	<b>114 691,09</b>	<b>0,00</b>
6331	Versement mobilité	1 470,43	3 308,78	0,00	0,00	10 072,99	5 273,42	1 267,38	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	365,77	823,12	0,00	0,00	2 505,84	1 311,85	315,21	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	658,37	1 481,60	0,00	0,00	4 511,02	2 303,77	567,58	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	96 980,17	0,00	0,00	462 846,61	104 519,47	46 231,99	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	6 270,10	0,00	0,00	29 839,60	6 323,98	1 458,90	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	11 687,66	0,00	0,00	73 998,72	20 954,40	15 619,31	0,00
64131	Rémunérations non tit.	73 155,52	73 226,02	0,00	0,00	39 960,60	145 446,76	19 931,71	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 186,21	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	23 226,88	36 612,17	0,00	0,00	83 836,96	61 955,36	12 982,15	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 072,57	34 346,70	0,00	0,00	149 727,29	40 802,40	15 509,62	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 962,81	2 799,46	0,00	0,00	1 615,55	6 267,33	807,24	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	11,00	0,00	0,00	102,13	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-402,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	0,00	0,00	0,00	113,74	0,00	0,00	0,00
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	-516,37	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>2 769,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 924,90</b>	<b>0,00</b>	<b>4 550,00</b>	<b>0,00</b>
	Réalisations	2 769,00	0,00	0,00	0,00	15 924,90	0,00	4 550,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	2 769,00	0,00	0,00	0,00	4 403,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 769,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 403,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00	4 550,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	3 000,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	1 550,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	21,90	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	21,90	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>-171 299,78</b>	<b>-267 756,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-971 522,11</b>	<b>-409 444,83</b>	<b>-129 811,14</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>1 037 315,98</b>	<b>1 506 788,10</b>	<b>3 254 197,78</b>	<b>0,00</b>	<b>5 798 301,86</b>
<b>Réalisations</b>		<b>1 037 315,98</b>	<b>1 506 788,10</b>	<b>3 254 197,78</b>	<b>0,00</b>	<b>5 798 301,86</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>18 537,84</b>	<b>287 475,79</b>	<b>169 958,37</b>	<b>0,00</b>	<b>475 972,00</b>
60623	Alimentation	0,00	4 912,00	0,00	0,00	4 912,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	5 618,36	0,00	0,00	5 618,36
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	26 002,64	8 601,97	0,00	34 604,61
6068	Autres matières et fournitures	0,00	36 922,27	0,00	0,00	36 922,27
6135	Locations mobilières	5 281,57	35 885,58	0,00	0,00	41 167,15
61521	Entretien terrains	0,00	32 524,13	0,00	0,00	32 524,13
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	6 819,13	0,00	0,00	6 819,13
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 196,34	0,00	0,00	2 196,34
6156	Maintenance	9 108,00	10 641,60	0,00	0,00	19 749,60
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	1 148,00	0,00	0,00	1 148,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	244,80	0,00	0,00	244,80
6241	Transports de biens	0,00	996,44	0,00	0,00	996,44
6247	Transports collectifs	3 198,27	0,00	0,00	0,00	3 198,27
6251	Voyages et déplacements	0,00	17,80	7 484,03	0,00	7 501,83
6257	Réceptions	950,00	0,00	0,00	0,00	950,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	1 863,36	3 733,34	0,00	5 596,70
6288	Autres services extérieurs	0,00	121 683,34	150 139,03	0,00	271 822,37
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>312 578,14</b>	<b>1 196 312,31</b>	<b>3 084 239,41</b>	<b>0,00</b>	<b>4 593 129,86</b>
6331	Versement mobilité	3 439,98	15 160,20	38 549,20	0,00	57 149,38
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	855,72	3 770,93	9 588,91	0,00	14 215,56
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 540,63	6 708,79	17 150,18	0,00	25 399,60
64111	Rémunération principale titulaires	159 301,53	351 413,61	648 284,86	0,00	1 159 000,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	10 321,79	16 561,99	75 341,46	0,00	102 225,24
64118	Autres indemnités titulaires	49 355,28	71 839,32	199 922,46	0,00	321 117,06
64131	Rémunérations non tit.	7 275,37	389 027,18	1 276 795,73	0,00	1 673 098,28
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	466,59	0,00	0,00	466,59
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	19 795,04	0,00	0,00	19 795,04
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	27 605,82	177 523,70	501 356,74	0,00	706 486,26
6453	Cotisations aux caisses de retraites	52 560,57	127 440,84	266 192,49	0,00	446 193,90
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	297,45	16 508,98	50 894,40	0,00	67 700,83
6455	Cotisations pour assurance du personnel	24,00	95,14	162,98	0,00	282,12
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
65	Autres charges de gestion courante	706 200,00	0,00	0,00	0,00	706 200,00
6574	Subv. fonct. Associat <sup>o</sup> , personnes privée	706 200,00	0,00	0,00	0,00	706 200,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00
6714	Bourses et prix	0,00	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>36 500,00</b>	<b>37 928,73</b>	<b>99 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>173 928,73</b>
	Réalisations	36 500,00	37 928,73	99 500,00	0,00	173 928,73
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat <sup>o</sup> ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 528,73	0,00	0,00	1 528,73
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	1 528,73	0,00	0,00	1 528,73
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	36 500,00	36 400,00	99 500,00	0,00	172 400,00
74718	Autres participations Etat	36 500,00	36 400,00	96 500,00	0,00	169 400,00
7473	Participat <sup>o</sup> Départements	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>-1 000 815,98</b>	<b>-1 468 859,37</b>	<b>-3 154 697,78</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 624 373,13</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	<b>DEPENSES</b>	782 334,26	502 409,27	0,00	192 984,57	29 060,00	56 277,65	3 197 920,13	0,00
	Réalisations	782 334,26	502 409,27	0,00	192 984,57	29 060,00	56 277,65	3 197 920,13	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	85 953,61	2 477,61	0,00	192 984,57	6 060,00	0,00	169 958,37	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	4 912,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	5 618,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	26 002,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 601,97	0,00
6068	Autres matières et fournitures	36 922,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	35 885,58	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	32 524,13	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 927,61	0,00	0,00	2 891,52	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	144,66	2 051,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	10 641,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	244,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	833,11	163,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	17,80	0,00	0,00	0,00	0,00	7 484,03	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 863,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 733,34	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	121 683,34	0,00	0,00	150 139,03	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>696 380,65</b>	<b>499 931,66</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 277,65</b>	<b>3 027 961,76</b>	<b>0,00</b>
6331	Versement mobilité	8 860,93	6 299,27	0,00	0,00	0,00	789,82	37 759,38	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 204,10	1 566,83	0,00	0,00	0,00	196,45	9 392,46	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 888,30	2 820,49	0,00	0,00	0,00	328,91	16 821,27	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	170 185,69	181 227,92	0,00	0,00	0,00	0,00	648 284,86	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	7 214,07	9 347,92	0,00	0,00	0,00	0,00	75 341,46	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	42 755,79	29 083,53	0,00	0,00	0,00	0,00	199 922,46	0,00
64131	Rémunérations non tit.	258 508,49	130 518,69	0,00	0,00	0,00	39 244,76	1 237 550,97	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	466,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	19 795,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	107 823,43	69 700,27	0,00	0,00	0,00	12 475,95	488 880,79	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	63 896,32	63 544,52	0,00	0,00	0,00	1 650,36	264 542,13	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 212,49	5 296,49	0,00	0,00	0,00	1 591,40	49 303,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	36,00	59,14	0,00	0,00	0,00	0,00	162,98	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>1 528,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>99 500,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Réalisations</b>		<b>1 528,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>99 500,00</b>	<b>0,00</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>1 528,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70631	Redevances services à caractère sportif	1 528,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>99 500,00</b>	<b>0,00</b>
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	36 400,00	0,00	0,00	96 500,00	0,00



VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>-780 805,53</b>	<b>-502 409,27</b>	<b>0,00</b>	<b>-156 584,57</b>	<b>-29 060,00</b>	<b>-56 277,65</b>	<b>-3 098 420,13</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

**FONCTION 5 – Interventions sociales et santé**

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>15 386,05</b>	<b>4 135 861,88</b>	<b>0,00</b>	<b>4 151 247,93</b>
<b>Réalisations</b>		<b>15 386,05</b>	<b>4 135 861,88</b>	<b>0,00</b>	<b>4 151 247,93</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>15 386,05</b>	<b>1 287 538,20</b>	<b>0,00</b>	<b>1 302 924,25</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	188 221,43	0,00	188 221,43
60623	Alimentation	0,00	27 744,14	0,00	27 744,14
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	2 943,43	0,00	2 943,43
6068	Autres matières et fournitures	0,00	74 663,41	0,00	74 663,41
6132	Locations immobilières	0,00	7 559,88	0,00	7 559,88
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	36 171,60	0,00	36 171,60
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	7 792,94	0,00	7 792,94
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	4 200,00	0,00	4 200,00
6226	Honoraires	0,00	4 950,00	0,00	4 950,00
6241	Transports de biens	0,00	9,28	0,00	9,28
6247	Transports collectifs	0,00	30 446,19	0,00	30 446,19
6251	Voyages et déplacements	0,00	812,18	0,00	812,18
6262	Frais de télécommunications	0,00	1 775,62	0,00	1 775,62
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	12 280,00	0,00	12 280,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	7 719,29	0,00	7 719,29
6288	Autres services extérieurs	15 386,05	880 248,81	0,00	895 634,86
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>2 424 483,68</b>	<b>0,00</b>	<b>2 424 483,68</b>
6331	Versement mobilité	0,00	28 944,92	0,00	28 944,92
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	7 200,43	0,00	7 200,43
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	12 973,30	0,00	12 973,30
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	1 007 791,73	0,00	1 007 791,73
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	78 696,70	0,00	78 696,70
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	216 210,73	0,00	216 210,73
64131	Rémunérations non tit.	0,00	419 004,54	0,00	419 004,54
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	289 319,19	0,00	289 319,19
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	347 130,53	0,00	347 130,53
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	16 934,62	0,00	16 934,62
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	276,99	0,00	276,99
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>423 840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>423 840,00</b>
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	353 840,00	0,00	353 840,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>84 306,75</b>	<b>846 599,04</b>	<b>0,00</b>	<b>930 905,79</b>
	Réalisations	84 306,75	846 599,04	0,00	930 905,79
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	184 012,93	0,00	184 012,93
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	184 012,93	0,00	184 012,93
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	84 306,75	662 586,11	0,00	746 892,86
74718	Autres participations Etat	83 500,00	96 675,00	0,00	180 175,00
7472	Participat° Régions	0,00	106 480,27	0,00	106 480,27
7473	Participat° Départements	0,00	195 562,00	0,00	195 562,00
7478	Participat° Autres organismes	806,75	263 868,84	0,00	264 675,59
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		<b>68 920,70</b>	<b>-3 289 262,84</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 220 342,14</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 386,05</b>	<b>2 071 316,74</b>	<b>0,00</b>	<b>946 846,26</b>	<b>506 747,57</b>	<b>610 951,31</b>
	Réalisations	0,00	0,00	15 386,05	2 071 316,74	0,00	946 846,26	506 747,57	610 951,31
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	15 386,05	740 373,75	0,00	538 844,49	0,00	8 319,96
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 221,43	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	444,68	0,00	27 299,46	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	384,00	0,00	2 559,43	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	7 520,71	0,00	67 142,70	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	7 559,88	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	36 171,60	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 792,94
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	4 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,28	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 446,19	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	285,16	0,00	0,00	0,00	527,02
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 775,62	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	12 200,00	0,00	80,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 719,29	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	15 386,05	670 857,72	0,00	209 391,09	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>907 102,99</b>	<b>0,00</b>	<b>408 001,77</b>	<b>506 747,57</b>	<b>602 631,35</b>
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	10 927,55	0,00	4 987,51	5 881,51	7 148,35
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	2 718,54	0,00	1 240,82	1 462,95	1 778,12
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	4 893,77	0,00	2 233,23	2 645,45	3 200,85
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	361 903,90	0,00	121 845,65	242 492,53	281 549,65
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	23 293,75	0,00	16 237,35	20 946,79	18 218,81
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	80 187,44	0,00	29 125,56	51 978,73	54 919,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	178 050,09	0,00	123 905,96	45 724,24	71 324,25
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	111 509,26	0,00	58 509,68	52 577,56	66 722,69
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	126 368,99	0,00	44 885,85	81 124,77	94 750,92
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	7 133,69	0,00	5 018,16	1 843,07	2 939,70
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	116,01	0,00	12,00	69,97	79,01
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>423 840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	353 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>84 306,75</b>	<b>141 828,94</b>	<b>0,00</b>	<b>666 770,10</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>
	<b>Réalisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>84 306,75</b>	<b>141 828,94</b>	<b>0,00</b>	<b>666 770,10</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>184 012,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 012,93	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>84 306,75</b>	<b>141 828,94</b>	<b>0,00</b>	<b>482 757,17</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	83 500,00	2 075,00	0,00	72 100,00	0,00	22 500,00
7472	Participat° Régions	0,00	0,00	0,00	106 480,27	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 062,00	0,00	15 500,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	806,75	33 273,67	0,00	230 595,17	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>68 920,70</b>	<b>-1 929 487,80</b>	<b>0,00</b>	<b>-280 076,16</b>	<b>-506 747,57</b>	<b>-572 951,31</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>809 427,18</b>	<b>0,00</b>	<b>33 664,74</b>	<b>4 834 306,85</b>	<b>0,00</b>	<b>5 677 398,77</b>
Réalizations		0,00	809 427,18	0,00	33 664,74	4 834 306,85	0,00	5 677 398,77
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>561 250,83</b>	<b>0,00</b>	<b>33 664,74</b>	<b>1 301 702,58</b>	<b>0,00</b>	<b>1 896 618,15</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	2 783,44	0,00	0,00	2 783,44
60623	Alimentation	0,00	2 294,55	0,00	4 953,02	41 586,93	0,00	48 834,50
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 931,94	0,00	1 931,94
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 217,56	0,00	2 217,56
6068	Autres matières et fournitures	0,00	788,93	0,00	0,00	33 510,29	0,00	34 299,22
611	Contrats de prestations de services	0,00	171 594,12	0,00	0,00	1 206 173,55	0,00	1 377 767,67
6132	Locations immobilières	0,00	310 681,28	0,00	0,00	0,00	0,00	310 681,28
6135	Locations mobilières	0,00	4 031,78	0,00	0,00	0,00	0,00	4 031,78
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 735,21	0,00	2 735,21
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	5 040,07	0,00	5 040,07
6241	Transports de biens	0,00	28,80	0,00	0,00	75,96	0,00	104,76
6247	Transports collectifs	0,00	7 708,11	0,00	18 239,78	0,00	0,00	25 947,89
6251	Voyages et déplacements	0,00	488,44	0,00	0,00	62,58	0,00	551,02
6257	Réceptions	0,00	7 395,74	0,00	0,00	0,00	0,00	7 395,74
6262	Frais de télécommunications	0,00	-541,64	0,00	0,00	1 967,04	0,00	1 425,40
6288	Autres services extérieurs	0,00	55 799,72	0,00	7 688,50	6 401,45	0,00	69 889,67
63512	Taxes foncières	0,00	981,00	0,00	0,00	0,00	0,00	981,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>246 176,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 532 604,27</b>	<b>0,00</b>	<b>3 778 780,62</b>
6331	Versement mobilité	0,00	2 969,90	0,00	0,00	42 565,56	0,00	45 535,46
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	738,66	0,00	0,00	10 588,15	0,00	11 326,81
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	1 329,75	0,00	0,00	19 061,25	0,00	20 391,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	70 982,13	0,00	0,00	1 019 399,93	0,00	1 090 382,06
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	3 040,51	0,00	0,00	68 873,05	0,00	71 913,56
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	21 035,42	0,00	0,00	188 311,19	0,00	209 346,61
64131	Rémunérations non tit.	0,00	81 803,66	0,00	0,00	1 254 181,21	0,00	1 335 984,87
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	2 039,10	0,00	2 039,10
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	35 325,00	0,00	0,00	510 573,88	0,00	545 898,88
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	25 831,89	0,00	0,00	371 240,50	0,00	397 072,39
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	3 108,43	0,00	0,00	45 584,47	0,00	48 692,90
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	11,00	0,00	0,00	185,98	0,00	196,98
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
656	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	<b>Charges financières</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	336 003,01	0,00	287 572,90	2 132 393,51	0,00	2 755 969,42
	<b>Réalisations</b>	0,00	336 003,01	0,00	287 572,90	2 132 393,51	0,00	2 755 969,42
002	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	<b>Atténuations de charges</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	0,00	31 634,08	0,00	0,00	319 593,56	0,00	351 227,64
7066	Redevances services à caractère social	0,00	31 634,08	0,00	0,00	319 593,56	0,00	351 227,64
73	<b>Impôts et taxes</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	57 499,00	0,00	57 499,00
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	0,00	0,00	0,00	57 499,00	0,00	57 499,00
74	<b>Dotations et participations</b>	0,00	34 336,00	0,00	287 572,90	1 452 810,94	0,00	1 774 719,84
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	23 500,00	11 000,00	0,00	34 500,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	32 000,00	49 605,50	0,00	81 605,50
7478	Participat° Autres organismes	0,00	34 336,00	0,00	232 072,90	1 392 205,44	0,00	1 658 614,34
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	0,00	270 032,93	0,00	0,00	302 637,19	0,00	572 670,12
752	Revenus des immeubles	0,00	255 032,93	0,00	0,00	0,00	0,00	255 032,93
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	15 000,00	0,00	0,00	285 154,72	0,00	300 154,72
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	17 482,47	0,00	17 482,47
76	<b>Produits financiers</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	<b>Produits exceptionnels</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	-147,18	0,00	-147,18
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	-147,18	0,00	-147,18
78	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	0,00	-473 424,17	0,00	253 908,16	-2 701 913,34	0,00	-2 921 429,35

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>69 747,76</b>	<b>123 060,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>192 808,59</b>
Réalizations		69 747,76	123 060,83	0,00	0,00	0,00	192 808,59
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	69 747,76	123 060,83	0,00	0,00	0,00	192 808,59
60621	Combustibles	0,00	23 453,11	0,00	0,00	0,00	23 453,11
6132	Locations immobilières	44 354,76	0,00	0,00	0,00	0,00	44 354,76
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	99 607,72	0,00	0,00	0,00	99 607,72
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	15 728,39	0,00	0,00	0,00	0,00	15 728,39
617	Etudes et recherches	1 501,95	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501,95
6226	Honoraires	4 993,94	0,00	0,00	0,00	0,00	4 993,94
6227	Frais d'actes et de contentieux	139,45	0,00	0,00	0,00	0,00	139,45
63512	Taxes foncières	3 029,27	0,00	0,00	0,00	0,00	3 029,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>-69 747,76</b>	<b>-123 060,83</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-192 808,59</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

### FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>821 019,25</b>	<b>1 564 952,80</b>	<b>59 087,86</b>	<b>0,00</b>	<b>2 445 059,91</b>
Réalizations		821 019,25	1 564 952,80	59 087,86	0,00	2 445 059,91
<b>002</b>	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>201 861,50</b>	<b>775 508,10</b>	<b>44 331,79</b>	<b>0,00</b>	<b>1 021 701,39</b>
60623	Alimentation	0,00	0,00	11 658,06	0,00	11 658,06
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	397,99	0,00	397,99
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	477,80	0,00	477,80
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	-21,64	1 792,20	0,00	1 770,56
6068	Autres matières et fournitures	0,00	75 964,04	18 815,94	0,00	94 779,98
611	Contrats de prestations de services	0,00	-81 933,62	0,00	0,00	-81 933,62
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	846,86	0,00	0,00	846,86
61521	Entretien terrains	0,00	727 249,39	0,00	0,00	727 249,39
615231	Entretien, réparations voiries	-4 851,28	34 247,72	0,00	0,00	29 396,44
6188	Autres frais divers	0,00	18 266,89	0,00	0,00	18 266,89
6241	Transports de biens	0,00	0,00	173,48	0,00	173,48
6262	Frais de télécommunications	0,00	888,46	0,00	0,00	888,46
6288	Autres services extérieurs	206 712,78	0,00	11 016,32	0,00	217 729,10
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>619 157,75</b>	<b>789 894,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 409 052,45</b>
6331	Versement mobilité	6 997,87	9 516,63	0,00	0,00	16 514,50
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 740,66	2 367,19	0,00	0,00	4 107,85
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 133,42	4 261,43	0,00	0,00	7 394,85
64111	Rémunération principale titulaires	217 391,06	293 627,76	0,00	0,00	511 018,82
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	14 391,52	19 231,73	0,00	0,00	33 623,25
64118	Autres indemnités titulaires	89 127,40	55 073,13	0,00	0,00	144 200,53
64131	Rémunérations non tit.	120 527,63	182 831,15	0,00	0,00	303 358,78
64138	Autres indemnités non tit.	547,47	952,75	0,00	0,00	1 500,22
6417	Rémunérations des apprentis	9 125,74	9 933,61	0,00	0,00	19 059,35
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	73 703,34	102 206,22	0,00	0,00	175 909,56
6453	Cotisations aux caisses de retraites	77 521,98	102 641,13	0,00	0,00	180 163,11
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 896,66	7 167,95	0,00	0,00	12 064,61
6455	Cotisations pour assurance du personnel	53,00	84,02	0,00	0,00	137,02
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>-450,00</b>	<b>14 756,07</b>	<b>0,00</b>	<b>14 306,07</b>
6518	Autres	0,00	-450,00	0,00	0,00	-450,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	14 756,07	0,00	14 756,07
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>1 890 195,65</b>	<b>644 695,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 534 891,30</b>
	Réalisations	1 890 195,65	644 695,65	0,00	0,00	2 534 891,30
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	738 079,44	422 545,62	0,00	0,00	1 160 625,06
70323	Redev. occupat° domaine public communal	53 838,44	0,00	0,00	0,00	53 838,44
70383	Redevance de stationnement	0,00	131 683,21	0,00	0,00	131 683,21
70384	Forfait de post-stationnement	684 241,00	290 862,41	0,00	0,00	975 103,41
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	130 816,21	107 813,00	0,00	0,00	238 629,21
752	Revenus des immeubles	0,00	18 768,00	0,00	0,00	18 768,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	130 816,21	89 045,00	0,00	0,00	219 861,21
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 021 300,00	114 337,03	0,00	0,00	1 135 637,03
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 021 300,00	0,00	0,00	0,00	1 021 300,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	114 337,03	0,00	0,00	114 337,03
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>1 069 176,40</b>	<b>-920 257,15</b>	<b>-59 087,86</b>	<b>0,00</b>	<b>89 831,39</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	<b>DEPENSES</b>	<b>324 182,65</b>	<b>0,00</b>	<b>206 712,78</b>	<b>290 123,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Réalisations	324 182,65	0,00	206 712,78	290 123,82	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	206 712,78	-4 851,28	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	-4 851,28	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	206 712,78	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>324 182,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>294 975,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6331	Versement mobilité	3 618,63	0,00	0,00	3 379,24	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	900,05	0,00	0,00	840,61	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 620,29	0,00	0,00	1 513,13	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	147 118,18	0,00	0,00	70 272,88	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	7 332,16	0,00	0,00	7 059,36	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	40 716,99	0,00	0,00	48 410,41	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	30 323,22	0,00	0,00	90 204,41	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	547,47	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	9 125,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	32 978,30	0,00	0,00	40 725,04	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	49 180,01	0,00	0,00	28 341,97	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 228,08	0,00	0,00	3 668,58	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	41,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6518	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>1 759 379,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 816,21</b>
<b>Réalisations</b>		<b>1 759 379,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 816,21</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	738 079,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	53 838,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	684 241,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 816,21
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 816,21
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 021 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 021 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		<b>1 435 196,79</b>	<b>0,00</b>	<b>-206 712,78</b>	<b>-290 123,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>130 816,21</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES</b>		<b>13 432,09</b>	<b>-80 228,76</b>	<b>34 247,72</b>	<b>1 539 609,75</b>	<b>57 892,00</b>	<b>36 413,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 674,38</b>
Réalizations		13 432,09	-80 228,76	34 247,72	1 539 609,75	57 892,00	36 413,48	0,00	0,00	22 674,38
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	13 432,09	-79 778,76	34 247,72	807 607,05	0,00	21 657,41	0,00	0,00	22 674,38
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 658,06
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397,99	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	477,80	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	-21,64	0,00	1 792,20	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	1 308,00	0,00	74 656,04	0,00	18 815,94	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	-81 933,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	846,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	727 249,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	34 247,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
6188	Autres frais divers	13 432,09	0,00	0,00	4 834,80	0,00	0,00	0,00	0,00	
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173,48	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	888,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 016,32	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>732 002,70</b>	<b>57 892,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	8 822,61	694,02	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	2 194,57	172,62	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	3 950,72	310,71	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	293 627,76	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	19 231,73	0,00	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	55 073,13	0,00	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	142 544,79	40 286,36	0,00	0,00	0,00	
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	952,75	0,00	0,00	0,00	0,00	
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	7 385,93	2 547,68	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	91 177,36	11 028,86	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	101 187,79	1 453,34	0,00	0,00	0,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	5 769,54	1 398,41	0,00	0,00	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	84,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>-450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 756,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
6518	Autres	0,00	-450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 756,07	0,00	0,00	
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>638 995,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>Réalisations</b>	<b>0,00</b>	<b>638 995,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0,00</b>	<b>422 545,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
70383	Redevance de stationnement	0,00	131 683,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	290 862,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>102 113,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	0,00	13 068,00	0,00	0,00	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	89 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>114 337,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	114 337,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (3)</b>		<b>-13 432,09</b>	<b>719 224,41</b>	<b>-34 247,72</b>	<b>-1 539 609,75</b>	<b>-52 192,00</b>	<b>-36 413,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-22 674,38</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>8 908,25</b>	<b>4 265,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 839,42</b>	<b>5 502,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 515,49</b>
Réalizations		8 908,25	4 265,32	0,00	0,00	48 839,42	5 502,50	0,00	0,00	67 515,49
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	8 908,25	4 265,32	0,00	0,00	28 657,91	5 502,50	0,00	0,00	47 333,98
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 502,50	0,00	0,00	5 502,50
60612	Energie - Electricité	0,00	4 265,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 265,32
6132	Locations immobilières	8 908,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 908,25
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	28 657,91	0,00	0,00	0,00	28 657,91
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	20 181,51	0,00	0,00	0,00	20 181,51
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	267,02	0,00	0,00	0,00	267,02
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	66,42	0,00	0,00	0,00	66,42
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	119,56	0,00	0,00	0,00	119,56
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 261,46	0,00	0,00	0,00	3 261,46
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	245,42	0,00	0,00	0,00	245,42
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	644,44	0,00	0,00	0,00	644,44
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	10 021,22	0,00	0,00	0,00	10 021,22
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 414,78	0,00	0,00	0,00	3 414,78
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	1 731,25	0,00	0,00	0,00	1 731,25
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	405,94	0,00	0,00	0,00	405,94
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	4,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	228 148,76	0,00	0,00	9 719,82	4 780,45	0,00	0,00	242 649,03
Réalizations		0,00	228 148,76	0,00	0,00	9 719,82	4 780,45	0,00	0,00	242 649,03
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	9 719,82	4 780,45	0,00	0,00	14 500,27
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	5 922,00	0,00	0,00	0,00	5 922,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	3 797,82	0,00	0,00	0,00	3 797,82
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 780,45	0,00	0,00	4 780,45
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	228 148,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 148,76
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	228 148,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 148,76
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		-8 908,25	223 883,44	0,00	0,00	-39 119,60	-722,05	0,00	0,00	175 133,54

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>5 783 770,00</b>	<b>5 036 871,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 820 641,20</b>
Réalizations		5 783 770,00	3 497 207,48	0,00	0,00	0,00	9 280 977,48
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution sect° d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>23 934,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 934,23</b>
13911	Etat et établissements nationaux	8 289,34	0,00	0,00	0,00	0,00	8 289,34
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	8 123,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 123,00
139151	Sub. transf cpte résultat. GFP de rattach.	3 397,89	0,00	0,00	0,00	0,00	3 397,89
13918	Autres subventions d'équipement	4 124,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 124,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>754 071,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>754 071,63</b>
2312	Agencements et aménagements de terrains	80 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 856,00
2313	Constructions	150 531,99	0,00	0,00	0,00	0,00	150 531,99
2315	Installat°, matériel et outillage techni	522 683,64	0,00	0,00	0,00	0,00	522 683,64
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>8 524,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 524,36</b>
10226	Taxe d'aménagement	8 524,36	0,00	0,00	0,00	0,00	8 524,36
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>4 797 239,78</b>	<b>661 047,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 458 287,52</b>
1641	Emprunts en euros	4 797 239,78	0,00	0,00	0,00	0,00	4 797 239,78
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	660 997,74	0,00	0,00	0,00	660 997,74
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>298 720,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>298 720,50</b>
2051	Concessions, droits similaires	0,00	298 720,50	0,00	0,00	0,00	298 720,50
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>200 000,00</b>	<b>42 986,29</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>242 986,29</b>
2041513	GFP rat : Projet infrastructure	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	42 986,29	0,00	0,00	0,00	42 986,29
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>2 454 116,15</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 454 116,15</b>
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	49 501,55	0,00	0,00	0,00	49 501,55
21311	Hôtel de ville	0,00	30 916,91	0,00	0,00	0,00	30 916,91
21316	Equipements du cimetière	0,00	14 780,00	0,00	0,00	0,00	14 780,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	1 400 524,36	0,00	0,00	0,00	1 400 524,36
2138	Autres constructions	0,00	51 780,49	0,00	0,00	0,00	51 780,49

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
21533	Réseaux câblés	0,00	4 507,00	0,00	0,00	0,00	4 507,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	2 135,16	0,00	0,00	0,00	2 135,16
2182	Matériel de transport	0,00	307 245,58	0,00	0,00	0,00	307 245,58
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	327 728,19	0,00	0,00	0,00	327 728,19
2184	Mobilier	0,00	72 114,12	0,00	0,00	0,00	72 114,12
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	192 882,79	0,00	0,00	0,00	192 882,79
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>1 560,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 560,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	1 560,00	0,00	0,00	0,00	1 560,00
<b>Opérations d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>38 776,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 776,80</b>
28	COEUR DE VILLE	0,00	38 776,80	0,00	0,00	0,00	38 776,80
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>1 539 663,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 539 663,72</b>
<b>RECETTES (2)</b>		<b>17 716 922,54</b>	<b>689 629,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 406 551,54</b>
<b>Réalisations</b>		<b>17 716 922,54</b>	<b>498 067,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 214 990,32</b>
<b>001</b>	<b>Solde d'exécution sect° d'investissement</b>	<b>2 293 093,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 293 093,12</b>
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>3 454 777,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 454 777,23</b>
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	616 741,19	0,00	0,00	0,00	0,00	616 741,19
2111	Terrains nus	21 400,45	0,00	0,00	0,00	0,00	21 400,45
2115	Terrains bâtis	7 068,50	0,00	0,00	0,00	0,00	7 068,50
21318	Autres bâtiments publics	121 168,57	0,00	0,00	0,00	0,00	121 168,57
2138	Autres constructions	245 694,17	0,00	0,00	0,00	0,00	245 694,17
2182	Matériel de transport	9 227,12	0,00	0,00	0,00	0,00	9 227,12
28031	Frais d'études	27 461,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 461,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	975,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	14 302,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 302,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	28 011,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 011,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	21 761,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 761,00
28051	Concessions et droits similaires	285 665,20	0,00	0,00	0,00	0,00	285 665,20
28088	Autres immobilisations incorporelles	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
281318	Autres bâtiments publics	2 575,23	0,00	0,00	0,00	0,00	2 575,23
28138	Autres constructions	63 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 740,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	26 641,28	0,00	0,00	0,00	0,00	26 641,28
281571	Matériel roulant	70 502,42	0,00	0,00	0,00	0,00	70 502,42
28158	Autres installat°, matériel et outillage	111 207,82	0,00	0,00	0,00	0,00	111 207,82
28182	Matériel de transport	234 311,58	0,00	0,00	0,00	0,00	234 311,58
28183	Matériel de bureau et informatique	361 571,33	0,00	0,00	0,00	0,00	361 571,33
28184	Mobilier	192 686,67	0,00	0,00	0,00	0,00	192 686,67

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
28185	Cheptel	1 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 116,00
28188	Autres immo. corporelles	313 561,96	0,00	0,00	0,00	0,00	313 561,96
4817	Pénalités de renégociation de la dette	641 387,74	0,00	0,00	0,00	0,00	641 387,74
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>754 071,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>754 071,63</b>
2031	Frais d'études	221 127,99	0,00	0,00	0,00	0,00	221 127,99
2033	Frais d'insertion	10 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 260,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	522 683,64	0,00	0,00	0,00	0,00	522 683,64
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>11 181 038,32</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 181 038,32</b>
10222	FCTVA	1 177 878,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 878,00
10226	Taxe d'aménagement	3 160,32	0,00	0,00	0,00	0,00	3 160,32
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000 000,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>424 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>424 870,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	286 450,00	0,00	0,00	0,00	286 450,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	58 420,00	0,00	0,00	0,00	58 420,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>7 397,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 397,40</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	7 397,40	0,00	0,00	0,00	7 397,40
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>33 942,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 942,24</b>
238	Avances versées commandes immo. incorp.	33 942,24	0,00	0,00	0,00	0,00	33 942,24
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>65 800,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>65 800,38</b>
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	65 800,38	0,00	0,00	0,00	65 800,38
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	191 561,22	0,00	0,00	0,00	191 561,22
<b>SOLDE (2)</b>		<b>11 933 152,54</b>	<b>-4 347 242,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 585 910,34</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetière et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>4 946 397,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 113,88</b>	<b>201,60</b>	<b>33 158,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		3 452 245,68	0,00	0,00	0,00	29 980,20	201,60	14 780,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
010	<b>Stocks</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<b>Opérations patrimoniales</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	<b>Subventions d'investissement</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	661 047,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	660 997,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	298 720,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	298 720,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>	42 986,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041513	GFP rat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	42 986,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<b>Immobilisations corporelles</b>	2 409 154,35	0,00	0,00	0,00	29 980,20	201,60	14 780,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
2128	Autres agencements et aménagements	49 501,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	30 916,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 780,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 400 524,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	51 780,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	4 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 135,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	307 245,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	327 728,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	72 114,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	162 700,99	0,00	0,00	0,00	29 980,20	201,60	0,00	0,00	0,00
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
23	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>1 560,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
275	Dépôts et cautionnements versés	1 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations d'équipement</b>		<b>38 776,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
28	COEUR DE VILLE	38 776,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>1 494 152,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 133,68</b>	<b>0,00</b>	<b>18 378,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (2)</b>		<b>689 629,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Réalisations</b>		<b>498 067,78</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28185	Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>424 870,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	286 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	58 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>7 397,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 397,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
20	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
27	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>65 800,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2764	Créances sur personnes de droit privé	65 800,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>191 561,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-4 256 768,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-57 113,88</b>	<b>-201,60</b>	<b>-33 158,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

### FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		14 590,11	1 289,56	0,00	15 879,67
Réalizations		14 590,11	1 289,56	0,00	15 879,67
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 100,10	0,00	0,00	5 100,10
2051	Concessions, droits similaires	5 100,10	0,00	0,00	5 100,10
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 490,01	396,95	0,00	9 886,96
2185	Cheptel	7 800,00	0,00	0,00	7 800,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 690,01	396,95	0,00	2 086,96
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	892,61	0,00	892,61
45411	ARRETE PREF INSALUBRITE	0,00	892,61	0,00	892,61
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	892,61	0,00	892,61
Réalizations		0,00	892,61	0,00	892,61
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	892,61	0,00	892,61
45421	ARRETE PREF INSALUBRITE	0,00	892,61	0,00	892,61
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-14 590,11</b>	<b>-396,95</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 987,06</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	14 590,11	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	14 590,11	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	5 100,10	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	5 100,10	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	9 490,01	0,00	0,00
2185	Cheptel	0,00	0,00	7 800,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 690,01	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45411	ARRETE PREF INSALUBRITE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45421	ARRETE PREF INSALUBRITE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 590,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 2 – Enseignement - Formation**

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	1 238 366,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 238 366,91
Réalizations		0,00	1 047 262,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 047 262,85
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 047 262,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 047 262,85
21312	Bâtiments scolaires	0,00	708 513,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	708 513,84
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	185 408,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 408,99
2184	Mobilier	0,00	107 378,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 378,30
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	45 961,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 961,72
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
Restes à réaliser au 31/12		0,00	191 104,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	191 104,06
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	57 254,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 254,00
Réalizations		0,00	48 378,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 378,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	48 378,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 378,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	48 378,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 378,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	8 876,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 876,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-1 181 112,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 181 112,91

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		102 566,42	50 930,70	1 084 869,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		85 436,21	50 210,26	911 616,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	85 436,21	50 210,26	911 616,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	4 473,60	5 883,97	698 156,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	185 408,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	52 835,40	34 675,76	19 867,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	28 127,21	9 650,53	8 183,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		17 130,21	720,44	173 253,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>57 254,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	48 378,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	48 378,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	48 378,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	8 876,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>-102 566,42</b>	<b>6 323,30</b>	<b>-1 084 869,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		112 999,08	2 987,76	1 972 529,29	123 010,42	0,00	2 211 526,55
Réalizations		97 249,51	1 090,07	927 213,81	27 480,94	0,00	1 053 034,33
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 100,00	0,00	39 882,00	0,00	0,00	41 982,00
2031	Frais d'études	2 100,00	0,00	39 882,00	0,00	0,00	41 982,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	95 149,51	1 090,07	62 814,47	27 300,94	0,00	186 354,99
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	27 025,50	0,00	27 025,50
2161	Oeuvres et objets d'art	68 047,00	0,00	17 477,80	0,00	0,00	85 524,80
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	275,44	0,00	275,44
2184	Mobilier	7 512,00	0,00	30 738,00	0,00	0,00	38 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	19 590,51	1 090,07	14 598,67	0,00	0,00	35 279,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	180,00	0,00	180,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	180,00	0,00	180,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	824 517,34	0,00	0,00	824 517,34
17	COLLEGALE NOTRE DAME	0,00	0,00	726 180,92	0,00	0,00	726 180,92
27	MUSEE HOTEL DIEU	0,00	0,00	98 336,42	0,00	0,00	98 336,42
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		15 749,57	1 897,69	1 045 315,48	95 529,48	0,00	1 158 492,22
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	114 789,97	605 203,03	0,00	0,00	719 993,00
Réalizations		0,00	114 789,97	567 703,03	0,00	0,00	682 493,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	114 789,97	567 703,03	0,00	0,00	682 493,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	114 789,97	250 744,62	0,00	0,00	365 534,59
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	291 142,41	0,00	0,00	291 142,41
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	25 816,00	0,00	0,00	25 816,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00	37 500,00
<b>SOLDE (2)</b>		-112 999,08	111 802,21	-1 367 326,26	-123 010,42	0,00	-1 491 533,55

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES (2)</b>		2 987,76	0,00	0,00	0,00	48 007,03	116 766,23	42 195,51	1 765 560,52
Réalizations		1 090,07	0,00	0,00	0,00	47 548,96	115 814,22	37 669,71	726 180,92
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	39 882,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	39 882,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 090,07	0,00	0,00	0,00	7 666,96	17 477,80	37 669,71	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 477,80	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 738,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 090,07	0,00	0,00	0,00	7 666,96	0,00	6 931,71	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>98 336,42</b>	<b>0,00</b>	<b>726 180,92</b>
17	COLLEGALE NOTRE DAME	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	726 180,92
27	MUSEE HOTEL DIEU	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 336,42	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>1 897,69</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>458,07</b>	<b>952,01</b>	<b>4 525,80</b>	<b>1 039 379,60</b>
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>114 789,97</b>	<b>31 297,32</b>	<b>354 458,41</b>	<b>0,00</b>	<b>219 447,30</b>
<b>Réalisations</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>114 789,97</b>	<b>31 297,32</b>	<b>316 958,41</b>	<b>0,00</b>	<b>219 447,30</b>
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	114 789,97	31 297,32	316 958,41	0,00	219 447,30
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	114 789,97	31 297,32	0,00	0,00	219 447,30
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 142,41	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 816,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	-2 987,76	0,00	0,00	114 789,97	-16 709,71	237 692,18	-42 195,51	-1 546 113,22

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	513 549,20	0,00	0,00	513 549,20
Réalizations		0,00	446 490,79	0,00	0,00	446 490,79
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	446 490,79	0,00	0,00	446 490,79
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	131 828,10	0,00	0,00	131 828,10
21318	Autres bâtiments publics	0,00	222 554,91	0,00	0,00	222 554,91
21568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	27 070,80	0,00	0,00	27 070,80
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	47 709,62	0,00	0,00	47 709,62
2184	Mobilier	0,00	719,00	0,00	0,00	719,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	16 608,36	0,00	0,00	16 608,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	67 058,41	0,00	0,00	67 058,41
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	34 590,00	0,00	0,00	34 590,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	34 590,00	0,00	0,00	34 590,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-478 959,20	0,00	0,00	-478 959,20

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
<b>DEPENSES (2)</b>		61 694,18	47 709,62	0,00	404 145,40	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		60 929,68	47 709,62	0,00	337 851,49	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 929,68	47 709,62	0,00	337 851,49	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	131 828,10	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	16 531,52	0,00	0,00	206 023,39	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	27 070,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	47 709,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	719,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
2188	Autres immobilisations corporelles	16 608,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		764,50	0,00	0,00	66 293,91	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES (2)</b>		<b>34 590,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		34 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-27 104,18</b>	<b>-47 709,62</b>	<b>0,00</b>	<b>-404 145,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		12 500,00	60 842,27	0,00	73 342,27
Réalizations		12 500,00	23 474,17	0,00	35 974,17
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	23 474,17	0,00	23 474,17
2184	Mobilier	0,00	5 399,79	0,00	5 399,79
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	18 074,38	0,00	18 074,38
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	12 500,00	0,00	0,00	12 500,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	12 500,00	0,00	0,00	12 500,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	37 368,10	0,00	37 368,10
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00



VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-12 500,00</b>	<b>-60 842,27</b>	<b>0,00</b>	<b>-73 342,27</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
<b>DEPENSES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>12 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 004,20</b>	<b>0,00</b>	<b>4 838,07</b>
Réalizations		0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	23 293,17	0,00	181,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 293,17	0,00	181,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 399,79	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 893,38	0,00	181,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 711,03	0,00	4 657,07
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	-12 500,00	0,00	0,00	0,00	-56 004,20	0,00	-4 838,07

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>DEPENSES (2)</b>	0,00	7 537,63	0,00	5 473,25	94 111,43	0,00	107 122,31
	Réalisations	0,00	2 216,78	0,00	4 913,55	38 608,19	0,00	45 738,52
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 216,78	0,00	0,00	0,00	0,00	2 216,78
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 216,78	0,00	0,00	0,00	0,00	2 216,78
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	4 913,55	28 627,55	0,00	33 541,10
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	12 308,59	0,00	12 308,59
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	8 546,15	0,00	8 546,15
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	4 913,55	7 772,81	0,00	12 686,36
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 801,92	0,00	1 801,92
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 801,92	0,00	1 801,92
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	8 178,72	0,00	8 178,72
26	CRECHE LES PETITS ARTISTES	0,00	0,00	0,00	0,00	8 178,72	0,00	8 178,72
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	5 320,85	0,00	559,70	55 503,24	0,00	61 383,79
	<b>RECETTES (2)</b>	0,00	571,26	0,00	0,00	392 207,00	0,00	392 778,26
	Réalisations	0,00	571,26	0,00	0,00	392 207,00	0,00	392 778,26

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	392 207,00	0,00	392 207,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	104 000,00	0,00	104 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	283 107,00	0,00	283 107,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 100,00	0,00	5 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	571,26	0,00	0,00	0,00	0,00	571,26
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	571,26	0,00	0,00	0,00	0,00	571,26
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 966,37</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 473,25</b>	<b>298 095,57</b>	<b>0,00</b>	<b>285 655,95</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		5 201,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 201,00
Réalizations		5 201,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 201,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 201,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 201,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 201,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 201,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>5 201,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 201,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

**FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement**

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	11 847 579,06	0,00	0,00	11 847 579,06
Réalizations		0,00	8 510 315,05	0,00	0,00	8 510 315,05
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	183 734,25	0,00	0,00	183 734,25
2031	Frais d'études	0,00	183 734,25	0,00	0,00	183 734,25
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 055 934,86	0,00	0,00	5 055 934,86
2111	Terrains nus	0,00	56 350,00	0,00	0,00	56 350,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	594 218,51	0,00	0,00	594 218,51
2138	Autres constructions	0,00	4 242 755,98	0,00	0,00	4 242 755,98
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	162 610,37	0,00	0,00	162 610,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 795 396,69	0,00	0,00	1 795 396,69
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	1 795 396,69	0,00	0,00	1 795 396,69
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations d'équipement</b>		0,00	265 337,71	0,00	0,00	265 337,71
25	AMENAGEMENT DES SQUARES BRIEUSSEL ET D ESTREES	0,00	94 878,31	0,00	0,00	94 878,31
28	COEUR DE VILLE	0,00	170 459,40	0,00	0,00	170 459,40
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		0,00	1 209 911,54	0,00	0,00	1 209 911,54
45816	CONVENTION GESTION CU GPSEO	0,00	1 209 911,54	0,00	0,00	1 209 911,54
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		0,00	3 337 264,01	0,00	0,00	3 337 264,01
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	5 615 906,17	0,00	0,00	5 615 906,17

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>Réalisations</b>	<b>0,00</b>	<b>3 401 357,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 401 357,64</b>
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	786 615,64	0,00	0,00	786 615,64
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	247 030,00	0,00	0,00	247 030,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	7 406,64	0,00	0,00	7 406,64
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	521 027,00	0,00	0,00	521 027,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	11 152,00	0,00	0,00	11 152,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	150,00	0,00	0,00	150,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	150,00	0,00	0,00	150,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	2 614 592,00	0,00	0,00	2 614 592,00
45826	CONVENTION GESTION CU GPSEO	0,00	2 614 592,00	0,00	0,00	2 614 592,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	2 214 548,53	0,00	0,00	2 214 548,53
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 231 672,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 231 672,89</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Réalisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
25	AMENAGEMENT DES SQUARES BRIEUSSEL ET D ESTREES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	COEUR DE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45816	CONVENTION GESTION CU GPSEO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Réalisations</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45826	CONVENTION GESTION CU GPSEO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
<b>DEPENSES (2)</b>		1 424 261,43	10 675,49	0,00	186 893,94	10 225 748,20	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	<b>Réalisations</b>	<b>1 209 911,54</b>	<b>10 675,49</b>	<b>0,00</b>	<b>180 691,86</b>	<b>7 109 036,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	183 734,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	183 734,25	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 675,49	0,00	85 813,55	4 959 445,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	56 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	75 697,02	518 521,49	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 242 755,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	10 675,49	0,00	10 116,53	141 818,35	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	1 795 396,69	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	1 795 396,69	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Opérations d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>94 878,31</b>	<b>170 459,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
25	AMENAGEMENT DES SQUARES BRIEUSSEL ET D ESTREES	0,00	0,00	0,00	94 878,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	COEUR DE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	170 459,40	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Opérations pour compte de tiers</b>	<b>1 209 911,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45816	CONVENTION GESTION CU GPSEO	1 209 911,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>214 349,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 202,08</b>	<b>3 116 712,04</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>4 821 640,53</b>	<b>210 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>584 115,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Réalisations</b>	<b>2 614 592,00</b>	<b>210 150,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>576 615,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	210 000,00	0,00	0,00	576 615,64	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	210 000,00	0,00	0,00	37 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	7 406,64	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	521 027,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	11 152,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	2 614 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45826	CONVENTION GESTION CU GPSEO	2 614 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	2 207 048,53	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	<b>3 397 379,10</b>	<b>199 474,51</b>	<b>0,00</b>	<b>-186 893,94</b>	<b>-9 641 632,56</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

## FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		83 799,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 799,00
Réalizations		83 799,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 799,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	75 163,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 163,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	75 163,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 163,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 636,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 636,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
275	Dépôts et cautionnements versés	8 636,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 636,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>623,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>623,00</b>
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	623,00	0,00	0,00	0,00	623,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	623,00	0,00	0,00	0,00	623,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	623,00	0,00	0,00	0,00	623,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	<b>SOLDE (2)</b>	-83 799,00	0,00	0,00	0,00	623,00	0,00	0,00	0,00	-83 176,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					90 450 219,24									
1641 Emprunts en euros (total)					90 450 219,24									
1008903	Banque des Territoires	19/06/2002	10/07/2002	01/07/2003	4 188 538,00	V	Livret A	4,250	2,340	EUR	A	X	O	A-1
1015075	Banque des Territoires	20/01/2003	03/03/2003	01/02/2004	4 562 300,00	V	Livret A	4,250	0,000	EUR	A	X	O	A-1
1025069	Banque des Territoires	07/10/2003	01/11/2003	01/11/2004	770 000,00	V	Livret A	4,250	0,000	EUR	A	X	O	A-1
1129542	Banque des Territoires	30/12/2008	16/01/2009	01/05/2009	6 000 000,00	V	Euribor 3 mois	1,360	0,860	EUR	T	P	O	A-1
17277	Société Générale	30/11/2007	07/12/2007	07/03/2008	5 570 000,00	V	TAG 3 mois	1,060	0,900	EUR	A	C	O	A-1
18123	Société Générale	18/12/2009	28/12/2009	31/03/2010	13 000 000,00	V	Euribor 3 mois	5,090	0,910	EUR	T	C	O	A-1
A75101AI	Caisse d'Epargne	20/12/2010	30/11/2011	29/02/2012	4 400 000,00	V	Euribor 3 mois	5,090	1,090	EUR	T	C	O	A-1
A75101AN	Caisse d'Epargne	20/12/2010	01/12/2011	29/02/2012	4 850 000,00	V	TAG 3 mois	2,140	1,420	EUR	T	P	O	A-1
AR101 380	Caisse d'Epargne	19/04/2007	25/06/2007	25/09/2007	18 460 756,40	F	Taux Fixe	4,410	4,480	EUR	T	X	O	A-1
MIN254190EUR	Sté de Fin. Local	18/12/2007	15/01/2008	01/01/2009	1 100 000,00	C	Taux Structuré	5,000	0,000	EUR	A	P	O	B-1
MIN281655EUR/001	Sté de Fin. Local	16/12/2013	24/06/2014	01/10/2014	3 000 000,00	V	Euribor 3 mois	1,850	2,790	EUR	T	P	O	A-1
MON247347EUR	Sté de Fin. Local	24/04/2007	01/05/2007	01/07/2007	3 727 500,00	F	Taux Fixe	4,290	4,420	EUR	T	C	O	A-1
MON271662EUR	Sté de Fin. Local	10/08/2010	10/09/2010	01/01/2011	453 837,00	F	Taux Fixe	2,130	2,150	EUR	T	P	O	A-1
MON271663EUR	Sté de Fin. Local	10/08/2010	10/09/2010	01/01/2011	296 163,00	F	Taux Fixe	2,130	2,150	EUR	T	P	O	A-1
MPH226927EUR	Dexia Crédit Local	23/12/2004	01/01/2005	01/01/2006	3 042 711,22	V	Euribor 12 mois	2,840	2,230	EUR	A	C	O	A-1
MPH275924EUR	La Banque Postale	14/05/2008	01/03/2008	01/06/2008	17 028 413,62	F	Taux Fixe	4,150	4,280	EUR	T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					8 051 100,00									



VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					8 051 100,00									
1701	Natixis	23/05/2017	23/05/2017	15/10/2017	7 855 000,00	F	Taux Fixe	0,950	0,950	EUR	A	P	O	A-1
201200118	Caisse d'Alloc. Familiales	23/01/2013	08/08/2013	08/08/2014	196 100,00	F	Taux Fixe	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
<b>Total général</b>					<b>98 501 319,24</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		41 649 164,27					4 797 239,78	1 152 744,77	0,00	118 772,68
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		41 649 164,27					4 797 239,78	1 152 744,77	0,00	118 772,68
1008903	N	0,00	A-1	249 183,93	0,50	V	Livret A + 0.25	0,750	249 494,24	3 756,45	0,00	2 208,20
1015075	N	0,00	A-1	1 510 419,03	6,09	V	Livret A + 0.25	0,750	209 397,12	12 898,62	0,00	24 144,22
1025069	N	0,00	A-1	92 089,03	1,83	V	Livret A + 0.25	0,750	45 531,01	1 032,15	0,00	303,13
1129542	N	0,00	A-1	2 627 982,37	7,09	V	Euribor 3 mois + 0.39	0,000	316 969,79	0,00	0,00	4 327,41
17277	N	0,00	A-1	696 250,00	1,93	F	Taux Fixe	0,230	348 125,00	2 435,43	0,00	106,76
18123	N	0,00	A-1	6 309 172,36	9,00	F	Taux Fixe	1,220	701 019,20	83 439,68	0,00	0,00
A75101AI	N	0,00	A-1	2 640 000,00	14,92	V	Euribor 3 mois + 0.45	0,000	176 000,00	0,00	0,00	2 432,47
A75101AN	N	0,00	A-1	3 140 116,81	14,92	V	Euribor 3 mois + 0.75	0,210	183 588,26	6 932,79	0,00	3 290,48
AR101 380	N	0,00	A-1	9 848 256,40	10,98	F	Taux Fixe	4,410	1 250 000,00	468 761,23	0,00	7 238,47
MIN254190EUR	N	0,00	B-1	197 053,68	1,00	C	Taux Structuré	4,400	91 546,52	12 910,05	0,00	8 766,70
MIN281655EUR/001	N	0,00	A-1	1 824 875,57	7,50	V	Euribor 3 mois + 1.64	1,111	188 313,89	21 899,44	0,00	10 203,69
MON247347EUR	N	0,00	A-1	1 565 550,00	10,25	F	Taux Fixe	4,290	149 100,00	72 145,95	0,00	16 977,09
MON271662EUR	N	0,00	A-1	135 489,49	3,75	F	Taux Fixe	2,130	32 111,38	3 314,54	0,00	713,64
MON271663EUR	N	0,00	A-1	88 417,35	3,75	F	Taux Fixe	2,130	20 955,09	2 162,99	0,00	465,70
MPH226927EUR	N	0,00	A-1	178 983,06	0,00	V	Euribor 12 mois + 0.06	0,000	178 983,01	0,00	0,00	1 125,47
MPH275924EUR	N	0,00	A-1	10 545 325,19	11,16	F	Taux Fixe	4,150	656 105,27	461 055,45	0,00	36 469,25
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>4 702 701,83</b>					<b>660 997,74</b>	<b>50 396,26</b>	<b>0,00</b>	<b>1 360,86</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		4 702 701,83					660 997,74	50 396,26	0,00	1 360,86
1701	N	0,00	A-1	4 663 481,83	6,79	F	Taux Fixe	0,950	641 387,74	50 396,26	0,00	1 360,86
201200118	N	0,00	A-1	39 220,00	1,60	F	Taux Fixe	0,000	19 610,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>46 351 866,10</b>					<b>5 458 237,52</b>	<b>1 203 141,03</b>	<b>0,00</b>	<b>120 133,54</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

### A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Barrière simple (B)</b>														
MIN254190EUR	Sté de Fin. Local	1 100 000,00	197 053,68	1	0,00		4,4	EURIBOR 12 M	5 411,13	Taux Structuré	4,400	12 910,05	0,00	0,43
<b>TOTAL (B)</b>		1 100 000,00	197 053,68						5 411,13			12 910,05	0,00	0,43
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Multiplieur jusqu'à 5 (E)</b>														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Autres types de structures (F)</b>														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 100 000,00</b>	<b>197 053,68</b>						<b>5 411,13</b>			<b>12 910,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,43</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>						
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	17	0	0	0	
	% de l'encours	99,58	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	46 154 812,42	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	
	% de l'encours	0,43	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	197 053,68	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux variable simple (total)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Taux complexe (total) (2)</b>		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux variable simple (total)</b>						0,00	0,00		
<b>Taux complexe (total) (2)</b>						0,00	0,00		
<b>Total</b>						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 800 €			06/07/2015
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 - Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5	02/07/2018
L	203 - Frais d'études non suivis de réalisation et frais d'insertion publicitaire	5	02/07/2018
L	204 - Subventions équipement aux organismes publics ou privés : Biens immobiliers ou installations	30	02/07/2018
L	204 - Subventions équipement aux organismes publics ou privés : Biens mobiliers, matériel ou études	5	02/07/2018
L	204 - Subventions équipement aux organismes publics ou privés : projets d'infra d'intérêt national	40	02/07/2018
L	204 - Attributions de compensation d'investissement	1	02/07/2018
L	205 - Logiciels	2	02/07/2018
L	2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	10	02/07/2018
L	213 - Bâtiments destinés à la location	20	02/07/2018
L	21531 - Réseau d'adduction d'eaux	40	02/07/2018
L	21532 - Réseaux d'assainissement	50	02/07/2018
L	2157 - Matériel et outillage de voirie	8	02/07/2018
L	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	8	02/07/2018
L	21568 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5	02/07/2018
L	2181 - Installations générales	10	02/07/2018
L	2182 - Autres matériels de transport - véhicules légers	7	02/07/2018
L	2182 - Autres matériels de transport - véhicules légers	10	02/07/2018
L	2183 - Matériel de bureau, matériel informatique et reprographie	5	02/07/2018
L	2184 - Mobilier de bureau	10	02/07/2018
L	2185 - Cheptel	10	02/07/2018
L	2188 - Matériel audiovisuel et téléphonique	4	02/07/2018
L	2188 - Matériel de restauration et de nettoyage	6	02/07/2018
L	2188 - Matériel culturel et sportif	7	02/07/2018
L	2188 - Coffres-fort	25	02/07/2018
L	2188 - Autres matériels	8	02/07/2018

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>

**A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions. pour risques et charges (2)</b>	<b>0,00</b>		<b>585 861,80</b>	<b>585 861,80</b>	<b>6 200,00</b>	<b>579 661,80</b>
Contentieux RH	0,00	06/07/2020	135 578,00	135 578,00	0,00	135 578,00
Contentieux en matière d'urbanisme	0,00	06/07/2020	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00
Contentieux autorisations préalables de mise en location	0,00	06/07/2020	4 200,00	4 200,00	4 200,00	0,00
Contentieux RH	0,00	06/07/2020	4 000,00	4 000,00	2 000,00	2 000,00
Contentieux occupation du Domaine public	0,00	06/07/2020	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00
Litige préemption urbaine	0,00	06/07/2020	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Litige responsabilité des ouvrages de voirie	0,00	06/07/2020	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00
Litige commercial	0,00	06/07/2020	297 000,00	297 000,00	0,00	297 000,00
Risques assurance	0,00	06/07/2020	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Litige responsabilité des ouvrages	0,00	06/07/2020	22 083,80	22 083,80	0,00	22 083,80
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>	<b>66 658,00</b>		<b>0,00</b>	<b>66 658,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 658,00</b>
Créances douteuses	66 658,00	28/06/2021	0,00	66 658,00	0,00	66 658,00
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>	<b>66 658,00</b>		<b>585 861,80</b>	<b>652 519,80</b>	<b>6 200,00</b>	<b>646 319,80</b>

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>7 037 667,51</b>	<b>I 5 490 696,11</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>5 502 544,26</b>	<b>5 458 237,52</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 841 546,52	4 797 239,78
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	660 997,74	660 997,74
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>1 535 123,25</b>	<b>32 458,59</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	8 524,36	8 524,36
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	26 598,89	23 934,23
020	Dépenses imprévues	1 500 000,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>5 490 696,11</b>	<b>6 392 334,31</b>	<b>0,00</b>	<b>11 883 030,42</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>16 586 296,73</b>	<b>III 3 680 315,93</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>1 065 800,38</b>	<b>1 246 838,70</b>
10222	FCTVA	1 000 000,00	1 177 878,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	3 160,32
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2764	Créances sur personnes de droit privé	65 800,38	65 800,38
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>15 520 496,35</b>	<b>2 433 477,23</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	27 461,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	2 000,00	975,00
2804171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	20 000,00	14 302,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	30 000,00	28 011,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	30 000,00	21 761,00
28051	Concessions et droits similaires	286 000,00	285 665,20
28088	Autres immobilisations incorporelles	36 000,00	36 000,00
281318	Autres bâtiments publics	3 000,00	2 575,23
28138	Autres constructions	65 000,00	63 740,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	25 000,00	26 641,28
281571	Matériel roulant	80 000,00	70 502,42
28158	Autres installat°, matériel et outillage	112 000,00	111 207,82
28182	Matériel de transport	234 251,00	234 311,58
28183	Matériel de bureau et informatique	360 000,00	361 571,33
28184	Mobilier	193 000,00	192 686,67
28185	Cheptel	2 000,00	1 116,00
28188	Autres immo. corporelles	314 000,00	313 561,96
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	641 387,74	641 387,74
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 600 000,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	11 486 857,61	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>3 680 315,93</b>	<b>2 487 075,75</b>	<b>2 293 093,12</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>18 460 484,80</b>

	<b>Montant</b>	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>11 883 030,42</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>18 460 484,80</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (3)	<b>6 577 454,38</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.2.1</b>

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**BAL (1)****A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>-1 449,95</b>
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	833,33
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	-5 108,97
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	2 380,27
63512	TAXES FONCIERES	445,42
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>8 801,88</b>
66111	INTERETS REGLES A L ECHEANCE	12 910,05
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE	-4 108,17
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>975 031,74</b>
6745	SUBVENTIONS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	975 031,74
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>982 383,67</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>64 991,23</b>
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	64 991,23
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>64 991,23</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 047 374,90</b>

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

<b>RECETTES – TITRES EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>21 843,15</b>
70878	REBOURSEMENT DE FRAIS PAR D AUTRES REDEVABLES	21 843,15
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>413 208,12</b>
752	REVENUS DES IMMEUBLES	405 320,16
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE FACTURES A D AUTRES REDEVABLES	7 887,96
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>435 051,27</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>4 124,00</b>
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L EXERCIC	4 124,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>4 124,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>439 175,27</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.2.1</b>

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

**DSP (1)****A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 226 161,14</b>
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	145 023,70
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	1 081 137,44
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>85 796,17</b>
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE :AUTRES	85 796,17
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 311 957,31</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 311 957,31</b>

**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

<b>RECETTES – TITRES EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>754 428,96</b>
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	15 000,00
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	0,00
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	110 833,33
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	89 045,00
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	225 625,89
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	228 128,57
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE FACTURES A D AUTRES REDEVABLES	85 796,17
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>754 428,96</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>754 428,96</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.2.2</b>

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

BAL<sup>(1)</sup>**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	91 546,52
1641	EMPRUNTS EN EUROS	91 546,52
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	42 986,29
20422	SUB EQUIP. BIENS ET INSTAL.	42 986,29
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>134 532,81</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 124,00
13918	SUBV D EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - AUTRES	4 124,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>4 124,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>138 656,81</b>

**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

<b>RECETTES – TITRES EMIS</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 397,40
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	7 397,40
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	65 800,38
2764	CREANCE SUR DES PARTICULIERS	65 800,38
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>73 197,78</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	64 991,23
281318	AMORT AUTRES BATS PUBLICS	1 251,23
28138	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPO AUTRES CONSTRUCTIONS	63 740,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>64 991,23</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>138 189,01</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A7.2.2</b>

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

DSP(1)

**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

## A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 1		Intitulé de l'opération : ARRETE PREF INSALUBRITE				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>7 990,92</b>	<b>10 000,00</b>	<b>892,61</b>	<b>0,00</b>	<b>9 107,39</b>	<b>8 883,53</b>	
45411 (2)	7 990,92	10 000,00	892,61	0,00	9 107,39	8 883,53	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>7 990,92</b>	<b>10 000,00</b>	<b>892,61</b>	<b>0,00</b>	<b>9 107,39</b>	<b>8 883,53</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>7 990,92</b>	<b>10 000,00</b>	<b>892,61</b>	<b>0,00</b>	<b>9 107,39</b>	<b>8 883,53</b>	
45421 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	7 990,92	10 000,00	892,61	0,00	9 107,39	8 883,53	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>7 990,92</b>	<b>10 000,00</b>	<b>892,61</b>	<b>0,00</b>	<b>9 107,39</b>	<b>8 883,53</b>	

N° opération : 6		Intitulé de l'opération : CONVENTION GESTION CU GPSEO				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>9 037 572,90</b>	<b>2 275 656,00</b>	<b>1 209 911,54</b>	<b>214 349,89</b>	<b>851 394,57</b>	<b>10 247 484,44</b>	
45816 (2)	9 037 572,90	2 275 656,00	1 209 911,54	214 349,89	851 394,57	10 247 484,44	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>9 037 572,90</b>	<b>2 275 656,00</b>	<b>1 209 911,54</b>	<b>214 349,89</b>	<b>851 394,57</b>	<b>10 247 484,44</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>5 640 193,80</b>	<b>5 673 035,10</b>	<b>2 614 592,00</b>	<b>2 207 048,53</b>	<b>851 394,57</b>	<b>8 254 785,80</b>	
45826 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	5 640 193,80	5 673 035,10	2 614 592,00	2 207 048,53	851 394,57	8 254 785,80	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>5 640 193,80</b>	<b>5 673 035,10</b>	<b>2 614 592,00</b>	<b>2 207 048,53</b>	<b>851 394,57</b>	<b>8 254 785,80</b>	

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES</b>	<b>A10.1</b>

**A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2021	ARMOIRE A CLEFS DE BUREAU	164,40	0,00	1
01/01/2021	SECHE LINGE SIEMENS PTITS LAPINS	729,99	0,00	1
01/01/2021	50 PIEDS AMOVIBLES POUR PANNEAUX ELECTORAUX	870,00	0,00	1
01/01/2021	2 TOURNEVIS PROT 2 JEU6 F/P2	69,60	0,00	1
01/01/2021	UN SOCLE DRAPEAUX EN BOIS VERNIS POUR HAMPE 3 MATS	192,00	0,00	1
01/01/2021	SECHE LINGE HUBLOT CANDY 10KG	399,20	0,00	1
01/01/2021	MATERIEL MEDICAL POUR LA CITE EDUCATIVE	181,00	0,00	1
01/01/2021	LUNETTE ECHELLE DE SNELLEN FACE A MAIN			
01/01/2021	REFREGIRATEUR	181,20	0,00	1
01/01/2021	RAMPE SANS REBORD PLIANTE 2500MM	625,13	0,00	1
01/01/2021	CORBILLE MIMOSA 50 L OSSATURE ACIER GALVANISE	542,52	0,00	1
01/01/2021	MEDIATHEQUE TABLEAU DOUBLE FACES SUR ROULETTES	406,80	0,00	1
01/01/2021	HDV BUREAU DES ASSEMBLEES ARMOIRE A RIDEAUX BASSE GRISE	232,50	0,00	1
01/01/2021	MEDIATHEQUE TABLEAU DOUBLE FACES SUR ROULETTES	406,80	0,00	1
01/01/2021	CABINET DU MAIRE RALLONGE BUREAU DEMI LUNE	280,87	0,00	1
01/01/2021	MOBILIER BUREAU SIEGE CTM 3427001	338,66	0,00	1
01/01/2021	MOBILIER BUREAU LAMPE LEDSPIRIT ALU 0500972	203,48	0,00	1
01/01/2021	ACHAT LIT BEBE PLIANT 3 OURS PTITS LAPINS	844,00	0,00	1
01/01/2021	10 POTELETS DE GUIDAGE SANGLE 2M30 SERVICES DE LA VILLE	776,40	0,00	1
01/01/2021	VITRINE EXTERIEUR PACIFIC II A4 12FLES METAL ECOLE LES JONQUILLES	358,67	0,00	1
01/01/2021	8 JUPE 0.20M ET REGLETTE JUPONNAGE POUR FIXATION PODIUM	201,60	0,00	1
01/01/2021	PACK MBOTV2 COLETTE	106,92	0,00	1
01/01/2021	PACK MBOTV2 COUBERTIN	106,92	0,00	1
01/01/2021	PACK MBOTV2 COUSTEAU	106,92	0,00	1
01/01/2021	PACK MBOTV2 LACHENAL	106,92	0,00	1
01/01/2021	PACK MBOTV2 MATISSE	605,88	0,00	1
01/01/2021	PACK MBOTV2 MERMOZ	106,92	0,00	1
01/01/2021	PACK MBOTV2 MONET	106,92	0,00	1
01/01/2021	PACK MBOTV2 ROUSSEAU	106,92	0,00	1
01/01/2021	PACK MBOTV2 VILMORIN	106,92	0,00	1
01/01/2021	PACK MBOTV2 BOUCHER	106,92	0,00	1
01/01/2021	PACK MBOTV2 LUMIERE	605,88	0,00	1
01/01/2021	PACK MBOTV2 CURIE	106,92	0,00	1
01/01/2021	ACHATPACK BEEBOT(6UNI ST ACCUEIL)UDERZD	641,88	0,00	1
01/01/2021	PACK BLUEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)VERNE	685,80	0,00	1
01/01/2021	PACK BLUEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)SEVIGNE	685,80	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)GENTIANES	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)MIMOSAS	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)VIOLETTES	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)CAPUCINES	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)MYOSOTIS	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)TULIPES	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)ROSES	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)PRIMEVERE	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)PERVENCHE	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)PENSEES	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)LAVANDES	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)JONQUILLE	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)GLYCINES	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)CLEMATITE	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)CAMPANULE	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)BLEUETS	498,96	0,00	1
01/01/2021	PACK BEEBOT(6 UNIT. ST.ACCUEIL)ANEMONES	498,96	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
01/01/2021	PACK MBOTV2 BUISSON	106,92	0,00	1
01/01/2021	MICRO-ONDE	75,36	0,00	1
01/01/2021	BOUILLOIRE ELECTRIQUE	31,07	0,00	1
01/01/2021	BALANCE	47,88	0,00	1
01/01/2021	ACHAT LIT POUPEE WESCO PETITS LAPINS	105,40	0,00	1
01/01/2021	TAPIS 130X130	70,31	0,00	1
01/01/2021	TAPIS DE RECEPTION 200X100	243,50	0,00	1
01/01/2021	MICRO ONDE	89,00	0,00	1
01/01/2021	DOTATION OUTILLAGE ESPACES VERT	551,30	0,00	1
01/01/2021	ACHAT CISAILLE ET DESTRUCTEUR ELEMENTAIRE COUBERTIN	264,92	0,00	1
01/01/2021	ACHAT DEUX TABLES PIQUE NIQUE EN PIN POUR ECOLE LACHENAL	783,36	0,00	1
01/01/2021	RADIO ET 3 ENROULEURS	53,89	0,00	1
01/01/2021	ACHAT DE LINGE POUR OUVERTURE CLASSE MATERNELLE MIMOSAS	429,84	0,00	1
01/01/2021	LOT 12 MATELAS	426,24	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 2 COLONNES	327,16	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 3 COLONNES	619,97	0,00	1
01/01/2021	POSTE INFORMATIQUE	207,70	0,00	1
01/01/2021	3 TABLES OULALA	821,34	0,00	1
01/01/2021	3 CHAISES OULALA	207,43	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 2 COLONNES	307,14	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 3 COLONNES	353,98	0,00	1
01/01/2021	LOT 24 MATELAS	852,48	0,00	1
01/01/2021	2 TABLE ORGA 1200X800 MM	196,82	0,00	1
01/01/2021	2 TABLE MATERNELLE 1600x600 MM	160,08	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 3 COLONNES	455,52	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 3 COLONNES	337,61	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE OUVERT	303,77	0,00	1
01/01/2021	LAMPES BUREAU	719,52	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE BASSE A RIDEAU	232,50	0,00	1
01/01/2021	BLENDER HIGH ONE	159,42	0,00	1
01/01/2021	BATTEUR HIGHT ONE	74,22	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE 2 PORTES BASSES DATER CTM	557,54	0,00	1
01/01/2021	REFRIGERATEUR BIBERONS	245,80	0,00	1
01/01/2021	2 CHAISES EN BOIS	258,99	0,00	1
01/01/2021	3 CHAISES EN BOIS	345,32	0,00	1
01/01/2021	ACHAT DE LINGE POUR OUVERTURE CLASSE MATERNELLE MIMOSAS	37,68	0,00	1
01/01/2021	LOT 2 PORTEURS 4 ROUES	178,00	0,00	1
01/01/2021	PORTEUR ACIER	133,10	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 32 CASES	462,30	0,00	1
01/01/2021	BUREAU MAITRE	407,65	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL PROFESSEUR	81,90	0,00	1
01/01/2021	TABLE MATERNELLE REGLABLE	83,52	0,00	1
01/01/2021	CHAUFFEUSE CLUB	237,10	0,00	1
01/01/2021	LOT 30 CHAISES COQUE PLASTIQUE	938,88	0,00	1
01/01/2021	LOT 8 CHAISES RAJA	221,66	0,00	1
01/01/2021	LOT TABLE FLIC FLAC 1800X1200 MM ET COUVERCLE	440,51	0,00	1
01/01/2021	DISQUE DUR LACIE ATELIERS CHOPIN REF STHA8000800	275,44	0,00	1
01/01/2021	LOT 2 SECHOIR A DESSINS ECOLE LES VIOLETTES	302,40	0,00	1
01/01/2021	TABOURET	67,33	0,00	1
01/01/2021	LOT 10 MATELAS	375,96	0,00	1
01/01/2021	ACHAT DE LINGE POUR OUVERTURE CLASSE MATERNELLE MIMOSAS	191,52	0,00	1
01/01/2021	VIDEO PROJECTEUR ELEMENTAIRE MONET	547,49	0,00	1
01/01/2021	CISAILLE ET DESTRUCTEUR ELEMENTAIRE COUBERTIN	542,90	0,00	1
01/01/2021	ACHAT MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLE MATISSE CLASSE PASSERELLE	305,30	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 3 COLONNES	569,35	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE MOBILE BI FACE	346,30	0,00	1
01/01/2021	PORTE GOBELETS MAGNETIQUE	139,09	0,00	1
01/01/2021	PINCES A DESSINS	7,25	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE BAS	278,89	0,00	1
01/01/2021	LIT PLIANT	374,26	0,00	1
01/01/2021	TRANSAT ET 3 HOUSSES UNIVERSEL COULEUR BLEU ROUGE BLANC	274,22	0,00	1
01/01/2021	COUCHETTE LOUISA EMPILABLE BLEU	162,43	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
01/01/2021	POUSSETTE SIMPLE OHLALA 2	313,50	0,00	1
01/01/2021	POUSSETTE DOUBLE EVALISTE DUO BLUE BIRD	251,35	0,00	1
01/01/2021	PLANCHE A ROULETTE BUGGY BOARD MINI	199,07	0,00	1
01/01/2021	MIROIR SOLEIL	11,16	0,00	1
01/01/2021	VIDEO PROJECTEUR ELEMENTAIRE BUISSON	684,94	0,00	1
01/01/2021	ACHAT TABLEAU TRYPTIQUE	472,85	0,00	1
01/01/2021	BIBLIOTHEQUE BI FACE	291,76	0,00	1
01/01/2021	BAC ALBUMS MOBILE	124,01	0,00	1
01/01/2021	ACHAT TABLEAU TRYPTIQUE AVEC 2 VOLETS	557,86	0,00	1
01/01/2021	CAISSON MOBILE METAL	754,98	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE BASSE RIDEAU	251,36	0,00	1
01/01/2021	LAMPES ARUM	35,98	0,00	1
01/01/2021	DEBROUSSAILLEUSE FS260 COUTEAU A TAI	604,45	0,00	1
	SERVICE ESPACES VERTS			
01/01/2021	2 REFRIGERATEURS GYMNASSE DANTAN	842,40	0,00	1
01/01/2021	COMBI ESSENTIELB ERCVE190	349,00	0,00	1
01/01/2021	POSTE TEL FIXE PM ALCATEL 4029	47,94	0,00	1
	RECONDITIONNE			
01/01/2021	KKSHOP CASQUES USB STEREO FILAIRE AVEC	463,88	0,00	1
	MICRO ANTI BRUIT ET CONTROLE VOLUME			
	CASQU			
01/01/2021	PT D400 IMPRIMANTE POUR ETIQUETTE REF	58,89	0,00	1
	201104160243871			
01/01/2021	ARMOIRE BIBLIOTHEQUE SEVIGNE	251,93	0,00	1
01/01/2021	LOT 16 CHAISES NORMA TAILLE 6 SEVIGNE	653,18	0,00	1
01/01/2021	COFFRES FORT LOCAL LA MAIN ROUGE	316,80	0,00	1
01/01/2021	MEULEUSE GWS 18V 125 VLI	383,30	0,00	1
01/01/2021	TRONCONNUEUSE XR FLEXVOLT 54V	742,61	0,00	1
01/01/2021	DOTATION OUTILLAGE EV SQUARES CENTRE	131,44	0,00	1
	VILLE			
01/01/2021	DOTATION OUTILLAGE SRV MECANIQ	224,33	0,00	1
01/01/2021	ZOOM H1N/IF ENREGISTREUR NUMERIQUE ASIN	88,00	0,00	1
	B077QZPDM6			
01/01/2021	APN APPAREIL PHOTO NUMERIQUE KODAK	194,17	0,00	1
	PIXPRO WPZ2 ABEL LAUVRAY			
01/01/2021	MELODIE OPUS ABONNEMENT	277,21	0,00	1
01/01/2021	CASIER METALLIQUE CASEL 1 COLONNE DE 5	376,28	0,00	1
	CASES			
01/01/2021	LOT 9 TABLES EPSY	842,83	0,00	1
01/01/2021	LOT 9 CHAISES EPSY	472,82	0,00	1
01/01/2021	LOT MODULE RANGEMENT AVEC BACS	565,61	0,00	1
01/01/2021	SIEGE GIRATOIRE	133,75	0,00	1
01/01/2021	CHAIRE DE PROFESSEUR EPSY	380,77	0,00	1
01/01/2021	LOT 12 MATELAS	426,24	0,00	1
01/01/2021	KIT BLOC MODULES	523,34	0,00	1
01/01/2021	KIT GYMBABIS	709,63	0,00	1
01/01/2021	TAPIS DE RECEPTION 120X60	107,18	0,00	1
01/01/2021	CHAUFFEUSE IZART 1 JAUNE	648,26	0,00	1
01/01/2021	CHAUFFEUSE IZARTT 1 PLACE NOIR	648,26	0,00	1
01/01/2021	CHAUFFEUSE IZART 1 PLACE	332,80	0,00	1
01/01/2021	CHAUFFEUSE IZAR 1 PLACE VERT	648,26	0,00	1
01/01/2021	DESTRUCTEUR DOCUMENTS CTM BUREAU MME	347,47	0,00	1
	EL MORDI			
01/01/2021	DOTATION OUTILLAGE SERVICE MACONNERIE	431,30	0,00	1
	VISSEUSE			
01/01/2021	DOTATION OUTILLAGE SERVICE POLYVALENCE	479,30	0,00	1
	PERCEUSE			
01/01/2021	DOTATION OUTILLAGE SERVICE POLYVALENCE	431,30	0,00	1
	DECOUPEUR			
01/01/2021	DOTATION OUTILLAGE SERVICE ELECTRICITE	561,68	0,00	1
	ASPIRATEUR			
01/01/2021	DOTATION OUTILLAGE SERVICE POLYVALENCE	408,38	0,00	1
	PERCEUSE			
01/01/2021	DOTATION OUTILLAGE SERVICE MACONNERIE	527,60	0,00	1
	ASPIRATEUR			
01/01/2021	ACHAT MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLE	801,38	0,00	1
	MATERNELLE CAMPANULES			
01/01/2021	DOTATION OUTILLAGE SERVICE SERRURERIE	600,31	0,00	1
	PACK OUTILS 18V L-BOXX			
01/01/2021	4 CHAISES VISITEUR	920,69	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE 2 PORTES	315,89	0,00	1
01/01/2021	TABLEAU PIVOTANT SUR PIEDS	564,21	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
01/01/2021	1 LICENCE PRIVEE POUR APOWERMIRROR	59,95	0,00	1
01/01/2021	ACER GM523 VIDEOPROJECTEUR HD REF OCCR93J3F2IG73Z	471,99	0,00	1
01/01/2021	10 STYLET DELL PRENIUM PN579X ARTICLE 750-ABDZ/38341508	683,64	0,00	1
01/01/2021	SQUARE BRISEUSSEL SUPPORTS VELOS	450,00	0,00	1
01/01/2021	DOTATION OUTILLAGE SERVICE ELECTRICITE PERFORATEUR SDS GBH18V-EC 2X4AH PROCCRE	467,30	0,00	1
01/01/2021	ACHAT PUPITRE AFFICHEUR GYMNASSE SOUQUET	876,00	0,00	1
01/01/2021	1 APPAREIL PHOTO NUMERIQUE KODAK PIXPRO WPZZ 1 MICROSD	220,49	0,00	1
01/01/2021	HOTTE SMEG	375,00	0,00	1
01/01/2021	FOUR ENCASTRER SMEG	625,00	0,00	1
01/01/2021	STOCK CTM 9 CAISSONS A ROULETTES	1 358,97	0,00	1
01/01/2021	DGA HDV SIEGE DE BUREAU SYNCHRO TISSU NOIR	710,20	0,00	1
01/01/2021	SERVICE SENIORS MQVF LOT 4 CHAISES	219,72	0,00	1
01/01/2021	SALLE DE CONVIVIALITE TABLES D APPOINTS	640,38	0,00	1
01/01/2021	BUREAU RETOUR DROIT	291,56	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE A RIDEAU	251,36	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE A RIDEAU	255,87	0,00	1
01/01/2021	1 CHARIOT A COURRIER 3 PANIERS A ROULETTE SECRETARIAT DGA IES	211,56	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL ROULANT MATERIEL MUSEE	240,00	0,00	1
01/01/2021	INVESTISSEMENT RAQUETTE BLAISE PASCAL ACM	10,00	0,00	1
01/01/2021	INVESTISSEMENT BOULE BLAISE PASCAL ACM	42,00	0,00	1
01/01/2021	INVESTISSEMENT MATERIEL BLAISE PASCAL ADOS	685,00	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUILS BRIGTHON	554,51	0,00	1
01/01/2021	LOT DE 2 FRIGOS TABTOP ART0802A+	219,98	0,00	1
01/01/2021	1 FRIGO TABTOP ART0802A+	109,99	0,00	1
01/01/2021	CASIER METALLIQUE CASEL	354,00	0,00	1
01/01/2021	CASIER METALLIQUE CASEL 05 00712	44,56	0,00	1
01/01/2021	CASIER METALLIQUE CASEL	354,00	0,00	1
01/01/2021	CASIER METALLIQUE CASEL	22,28	0,00	1
01/01/2021	CASIER METALLIQUE CASEL 05 00	317,59	0,00	1
01/01/2021	CASIER METALLIQUE CASEL	317,58	0,00	1
01/01/2021	CASIER METALLIQUE CASEL	354,00	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE HAUTE METALIQUE 20 00001	627,17	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE HAUTE METALIQUE 20 00002	313,43	0,00	1
01/01/2021	CASIER METALLIQUE CASEL 2	63,60	0,00	1
01/01/2021	TITREUSES EUREFILM MEDIAT ARAGON JUILLET 2021	303,60	0,00	1
01/01/2021	REFRIGERATEUR SAMSUNG	559,00	0,00	1
01/01/2021	MICROPHONE DE DICTEE PHILIPS SPEECH MIKE PREMIUM 400 REF SMP4000/00	354,44	0,00	1
01/01/2021	6 CARTES SDHC 16 GO SANDISK ULTRA REF SDSDUNC016GGN6IN ET 1 MICROSD	87,46	0,00	1
01/01/2021	1 APPLE IPAD MINI 5 WIFI BLACK SMART COVER ET APPLECARE	750,60	0,00	1
01/01/2021	DESTRUCTEUR DOCUMENTS CTM SERVICE FONCIER	347,47	0,00	1
01/01/2021	2 ADAPTEURS CA DE RECHANGE E5 90 W TYPE C ET DELL EU	106,49	0,00	1
01/01/2021	ACQUISITION LOGICIEL DE GESTIONS SCHS ERP	720,00	0,00	1
01/01/2021	LOT DE BACHES	698,40	0,00	1
01/01/2021	ACHAT D UN VIDEO PROJECTEUR PRIMAIRE LUMIERE	379,80	0,00	1
01/01/2021	ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE JET 30 I	443,80	0,00	1
01/01/2021	MACHINE EXPRESSO ET MICRO ONDES OFFICE DU COMMERCE	588,98	0,00	1
01/01/2021	DOTATION OUTILLAGE SERVICE AIR DE JEUX	238,80	0,00	1
01/01/2021	TRETEAU ALU PLIABLE HT 85 CM	312,00	0,00	1
01/01/2021	ESCABEAU ALU CAILLEBOTTIS 5 MARCHES	302,40	0,00	1
01/01/2021	4 PANNEAUX SPECIFIQUES ALU 800X500 ET 8 CONTRE PLAQUE POUR GRILLAGE ALU 250X300	493,92	0,00	1
01/01/2021	3 PANNEAUX SPORTIF RECTANGLE EN 800X600	392,40	0,00	1
01/01/2021	CHARIOT DOUBLE SEAU 20L AVEC SEPARATEUR ET PRESSE	52,96	0,00	1
01/01/2021	CHARIOT DE LAVAGE 2X15L AVEC PRESSE + PANIER PORTE PRODUITS	104,54	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
01/01/2021	PRESSE UNIVERSELLE A MACHOIRE	45,76	0,00	1
01/01/2021	PRESSE A ROULEAU	103,39	0,00	1
01/01/2021	CHARIOT DE LAVAGE 12L + 18L AVEC VIDANGE + PRESSE	82,12	0,00	1
01/01/2021	SEAU DE LAVAGE 20L + SEAU 9L AVEC PRESSE	104,33	0,00	1
01/01/2021	PRESSE A PLAT BOOK	44,01	0,00	1
01/01/2021	ACHAT DEUX PAIRES TALKIES WALKIES ECPME PRIMAIRE MATISSE	161,90	0,00	1
01/01/2021	ACHAT PLASTIFIEUSE ET CISAILLE ELEMENTAIRE COUSTEAU	411,46	0,00	1
01/01/2021	PLASTIFIEUSE ET CISAILLE ELEMENTAIRE COUSTEAU	404,10	0,00	1
01/01/2021	ACQUISITION DE LICENCE VMWARE SUPPORT AND SBSRIPTION BASIC ET WORKSTATION	248,56	0,00	1
01/01/2021	CISAILLE ELEMENTAIRE CLAUDE MONET	411,46	0,00	1
01/01/2021	ECRAN PROJECTEUR	219,02	0,00	1
01/01/2021	VIDEO PROJECTEUR LES MIMOSAS	699,23	0,00	1
01/01/2021	BANQUETTE MOUSSE ADULTE M119	335,57	0,00	1
01/01/2021	GRAND BANC A149	232,13	0,00	1
01/01/2021	GRAND CASIER CHAUSSURES	128,00	0,00	1
01/01/2021	PORTE MANTEAU GALETTI	121,44	0,00	1
01/01/2021	STRUCTURE POUR BEBES	493,69	0,00	1
01/01/2021	MIROIR SOLEIL A394	74,50	0,00	1
01/01/2021	MATELAS DE CHANGE	106,93	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE ET SURMEUBLE 2 SEPARATIONS	572,56	0,00	1
01/01/2021	LOT DE 30 GALETTES DOUM DOUM	903,82	0,00	1
01/01/2021	BANQUETTES 3 PLACES MODULO	523,86	0,00	1
01/01/2021	10 GALETTES DOUM DOUM	301,27	0,00	1
01/01/2021	2 EXPERT PDF PROFESSIONNAL REF. 4575248	116,62	0,00	1
01/01/2021	SECHOIR A DESSINS ECOLE LES MIMOSAS	340,04	0,00	1
01/01/2021	TABLEAU TRIPTYQUE	492,76	0,00	1
01/01/2021	2 TABLEAUX	525,12	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 3 COLONNES AVEC BACS ET TABLETTES	653,05	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 2 COLONNES AVEC BACS	268,70	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 3 COLONNES AVEC TABLETTES	235,06	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 2 COLONNES AVEC TABLETTES	323,08	0,00	1
01/01/2021	4 TABLES KERIA	541,30	0,00	1
01/01/2021	4 CHAISES	380,06	0,00	1
01/01/2021	TABLEAU TRIPTYQUE 120X200CM BLANC	492,76	0,00	1
01/01/2021	LOT 12 CHAISES RAJA TAILLE 3	373,97	0,00	1
01/01/2021	LOT 12 POUFS MODULO ASSISE 170	641,09	0,00	1
01/01/2021	LOT 2 BANQUETTES 3 PLACES MODU	429,17	0,00	1
01/01/2021	CHAUFFEUSE MODULO 1 PLACE	114,64	0,00	1
01/01/2021	LOT 2 TAPIS MODULO 1800*1200	268,38	0,00	1
01/01/2021	LOT 3 CHEVALETS	378,22	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE HAUTE 2 PORTES	692,21	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 3 COLONNES	388,96	0,00	1
01/01/2021	LOT 2 MEUBLES SUR ROULETTES	682,19	0,00	1
01/01/2021	BANQUETTES 3 PLACES MODULO	241,16	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE A DESSIN 9 TIROIRS	549,90	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 3 PORTES BATTANTES	647,78	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE HAUTE 2 PORTES	630,48	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 32 CASES	560,82	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 3 COLONNES	474,41	0,00	1
01/01/2021	PUPITRE MATERNELLE LES PRIMEVERES	247,09	0,00	1
01/01/2021	LOT 4 TABLES FLIC FLAC	911,90	0,00	1
01/01/2021	MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLE LES VIOLETTES EMVIOL	66,70	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE A DESSIN 6 TIROIRS	375,74	0,00	1
01/01/2021	CHARIOT MOBILE 2 BACS	86,60	0,00	1
01/01/2021	LOT DE TABLE FLIC FLAC	337,30	0,00	1
01/01/2021	MOBILE OPPO A15 32Go NOIR	774,00	0,00	1
01/01/2021	LOT MEUBLE ET 32 BACS ECOLE LES CLEMATITES	688,01	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 3 COLONNES	536,85	0,00	1
01/01/2021	LOT 4 TABLES OVALES ECOLE LES PRIMEVERES	478,27	0,00	1
01/01/2021	TABLE ECOLE LES PRIMEVERES	83,96	0,00	1
01/01/2021	LOT 17 CHAISES ECOLE LES PRIMEVERES	820,49	0,00	1
01/01/2021	LOT 2 TAPIS MODULO 1200*1200 ECOLE LES PRIMEVERES	208,61	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE A DESSIN ECOLE LES PRIMEVERES	507,08	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE HAUTE 2 PORTES ECOLE LES PRIMEVERES	630,48	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
01/01/2021	LOT DE 6 PLATEAUX DE RANGEMENT	86,02	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE SANS PORTE ECOLE MONET	210,47	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE BIBLIOTHEQUE ECOLE MONET	352,38	0,00	1
01/01/2021	BUREAU ET CAISSON ECOLE MARIE CURIE	314,64	0,00	1
01/01/2021	CHAISE DE PROFESSEUR ECOLE MARIE CURIE	41,83	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE 2 PORTES ECOLE MARIE CURIE	475,31	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 9 CASES ECOLE MARIE CURIE	324,73	0,00	1
01/01/2021	BACS A ALBUMS ECOLE MARIE CURIE	130,13	0,00	1
01/01/2021	ACHAT REFRIGERATEUR CONGELATEUR	349,00	0,00	1
01/01/2021	6 CHAISES RAJA ECOLE LES GLYCINES	215,64	0,00	1
01/01/2021	LOT 4 TAPIS MODULO 1800*1200 ECOLE LES GLYCINES	539,66	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 32 CASES ECOLE LES GLYCINES	447,05	0,00	1
01/01/2021	BACS 2 NIVEAUX ECOLE LES GLYCINES	347,51	0,00	1
01/01/2021	LOT DE 9 BACS ECOLE LES GLYCINES	102,49	0,00	1
01/01/2021	SECHOIRS A DESSINS ECOLE LES GLYCINES	170,02	0,00	1
01/01/2021	CHAISE DE TRAVAIL TERTIO ECOLE LES GLYCINES	302,64	0,00	1
01/01/2021	1 MEUBLE ET 3 BACS ECOLE LES CAPUCINES	513,42	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 3 COLONNES ECOLE LES CAPUCINES	191,75	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 2 COLONNES ECOLE LES CAPUCINES	165,80	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE 2 PORTES ECOLE LES CAPUCINES	348,47	0,00	1
01/01/2021	SYSTEME SON INSTRUMENT SANS FIL MICRO SHURE	842,00	0,00	1
01/01/2021	BUREAU ESSENTIEL INCLINABLE ECOLE BUISSON	828,84	0,00	1
01/01/2021	2 PETITS LITS COCON VERT	319,70	0,00	1
01/01/2021	PORTANT A ROULETTES	140,00	0,00	1
01/01/2021	ATELIER ABAQUES	81,90	0,00	1
01/01/2021	ATELIER DES MOTS	59,60	0,00	1
01/01/2021	3 JEUX PANIER PLASTIQUE 12 FRUITS	44,17	0,00	1
01/01/2021	ENSEMBLE JEUX 74 PIECES POUR PETIT DEJEUNER	28,97	0,00	1
01/01/2021	JEUX LIT BERCEAU	49,60	0,00	1
01/01/2021	CHAISE HAUTE EN BOIS	60,79	0,00	1
01/01/2021	4 POUPEES	76,70	0,00	1
01/01/2021	JEUX SET VETEMENTS BEBE	49,61	0,00	1
01/01/2021	BARIL 25 VEHICULES	61,10	0,00	1
01/01/2021	JEUX GRAND GARAGE	62,27	0,00	1
01/01/2021	ATELIER MANETICO	117,24	0,00	1
01/01/2021	JOUET BOIS 400 PIECES	58,12	0,00	1
01/01/2021	JEUX SACHET GROSSE PERLES JUMBO	24,64	0,00	1
01/01/2021	BLOCS PICOTS	57,30	0,00	1
01/01/2021	ENSEMBLE JEUX EQUIPEMENT CUISINE	426,58	0,00	1
01/01/2021	LOT DE 4 PUZZLES	62,17	0,00	1
01/01/2021	ATELIER BOITES	71,29	0,00	1
01/01/2021	ATELIER PREMIER NOMBRE	66,21	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE BAS ECOLE LACHENAL	222,19	0,00	1
01/01/2021	BANC ECOLE LACHENAL	147,83	0,00	1
01/01/2021	LOT 4 TABOURETS ECOLE VILMORIN	93,31	0,00	1
01/01/2021	LOT 2 BANCS ECOLE VILMORIN	148,46	0,00	1
01/01/2021	LOT 3 BACS A ALBUMS	390,39	0,00	1
01/01/2021	LOT DE 2 VIDEOPROJECTEURS	810,00	0,00	1
01/01/2021	REGRIGERATEUR SALLE DE PAUSE	270,10	0,00	1
01/01/2021	LOT DE 30 DRAPEAUX FRANÇAIS 60 X 90	302,40	0,00	1
01/01/2021	LOT DE 30 DRAPEAUX UNION EUROPÉENNE 60 X 90	483,84	0,00	1
01/01/2021	LOT DE 30 DRAPEAUX FRANÇAIS 80 X 120	252,00	0,00	1
01/01/2021	LOT DE 15 DRAPEAUX FRANÇAIS 150 X 225	302,40	0,00	1
01/01/2021	LOT DE 15 DRAPEAUX UNION EUROPÉENNE 150 X 225	478,80	0,00	1
01/01/2021	LOT DE 20 DRAPEAUX FRANÇAIS 150 X 225	655,20	0,00	1
01/01/2021	SOUFFLEUR ECHO PB2620	285,00	0,00	1
01/01/2021	DOTATION OUTILLAGE SERVICE VOIRIE MALAXEUR	794,69	0,00	1
01/01/2021	SECRETAIRE ROULANT 2 PLATEAUX 800/570/1055	420,48	0,00	1
01/01/2021	SACOCHÉ DELL PRO SLIMS BTO	534,65	0,00	1
01/01/2021	ACHAT 2 KODAK PIXPRO ET 2 CARTE SDHC 32 GO SANDISK ULTRA	261,02	0,00	1
01/01/2021	CLES USB Réf. 658586 - SWITCH TP-LINK TL SG1024G	628,74	0,00	1
01/01/2021	40 CLAVIER DELL KB216 USB	545,18	0,00	1
01/01/2021	40 SOURIS OPTIQUE FILAIRE DELL MS116	327,46	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
01/01/2021	BAC A EAU	322,00	0,00	1
01/01/2021	DOT OUTILLAGE SERVICE MACONNERIE MEULEUSE	311,30	0,00	1
01/01/2021	ACHAT BANCS DOJO GYMNASE DANTA	719,00	0,00	1
01/01/2021	BABYMODULES TONNEAU JAUNE	120,56	0,00	1
01/01/2021	BABYMODULES TAPIS D'ANGLE	33,35	0,00	1
01/01/2021	SAMSUNG GALAXY S21 ULTRA 5 G 128GO NOIR (JNRJYOOFD6)	946,80	0,00	1
01/01/2021	THEATRE D'IMAGES KAMISHIBAI NATUREL	47,96	0,00	1
01/01/2021	CHAISE ESSENTIEL CLASSIQUE	436,80	0,00	1
01/01/2021	BUREAU ESSENTIEL INCLINABLE ECOLE BUISSON	828,84	0,00	1
01/01/2021	ACCOUDOIRS ESCAMOTABLES	141,60	0,00	1
01/01/2021	REPOSE PIEDS	117,60	0,00	1
01/01/2021	ROULETTES ECO CONTRIBUTION	62,16	0,00	1
01/01/2021	PORTEUR SCOOTER	54,65	0,00	1
01/01/2021	SCOOTER DANTOY	57,75	0,00	1
01/01/2021	PORTEUR MOTO 2 ROUES	74,45	0,00	1
01/01/2021	VERRIN DOUBLE EFFET	675,96	0,00	1
01/01/2021	2 MEUBLES MOBILES 15 CASES	560,14	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE BIBLIOTHEQUE	257,98	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE BAS	193,38	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE NORMA 15 CASES	331,07	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE AUDIOVISUEL	784,06	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL KIO	336,68	0,00	1
01/01/2021	BANC	147,83	0,00	1
01/01/2021	LOT 3 MEUBLES BAS	580,14	0,00	1
01/01/2021	CAISSON MOBILE	194,52	0,00	1
01/01/2021	LOT 15 CHAISES	512,64	0,00	1
01/01/2021	TABLEAU EN LIEGE	35,44	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL KIO	336,68	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE SANS PORTE	210,47	0,00	1
01/01/2021	BANC	107,84	0,00	1
01/01/2021	BAC A ALBUMS	130,13	0,00	1
01/01/2021	TABOURET H45	23,33	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE BAS PORTES COULISSANTES	222,19	0,00	1
01/01/2021	LOT 25 CHAISES	945,00	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE CURIE	475,31	0,00	1
01/01/2021	TABOURET H58	31,69	0,00	1
01/01/2021	TABLEAU 1200*2000	197,72	0,00	1
01/01/2021	BUREAU ET CAISSON	467,50	0,00	1
01/01/2021	LOT 2 ARMOIRES BIBLIOTHEQUE	515,95	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE BAS	193,38	0,00	1
01/01/2021	2 ARMOIRES SANS PORTE	420,94	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE 15 TABLETTES	492,34	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL KIO	336,67	0,00	1
01/01/2021	BUREAU AVEC RETOUR ET CAISSON	695,24	0,00	1
01/01/2021	LOT 3 CHAISES BRIDGE	196,78	0,00	1
01/01/2021	LOT 2 ARMOIRES BIBLIOTHEQUE	515,95	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE SANS PORTE	210,47	0,00	1
01/01/2021	BIBLIOTHEQUE BI FACE ECOLE ROUSSEAU	306,04	0,00	1
01/01/2021	BANC	147,83	0,00	1
01/01/2021	LOT 8 TABLES ET CASIERS	842,21	0,00	1
01/01/2021	TABOURET	31,69	0,00	1
01/01/2021	BIBLIOTHEQUE BI FACE	306,04	0,00	1
01/01/2021	LOT 4 CHAISES AURELIE	270,67	0,00	1
01/01/2021	LOT 3 BACS A ALBUMS	390,38	0,00	1
01/01/2021	LOT 2 TABOURETS H45	46,66	0,00	1
01/01/2021	LOT 20 CHAISES	836,64	0,00	1
01/01/2021	LOT 6 PATERES	326,95	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL KIO	336,68	0,00	1
01/01/2021	MEUBLE BAS	444,38	0,00	1
01/01/2021	LOT 2 TABLES VIDEO PROJECTION	508,32	0,00	1
01/01/2021	LOT 10 CHAISES NORMA	418,32	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE SANS PORTE	210,47	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE 2 PORTES	475,31	0,00	1
01/01/2021	BAC A ALBUMS	173,90	0,00	1
01/01/2021	FAUTEUIL KIO	336,68	0,00	1
01/01/2021	1 TABLEAU TRYPTIQUE ECOLE BUISSON	496,46	0,00	1
01/01/2021	1 TABLEAU BLANC 120*150 ECOLE VILMORIN	183,58	0,00	1
01/01/2021	1 TABLEAU TRYPTIQUE ECOLE MATISSE	496,46	0,00	1
01/01/2021	1 TRYPTIQUE ET 1 TABLEAU BLANC COUSTEAU	680,04	0,00	1
01/01/2021	1 TRYPTIQUE ET SERIGRAPHIE ECOLE LACHENAL	581,47	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
01/01/2021	1 TRYPTIQUE ET SERIGRAPHIE ECOLE CURIE	581,48	0,00	1
01/01/2021	ACHAT DE 2 VIDEOPROJECTEURS EL	907,01	0,00	1
01/01/2021	TABLE OFFICE DU COMMERCE	352,87	0,00	1
01/01/2021	BARRIERE	749,57	0,00	1
01/01/2021	CUISINE COIN BEBES	433,20	0,00	1
01/01/2021	TABLETTES CHAISES MOYENS	141,84	0,00	1
01/01/2021	STRUCTURE MOTRICITE	651,78	0,00	1
01/01/2021	LOT 24 TAPIS SOL	430,85	0,00	1
01/01/2021	LOT 3 TAPIS	405,65	0,00	1
01/01/2021	GEO BLOCS	488,00	0,00	1
01/01/2021	LOT 2 JEUX IMITATION	445,93	0,00	1
01/01/2021	4 BACS DE RANGEMENT GRAND FORMAT	273,66	0,00	1
01/01/2021	LOT DE JEUX POUR DEDOUBLEMENT DE CLASSES	605,10	0,00	1
01/01/2021	LOT MATERIEL PEDAGOGIQUE	77,35	0,00	1
01/01/2021	MIROIR ROUGE	172,00	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE ROUGE	262,00	0,00	1
01/01/2021	LITS SUPERPOSES	140,49	0,00	1
01/01/2021	CUISINE MODULAIRE	495,00	0,00	1
01/01/2021	LOT DE JEUX OUVERTURE DE CLASSES	118,13	0,00	1
01/01/2021	LOT KIT MOTRICITE	405,94	0,00	1
01/01/2021	TRANSATS-FAUTEUIL BEBE	135,00	0,00	1
01/01/2021	TABLE CIRCUIT DE TRAIN BRIO	690,19	0,00	1
01/01/2021	MALLE	371,64	0,00	1
01/01/2021	2 MALLES PPMS 50 PERS ECOLE BOUCHER	158,64	0,00	1
01/01/2021	LOT 10 BRASSARDS	9,12	0,00	1
01/01/2021	BANQUETTE	82,22	0,00	1
01/01/2021	MATELAS ET CONTOUR	638,22	0,00	1
01/01/2021	ACHAT ECRAN PROJECTEUR	358,80	0,00	1
01/01/2021	LOT 2 ESPALIERS	666,00	0,00	1
01/01/2021	BANC SUEDOIS	204,99	0,00	1
01/01/2021	MATELAS DE COLLECTIVITE 60*120	336,86	0,00	1
01/01/2021	HABILLAGE DE PLUIE POUSETTE SIMPLE	105,50	0,00	1
01/01/2021	HABILLAGE POUSETTE DOUBLE	92,10	0,00	1
01/01/2021	CHAISE HAUTE PLIANTE	51,68	0,00	1
01/01/2021	POUSETTE 3 ROUES	136,06	0,00	1
01/01/2021	HOUSSE DE TRANSAT UNIVERSELLE	40,30	0,00	1
01/01/2021	POUSETTE SIMPLE OHLALA 3 CHIC	302,69	0,00	1
01/01/2021	LIT PLIANT BOIS	362,85	0,00	1
01/01/2021	ASPIRATEUR POUR LES ECOLES	907,20	0,00	1
01/01/2021	LOT MATERIEL PUZZLES DIVERS	475,25	0,00	1
01/01/2021	ACHAT LOT MATERIEL DIVERS BOTES A FORMES	394,08	0,00	1
01/01/2021	ACHAT MATERIEL JOUETS DIVERS	699,29	0,00	1
01/01/2021	ARMOIR OFFICE DU COMMERCE	246,97	0,00	1
01/01/2021	CAISSON OFFICE DU COMMERCE	291,64	0,00	1
01/01/2021	ARMOIRE HAUTE BUREAU 125 HDV	342,44	0,00	1
01/01/2021	LOT 3 SUPER TRICYCLE	418,82	0,00	1
01/01/2021	LOT 4 SUPER VELO	490,27	0,00	1
01/01/2021	LOT 2 SUPER TROTTINETTE	245,14	0,00	1
01/01/2021	LOT 2 PARKING RANGEMENT	303,15	0,00	1
01/01/2021	6 CASES GRIS PRESENTOIR A DOCUMENT	154,80	0,00	1
01/01/2021	LAMPES TORCHES MAGLITE ML150R LED RECHARGEABLES	396,95	0,00	1
01/01/2021	ELEMENTS MOBILIER EXTERIEUR CRECHE PAIN D EPICE	412,75	0,00	1
01/01/2021	2 POUSETTES DOUBLE CRECHE PAIN D EPICE	702,24	0,00	1
01/01/2021	2 ECOUTES BEBE CREPAI	123,02	0,00	1
01/01/2021	2 CHEVALETS ENFANTS CREPAI	332,64	0,00	1
01/01/2021	3 MATELAS ENFANTS	92,12	0,00	1
01/01/2021	1 TAPIS	35,40	0,00	1
01/01/2021	SUBVENTION INVEST PROTEE LEPICURIEN	525,41	0,00	1
01/01/2021	12 TABLES 600*500 ECOLE LES CLEMATITES	581,04	0,00	1
01/01/2021	ENROULEUR MULTIPRISE THERMOFUSIBLE 10M	68,98	0,00	1
01/01/2021	PLASTIFIEUSE SPECTRA A4	107,78	0,00	1
01/01/2021	COMBINE RADIO CD MUSE M30BTB	64,90	0,00	1
01/01/2021	TABLE VITROCERAMIQUE AYA	129,99	0,00	1
01/01/2021	HOTTE VISIERE AIRLUX HC603X 60	149,99	0,00	1
29/01/2021	TRAVAUX ECOLE LES PENSEES	40 412,12	0,00	0
29/01/2021	TRAVAUX GYMNASSE SOUQUET	1 154,17	0,00	0
10/02/2021	CONSIGNATION FOOD STATION	1 560,00	0,00	0
12/02/2021	TRAVAUX HELENE TOUVAY	1 637,48	0,00	0
12/02/2021	TRAVAUX CLERISSE	19 952,51	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
12/02/2021	TRAVAUX MAISON DE LA PETITE ENFANCE CRECHE ILE AUX ENFANTS	11 716,93	0,00	0
12/02/2021	TRAVAUX ACM MARIE CURIE	704,00	0,00	0
12/02/2021	ACQUISITION ET FORMATION MISE EN OEUVRE SIRH	61 571,76	0,00	2
16/02/2021	ACQUISITION MURS 3 BLD MARECHAL JUIN	318 000,00	0,00	0
16/02/2021	PREEMPTION FOND DE COMMERCE 3 BLD MARE	42 000,00	0,00	5
16/02/2021	TERRAIN 24 RUE PORTE CHANT A L OIE AH 564	56 350,00	0,00	0
16/02/2021	RESTAURATION TARKHOFF BOULEVARD DES ITALIENS LA NUIT	596,00	0,00	0
16/02/2021	ACQUISITION 9 TABLEAUX LUCE	53 000,00	0,00	0
18/02/2021	TRAVAUX POLICE MUNICIPAL	4 726,04	0,00	0
18/02/2021	TRAVAUX GYMNASE LUCAN CAMUS	9 229,44	0,00	0
18/02/2021	TRAVAUX ECOLE CAPUCINES	11 588,40	0,00	0
18/02/2021	22 ISOLOIRS HANDI 100X136CM APF	7 629,60	0,00	8
18/02/2021	73 ISOLOIRS CASE SUIVANTE COMPLETE	8 154,00	0,00	8
18/02/2021	150 PANNEAUX ELECTORAUX TYPE 75 INT TOL GA	13 488,00	0,00	8
19/02/2021	PODIUM SCENACIER 8.54X732M AVEC CHARIOTS DE STOCKAGE	9 960,00	0,00	8
19/02/2021	DECORATION DE NOEL	6 392,40	0,00	8
19/02/2021	TRAVAUX CCM2 PARKING Z1	79 676,23	0,00	0
19/02/2021	UNE BACHE DE SCENE MOBILE OPUS 4200 INTERIEUR NOIR EXTERIEUR GRIS	1 897,20	0,00	8
19/02/2021	DEUX BACHES DE COTE AVEC PASSAGE ESCALIER INTERIEUR NOIR EXTERIEUR GRIS	3 108,00	0,00	8
19/02/2021	UNE BACHE FOND DE SCENE MOBILE CORNE PVC 650 G/M2 GRIS	2 040,00	0,00	8
19/02/2021	TRAVAUX ILE AUMONE LOGEMENT GARDIEN	4 813,20	0,00	0
19/02/2021	TRAVAUX ECOLES CLEMATITES	33 361,68	0,00	0
19/02/2021	AMENAGEMENT JARDINIERE MARCHE DU VAL FOURRE	2 259,12	0,00	0
19/02/2021	LAC DES PECHEURS MISE EN PLACE AERATION LACS	19 219,20	0,00	0
22/02/2021	VITRINE ARCHIVES	2 412,00	0,00	7
22/02/2021	PANNEAU MAGNETIQUE ARCHIVES	598,43	0,00	8
22/02/2021	2 ABRIS DE TOUCHE STADE TERRAIN	5 005,44	0,00	8
22/02/2021	DEPLACEMENT ABRIS DE TOUCHE A2 STADE	14 246,70	0,00	0
22/02/2021	FOURNITURE ET POSE CLOTURE ECOLE ROUGE ET BLEU	5 460,00	0,00	0
22/02/2021	VITRINES POUR COLLECTION MEDIEVALE	7 512,00	0,00	10
23/02/2021	TRAVAUX COMMERCE ST MACLOU LOT 148	2 478,86	0,00	0
23/02/2021	TRAVAUX MUSEE DUHAMEL	2 225,14	0,00	0
23/02/2021	1 BAIE STOCKAGE DELL EMC REF 210AQH ET 210AHHE	33 541,99	0,00	5
23/02/2021	ECRAN SONY BRAVIA REF FWD 49X80HT BUREAU M LE MAIRE	1 069,90	0,00	5
23/02/2021	HAUT PARLEUR JABRA REF 7710 409	1 529,52	0,00	5
23/02/2021	WEBCAM REF 4447225	1 322,16	0,00	5
26/02/2021	UNE REMORQUE SIMPLE ESSIEU DE TYPE 750KG	2 400,00	0,00	10
26/02/2021	10 ROLLS CONTENEUR 3 COTES	3 600,00	0,00	10
03/03/2021	TRAVAUX SAS ET SALLE DE SPORT ECOLE BOUCHER	11 614,21	0,00	0
04/03/2021	TRAVAUX MARCHE COUVERT	70 333,49	0,00	0
05/03/2021	TRAVAUX ECOLE BOUCHER	117,19	0,00	0
05/03/2021	AMENAGEMENT DE VIVACES GRAMINEES BOULEVARD SULLY	32 126,59	0,00	0
05/03/2021	VEHICULE 308 BERLINE ROADTRIP PURE TECH NOIR FV 832 CJ	23 226,80	0,00	7
05/03/2021	VEHICULE NISSAN NV400 FOURGON AMENAGE ET 257 JM	14 640,00	0,00	7
05/03/2021	VEHICULE FOURGON NISSAN MV400 ES 321 AF	14 400,00	0,00	7
05/03/2021	VEHICULE CITROEN C3 PURE TECH 82 BVM FEEL FA 866 BH	11 601,24	0,00	7
05/03/2021	ACQUISITION BENNE NISSAN 86 DEJ 78	3 840,00	0,00	8
05/03/2021	TRAVAUX CLOSERIE DES CORDELIERS	552,60	0,00	0
09/03/2021	TABLE INTERACTIVE ENFANT	2 538,00	0,00	10
09/03/2021	DALLE GRANIT	1 480,00	0,00	0
09/03/2021	LAC DE GASSICOURT SECURISATION DES ILES	8 095,01	0,00	0
09/03/2021	MATERIEL TV SECTEUR MUSIQUE ET NUMERIQUE	925,36	0,00	8
09/03/2021	TABLE DE JEU FUN4FOUR BLAISE PASCAL ADOS	6 600,00	0,00	8

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
09/03/2021	ACQUISITION LOGICIEL GESTION ELECTRONIQUE DES COURRIERS	1 140,00	0,00	2
09/03/2021	ACQ 50 LICENCES OFFICE STANDARD	20 586,60	0,00	2
10/03/2021	TRAVAUX CCM2 PARKING Z2	7 076,60	0,00	0
10/03/2021	TRAVAUX GYMNASSE DANTAN	124 690,44	0,00	0
11/03/2021	ACQUISITION MATERIEL CHASSIS 6500	8 220,00	0,00	5
11/03/2021	ACQ 252 TABLETTES ELEVES IPAD 10.2 32GO ET COQUE ANTICHOUC	103 466,16	0,00	5
11/03/2021	ACQUISITION LICENCES MILLESIME SENIORS MIGRATION FAMU	7 080,00	0,00	2
11/03/2021	ACQUISITION MATERIEL SPARE CISCO 3750	4 140,00	0,00	5
11/03/2021	ACQUISITION TELEPHONE IP	5 309,10	0,00	4
12/03/2021	TRAVAUX GYMNASSE CHERENCEY	112 009,82	0,00	0
12/03/2021	TRAVAUX HDV	23 025,28	0,00	0
12/03/2021	GESTION DES ACCES 1ER ETAGE	4 326,00	0,00	8
12/03/2021	TRAVAUX CVS AIME CESAIRE	1 461,44	0,00	0
12/03/2021	TRAVAUX ECOLE COUBERTIN	1 322,34	0,00	0
15/03/2021	3 VELOS ELECTRIQUE 28 EVERYWAY E200NR CASQUE CABLE ARTICULE PANIER	2 429,56	0,00	7
15/03/2021	TRAVAUX ECOLE COUSTEAU	42 298,69	0,00	0
15/03/2021	LOT 6 LITS SUPERPOSES	1 631,81	0,00	10
15/03/2021	RENFORCEMENT DE LA CAMERA C22	3 675,58	0,00	8
15/03/2021	INSTALLATION DE LA FO SUR LA CAMERA C04	6 735,78	0,00	8
16/03/2021	LOT 12 LITS SUPERPOSES	3 263,62	0,00	10
16/03/2021	40 CASIERS AVEC ETIQUETTES	5 027,40	0,00	10
16/03/2021	TRAVAUX ECOLE LES BLEUETS	1 935,96	0,00	0
16/03/2021	DOTATION OUTILLAGE SERVICE PEINTURE ET POLYVALENCE	1 090,95	0,00	8
16/03/2021	INTERUPTEURS ELECTRICITE CTM POUR CREATION BORNE DE RECHARGEMENT	1 357,10	0,00	8
16/03/2021	TRAVAUX CTM	78 323,14	0,00	0
16/03/2021	FOURNITURES DE RAYONNAGES	30 738,00	0,00	10
16/03/2021	TRAVAUX ECOLE LES CAPUCINES	18 609,77	0,00	0
17/03/2021	RENFORCEMENT DE LA CAMERA C55 HDV	3 409,21	0,00	8
17/03/2021	RENFORCEMENT DE LA CAMERA C28 SUR CANDELABRE	9 528,71	0,00	8
17/03/2021	RENFORCEMENT DE LA CAMERA C36	3 716,94	0,00	8
17/03/2021	RENFORCEMENT DE LA CAMERA C04	2 546,51	0,00	8
17/03/2021	AMENAGEMENT RESERVE LUDOTHEQUE RAYONNEMENT DEPART	1 628,76	0,00	8
17/03/2021	TRAVAUX SQUARE BRIEUSSEL	9 589,86	0,00	0
17/03/2021	AMENAGEMENT RESERVE LUDOTHEQUE RAYONNEMENT SUIVANT 7 TRAVERSES	1 496,40	0,00	8
17/03/2021	AMENAGEMENT REGARD D EVACUATION AU MARCHE VF	28 181,69	0,00	0
17/03/2021	AMENAGEMENT RESERVE LUDOTHEQUE 5 TABLETE ISOREL	972,89	0,00	8
17/03/2021	MEUBLE 2 PORTE 2 TIROIR BUREAU DATER CTM	2 453,94	0,00	10
17/03/2021	LAC DES PECHEURS MISE EN PLACE AERATION	15 776,48	0,00	0
17/03/2021	LACS DE GASSICOURT MISE EN PLACE AERATION	14 994,35	0,00	0
17/03/2021	10 SIEGES REF 42873213	3 176,16	0,00	10
17/03/2021	10 SIEGES REF 2920468	2 062,68	0,00	10
18/03/2021	ACQ TABLETTE MICROSOFT SURFACE PRO 7 M. LE MAIRE	1 792,69	0,00	5
18/03/2021	ACQUISITION TELEPHONE IP ET EXTENSION	6 850,20	0,00	8
18/03/2021	ACHAT MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLE LES VIOLETTES	951,40	0,00	8
19/03/2021	LOT 25 CHAISES NORMA TAILLE 6	1 020,60	0,00	10
19/03/2021	LOT DE 25 TABLES ET 25 CASIERS	2 063,70	0,00	10
19/03/2021	CHARIOT ARMOIRE GRILLAGE GM	2 545,20	0,00	10
19/03/2021	ILE AUMONE REHABILITATION DE VOIRIE	35 856,00	0,00	0
19/03/2021	24 DELL OPTIPLEX 3080 C15 8GO SSD256 5Y/ 24 SOCLE / 24 ECRANS DELL P2219H 3Y	20 477,30	0,00	5
19/03/2021	LOT 5 LITS SUPERPOSES	1 440,18	0,00	10
22/03/2021	REALISATION ETUDE PRE OPERATIONNELLE	38 776,80	0,00	0
22/03/2021	TRAVAUX ECOLE LES LAVANDES	1 408,01	0,00	0
22/03/2021	FOURNITURE 178 EXTINCTEURS	12 166,80	0,00	5
23/03/2021	TRAVAUX HOTEL DE VILLE HDV	30 916,91	0,00	0
23/03/2021	TRAVAUX CENTRE CULTUREL LE CHAPLIN	5 573,82	0,00	0
23/03/2021	TRAVAUX ESPACE BRASSENS	95 937,68	0,00	0
23/03/2021	15 POTEAU D ORIENTATION	1 458,00	0,00	7

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
23/03/2021	ACQUISITION GOUACHE OLIVIER SCHWARTZ SPIROU ET FANTASIO	5 000,00	0,00	0
23/03/2021	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	30 106,98	0,00	0
24/03/2021	CONNECTEURS PEC VERS MELODIE OPIS INTERFACE SGMAP	2 616,00	0,00	2
24/03/2021	ACQUISITION ET MAINTENANCE LOGICIEL CONCERTO	45 204,00	0,00	2
24/03/2021	ACQUISITION ET MAINTENANCE LOGICIEL CONCERTO	3 278,40	0,00	2
24/03/2021	DEPOT DE GARANTIE 11 BIS PLACE DU MARCHE AU BLE	1 236,00	0,00	0
25/03/2021	FRAIS SUITE A LA CESSION FONDS CCE PAR VAUDOLON	5 478,16	0,00	0
25/03/2021	FRAIS SUITE A LA VENTE PAR SCI ISAI	5 901,98	0,00	0
25/03/2021	TRAVAUX SUR LA BASE VOILE	8 544,00	0,00	0
25/03/2021	VENTE PAR EPFIF (ILOT NORD)	4 739,89	0,00	0
26/03/2021	TRAVAUX STADE MUNICIPAL JP DAVID	7 488,67	0,00	0
26/03/2021	DOTATION OUTILLAGE EV SQUARES CENTRE VILLE	1 601,96	0,00	8
26/03/2021	TRAVAUX CHOPIN	393,12	0,00	0
26/03/2021	TRAVAUX ECOLE MONET	2 530,49	0,00	0
26/03/2021	TRAVAUX CRECHE PETITS LAPINS	14 982,98	0,00	0
29/03/2021	VELOS ELECTRIQUES ELOPS 120 DATER	849,00	0,00	7
29/03/2021	VELOS ELECTRIQUES ELOPS 120 AGORA	849,00	0,00	7
29/03/2021	VELOS ELECTRIQUES ELOPS 120 DGA VIE CITOYENNE	849,00	0,00	7
29/03/2021	TRAVAUX SQUARE BRIEUSSEL	5 420,64	0,00	0
30/03/2021	TONDEUSE HONDA HRH536K4HXE SERVICE ESPACES VERTS	1 754,83	0,00	8
30/03/2021	EXAMEN TECHNIQUE DE RESTAURATION 17 OEUVRES MUSEE HOTEL DIEU	410,00	0,00	0
01/04/2021	2 AUTOLAVEUSES ROLLY 7L M33 - STADE	7 998,00	0,00	8
01/04/2021	AUTOLAVEUSE AUTOPORTEE RIDER 65 AVEC 2 BROSSES - GYMNASSE LECUYER	10 605,60	0,00	8
06/04/2021	LOT 12 TABLES ET 12 CASIERS	966,96	0,00	10
13/04/2021	AMENAGEMENT D UN COMPLEXE SPORTIFS PLEINE DE JEUX BORDS DE SEINE	18 000,00	0,00	0
13/04/2021	REFECTION DU PARKING BRETONNEAU ET DE LA VOIE AVEC TRAITEMENT DES EAUX	27 360,00	0,00	0
13/04/2021	2 VELOS ALLONGES SALLE DE MUSCU STADE	4 540,00	0,00	7
14/04/2021	TABLE DE SAUT - GYMNASSE CHERENCEY	3 034,80	0,00	7
14/04/2021	5 PORTES DE COLUMBARIUM	700,00	0,00	0
16/04/2021	TRAVAUX MAISON MEDICALE 2 RUE DE LORRAINE	670 963,36	0,00	0
16/04/2021	MAISON MEDICALE 2 RUE DE LORRAINE	938 115,34	0,00	0
16/04/2021	TRAVAUX CRECHE PIROUETTE	4 771,50	0,00	0
16/04/2021	LAC DE GASSICOURT FOURNITURE ET POSE PANNEAUX	3 591,17	0,00	0
16/04/2021	TRAVAUX DALLE CCM2	7 163,38	0,00	0
16/04/2021	RUE DIDEROT REMPLACEMENT DE LA BARRIERE SUITE A ACCIDENT	8 042,86	0,00	0
16/04/2021	AIRE DE JEUX VOIE DE BERGE (coté Skate Parc)	26 307,10	0,00	0
16/04/2021	RUE BASTIE MARYSE SECURISTION ACCES COLLEGE	13 650,90	0,00	0
16/04/2021	PROJECTEUR ARMOIRE BT RUE LEON GAMBETTA PARVIS HDV	839,10	0,00	0
16/04/2021	PLACE DU MARCHE VF PROTECTION DES ARMOIRES	16 325,39	0,00	0
16/04/2021	CTM ZAC SULLY CREATION D'AIRES DE STOCKAGES	22 941,66	0,00	0
16/04/2021	LOT DE 16 TABLES ET 16 CASIERS	1 320,77	0,00	10
19/04/2021	DOTATION OUTILLAGE SRV MECANIQ	2 067,52	0,00	8
19/04/2021	TRAVAUX ECOLE MOULIN	704,00	0,00	0
19/04/2021	CELLULE COMMERCIALE 16 RUE GAMBETTA AB 649 AB651 ET AB650 POUR MOITIE	350 780,22	0,00	0
19/04/2021	TRAVAUX ECOLE LES GLYCINES	107 378,02	0,00	0
19/04/2021	DOTATION OUTILLAGE SERVICE BATIMENT SPORTS	2 196,79	0,00	8
21/04/2021	MATERIEL DE SAUVEGARDE ET SERVEUR	30 478,90	0,00	5
21/04/2021	DOTATION OUTILLAGE SERVICE PEINTURE	2 059,28	0,00	8
23/04/2021	30 PC OPTIPEX 3080 MICRO FACTOR BTS	18 840,60	0,00	5

486-53494/38341508

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
23/04/2021	20 CLAVIER SOURIS SANS FIL DELL KM717 580-AFQG/38341508	1 367,28	0,00	5
23/04/2021	80 ECRAN DELL P2219H 210-APWR/38341508 Dell P2219H	10 368,00	0,00	5
23/04/2021	3 VIDEOPROJECTEURS EPSON EB-685WI PROJECTEUR 3LCD LAN V11H741040	9 394,86	0,00	5
23/04/2021	20 DELL LATITUDE 5410 C15 16 GO SSD256	20 016,00	0,00	5
23/04/2021	TRAVAUX ECL LES LAVANDES	1 241,09	0,00	0
23/04/2021	1 APPLE MACBOOK APPLE AIR WITH RETINA DISPLAY ARTICLE MGNE3FN/A	1 391,46	0,00	5
23/04/2021	TRAVAUX HDV 1ER ETAGE	467,46	0,00	0
27/04/2021	TRAVAUX TOUR SAINT MARTIN	14 042,89	0,00	0
28/04/2021	TRAVAUX GYMNASE LECUYER	20 341,38	0,00	0
28/04/2021	PEUGEOT PARTNER DX 388 KT	8 696,50	0,00	7
28/04/2021	LOT 38 MATELAS	1 349,76	0,00	10
28/04/2021	LOT 19 LITS SUPERPOSEES	5 167,39	0,00	10
28/04/2021	FOURGON NISSAN L2H2 ES 405 AF	14 400,00	0,00	7
28/04/2021	FOURGON RENAULT MASTER L2H2 FA 017 KT	19 800,00	0,00	7
29/04/2021	ACQUISITION 23 RUE DOCTEUR ROUX PARCELLE AO 718	314 230,72	0,00	0
29/04/2021	ACQUISITION DES MURS DU 8 RUE D ALSACE AH 256	233 423,71	0,00	0
30/04/2021	TVX CIMETIERE DUHAMEL REALISATION ET POSE D'UN COLUMBARIUM	12 600,00	0,00	0
03/05/2021	DEFONCEUSE MAKITA	460,37	0,00	8
03/05/2021	CONSTRUCTION DE BUREAU D ACCUEIL AU PARC EXPOSITION	46 967,29	0,00	0
03/05/2021	PARC DES EXPOS CREATION DUN FOND DE FORME	58 577,68	0,00	0
03/05/2021	PARC DES EXPOS CREATION D UNE STRUCTURE	39 471,00	0,00	0
03/05/2021	PARC DES EXPOSITIONS CREATION VOIRIE	5 966,10	0,00	0
03/05/2021	REHABILITATION DU TERRAIN ADOMA	74 523,50	0,00	0
04/05/2021	ACHAT MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLE MATERNELLE LES GLYCINES	1 050,26	0,00	8
04/05/2021	LOT 6 LITS SUPERPOSES	1 631,81	0,00	10
04/05/2021	RENFORCEMENT DE LA CAMERA C56	2 611,21	0,00	8
05/05/2021	REALISATION GROUPE DE SURPRESSION TH STADE	5 220,00	0,00	0
05/05/2021	MIGRATION EN VERSION MAJEURE 8 EN SAAS	3 228,00	0,00	2
05/05/2021	TRAVAUX ECOLE UDERZO	4 714,62	0,00	0
07/05/2021	INSTALLATION D UN LOGICIEL DE VIDEOPROTECTION	4 320,00	0,00	8
07/05/2021	TRAVAUX LOCAL COMMERCE ST MACLOU LOT 48	54 871,63	0,00	0
07/05/2021	DOTATION OUTILLAGE SERVICE PEINTURE GROUPE ELECTROGENE PORTA	1 404,00	0,00	8
11/05/2021	TRAVAUX SERVICE MECANIQUE	4 752,24	0,00	0
11/05/2021	VEHICULE KANGOO PICK UP FV 020 JF	21 361,38	0,00	7
11/05/2021	CITROEN C3 GO FY 636 LN	13 169,89	0,00	7
17/05/2021	ACQUISITION LOCAL COMMERCIAL AH 490 1TER RUE D ALSACE	101 753,96	0,00	0
18/05/2021	AUTOLAVEUSE 500 ELECTRA 50 CM NETTOYAGE MARCHE COUVERT	2 878,32	0,00	8
18/05/2021	TRAVAUX ECOLE LACHENAL	71 659,12	0,00	0
18/05/2021	TRAVAUX ECOLE LES ROSES	16 099,25	0,00	0
18/05/2021	TRAVAUX SQUARE DU CHATEAU	22 650,36	0,00	0
20/05/2021	TRAVAUX ECOLE MYOSOTIS	2 833,98	0,00	0
20/05/2021	RESTAURATION 8 OEUVRES ARTS GRAPHIQUES LUCE	1 380,00	0,00	0
26/05/2021	VEHICULES CITROEN C3 FY 602 LN	12 264,84	0,00	7
26/05/2021	VEHICULES CITROEN C3 FY 638 LN	12 264,84	0,00	7
28/05/2021	2 LOGICIEL WISELMAGE FM POUR WINDOWS 1 MODULE PDF 1 LICENCE 1 EXTENSION MAINTENANCE	6 288,00	0,00	0
28/05/2021	MICROSOFT WINDOWS SERVER CAL 2019 MARQUE MICROSOFT R18-05768	26 364,00	0,00	2
28/05/2021	ACQUISITION TONDEUSE ETESIA AUTOPORTE A80PRO EJECTION ARRIERE	5 366,40	0,00	8
02/06/2021	TRAVAUX ECOLE ROUSSEAU	2 640,00	0,00	0
03/06/2021	CESSION FONDS DE COMMERCE Z RETAIL 17 place du Marché au Blé	33 163,00	0,00	5
03/06/2021	DEPOT DE GARANTIE COMMERCE RETAIL Z	7 400,00	0,00	0
03/06/2021	ACQ LICENCES WINDOWS SERVER 2019 DATA CENTER ECO	25 387,44	0,00	2

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
07/06/2021	5 DELL LATITUDE 3510 C15 8GO SSD236 3Y	4 676,40	0,00	5
07/06/2021	10 DELL LATITUDE 7210 IN 1 XCTO ARTICLE 210-AURQ/38341508	17 712,00	0,00	5
07/06/2021	20 DELL LATITUDE 5410 BTS CONFIGURATION ARTICLE 486-50220/38341508	20 455,20	0,00	5
07/06/2021	10 TABLETTES SAMSUNG GALAXY TAB A7 ET 10 SAMSUNG BOOK COVER EF-BT500 PROTECTION	3 859,16	0,00	5
07/06/2021	MAINTENANCE LOGICIEL CONCERTO	4 277,40	0,00	2
07/06/2021	DEPLACEMENT ABRIS DE TOUCHE A2 STADE	1 602,00	0,00	0
07/06/2021	TRANSAT AFTERWORK ESPBRA 2021	1 495,00	0,00	8
07/06/2021	VIDEOSURVEILLANCE RENFORCEMENT DE LA CAMERA C37	3 814,27	0,00	8
07/06/2021	10 MFP HP 12MFP HP NEVERSTOP LASER 1202NW ET 10 TONER HP 143A NEVERSTOP NOIR	3 096,36	0,00	5
09/06/2021	TRAVAUX ECOLE SEVIGNE	3 497,28	0,00	0
10/06/2021	PRATICABLES SPECTACLE - AFTER WORK - BRASSENS	3 689,53	0,00	8
14/06/2021	DOTATION OUTILLAGE SERVICE AIR DE JEUX	1 478,46	0,00	8
15/06/2021	ACQUISITION LICENCE SOPRANO V5 ANIMATION	1 176,00	0,00	2
17/06/2021	RESTAURATION 6 DESSINS UDERZO	1 080,00	0,00	0
17/06/2021	TRAVAUX CHERENCEY	10 673,14	0,00	0
17/06/2021	ILE AUMONE REALISATION CLOTURE	29 130,00	0,00	0
17/06/2021	FLEURISSEMENT VIVACES	3 484,92	0,00	0
22/06/2021	PEUGEOT EXPERT FG III IMMAT EP 645 PZ	15 490,00	0,00	7
22/06/2021	PEUGEOT PARTNER ASPHALT STD 650KG PURETECH 110 S FZ 663 KG	15 120,60	0,00	7
24/06/2021	TRIPORTEURS MEDIAT DUHAMEL	6 438,00	0,00	8
24/06/2021	TRAVAUX CTM	2 079,55	0,00	0
25/06/2021	TRAVAUX AVENUE GENERAL DE GAULLE	607,10	0,00	0
25/06/2021	LAC DE GASSICOURT REMISE EN ETAT LAMPADAIRES	22 569,11	0,00	0
28/06/2021	LOT DE 50 TABLES 183X76 CM ANTHRACITE	3 060,30	0,00	8
30/06/2021	6 SIEGES DE BUREAU SYNCHRO ACCOUDOIRS	1 905,70	0,00	10
30/06/2021	DIVERS MOBILIER INSTALLATION OFFICE DE COMMERCE	6 806,68	0,00	10
30/06/2021	MOBILIER BUREAU HDV	4 723,97	0,00	10
30/06/2021	SERVICE SENIORS MQVF DIVERS MOBILIER	10 577,96	0,00	10
30/06/2021	MAISON MEDICALE ACHAT ET POSE D'UN DEFIBRILATEUR	1 224,00	0,00	5
02/07/2021	TRAVAUX HPE LOCAL CROIX ROUGE/ L	21 839,98	0,00	0
02/07/2021	TRAVAUX ILE AUMONE PARC DES EXPOSITION CENTRE VACCINATION	5 220,00	0,00	0
02/07/2021	BLOC LED AVEC CONES/VOLETS TOURNANTS	10 777,10	0,00	8
08/07/2021	TRAVAUX RESIDENCE DU LAC BD MAURICE BRAUNSTEIN	749,12	0,00	0
08/07/2021	TRAVAUX MAISON DES FESTIVALS SQUARE BRIEUSSEL	30 659,50	0,00	0
09/07/2021	PEUGEOT 5008 FW 584 MW	23 990,00	0,00	7
09/07/2021	VIDEOSURVEILLANCE CAMERA C05	6 432,02	0,00	8
09/07/2021	AMENAGEMENT DURABLE BOULEVARD SULLY	13 209,50	0,00	0
09/07/2021	MFP HP COLOR LASERJET PRO M479 ET TONER HP415X 4 COULEURS	1 621,44	0,00	5
09/07/2021	GESTION DES ACCES MAISON MEDICALE	6 489,18	0,00	0
09/07/2021	TRAVAUX ECOLE LES BLEUETS	2 004,00	0,00	0
09/07/2021	TRAVAUX MATISSE	1 485,60	0,00	0
09/07/2021	TRAVAUX ESPACES DES MEDECINS CVS EGLANTINE	327,00	0,00	0
09/07/2021	ARMOIRE ET TABLE RONDE CRECHE PETITS LAPINS	979,07	0,00	10
09/07/2021	VOIRIE POUBELLE ESPACE BARBECUE	1 708,85	0,00	8
12/07/2021	TRAVAUX DIVERSES ECOLES	66 770,92	0,00	0
12/07/2021	ACHAT ARCADE BASKETBALL VILLAGE DES SPORTS 2021	3 200,00	0,00	7
13/07/2021	INSTALLATION DE CAMERA C25- C26 -C27	13 101,04	0,00	8
13/07/2021	INVESTISSEMENT BONZINI BLAISE PASCAL ACM	1 998,99	0,00	7
13/07/2021	INVESTISSEMENT BILLARD BLAISE PASCAL ACM	1 480,00	0,00	7
13/07/2021	INVESTISSEMENT BONZINI BLAISE PASCAL ACM	49,00	0,00	7
15/07/2021	SABLEUSE 900LT SERVICE MECANIQUE	1 606,80	0,00	8
16/07/2021	TRAVAUX DIVERS GROUPE SCOLAIRE	19 364,10	0,00	0
19/07/2021	TABLETTE IPAD MINI 7.9 64 GO MAIRE	815,48	0,00	5
22/07/2021	ACHATS MATERIEL LA MAIN ROUGE	1 229,00	0,00	8



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
23/07/2021	TRAVAUX ECOLE ROUSSEAU COLLETTE JONQUILLES	12 842,71	0,00	0
23/07/2021	TRAVAUX DIVERS BATIMENTS SCOLAIRE	6 111,00	0,00	0
23/07/2021	TRAVAUX MUSEE HOTEL DIEU	673,20	0,00	0
23/07/2021	TRAVAUX PARC EXPO	1 059,60	0,00	0
26/07/2021	MICRO NACELLE ELEVATRICE	6 401,26	0,00	8
28/07/2021	20 BATTERIE IMPRES LION 3000T DP3661e/DP3441e REF PMNN4502A	3 288,00	0,00	8
29/07/2021	TRAVAUX CCM2 DALLE	0,00	0,00	0
02/08/2021	ACQUISITION CASQUES TELEPHONIQUES	1 393,02	0,00	4
04/08/2021	POSE CLOTURE SUR 2 COTES - ECOLE ROUGE ET BLEU	10 218,00	0,00	0
05/08/2021	3 PROJECTEUR ACER REF MRJT111.002 ET 3 SACOCHE REF MCJPV11.005	1 788,01	0,00	5
05/08/2021	1 DELL PRECISION 3640 C17 32GO ET 3 ECRANS DELL ULTRASHARP 24 U2422H	2 285,14	0,00	5
05/08/2021	LOGICIEL CONCERTO ET ESPACE CITOYENS ET ESPACE	4 277,40	0,00	2
05/08/2021	10 VANERUMBASIC + FOND POUR TRIPT ARTICLE 3600020 VPI	4 959,72	0,00	5
09/08/2021	DEPOSE DES 3 MATS VANDALISES CAMERA C23 - C25 - C27	1 770,79	0,00	0
09/08/2021	ACQUISITION OEUVRE INONDATION PRES DU VILLAGE, LA CRUE/ LUCE	5 750,00	0,00	0
09/08/2021	30 DELL LATITUDE 5420 BTS 30 SACOCHES 30 CLAVIERS 30 SOURIS	32 236,38	0,00	5
10/08/2021	LIVRAISON DE 30 ENROCHEMENTS	4 740,00	0,00	0
10/08/2021	TRAVAUX ECOLE CURIE	3 768,00	0,00	0
11/08/2021	LOT DE STANDS	4 776,00	0,00	8
11/08/2021	LOT ARMATURES 3X3 ALU OCTOGONALE	1 806,00	0,00	8
17/08/2021	LOT DE 10 SIEGE DE BUREAUX TISSU DREAM REF 2873213	3 176,16	0,00	10
18/08/2021	2 DELL LATITUDE 7520 XCTO REF ARTICLE 210-AYBH/39042866/2	2 963,52	0,00	5
26/08/2021	TRAVAUX ECOLE MERMOZ	276,00	0,00	0
26/08/2021	TRAVAUX ECOLE TULIPES	792,00	0,00	0
27/08/2021	REFONTE SITE INTERNET - AMO NU	7 758,48	0,00	2
08/09/2021	LOCAL COMMERCIAL 6 AVENUE DE LA REPUBLIQUE AH572	630 000,00	0,00	0
09/09/2021	TX DE TERRASSEMENT ALIMENTATION TERRAINS STADE	5 590,80	0,00	0
14/09/2021	TRAVAUX ECOLE CAMPANULES	119 901,04	0,00	0
15/09/2021	GESTION DES ACCES CCM2	1 388,42	0,00	0
15/09/2021	GESTION DES ACCES CTM	2 323,69	0,00	0
17/09/2021	SUBVENTION INVESTISSEMENT JULIEN D'ORCEL	21 718,72	0,00	15
23/09/2021	BOXER AMPIRAL GB 329 VM	39 073,00	0,00	7
23/09/2021	TRAVAUX DALLES VF	12 960,00	0,00	0
23/09/2021	TRAVAUX ECOLE SEVIGNE	98 216,53	0,00	0
23/09/2021	ACQ MAT VISIO CONFERENCE SALLE GAMBETTA ET CTM	14 879,40	0,00	5
23/09/2021	30 DELL W195 10 LATTITUDE 10 SACOCHES 10 CLAVIERS ET SOURIS	19 431,47	0,00	5
23/09/2021	FOURNITURE ET MISE EN OEUVRE SIRH	42 455,76	0,00	2
23/09/2021	10 EPSON EB659Wi PROJECTEUR 10 DIVERS CABLES CORDONS ET GOULOTTES	25 961,78	0,00	5
27/09/2021	ACQUISITION D'UNE AUTOLAVEUSE GYMNASSE CAMUS	3 999,00	0,00	8
27/09/2021	ACQUISITION D'UNE AUTOLAVEUSE GYMNASSE DANTAN	3 999,00	0,00	8
30/09/2021	2 TABLEAUX TRIPTYQUES	1 971,02	0,00	8
30/09/2021	MOBILE SAMSUNG GALAXY A40 64 Go NOIR	4 122,00	0,00	4
30/09/2021	MOBILE SAMSUNG GALAXY A71 128Go NOIR	2 334,00	0,00	4
30/09/2021	MOBILES SAMSUNG GALAXY S20 FE 128Go	2 156,40	0,00	4
01/10/2021	LOT 24 CHAISES FLIC FLAC	1 461,89	0,00	10
06/10/2021	TRAVAUX VIDEO PROTECTION	11 592,00	0,00	0
06/10/2021	RENFORCEMENT DE LA CAMERA C44	6 525,98	0,00	8
06/10/2021	RENFORCEMENT DE LA CAMERA C34	3 986,21	0,00	8
06/10/2021	INSTALLATION CAMERA 360° PLACE DE L EUROPE	6 248,59	0,00	8
06/10/2021	CTM - INSTALLATION ET PARAMETRAGE DU LOGICIEL GALAXY	705,60	0,00	0
08/10/2021	RENFORCEMENT DU SYSTEME D'ALARME ANTI INTRUSION LOCAL JARDIN JP DAVID	702,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
08/10/2021	GESTION DES ACCES MUSEE HOTEL DIEU	774,56	0,00	0
11/10/2021	APPAREIL PHOTO PANASONIC FT 30 + DMW-BCK7E	997,70	0,00	5
11/10/2021	SUPPORT DE BANDES DE SAUVEGARDE LTO8 KIT CLIENT	10 284,12	0,00	5
13/10/2021	ACHAT ETHYLOTEST POLICE MUNICIPALE SEPTEMBRE 2021	1 690,01	0,00	8
13/10/2021	CHIVAL TROTTEUR FRANCAIS CLEVER JIEL PUCE 250259806011583	3 600,00	0,00	10
20/10/2021	PREEMPTION MURS LOCAL COMMERCIAL 28 RUE DE CHANZY AH210 LOT2	163 000,00	0,00	0
20/10/2021	PREEMPTION 28 RUE DE CHANZY LOT1 AH210	150 000,00	0,00	0
20/10/2021	1001 VIES HABITAT QUARTIER DES GARENNES 1009682	303,00	0,00	0
20/10/2021	1001 VIES HABITAT QUARTIER DES ECRIVAINS 1009683	229,00	0,00	0
20/10/2021	PREEMPTION 3 RUE DE CHANZY AH172	547 000,00	0,00	0
21/10/2021	ACQUISITION IMM 14 AV DE LA REPUBLIQUE AH225	276 000,00	0,00	0
25/10/2021	REFONTE SITE INTERNET - AMO NUMERIQUE	31 033,92	0,00	2
25/10/2021	BATIMENTS DIVERS ACHATS DE 12 DEFRIBRILLATEURS	13 680,00	0,00	5
28/10/2021	TRAVAUX ECOLE LUMIERE	0,00	0,00	0
02/11/2021	3 ARMOIRES 2 PORTES	1 404,68	0,00	10
02/11/2021	CHAISES NORMA VERNIS BLEU ROYAL	1 250,28	0,00	10
02/11/2021	LOT 30 TABLES ET CASIERS	2 315,88	0,00	10
03/11/2021	CLOISONS MOBILES	3 173,35	0,00	8
03/11/2021	TRAVAUX 16 BIS RUE DE CHAMPAGNE	5 490,96	0,00	0
05/11/2021	TRAVAUX MINI TERRAIN MARCEL DORET	181,20	0,00	0
05/11/2021	RENFORCEMENT DE LA CAMERA C18	3 986,21	0,00	8
05/11/2021	RENFORCEMENT DE LA CAMERA C11	3 952,97	0,00	8
05/11/2021	TRAVAUX SUR LA CAMERA C03	10 254,50	0,00	8
05/11/2021	TRAVAUX CRECHE PAIN D EPICES	4 647,60	0,00	0
05/11/2021	DIVERS MENUISERIE POUR HDV REFECTION PARVIS	3 044,92	0,00	8
05/11/2021	SUBVENTION INVEST LES SALONS DE VALENTINA	1 622,16	0,00	15
10/11/2021	RENFORCEMENT DE LA CAMERA C46 SALLE VIDEO BD DES CYGNES	3 952,97	0,00	8
10/11/2021	EHELLE HOTEL DE VILLE	1 024,70	0,00	8
17/11/2021	TRAVAUX ECOLE LACHENAL	41 280,89	0,00	0
17/11/2021	TRAVAUX LOGEMENT 12 RUE MARCEL FOUQUE	13 112,99	0,00	0
17/11/2021	TENTE PLEIN AIR 5X12 COMPLÈTE MARQUE TRIGANO	4 272,00	0,00	8
17/11/2021	ARMATURE TENTE PLEIN AIR 5X12 SUPPLEMENTAIRE MARQUE TRIGANO	1 308,00	0,00	8
18/11/2021	MATERIELS MUSIQUE ASSITEE PAR ORDINATEUR	1 090,07	0,00	8
18/11/2021	PANNEAU ACCOUSTIQUES SPECTRUM ET FLEXI CLIPS	2 188,08	0,00	8
19/11/2021	RENFORCEMENT CAMERA C27	9 806,10	0,00	8
19/11/2021	RENFORCEMENT DE LA VIDEO PROTECTION AU MUSEE HOTEL DIEU	15 947,81	0,00	8
23/11/2021	SILHOUETTE PIETO SECURITE VISUELLE ECOLES DIVERS	5 202,00	0,00	8
24/11/2021	AO RH 1 C4 PREVISION BUDGETAIRE	1 075,00	0,00	2
24/11/2021	FOND DE COMMERCE 3 BD MARECHAL JUIN	4 300,00	0,00	0
24/11/2021	PLANTATION MECANISEE	10 904,45	0,00	0
24/11/2021	LACS DES PECHEURS MODERNISATION ECLAIRAGE PUBLIC	1 415,66	0,00	0
24/11/2021	SUBVENTION DE LA VILLE AUX COMMERCANTS	19 120,00	0,00	15
25/11/2021	LATITUDE 3520 CONFIGURATION	11 588,12	0,00	5
25/11/2021	TRAVAUX ECOLE MIMOSAS	674,86	0,00	0
25/11/2021	TRAVAUX CRECHE BLD DU MIDI	2 149,09	0,00	0
25/11/2021	5 DISQUES DUR EXTERNE Réf. 4495203 - SSD PORTABLE 2 TO CRUCIAL X6	1 263,72	0,00	5
26/11/2021	CHARIOTS ROLL CONTENEUR 3 COTES	3 240,00	0,00	8
26/11/2021	LOT DE 50 TABLES HDPE X TRALIGHT LOGISTIQUE	3 774,30	0,00	10
26/11/2021	APPLE IPHONE 11 2020 128GO BLACK	1 771,20	0,00	4
26/11/2021	SAMSUNG GALAXY A52 S 5G EE 128GO NOIR	3 168,00	0,00	4
26/11/2021	XIAOMI MI 11 LITE 5G 128GO NOIR	1 216,80	0,00	4
26/11/2021	MATERIEL VISIO CONFERENCE SALLE GAMBETTA ET CTM	14 879,40	0,00	5
26/11/2021	MIGRATION EN VERSION MAJEURE 8 EN SAAS	2 500,00	0,00	2

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
26/11/2021	40 Sacoche Dell Pro 14 - PO1420C	1 745,28	0,00	5
26/11/2021	TRAVAUX ECOLE LES PERVENCHES	978,00	0,00	0
26/11/2021	RENFORCEMENT DE LA CAMERA C23	8 632,87	0,00	8
26/11/2021	OUTILLAGE AEROGOMMEUSE	7 125,00	0,00	8
29/11/2021	CIMAISES PANNEAU EXPO PAVILLON DUHAMEL	3 412,80	0,00	8
30/11/2021	RENFORCEMENT DE LA CAMERA C25	8 632,87	0,00	8
30/11/2021	FOURNITURE ET POSE FIBRE OPTIQUE	1 689,40	0,00	0
03/12/2021	SABLEUSE ROUES LARGES 700 L	6 499,02	0,00	8
03/12/2021	AERATEUR 1700 ET ACCESSOIRES	6 568,32	0,00	8
06/12/2021	LOT CHAISES LUCY GRISE TUBE GRIS PLIANTE M2 + ATTACHES	7 056,00	0,00	10
06/12/2021	8 CHARRIOTS DE TRANSPORT POUR CHAISE LUCY	1 824,00	0,00	8
06/12/2021	GESTION DES ACCES HDV 2EME ETAGE	6 310,80	0,00	0
06/12/2021	MALAXEUR COMPACT	2 419,10	0,00	8
06/12/2021	LOT 25 TABLES ET CASIERS ECOLE COUBERTIN	1 984,20	0,00	10
06/12/2021	LOT 16 TABLES ET CASIERS ECOLE MERMOZ	1 457,28	0,00	10
06/12/2021	LOT 16 CHAISES ECOLE MERMOZ CLSH	981,70	0,00	10
06/12/2021	LOT 42 TABLES ET CASIERS ECOLE MERMOZ CLSH	3 243,48	0,00	10
06/12/2021	LOT 42 CHAISES ECOLE MERMOZ	1 753,82	0,00	10
06/12/2021	LOT 11 TABLES ET CASIERS ECOLE ROUSSEAU	1 044,25	0,00	10
06/12/2021	LOT 4 ARMOIRES CURIE ECOLE ROUSSEAU	1 901,23	0,00	10
06/12/2021	LOT 30 TABLES ET CASIERS ECOLE MARIE CURIE	2 616,49	0,00	10
07/12/2021	TRAVAUX ACCUEIL COLLECTIF MINEURS	13 741,37	0,00	0
07/12/2021	5 PORTABLE DELL LATITUDE 3520 CI5 + SACOCHE	4 350,00	0,00	5
07/12/2021	40 LATITUDE 5420 ECRAN P2222H STATION ACCUEIL	38 181,46	0,00	5
07/12/2021	LOT 30 TABLES ET CASIERS ECOLE LUMIERE	2 315,88	0,00	10
07/12/2021	LOT 30 CHAISES NORMA ECOLE LUMIERE	1 250,28	0,00	10
08/12/2021	REFECTION DE LA COUR ECOLE LES GLYCINES	10 550,92	0,00	0
08/12/2021	TRAVAUX LOGEMENT JEAN MOULIN	4 159,93	0,00	0
08/12/2021	IUT JEAN MOULIN RENFORCEMENT DU SYSTEME ANTI INTRUSION	736,80	0,00	0
08/12/2021	TRAVAUX ECOLE BUISSON	972,24	0,00	0
09/12/2021	LOT 12 VELOS TRICYCLES	2 181,55	0,00	8
09/12/2021	13 VELOS	1 834,49	0,00	8
10/12/2021	SONO HIFI PORTBLE 4 SECTEURS	2 759,76	0,00	8
10/12/2021	KIT APPRENTISSAGE VELO	2 716,99	0,00	8
10/12/2021	CREATION ARROSAGE AUTO SUR 2 TERRAINS SPORTIFS	86 196,60	0,00	0
13/12/2021	TAPIS CONFORT CRECHE PAIN D EPICE	146,08	0,00	10
13/12/2021	LOT DE 46 TABLES HDPE-X-TRALIGHT L183X76 H74 PIETEMENT RENFORCE ANTHRACITE	3 774,30	0,00	8
14/12/2021	RESTAURATION DE 12 DESSINS ET ESTAMPES DE LUCE, LANCON, CIVETON	3 885,00	0,00	0
14/12/2021	ACQUISITION OEUVRE COURS DE DANSE WENJIE LIN	4 297,00	0,00	0
15/12/2021	LAVE LINGE LAVERIE MUNICIPAL	13 104,00	0,00	6
15/12/2021	SECHE LINGE LAVERIE MUNICIPAL	10 128,00	0,00	6
15/12/2021	ARMOIRE CLASSEMENT ET VESTIAIRE CTM	2 594,03	0,00	10
15/12/2021	ARMOIRE RIDEAUX HDV 2EME ETAGE MAIRIE	1 829,34	0,00	10
15/12/2021	LOT 6 TRICYCLE A PEDALES	1 059,62	0,00	8
15/12/2021	SIEGE DREAM ET SIEGE DACTYLO CTM	2 619,42	0,00	10
15/12/2021	SIEGE DE BUREAU SYNCHROME SIMIL ORANGE MAIRIE	345,07	0,00	10
16/12/2021	TRAVAUX AGORA	1 359,56	0,00	0
16/12/2021	TRAVAUX LOGEMENT ECOLE LUMIERE	821,28	0,00	0
16/12/2021	TRAVAUX POSTE VAL FOUREE RUE FONTAINE	6 903,72	0,00	0
16/12/2021	RENOUVELLEMENT LICENCE EVIDENCE POUR CAMERAS PIETONS	5 100,10	0,00	2
16/12/2021	BANC BOULOGNE 2000mm	1 592,64	0,00	8
16/12/2021	RESTAURATION TABLEAU PLACE DE L ANCIEN HOTEL DE VILLE	4 296,00	0,00	0
16/12/2021	RESTAURATION TABLEAU DE MARABOUT, LES TANNERIES	3 585,60	0,00	0
16/12/2021	RESTAURATION D OEUVRE/LE VIEUX PORT DE LIMAY	2 245,20	0,00	0
17/12/2021	CHEVAL HIPOP DU CALORNE PM EQUESTRE	4 200,00	0,00	10
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
<b>TOTAL GENERAL</b>		9 494 111,62	0,00	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES</b>	<b>A10.2</b>

**A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
<b>Cessions à titre onéreux</b>							
16/04/2021	25 BD GEORGES CLEMENCEAU - PAV	91 416,65	0	0,00	91 416,65	150 000,00	58 583,35
23/06/2021	CHEMIN DES CLOSEAUX - TERRAINS	7 068,50	0	0,00	7 068,50	67 152,12	60 083,62
23/06/2021	RUE DES CLOSEAUX - ACQUISITION	7 896,67	0	0,00	7 896,67	188 618,45	180 721,78
23/06/2021	TERRAIN CHEMIN DES CLOSEAUX AP	13 503,78	0	0,00	13 503,78	173 229,43	159 725,65
05/07/2021	VEHICULE 308 DGS DW 792 FA	19 495,09	7	16 710,00	2 785,09	12 400,00	9 614,91
08/07/2021	ACQUISITION 2 RUE CHRISTOPHE COLOMB	8 694,17	0	0,00	8 694,17	67 500,00	58 805,83
08/07/2021	3 RUE JACQUES CARTIER - LOT 29	29 751,92	0	0,00	29 751,92	93 500,00	63 748,08
08/07/2021	ACQUISITION 5 LOTS COPROPRIETE TOUR NEPTUNE	237 000,00	0	0,00	237 000,00	258 400,00	21 400,00
06/12/2021	PEUGEOT 308 FELINE	22 532,03	7	16 090,00	6 442,03	10 500,00	4 057,97
31/12/2021	BOXER BENNE FW 608 ZF	36 769,93	7	0,00	36 769,93	36 926,60	156,67
<b>Cessions à titre gratuit</b>							
<b>Mise à disposition</b>							
06/10/2021	PLACE DU HUIT MAI 1945 - PARKI	4 323 525,95	0	0,00	4 323 525,95	0,00	-4 323 525,95
06/10/2021	PLACE DU DHUIT MAI 1945 - PARK	12 988,66	0	0,00	12 988,66	0,00	-12 988,66
06/10/2021	TX PSR PLACE DU 8 MAI	4 066,40	0	0,00	4 066,40	0,00	-4 066,40
<b>Affectation</b>							
<b>Mises en concession ou affermage</b>							
<b>Mise à la réforme</b>							
<b>Divers</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 814 709,75</b>					<b>-3 723 683,15</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>A10.3</b>

**A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS**

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	1 600 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	1 021 300,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	404 558,81

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>334 255,65</b>	<b>212 628,45</b>										<b>8 753,41</b>	<b>12 394,90</b>	
LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	2016		CONTRAT CDC N° 1177844 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	Banque des Territoires	334 255,65	212 628,45	12,09	F	Taux Fixe	3,890	F	Taux Fixe	3,890	A-1		8 753,41	12 394,90	
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					<b>16 017 419,34</b>	<b>6 641 761,89</b>										<b>91 457,76</b>	<b>711 188,29</b>	
1001 VIES HABITAT	2007		CONTRAT CDC N° 1139275	Banque des Territoires	51 763,13	20 893,11	7,25	R	Livret A	2,850	R	Livret A	1,700	A-1		400,43	2 661,48	
1001 VIES HABITAT	2007		CONTRAT CDC N° 1139276	Banque des Territoires	37 812,88	15 262,39	7,25	R	Livret A	2,850	R	Livret A	1,700	A-1		292,51	1 944,21	
1001 VIES HABITAT	2007		CONTRAT CDC N° 1139277	Banque des Territoires	29 461,21	11 891,41	7,25	R	Livret A	2,850	R	Livret A	1,700	A-1		227,91	1 514,79	
1001 VIES HABITAT	2007		CONTRAT CDC N° 1139278	Banque des Territoires	42 524,28	17 243,02	7,67	R	Livret A	3,000	R	Livret A	1,700	A-1		330,47	2 196,51	
1001 VIES HABITAT	2007		CONTRAT CDC N° 1139279	Banque des Territoires	32 300,58	14 422,60	8,00	R	Livret A	2,970	R	Livret A	1,950	A-1		312,42	1 598,84	
1001 VIES HABITAT	2007		CONTRAT CDC N° 1139280	Banque des Territoires	35 146,52	14 186,17	7,25	R	Livret A	2,850	R	Livret A	1,700	A-1		271,89	1 807,11	
1001 VIES HABITAT	2013		CONTRAT CDC N° 1091135 - BAISSE DE MARGE 2013	Banque des Territoires	113 586,87	33 738,13	4,16	R	Livret A	5,290	R	Livret A	1,700	A-1		689,49	6 820,09	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ADOMA	1994		CONTRAT CDC N° 428766	Banque des Territoires	1 198 443,80	429 715,12	8,92		R	Livret A	3,830	R	Livret A	1,800	A-1		8 609,61	48 596,58
APILOGIS	2020		FINANCEMENT EN PSLA DE 14 LOGEMENTS , 2 RUE DE LORRAINE	Arkéa Banque	2 250 000,00	2 250 000,00	3,47		R	Euribor 3 mois	1,160	R	Euribor 3 mois	1,130	A-1		25 778,13	0,00
BATIGERE IDF	2019		REAMEANAGEMENT DU PRET N°1010840	Banque des Territoires	1 262 233,93	968 080,32	10,75		R	Livret A	1,540	R	Livret A	1,500	A-1		15 992,97	98 117,57
CDC HABITAT SOCIAL	1986		CONTRAT CDC N° 263197	Banque des Territoires	2 012 327,02	201 797,87	1,92		R	Livret A	4,050	R	Livret A	1,020	A-1		3 102,47	102 365,37
EMMAUS HABITAT	2003		CONTRAT CDC N° 1024801	Banque des Territoires	2 365 096,00	791 016,78	6,92		R	Livret A	3,060	R	Livret A	1,700	A-1		15 380,94	113 744,21
IMMOBILIERE 3F	2002		CONTRAT CDC N° 1011348	Banque des Territoires	869 315,00	244 460,96	5,75		R	Livret A	1,960	R	Livret A	0,500	A-1		1 422,49	40 036,98
LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	2006		CONTRAT CDC N° 1082596 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	Banque des Territoires	961 773,77	511 186,07	12,09		R	Euribor 3 mois	0,540	R	Euribor 3 mois	0,000	A-1		0,00	35 157,94
LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	2006		CONTRAT CDC N° 1082624 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	Banque des Territoires	166 134,10	129 929,14	30,09		R	Euribor 3 mois	0,990	R	Euribor 3 mois	0,000	A-1		0,00	2 824,97
LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	2006		CONTRAT CDC N° 1082669 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	Banque des Territoires	148 341,80	118 293,74	32,09		R	Euribor 3 mois	1,010	R	Euribor 3 mois	0,000	A-1		0,00	2 344,56
LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	2005		CONTRAT CDC N° 1061999 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	Banque des Territoires	41 292,23	0,00	-0,58		R	Euribor 3 mois	1,000	R	Euribor 3 mois	0,000	A-1		0,00	1 332,23
LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	2016		CONTRAT CDC N° 419691 - BAISSSE DE MARGE 2013 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	Banque des Territoires	930 749,76	340 782,63	8,16		R	Livret A	3,870	R	Livret A	1,700	A-1		6 433,97	37 686,09
LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	2016		CONTRAT CDC N° 924857 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	Banque des Territoires	62 550,14	44 968,50	30,09		R	Livret A	2,570	R	Livret A	1,300	A-1		606,13	1 657,19



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	2016		CONTRAT CDC N° 945938 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	Banque des Territoires	43 788,08	31 186,20	32,09		R	Livret A	2,320	R	Livret A	1,200	A-1		388,06	1 152,55
LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	2016		CONTRAT CDC N° 945939 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	Banque des Territoires	2 614,35	1 479,75	17,09		R	Livret A	2,420	R	Livret A	1,200	A-1		18,84	90,43
LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	2016		CONTRAT CDC N° 945937 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	Banque des Territoires	9 029,56	5 267,06	17,09		R	Livret A	2,930	R	Livret A	1,700	A-1		94,82	310,55
LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	2016		CONTRAT CDC N° 907826 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	Banque des Territoires	3 173 492,83	395 551,90	1,67		R	Livret A	4,410	R	Livret A	1,700	A-1		10 076,63	197 191,05
LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	2016		CONTRAT CDC N° 907827 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	Banque des Territoires	177 641,50	50 409,02	4,92		R	Livret A	4,640	R	Livret A	1,700	A-1		1 027,58	10 036,99
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>16 351 674,99</b>	<b>6 854 390,34</b>											<b>100 211,17</b>	<b>723 583,19</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	21 148,31
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	6 661 378,55
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>6 682 526,86</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>69 845 203,20</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>9,57</b>
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
<u>Associations</u>		
Amicale des Donneurs de Sang de Mantes-la -Jolie	150,00	
Association 142ème Section Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire	210,00	
Association AET	1 500,00	
Association Aide Pour Tous	1 650,00	
Association Arts Martiaux Chinois du Mantois de Tai Chi et de Chi kung (AMCMTCC)	1 000,00	
Association Athletic Club Mantais	1 000,00	
Association Blues Sur Seine	30 000,00	
Association Bolly Dreamers	2 000,00	
Association Bougainville Sports	2 000,00	
Association Bulles de Mantes	10 000,00	
Association CIDFF des Yvelines	1 940,00	
Association Cercle des Nageurs Mantes en Yvelines	2 000,00	
Association Chante la Jolie	2 000,00	
Association Club Kick Boxing Mantais	2 000,00	
Association Club des Aînés	1 000,00	
Association Collectif 12	152 000,00	
Association Collectif Mantais de Médiation (CMM)	194 000,00	
Association Collectif des Femmes des Garennes	4 000,00	
Association Collectif des Femmes des Peintres Médecins Blériot (CFPMB)	1 000,00	
Association Collectif des Femmes du Sud	1 000,00	
Association Collectif des Habitants des Quartiers Peintres et Médecins (CHQPM)	2 500,00	
Association Comité d'Entente du Monde Combattant du Mantois	1 000,00	
Association Comité d'Œuvres Sociales (COS)	355 000,00	
Association Comité de Jumelage	11 000,00	
Association Croix Rouge Française Comite Mantes-la-Jolie	1 000,00	
Association Création Passion	800,00	
Association Cœur de Fouta	7 000,00	
Association Cœur de Mantes	10 000,00	
Association DELOS APEI78	4 000,00	
Association Ecole des 4 Z'ARTS	240 000,00	
Association Ensemble Inter Associatif pour l'Inter Culturel (EIAPIC)	11 500,00	
Association Eveil Mat'ins	7 000,00	
Association FADERMA	4 000,00	
Association FADERTA	2 000,00	
Association Football Club Mantois	259 000,00	
Association Franco-Marocaine du Mantois	1 000,00	
Association Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)	210,00	
Association Gut Assos	2 000,00	
Association JK	1 000,00	
Association Jeunesse Physicien	1 500,00	
Association Jeunesse sans frontières	2 000,00	
Association Kawtal Jangoobe Pulaar Fulfulde e Winndere Ndee (KJPF)	9 000,00	
Association Kissman Academy	1 000,00	
Association LFM - ELLES FM	7 000,00	
Association LFM Radio 95.5	10 000,00	
Association La Cuisine des Kairas	1 000,00	
Association La Fayette Maquette Club du Mantois	200,00	
Association La Ligue de l'Enseignement	2 500,00	
Association La Maison des Yvelines	2 000,00	
Association Le Chaplin	279 000,00	
Association Le Clos des Vieilles Murailles	500,00	
Association Le Goujon Mantais	1 000,00	
Association Le Labo des Histoires	1 500,00	
Association Les Grands Orgues de Mantes	15 000,00	
Association Les Maraichers du Sénégal	2 000,00	
Association Les Petits Frères des Pauvres Région IDF	1 000,00	
Association Les Twirls Academy	1 000,00	
Association Living Matters	1 500,00	
Association Mantaise des Français d'Afrique du Nord (AMFAN)	180,00	
Association Mantes 78 Muay Thai Club	7 500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Association Mantes Cricket Club	1 000,00	
Association Mantes Espérance Banlieues	2 000,00	
Association Mantes Kanel	2 000,00	
Association Mantes Loisirs	500,00	
Association Mantes Manufactory	50 000,00	
Association Media 78	10 000,00	
Association Mon Afrique a des rêves	2 000,00	
Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la résistance (ANACR)	210,00	
Association Office Municipal des Sports (OMS)	11 000,00	
Association Réseau Odyssee	4 000,00	
Association Réseau d'Accompagnement des Projets de Développement Durable	1 000,00	
Association Réussite orientations Apprenants	1 500,00	
Association SPO Symphonic Pictures Orchestra	1 000,00	
Association Sans Que Tu Erres	500,00	
Association Scouts et Guides de France	1 500,00	
Association Secours Catholique	1 500,00	
Association Sigma F	6 500,00	
Association Société d'Etudes des Sciences Naturelles du Mantois et du Vexin (SESNMV)	150,00	
Association Soutien Scolaire et Aide aux Devoirs (SSAAD)	6 000,00	
Association Sport Attitude 78	7 800,00	
Association Sportive Mantaise (ARVEJ)	21 000,00	
Association Sportive Mantaise (club omnisports)	430 000,00	
Association Sportive Mantaise - Fête le Mur	800,00	
Association Sportive Mantaise - Mantois sports en Seine - Hors VVV	8 000,00	
Association Sportive Mantaise - Mantois sports en Seine - VVV	8 000,00	
Association Sportive Team CFBC78	1 000,00	
Association Star2step	5 000,00	
Association THIOSSANE NGAWLAAGU	4 000,00	
Association Taekwondo Val de Seine	7 200,00	
Association Tamerantong	14 000,00	
Association Team Sensas Goujon Mantais 78	450,00	
Association Union Nationale des Combattants du Mantois (UNCM)	900,00	
Association Union pour le développement de Seno Palel	2 000,00	
Association VAL SERVICES	68 000,00	
Association Water Polo du Mantois	1 000,00	
Association Witech	1 000,00	
Association Working Girl	4 500,00	
Association des Afro-Descendants GOMDE en France	2 000,00	
Association des Femmes de Tekinguel	2 000,00	
Association des Jardiniers de France du Val de Seine	1 500,00	
Association des ressortissants de Tambacounda à Mantes-la-Jolie - ARTM	2 000,00	
Association pour la Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers (VMEH)	500,00	
Association pour le développement de Ganguel	2 000,00	
Associations Beaux Arts Découverte	2 000,00	
<u>Entreprises</u>		
78 EVENTS FOOTKORNER MANTES	5 000,00	
ABK COIFFURE	2 820,00	
ACCESS MINCEUR	3 636,32	
ACIA LE ROYAL	10 000,00	
AGA FOOD	2 926,76	
AILLEURS VOYAGES ORGANISATION	4 703,67	
ALEXIA ET COMPAGNIE COMPTOIR DE MANTES	1 695,80	
AM COIFFURE	5 000,00	
AN BIJOUTERIE PROST	2 451,00	
ANNA W - FLEURISTE	3 130,14	
APA BAZAR AU PARADIS	2 700,00	
ARCHE DE BALLONS	1 650,72	
ASA BANGKOK FACTORY	1 350,00	
AWA FRANCE LE VOGUE	7 600,00	
AZUR VOYAGES ET SERVICES	3 120,00	
BABA JI	10 000,00	
BARBER INFINITY	3 000,00	
BARBERSHOP HOME	2 000,00	
BEAUX VOYAGES COMPTOIR DES REVES	4 020,00	
BEL AIR	6 000,00	
BELLA COIFFURE	3 900,00	
BELLA ESTHETIQUE BAINS DES MARTRAITS	2 883,72	
BISTRO MEDITERRANEE	9 400,00	
BORJ FES	2 618,00	
BOULOGNE SANDRA BS COIFFURE	3 900,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BRASSERIE LE COQ HARDY WOLF FAMILY	10 000,00	
C&C COIFFURE	2 080,00	
CAFE DE LA POSTE	8 694,16	
CARTE SUR TABLE ME AND YOU	8 199,00	
CHARA MICKY CHAUSSURES	4 072,65	
CHB	4 333,32	
CHBILIA	2 999,58	
CHEZ ANTOINE	10 000,00	
CHEZ ANTONIO	6 698,00	
CHEZ ZHOU LE MANDARIN	9 208,68	
CHRISTEL DEVIERS ASTUCE	2 700,00	
CLEOR	4 198,68	
COCOON'IN SUN VALE	4 200,00	
COFFEE BREAK	2 912,64	
COIFFURE CHIC	2 250,00	
COLE SOPHIE SO BEAUTE	2 012,15	
COMME A LA MAISON	5 337,92	
CONCEPT COUPE	1 671,00	
CPMJ (Eric STIPA)	5 000,00	
CREPERIE 78 (CLEMENCEAU)	3 600,00	
CREPERIE 78 (ROOSEVELT)	3 005,28	
CREPERIE L'ARMOR	10 000,00	
DALLA FAMIGLIA	3 764,00	
DARAS GAUTIER	5 000,00	
DELICES D'ORIENT	2 528,00	
DEMETER ESTHETIC CENTER	4 339,68	
DEMIR SEVGUL SGD BOUTIQUE	1 395,00	
DESSOUS CHIC	3 000,00	
DOCK CAFE	8 504,00	
DOLORES COIFFURE	2 160,00	
DOPPIA-COPPIA	5 000,00	
DUBAI PROVOT	4 800,00	
ECOFLAMME GODIN	4 709,46	
ELIEL	1 066,57	
ESIL	3 000,00	
ETOILE DE FES	8 043,76	
ETS KYODAI ZHAN FRERES	7 529,58	
EURASIE	10 000,00	
EURL CHARA MICKY BOUTIQUE	1 344,33	
FAB VOYAGE	2 180,24	
FAMILY COIFFURE	2 777,07	
FETE A CREPE 78	8 029,76	
FLEUR DE LYS	6 330,17	
FOOD CORNER	6 181,60	
FOOD COURT MANTES	10 000,00	
FOOD PLANET	6 670,56	
FOOD SAINT EX	3 600,00	
FOOD STATION	6 654,64	
FRENCHIEZ	5 634,96	
HAJJENCY	6 666,67	
HARIZI AMIROUCHE	1 893,00	
HOTEL DU VAL DE SEINE	10 000,00	
ISTANBUL PALACE	3 472,00	
IYED KA COIFFURE	1 676,94	
JACKSON COIFFURE	4 800,00	
JAPAN CONCEPT PLANET SUSHI MANTES	4 824,00	
JB RESTAURANT RIVE GAUCHE	8 113,32	
JC EVENT LE BOUCANIER	6 028,72	
JJ BROS ET CO	7 008,20	
JM COIFFURE	2 085,00	
JNANE FES	7 629,60	
KIARA MONANGES	4 125,00	
KICHTA	2 804,00	
KRUSTY FOOD	4 429,48	
L'ART DU FEU	5 000,00	
L'ATELIER D'EVELYNE DOUET	1 000,00	
L'ATELIER HAMMI	2 614,87	
L'ESCALE	4 000,00	
L'ONGLERIE	3 107,58	
LA BICHONNERIE	1 596,00	
LA CANTINE DE BENI MELLAL	6 306,40	
LA COIFFURE	5 000,00	
LA DIVETTE MANTAISE QI HELENE	9 406,03	
LA RUCHE DU VAL	7 166,68	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA TENTATION	5 000,00	
LA TOUR	2 000,00	
LALTER 3000 HAMMAM JASMIN	5 000,00	
LDC	10 000,00	
LE BONHEUR	10 000,00	
LE BRAZZA	8 711,60	
LE CAFE DES FIDELES	4 400,00	
LE CELTIQUE	5 680,00	
LE CLEMENCEAU	1 600,00	
LE D'ESTREE	6 472,28	
LE DIABLOTIN	6 400,00	
LE HAVANE	10 000,00	
LE JARDIN DE SADE / LE JARDIN DES SAVEURS	5 400,00	
LE LYS D'OR	5 008,84	
LE NESTOUR	1 531,76	
LE NOUVEAU TEMPS	5 000,00	
LE REGENT MANTES	8 400,00	
LE RIYAD	7 200,00	
LE SOULIER D'OR CAMPION CARDINAL	1 582,11	
LE SPORTING DE MANTES	10 000,00	
LE WEEK END CALEQUISSE	8 000,00	
LES 4 SCEURS	2 800,00	
LES SALONS DE VALENTINA	9 000,00	
LES TILLEULS	6 400,00	
LES TROIS DES CHEZ LUCIA	5 253,32	
LH BEAUTE	3 388,86	
LIBRAIRIE CAMILLE TONNENX	5 000,00	
LINA	5 000,00	
LUNA PAVI	7 277,76	
MAISON DES GOURMETS JIA YI	7 200,00	
MANTES CHINA TOWN (MON CHINA TOWN)	10 000,00	
MAZ RESTAURANT ZAMAM FLAVOUR	10 000,00	
MC LE BALTO	8 156,08	
MCH	5 000,00	
MEDARD	1 914,99	
MERCURIUM	1 500,00	
MEZZA LUNA	10 000,00	
MEZZO DI PASTA	4 800,00	
MISTER KEBAB	5 520,00	
MR ET MRS KEBAB	4 400,00	
MV COIFFURE	3 140,43	
MYSTERE	4 604,72	
NATUR'AL COIFFURE	4 478,97	
NATUR'ELLE	1 700,00	
NEW LOOK	3 013,62	
NICOLE COIFFURE	2 439,50	
NOUVEAU STYLE	2 550,00	
NP MEUBLES	5 000,00	
O BARADISE	7 132,64	
O FOOD	2 402,40	
O JAIPUR	3 000,00	
OZ RESTAURANT BALLI	6 166,68	
PHUQUET COIFF EN CO	2 660,52	
PLANET CAFE	8 800,00	
PLANETE DU WOK	10 000,00	
PULPO	9 040,01	
R COIFFURE	2 800,00	
RAMNES - BODY MINUTE/NAIL MINUTE	2 903,37	
RAQUEL'S	4 592,94	
ROKIA	1 800,00	
SAD PARIS MANTES	10 000,00	
SALON DE LAURENA	2 466,07	
SALVA MI	700,00	
SANDRINE BLANC	5 000,00	
SARL MARRAKECH	10 000,00	
SAS BAM - TIE BREAK	2 159,44	
SAS LAFA - PUB LES COULISSES	5 956,00	
SAS ROYAL	5 000,00	
SASU PIZZA TRADITION	8 000,00	
SHARUKA 78	5 000,00	
SHAYAN PALACE MALIK BROTHERS	8 019,20	
SIM COSMETICS	3 000,00	
SLIM COIFFURE	5 000,00	
SMFB	7 436,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SNT MAI THAI	5 292,04	
STOCK ET CREA NSONGAN MARGUERITE	1 650,00	
STUDIO 15 BEAUTE	2 799,00	
STUDIO ILLUSION STORY	3 768,00	
STUDIO'S	2 816,46	
SUCREATION	2 160,00	
TASGIN ABDULKADIR COUTURE	3 270,00	
TETE A TETE COIFFURE	3 600,00	
THARAMAN DELAUNAY	1 574,20	
TIFAJE A FLEUR DE SOIE	3 878,55	
TO.MA.TO PIZZA DEL TEATRO	10 000,00	
TOIT ET MOI	4 866,06	
TONG FRERES SUSHI	10 000,00	
TONG NARUTO	5 460,00	
VAL COIFFURE	3 230,73	
WEST RIDER	5 000,00	
YLM	10 000,00	
YOMEG TCHIP COIFFURE	5 000,00	
YOMIDOYO	2 650,00	
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
ECOLE PRIVEE EVA DE VITRAY	4 392,00	
ECOLE PRIVEE NOTRE-DAME	113 560,00	
<b>Personnes de droit public</b>		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCL, EPA, EPIC,...)</u>		
CCAS	70 000,00	
<u>Autres</u>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 530 453,21</b>	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
D 2017-001 2017/1 AGRANDISSEMENT ECOLE ALBERT UDERZO	3 447 449,12	0,00	3 447 449,12	3 447 449,12	0,00	0,00	0,00
D 2017-002 2017/1 AMENAGEMENT SQUARES BRIEUSSEL ET GABRIELLE D ESTREE	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	2 705 753,98	348 000,00	94 878,31	0,00
D 2018-001 2018/1 CRECHE LES PETITS ARTISTES	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	2 032 712,98	11 000,00	8 178,72	0,00
R 2018-001 2018/2 CRECHE LES PETITS ARTISTES	1 340 000,00	0,00	1 340 000,00	953 306,00	641 300,00	387 107,00	0,00
R 2017-002 2018/1 REC. AMENAGEMENT SQUARE	1 895 000,00	0,00	1 895 000,00	1 599 275,96	0,00	7 406,64	0,00
R 2017-001 2017/2 RECETTES AGRANDISSEMENT ECOLE UDERZO	1 223 220,00	0,00	1 223 220,00	1 223 220,00	345 700,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>235,00</b>	<b>18,00</b>	<b>253,00</b>	<b>179,50</b>	<b>52,00</b>	<b>231,50</b>
Adjoint administratif territorial	C	38,00	1,00	39,00	21,80	10,00	31,80
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	40,00	6,00	46,00	44,90	0,00	44,90
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	62,00	8,00	70,00	63,40	0,00	63,40
Administrateur	A	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Attaché	A	42,00	1,00	43,00	15,80	27,00	42,80
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal	A	8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Directeur territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	26,00	2,00	28,00	11,60	14,00	25,60
Rédacteur principal de 1ère classe	B	9,00	0,00	9,00	8,00	0,00	8,00
Rédacteur principal de 2ème classe	B	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>294,00</b>	<b>7,31</b>	<b>301,31</b>	<b>145,00</b>	<b>145,31</b>	<b>290,31</b>
Adjoint technique territorial	C	161,00	7,31	168,31	27,00	136,31	163,31
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	44,00	0,00	44,00	41,00	0,00	41,00
Agent de maîtrise	C	27,00	0,00	27,00	26,00	1,00	27,00
Agent de maîtrise principal	C	35,00	0,00	35,00	34,00	0,00	34,00
Ingénieur	A	7,00	0,00	7,00	0,00	7,00	7,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	5,00	0,00	5,00	2,00	1,00	3,00
Technicien principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>88,00</b>	<b>9,24</b>	<b>97,24</b>	<b>69,40</b>	<b>19,04</b>	<b>88,44</b>
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent social principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	C	24,00	0,00	24,00	24,00	0,00	24,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	15,00	0,00	15,00	7,00	8,00	15,00
Assistant socio-éducatif	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	15,00	2,00	17,00	9,60	5,00	14,60
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	10,00	1,00	11,00	10,50	0,00	10,50

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C B	2,00	1,00	3,00	0,80	1,00	1,80
Educateur territorial de jeunes enfants	A	10,00	3,90	13,90	6,70	2,70	9,40
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	3,00	1,00	4,00	2,80	1,00	3,80
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Infirmier en soins généraux hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Psychologue de classe normale	A	0,00	0,34	0,34	0,00	0,34	0,34
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Educateur territorial des A.P.S	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>26,00</b>	<b>1,00</b>	<b>27,00</b>	<b>21,80</b>	<b>5,00</b>	<b>26,80</b>
Adjoint territorial du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation	B	6,00	0,00	6,00	2,00	4,00	6,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	0,00	1,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Bibliothécaire territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur (bibliothèque)	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>86,00</b>	<b>10,60</b>	<b>96,60</b>	<b>54,40</b>	<b>35,60</b>	<b>90,00</b>
Adjoint territorial d'animation	C	40,00	9,60	49,60	12,60	33,60	46,20
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	C	27,00	1,00	28,00	25,80	0,00	25,80
Animateur	B	7,00	0,00	7,00	5,00	2,00	7,00
Animateur principal de 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Animateur principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>24,00</b>	<b>1,00</b>	<b>25,00</b>	<b>24,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24,00</b>
Brigadier-chef principal	C	14,00	1,00	15,00	14,00	0,00	14,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien-brigadier	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>755,00</b>	<b>47,15</b>	<b>802,15</b>	<b>496,10</b>	<b>256,95</b>	<b>753,05</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ( $0,8 * 6 / 12$ ).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	343	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	341	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	341	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	332	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	345	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée







VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	342	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	341	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Administrateur	A	ADM	743	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
Agent de maîtrise	C	TECH	346	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	MS	341	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	MS	341	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	MS	341	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	MS	341	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	MS	341	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	MS	341	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	MS	341	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	MS	341	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Animateur	B	ANIM	415	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
Animateur	B	ANIM	349	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Assistant de conservation	B	CULT	431	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Assistant de conservation	B	CULT	349	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Assistant de conservation	B	CULT	355	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Assistant de conservation	B	CULT	355	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Assistant socio-éducatif	A	MS	390	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	480	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
Attaché	A	ADM	450	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	480	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	430	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	575	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	640	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée

VILLE MANTES-LA-JOLIE - VILLE DE MANTES LA JOLIE-BP - CA - 2021

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché	A	ADM	410	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	450	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	410	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	430	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	410	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	513	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	513	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	450	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	575	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	343	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	343	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	343	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	343	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	343	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	B	MS	334	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	B	MS	334	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	A	CULT	601	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
Directeur territorial	A	ADM	824	0,00	3-4	CDI Contrat à durée indéterminée
Educateur territorial de jeunes enfants	A	MS	440	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Educateur territorial de jeunes enfants	A	MS	390	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Educateur territorial de jeunes enfants	A	MS	390	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Infirmier en soins généraux de classe normale	A	MS	404	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	419	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	578	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	540	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	390	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	637	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	445	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Ingénieur	A	TECH	390	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Psychologue de classe normale	A	MS	673	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Psychologue de classe normale	A	MS	673	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	415	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	343	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	343	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	343	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	361	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	369	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	361	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	349	0,00	3-3-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	361	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Rédacteur	B	ADM	355	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	343	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	355	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	343	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	343	0,00	3-4	CDD Contrat à durée déterminée
Technicien	B	TECH	343	0,00	3-2	CDD Contrat à durée déterminée
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	332	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint administratif territorial	C	ADM	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	332	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	332	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	332	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint technique territorial	C	TECH	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	340	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	332	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	348	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoint territorial du patrimoine	C	CULT	340	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Assistant socio-éducatif	A	MS	415	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Attaché	A	ADM	390	0,00	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	MS	343	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
Chargé de mission Cabinet	A	OTR	679	0,00	110	CDD Contrat à durée déterminée
Chargé de mission Cabinet	A	OTR	500	0,00	110	CDD Contrat à durée déterminée
Directeur cabinet	A	OTR	747	0,00	110	CDD Contrat à durée déterminée
Rédacteur	B	ADM	343	0,00	3-1	CDD Contrat à durée déterminée
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.



SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
  - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
  - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
  - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
  - 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
  - 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
  - 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
  - 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
  - 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
  - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
  - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
  - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
  - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
  - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
  - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)**

<b>ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>
KOLOLO YAMFU Alssin	Optimiser sa communication orale

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de Ville (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
22/08/2016 - Multi-accueil Picoti Picota	LA MAISON BLEUE			155 940,00
22/08/2016 - Multi-accueil Diabolo Mantes	LA MAISON BLEUE			140 346,00
30/06/2017 - Multi-accueil Ile des Enfants et Halte Garderie A petits pas	LES PETITS CHAPERONS ROUGES			218 412,60
01/09/2017 - Restauration Collective	ELIOR ELRES			1 385 163,99
30/08/2019 - Multi-Accueil les Petits Artistes	LA MAISON BLEUE			1 572 008,00
18/01/2020 - Gestion des parcs des stationnement	INDIGO INFRA GCST			880 398,84
03/08/2021 - Gestion des parcs des stationnement	MAISON DU STATIONNEMENT			919 521,00
24/08/2021 - Multi-accueil Picoti Picota	PEOPLE AND BABY			76 890,00
<b>Détention d'une part du capital</b>				
-	SEMICLE			152,45
-	SERM			36 587,76
-	VAL SERVICE			4 500,00
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
03/10/1986 - CONTRAT CDC N° 263197	CDC HABITAT SOCIAL	ESH	Privé	2 012 327,02
01/06/1994 - CONTRAT CDC N° 428766	ADOMA	ESH	Privé	1 198 443,80
26/09/2002 - CONTRAT CDC N° 1011348	IMMOBILIERE 3F	ESH	Privé	869 315,00
27/11/2003 - CONTRAT CDC N° 1024801	EMMAUS HABITAT	ESH	Privé	2 365 096,00
31/12/2007 - CONTRAT CDC N° 1139275	1001 VIES HABITAT	ESH	Privé	51 763,13
31/12/2007 - CONTRAT CDC N° 1139276	1001 VIES HABITAT	ESH	Privé	37 812,88
31/12/2007 - CONTRAT CDC N° 1139277	1001 VIES HABITAT	ESH	Privé	29 461,21
31/12/2007 - CONTRAT CDC N° 1139278	1001 VIES HABITAT	ESH	Privé	42 524,28
31/12/2007 - CONTRAT CDC N° 1139279	1001 VIES HABITAT	ESH	Privé	32 300,58
31/12/2007 - CONTRAT CDC N° 1139280	1001 VIES HABITAT	ESH	Privé	35 146,52
01/07/2013 - CONTRAT CDC N° 1091135 - BAISSSE DE MARGE 2013	1001 VIES HABITAT	ESH	Privé	113 586,87
31/12/2016 - CONTRAT CDC N° 1082596 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	ESH	Privé	961 773,77
31/12/2016 - CONTRAT CDC N° 1082624 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	ESH	Privé	166 134,10
31/12/2016 - CONTRAT CDC N° 1082669 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	ESH	Privé	148 341,80
31/12/2016 - CONTRAT CDC N° 1061999 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	ESH	Privé	41 292,23
31/12/2016 - CONTRAT CDC N° 1177844 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	ESH	Privé	334 255,65
31/12/2016 - CONTRAT CDC N° 419691 - BAISSSE DE MARGE 2013 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	ESH	Privé	930 749,76
31/12/2016 - CONTRAT CDC N° 924857 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	ESH	Privé	62 550,14
31/12/2016 - CONTRAT CDC N° 945938 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	ESH	Privé	43 788,08
31/12/2016 - CONTRAT CDC N° 945939 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	ESH	Privé	2 614,35
31/12/2016 - CONTRAT CDC N° 945937 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	ESH	Privé	9 029,56
31/12/2016 - CONTRAT CDC N° 907826 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	ESH	Privé	3 173 492,83
31/12/2016 - CONTRAT CDC N° 907827 - REPRIS PAR LES RESIDENCES	LES RESIDENCES YVELINES ESSONNE	ESH	Privé	177 641,50
20/07/2019 - REAMENAGEMENT DU PRET N°1010840	BATIGERE IDF	ESH	Privé	1 262 233,93
22/06/2020 - FINANCEMENT EN PSLA DE 14 LOGEMENTS . 2 RUE DE LORRAINE	APILOGIS	COOPERATIVE HLM	Privé	2 250 000,00
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				

Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>C3.1</b>

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU  
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SITS Mantes Maule Septeuil		Participation annuelle	75,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

**C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

<b>Catégorie d'établissement</b>	<b>Intitulé / objet de l'établissement</b>	<b>Date de création</b>	<b>N° et date de délibération</b>	<b>N° SIRET</b>	<b>Nature de l'activité (SPIC/SPA)</b>	<b>TVA (oui / non)</b>
ZAC DES BORDS DE SEINE	ZAC DES BORDS DE SEINE	01/10/2000	-- - 02/10/2000	21780361800537	Lotissement	Oui

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	39 767 949,89	20 519 471,86	6 392 334,31	12 856 143,72
RECETTES	39 767 949,89	20 453 620,71	2 487 075,75	16 827 253,43
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	80 626 606,29	60 314 792,98	0,00	20 311 813,31
RECETTES	80 626 606,29	69 869 137,43	0,00	10 757 468,86

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)**

BUDGET : MLJ-BA:ZAC BORDS DE SEINE / N°SIRET : 21780361800537				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	576 486,99	5 819,36	0,00	570 667,63

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	39 767 949,89	20 519 471,86	6 392 334,31	12 856 143,72
RECETTES	39 767 949,89	20 453 620,71	2 487 075,75	16 827 253,43
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	80 626 606,29	60 314 792,98	0,00	20 311 813,31
RECETTES	81 203 093,28	69 874 956,79	0,00	11 328 136,49
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	120 394 556,18	80 834 264,84	6 392 334,31	33 167 957,03
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	120 971 043,17	90 328 577,50	2 487 075,75	28 155 389,92

(1) Y compris les rattachements.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

**5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	39 767 949,89	20 519 471,86	6 392 334,31	12 856 143,72
RECETTES	39 767 949,89	20 453 620,71	2 487 075,75	16 827 253,43
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	80 626 606,29	60 314 792,98	0,00	20 311 813,31
RECETTES	81 203 093,28	69 874 956,79	0,00	11 328 136,49
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	120 394 556,18	80 834 264,84	6 392 334,31	33 167 957,03
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	120 971 043,17	90 328 577,50	2 487 075,75	28 155 389,92

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0  
 VOTES :  
 Pour : 0  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .  
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .  
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Pierre BEDIER, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

## AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET PRINCIPAL

### NOTE DE SYNTHESE

(DELV-2022-04-11-3)

À la suite de l'approbation du compte administratif du budget principal, il convient de procéder à l'affectation des résultats 2021.

Les résultats du compte administratif 2021 du budget principal se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Total Budget 2021	Compte administratif 2021
Recettes	80 626 606,29	69 869 137,43
Dépenses	80 626 606,29	60 314 792,98
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>9 554 344,45</b>
Résultat antérieur reporté		10 404 206,37
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>		<b>19 958 550,82</b>

Section d'investissement	Total Budget 2021 (yc reports 2020)	Compte administratif 2021	Reports de crédits	Réalisé après reports
Recettes	39 767 949,89	20 453 620,71	2 487 075,75	22 940 696,46
Dépenses	39 767 949,89	20 519 471,86	6 392 334,31	26 911 806,17
<b>Résultat de l'exercice 2021</b>		<b>-65 851,15</b>	<b>-3 905 258,56</b>	<b>-3 971 109,71</b>
Résultat antérieur reporté		2 293 093,12	0,00	2 293 093,12
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>		<b>2 227 241,97</b>		<b>-1 678 016,59</b>

L'instruction comptable M14 dispose que l'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération quant à son affectation.

Par conséquent, il est demandé, au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 2021 du budget principal de la manière suivante :

- quatre millions deux cent cinquante-deux mille quarante-six euros et quatre-vingt-dix centimes (4 752 046,90 €) à la section de fonctionnement.
- quinze millions deux cent six mille cinq cent trois euros et quatre-vingt-douze centimes (15 206 503,92 €) à la section d'investissement.

Ainsi, l'affectation du résultat en investissement permet de couvrir le résultat négatif cumulé au 31 décembre 2021 et l'emprunt d'équilibre inscrit sur le BP 2022.

### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1er Adjoint,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° DELV-2022-04-11-02 du 11 avril 2022 relative à l'approbation du compte administratif 2021 du budget principal,

Considérant que l'instruction comptable M14 dispose que l'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération quant à son affectation,

Considérant les résultats du compte administratif 2021,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 32 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'affecter** le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget principal de la manière suivante :

- quatre millions deux cent cinquante-deux mille quarante-six euros et quatre-vingt-dix centimes (4 752 046.90 €) à la section de fonctionnement,
- quinze millions deux cent six mille cinq cent trois euros et quatre-vingt-douze centimes (15 206 503.92 €) à la section d'investissement.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc128299-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Pierre BEDIER, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

## BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIÈRES 2021

### NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2022-04-11-4)

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal.

Le Compte Administratif retrace ainsi ces opérations au titre de l'exercice 2021 :

*Acquisitions (en €)*

#### **Budget principal :**

ADRESSE	PARCELLE	DESIGNATION	PRIX
Rue Porte Chant à l'oie	AH 564	Terrain	56 360 €
8 rue d'Alsace	AH 256	Murs : Local commercial + Appartement	230 000 €
3 boulevard du Maréchal Juin	AI 126	Murs : Local commercial + Appartement	318 000 €
3 boulevard du Maréchal Juin		Fonds de commerce	42 000 €
16 rue Gambetta	AB 649/AB 650/AB 651	Locaux commerciaux (lots 1 et 2)	346 000 €
23 rue du Docteur Roux	AO 718	Maison	310 000 €
2 rue de Lorraine	AB 484/AB 485/AB 804	Locaux commerciaux (lots 1 et 16)	1 584 240 €
1 ter rue d'Alsace	AH 490	Fonds de commerce	99 500 €
17 place du Marché au Blé	AH 180	Fonds de commerce	10 026 €
6 avenue de la République	AH 572	Local commercial	630 000 €
14 avenue de la République	AH 225	Local commercial + 2 appartements	276 000 €
3 rue Chanzy	AH 172	Local commercial + 3 appartements	532 000 €
28 rue Chanzy	AH 210	Local commercial (lot 2)	155 000 €
28 bis rue Chanzy	AH 210	Local commercial (lot 1)	142 500 €

**Budget annexe ZAC des Bords de Seine : Néant**

*Cessions (en €)*

#### **Budget principal :**

ADRESSE	PARCELLE	DESIGNATION	PRIX
25 boulevard Georges Clémenceau	AR 156	Maison	150 000 €
Chemin des Closeaux	AP 24/AP 26/AP 146/ AP 147	Terrain	429 000 €
Avenue du Général de Gaulle et Bd Sully	AR 1962	Terrain	488 561 €
Quartier des Garennes : Rue Duguay Trouin	AX 826/AX 832/AX 836/ AX 837/AX 830/AR 1954	Terrain	1 €

**Budget annexe ZAC des Bords de Seine : Néant**

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les acquisitions et cessions immobilières effectuées au titre de l'année 2021.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1er Adjoint,

Vu la délibération n° DELV-2022-04-11-02 du 11 avril 2022 approuvant le compte administratif 2021,

Vu la présentation du bilan annuel des cessions et acquisitions foncières pour l'exercice 2021,

Considérant que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal et que ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune,

Considérant l'approbation du Compte administratif 2021 du budget principal et du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 32 voix POUR, 5 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

### DECIDE :

- **d'approuver** le bilan des acquisitions et cessions immobilières au titre de l'année 2021.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc128310-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Pierre BEDIER, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.



# APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES BORDS DE SEINE

## NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2022-04-11-5)

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Trésorier Principal doit adresser à la commune, avant le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivante, le compte de gestion de l'année écoulée.

En application de l'article L.2121-31 du CGCT, le Conseil Municipal, préalablement à la présentation du compte administratif, entend, débat, et arrête le compte de gestion du Trésorier Principal.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2021 du Budget Annexe de la ZAC des Bords de Seine dont une synthèse est annexée au présent rapport.

L'arrêté des comptes de l'exercice 2021 fait apparaître sur le compte de gestion du Trésorier Principal les sommes suivantes en Euros :

Section de fonctionnement	Budget 2021	Compte de gestion 2021
Recettes	576 486,99	5 819,36
Dépenses	-	-
Résultat de l'exercice 2021	576 486,99	5 819,36
Résultat antérieur reporté		576 486,99
Résultat cumulé au 31/12/2021		582 306,35

Section d'investissement	Budget 2021	Compte de gestion 2021
Recettes	-	-
Dépenses	-	-
Résultat de l'exercice 2021		-
Résultat antérieur reporté		-
Résultat cumulé au 31/12/2021		-

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1er Adjoint,

Vu le compte de gestion 2021 du Budget Annexe de la ZAC des Bords de Seine,

Considérant que les écritures comptables du Maire sont conformes à celles du Trésorier,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 32 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'approuver** le compte de gestion de l'exercice 2021 du Budget Annexe de la ZAC des Bords de Seine.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc128017A-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

00205 - ZAC BORDS DE SEINE MLJ

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif ZAC BORDS DE SEINE MLJ Investissement Fonctionnement	576 486,99 576 486,99 576 486,99		5 819,36 5 819,36 5 819,36		582 306,35 582 306,35 582 306,35
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	576 486,99		5 819,36		582 306,35



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Pierre BEDIER, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Absent:

Monsieur Khattari EL HAIMER

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

# APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES BORDS DE SEINE

## NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2022-04-11-6)

Conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la Commune est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire ou son représentant, après transmission, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice clos.

Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Le Maire rappelle que dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. En effet, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée d'élire un Président et de se prononcer sur le compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine.

Aucune opération n'est retracée sur l'exercice 2021.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Vu la délibération n° DELV-2022-04-11-05 du 11 avril 2022 relative à l'approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine,

Considérant que les écritures comptables du Maire sont conformes à celles du Trésorier,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,  
Par 31 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY, Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'approuver** le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2021	Compte administratif 2021
Recettes	576 486,99	5 819,36
Dépenses	-	-
Résultat de l'exercice 2021	576 486,99	5 819,36
Résultat antérieur reporté		576 486,99
Résultat cumulé au 31/12/2021		582 306,35

Section d'investissement	Budget 2021	Compte administratif 2021	Reports de crédits	Réalisé après reports
Recettes	-	-	-	-
Dépenses	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2021		-	-	-
Résultat antérieur reporté		-	-	-
Résultat cumulé au 31/12/2021		-	-	-

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc128118-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**VILLE - VILLE MANTES-LA-JOLIE (1)**  
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE MANTES-LA-JOLIE (2)

Numéro SIRET : 21780361800537

POSTE COMPTABLE : TRESORIER PRINCIPAL MUNICIPAL

**M 14**

**Compte administratif (projet de budget)**  
**voté par nature**

BUDGET : MLJ-BA:ZAC BORDS DE SEINE (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	18
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	19
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet



B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
<b>C - Autres éléments d'informations</b>	
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	20
<b>D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	21

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.


Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b>	<b>VILLE MANTES-LA-JOLIE MLJ-BA:ZAC BORDS DE SEINE</b>	<b>CA (projet de budget) 2021</b>
-------------------	--	---------------------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	5 819,36
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	576 486,99 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>0,00</b>	= G+H+I+J	<b>582 306,35</b>

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>0,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	0,00	= G+I+K	582 306,35
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>0,00</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>582 306,35</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>0,00</b>				
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>						

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 819,36	0,00	0,00	-5 819,36
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>5 819,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 819,36</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>5 819,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 819,36</b>
<b>Pour information</b>		(3) <b>576 486,99</b>				
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 819,36	0,00	5 819,36
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>5 819,36</b>	<b>0,00</b>	<b>5 819,36</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>576 486,99</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pour information <b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 819,36	0,00	0,00	-5 819,36
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	5 819,36	0,00	0,00	-5 819,36
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>0,00</b>	<b>5 819,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 819,36</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>5 819,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 819,36</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>576 486,99</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>					<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>					<b>B1</b>
<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>0,00</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 0,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) 0,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES</b>	<b>C3.6</b>

### C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

#### 1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

#### 2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice : 0  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0  
 VOTES :  
 Pour : 0  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .  
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .  
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Pierre BEDIER, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

# AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES BORDS DE SEINE

## NOTE DE SYNTHESE

(DELV-2022-04-11-7)

À la suite de l'approbation du compte administratif du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine, il convient de procéder à l'affectation des résultats 2021.

Les résultats du compte administratif 2021 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2021	Compte administratif 2021
Recettes	576 486,99	5 819,36
Dépenses	-	-
Résultat de l'exercice 2021	576 486,99	5 819,36
Résultat antérieur reporté		576 486,99
Résultat cumulé au 31/12/2021		582 306,35

Section d'investissement	Budget 2021	Compte administratif 2021	Reports de crédits	Réalisé après reports
Recettes	-	-	-	-
Dépenses	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2021		-	-	-
Résultat antérieur reporté		-	-	-
Résultat cumulé au 31/12/2021		-	-	-

L'instruction comptable M14 dispose que l'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération quant à son affectation.

Par conséquent, il est demandé, au Conseil Municipal d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 2021 du budget de la ZAC des Bords de Seine de la manière suivante :

- 582 306,35 euros à la section de fonctionnement.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1er Adjoint,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n° DELV-2022-04-11-06 du 11 avril 2022 relative à l'approbation du compte administratif 2021 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine,

Considérant que l'instruction comptable M14 dispose que l'excédent de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération quant à son affectation,

Considérant les résultats du compte administratif 2021,

Considérant qu'il convient d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement 2021 du budget de la ZAC des Bords de Seine, à savoir 582 306,35 euros à la section de fonctionnement,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 32 voix POUR, 4 voix contre (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'affecter** le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget de la ZAC des Bords de Seine de la manière suivante :
  - 582 306,35 euros à la section de fonctionnement.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc128162-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

## TABLEAU DES EFFECTIFS

### NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2022-04-11-8)

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

En vertu de ce principe, le recours à des agents contractuels pour pourvoir des emplois permanents, reste l'exception et n'est envisageable que lorsque la recherche de fonctionnaire est restée infructueuse.

Après le dispositif de la loi Sauvadet en 2012 qui visait principalement à faciliter la requalification en contrat à durée indéterminée des contrats correspondant en réalité à des besoins pérennes, et dans le cadre du dialogue social engagé avec les organisations syndicales, la volonté de la collectivité est de poursuivre sa politique de résorption de l'emploi précaire.

Depuis la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, il est devenu possible de recruter par contrat sur les emplois de catégories B et C, et non plus sur les seules catégories A, « lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté » sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

La durée de ces contrats est de trois ans maximum, renouvelable une fois, avec la possibilité de transformation en C.D.I. lorsque l'agent justifie d'une durée de services publics d'au moins 6 ans sur des fonctions de même catégorie.

Sur ce dernier point, la collectivité devra justifier le constat du caractère infructueux du recrutement de fonctionnaires.

1. Aussi, afin de pérenniser les emplois des agents qui peuvent se trouver trop éloignés de la formation et des concours mais également pour ceux inéligibles aux concours de la fonction publique (agents ne possédant pas la nationalité française ou européenne), il convient en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, d'autoriser le recrutement de candidats contractuels sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique sur les postes suivants :

Cadre d'emplois des adjoints techniques, catégorie C

- Agents d'entretien des espaces verts
- Agents de propreté des marchés forains
- Peintre
- Appariteur
- Agents d'entretien des locaux
- Lingères
- Coordonnateur - Prévention des espaces publics
- Agent de prévention des espaces publics
- Agents d'exploitation des gymnases
- Agent d'accueil - Information prévention santé
- Agent crèche
- Agent polyvalent des crèches



Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles, catégorie C

- Agents spécialisés des écoles maternelles

Cadre d'emplois des agents de maîtrise, catégorie C

- Chef d'équipe - Prévention des espaces publics

Cadre d'emplois des adjoints d'animation, catégorie C

- Animateur - Accueil collectif de mineurs

Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture, catégorie B

- Auxiliaires de puériculture

Cadre d'emplois des rédacteurs, catégorie B :

- Responsable de la communication et des relations publiques
- Chargés de communication
- Adjoint au chef du service Exécution budgétaire et comptable

Cadre d'emplois des Assistants de conservation, catégorie B

- Chargé des Publics - Médiathèque
- Chargé des Publics - Musée de l'hôtel Dieu
- Régisseur des collections

Cadre d'emplois des Assistants socio-éducatif, catégorie A

- Référent Réussite éducative

Chaque traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois correspondant et inscrit au tableau des effectifs.

2. Par ailleurs, dans le cadre de la création de la Direction Générale Adjointe Stratégies institutionnelle et Citoyenne, il convient de renforcer les missions du service Gestion Domaniale, au sein de la Direction des Affaires Juridiques, par la création d'un poste d'**agent de gestion du patrimoine du domaine privé** de la collectivité.

Les principales missions attachées à ce poste sont :

- Gestion locative : ouverture, fermeture, états des lieux et inventaires des biens et matériels,
- Gestion du patrimoine domanial : sécurisation des biens vacants du parc immobilier de la ville (prévention d'occupation illégale), alimentation de la base de données, reportage photo des bâtiments, inventaires, suivi et gestion du stockage du matériel acquis,
- Chargé de réception (mission annexe) : participation en soutien aux grands évènements de la Ville et à l'organisation de réception.

3. Dans le cadre des projets d'aménagement du territoire portés par la Direction Générale Adjointe Aménagement du Territoire, il est nécessaire de conforter les compétences techniques au sein des services, notamment en conception et dessin assisté par ordinateur DAO.

Afin de mener à bien les projets pilotés par la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine Bâti, il est nécessaire de faire évoluer le poste dessinateur, qui intègre de nouvelles missions.

A ce titre, il convient de faire évoluer le poste de **dessinateur projeteur**.

Les principales missions attachées à ce poste sont :

- Réalisation de faisabilité architecturale pour des projets d'équipement (école, gymnase, etc...) et d'espace public, selon réglementation en vigueur dont PLUI,
- Analyse technique et accompagnement des dossiers projet, réalisés par des maîtres d'œuvre externes pour les opérations de construction et réhabilitation,
- Conception de pièces graphiques de type plan, coupe, volumétrie 3D,
- Rédaction de programme fonctionnel et technique.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires de catégorie A, filière technique et relevant du cadre d'emplois des ingénieurs, et inscrit au tableau des effectifs.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau 6 et d'une expérience significative dans des fonctions similaires.

4. La Ville engage de nombreux travaux de rénovation et de construction sur l'ensemble de ses équipements sportifs.

Au regard de la densité des projets et du nombre potentiels d'utilisateurs, une concertation tout au long des phases techniques doit accompagner ces réalisations avec les futurs utilisateurs et anticiper les projets sportifs d'utilisation de ces espaces. A mi-chemin entre le portage NPNRU et la pratique actuelle et future, il convient que cette fonction soit directement rattachée à la direction opérationnelle des sports.

Afin de répondre aux enjeux et besoins spécifiés, il convient de créer un poste de **coordonnateur d'accompagnement de préfiguration des nouveaux équipements sportifs**.

Les principales missions attachées à ce poste sont :

- Organiser, coordonner et suivre les ateliers de concertation utilisateurs,
- Organiser et mettre en œuvre les modalités de fonctionnement des structures sportives,
- Proposer un programme pédagogique sportif d'utilisation des équipements futurs
- Alimenter la réflexion du responsable et participer à la définition de la politique sportive (laquelle doit permettre l'élaboration par la direction du schéma directeur de développement du sport avec l'intégration des nouveaux équipements),
- Élaborer des propositions de projets, d'actions et d'événements sportifs,
- Coordonner et planifier les projets validés.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires de catégorie B ou C, filière administrative, technique ou sportive, et inscrit au tableau des effectifs.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience significative dans des fonctions similaires.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents contractuels et la création des postes proposés ci-dessous et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1<sup>er</sup> adjoint,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8,

Considérant qu'il est nécessaire de créer ou de supprimer de nouveaux postes budgétaires afin de perfectionner la gestion communale,

Considérant qu'il convient d'autoriser le recrutement d'agents contractuels, sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique, sur les postes suivants :

- Cadre d'emplois des Assistants socio-éducatif :  
Référent Réussite éducative,
  
- Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture :  
Auxiliaires de puériculture,
  
- Cadre d'emplois des rédacteurs :  
Responsable de la communication et des relations publiques,  
Chargés de communication,  
Adjoint au chef du service Exécution budgétaire et comptable,
  
- Cadre d'emplois des Assistants de conservation :  
Chargé des Publics – Médiathèque,  
Chargé des Publics - Musée de l'hôtel Dieu,  
Régisseur des collections,
  
- Cadre d'emplois des adjoints techniques :  
Agents d'entretien des espaces verts  
Agents de propreté des marchés forains  
Peintre  
Appariteur  
Agents d'entretien des locaux  
Lingères  
Coordonnateur - Prévention des espaces publics  
Agent de prévention des espaces publics  
Agents d'exploitation des gymnases  
Agent d'accueil - Information prévention santé  
Agent crèche  
Agent polyvalent des crèches
  
- Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles :  
Agents spécialisés des écoles maternelles

- Cadre d'emplois des agents de maîtrise :  
Chef d'équipe - Prévention des espaces publics
- Cadre d'emplois des adjoints d'animation :  
Animateur - Accueil collectif de mineurs

Considérant qu'il convient, par ailleurs, de créer :

- un poste d'agent de gestion du patrimoine du domaine privé à temps complet, catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- un poste de coordonnateur d'accompagnement de préfiguration des nouveaux équipements sportifs à temps complet, de catégorie B ou C de la filière administrative, technique ou sportive,

Considérant qu'il convient de faire évoluer le poste de dessinateur, intégrant de nouvelles missions, en poste de dessinateur projeteur,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 32 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT), 4 ne prennent pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le recrutement d'agents contractuels relevant de la catégorie A sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique, sur le poste de Référent Réussite éducative, cadre d'emplois des Assistants socio-éducatif,

- **d'autoriser** le recrutement d'agents contractuels relevant de la catégorie B sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique, sur les postes de :

Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture :

- Auxiliaires de puériculture

Cadre d'emplois des rédacteurs :

- Responsable de la communication et des relations publiques
- Chargés de communication
- Adjoint au chef du service Exécution budgétaire et comptable

Cadre d'emplois des Assistants de conservation :

- Chargé des Publics - Médiathèque
- Chargé des Publics - Musée de l'hôtel Dieu
- Régisseur des collections

- **d'autoriser** le recrutement d'agents contractuels relevant de la catégorie C sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique, sur les postes de :

Cadre d'emplois des adjoints techniques :

- Agents d'entretien des espaces verts
- Agents de propreté des marchés forains
- Peintre
- Appariteur
- Agents d'entretien des locaux
- Lingères
- Coordonnateur - Prévention des espaces publics
- Agent de prévention des espaces publics
- Agents d'exploitation des gymnases
- Agent d'accueil - Information prévention santé
- Agent crèche
- Agent polyvalent des crèches

Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles :

- Agents spécialisés des écoles maternelles

Cadre d'emplois des agents de maîtrise :

- Chef d'équipe - Prévention des espaces publics

Cadre d'emplois des adjoints d'animation :

- Animateur - Accueil collectif de mineurs

- **de créer** le poste d'agent de gestion du patrimoine du domaine privé à temps complet, catégorie C, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

- **d'autoriser** le recrutement d'un agent contractuel relevant de la catégorie A sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique, sur le poste de Dessinateur projeteur, appartenant au cadre d'emplois des Ingénieurs,

- **de créer** le poste de coordonnateur d'accompagnement de préfiguration des nouveaux équipements sportifs à temps complet, de catégorie B ou C de la filière administrative, technique ou sportive, et d'autoriser, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, le recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique,

- **de modifier** le tableau des effectifs,

- **de préciser** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc128328-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

# INSTANCES PARITAIRES COMMUNES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS

## NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2022-04-11-9)

Les élections professionnelles des représentants du personnel des trois (3) versants de la Fonction Publique se tiendront le 8 décembre 2022.

Pour la Fonction Publique Territoriale, il s'agit du renouvellement des représentants du personnel pour les Commissions Administratives Paritaires (CAP), la Commission Consultative Paritaire (CCP) et le Comité Social Territorial (CST) et sa Formation Spécialisée (FS).

La présente délibération a pour objet de fixer le maintien d'instances uniques représentatives du personnel entre la Ville de Mantes-La-Jolie et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Un Comité Social Territorial (CST) doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents. Dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant 200 agents au moins, une formation spécialisée (FS) en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail est instituée au sein du Comité Social Territorial. De plus, des CAP (A, B, C) et une CCP commune aux trois (3) catégories sont créées dans chaque collectivité ou établissement public local non obligatoirement affilié à un centre de gestion.

Par délibérations concordantes des organes délibérants, un CST (et une FS), des CAP et une CCP unique compétents à l'égard des agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale, peuvent être créés.

La Ville et le CCAS ont opté pour cette organisation depuis 2001.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de maintenir des CAP A, B et C communes pour les agents de la Ville et du CCAS, de mettre en place une CCP commune aux trois (3) catégories pour les agents de la Ville et du CCAS et de mettre en place un CST et sa FS communs pour les agents de la Ville et du CCAS.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2020-1533 du 8 décembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale,



Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 2021-1624 du 10 décembre 2021 modifiant certaines dispositions relatives aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale,

Considérant que les élections professionnelles des représentants du personnel des trois (3) versants de la fonction publique se tiendront le 8 décembre 2022,

Considérant que d'une part, un Comité Social Territorial (CST) doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents, et que d'autre part, dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant 200 agents au moins, une formation spécialisée (FS) en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail est instituée au sein du Comité Social Territorial,

Considérant qu'en outre, des Commissions Administratives Paritaires (CAP) (A, B, C) et une Commission Consultative paritaire (CCP) commune aux trois (3) catégories sont créées dans chaque collectivité ou établissement public local non obligatoirement affilié à un centre de gestion,

Considérant que la Ville et le CCAS peuvent décider, par voie de délibération, de créer un Comité Social Territorial (et une FS), des CAP et une CCP unique compétents à l'égard des agents des deux entités, organisation à laquelle la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale ont opté depuis 2001,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 24 mars 2022 lors du Comité Technique,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 36 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

#### **DECIDE :**

**- de maintenir** des Commissions Administratives Paritaires A, B et C communes pour les agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale,

**- de mettre en place** une Commission Consultative Paritaire commune aux trois (3) catégories pour les agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale,

**- de mettre en place** un Comité Social Territorial et sa Formation Spécialisée communs pour les agents de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc127943-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

## **COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE LA FORMATION SPECIALISEE**

### **NOTE DE SYNTHESE**

*(DELV-2022-04-11-10)*

Les élections professionnelles des représentants du personnel des trois (3) versants de la Fonction Publique se tiendront le 8 décembre 2022.

Pour la Fonction Publique Territoriale, il s'agit du renouvellement des représentants du personnel pour les Commissions Administratives Paritaires (CAP), la Commission Consultative paritaire (CCP) et le Comité Social Territorial (CST) et sa Formation Spécialisée (FS). Ce dernier a vocation à remplacer le Comité Technique (CT) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CST étant un nouvel organisme, la présente délibération a pour objet de fixer sa composition ainsi que le maintien du paritarisme entre les représentants de la collectivité et du personnel.

En effet, un CST doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents. Dans les collectivités territoriales et les établissements publics employant 200 agents au moins, une FS en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail est instituée au sein du CST.

Conformément au décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, les effectifs sont appréciés par rapport à la qualité d'électeur au sein de chaque scrutin au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'élection.

Au 1er janvier 2022, l'effectif des agents de la Ville (fonctionnaires, contractuel de droit public et de droit privé) et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est de 827. Cet effectif étant au moins égal à 200 et inférieur à 1000, il est donc possible de fixer le nombre des représentants titulaires du personnel entre quatre (4) et six (6).

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal, afin d'assurer une représentativité la plus large possible, en adéquation avec la structure de l'effectif et comme actuellement, de fixer à cinq (5) le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST et de la FS, de maintenir le paritarisme entre les représentants de la collectivité et les représentants du personnel dans la composition du CST et de la FS et donc de prendre en compte l'ensemble des votes en séance.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2020-1533 du 8 décembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 2021-1624 du 10 décembre 2021 modifiant certaines dispositions relatives aux commissions consultatives paritaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique du 24 mars 2022,

Considérant que les élections professionnelles des représentants du personnel des trois versants de la fonction publique se tiendront le 8 décembre 2022, permettant ainsi le renouvellement des représentants du personnel pour les Commissions Administratives Paritaires (CAP), la Commission Consultative paritaire (CCP) et le Comité Social Territorial (CST) et sa Formation Spécialisée (FS),

Considérant que le CST étant un nouvel organisme, il convient de fixer sa composition ainsi que le maintien du paritarisme entre les représentants de la collectivité et du personnel,

Considérant que conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le nombre de représentants est fixé selon l'effectif des agents au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'élection,

Considérant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'effectif des agents de la Ville (fonctionnaires, contractuel de droit public et de droit privé) et du Centre Communal d'Actions Sociale est de 827, permettant ainsi de fixer le nombre des représentants titulaires du personnel entre quatre (4) et six (6),

Considérant qu'afin d'assurer une représentativité la plus large possible, en adéquation avec la structure de l'effectif et comme actuellement, il convient de fixer à cinq (5) le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST et de la FS,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,  
Par 32 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Thierry GONNOT), 4 abstentions  
(Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI,  
Madame Binta SY)

**DECIDE :**

- **de fixer** à cinq (5) le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants au Comité Social Territorial (CST),
- **de maintenir** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel au sein du CST et de la Formation Spécialisée (FS),
- **de prévoir** le recueil de l'avis des représentants de la Collectivité lors des votes du CST et de la FS.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc127944-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

# MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER DE PREVENTION

## NOTE DE SYNTHESE

(DELV-2022-04-11-11)

L'article 108-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et l'article 4 du décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, imposent aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un assistant de prévention et, le cas échéant, un conseiller de prévention.

Il peut être satisfait à cette obligation :

- en désignant un agent en interne,
- en passant convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France propose de mettre à disposition des collectivités son service prévention des risques professionnels.

La mission de l'agent consiste à assister et conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et de santé au travail visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Au titre de cette mission, cet agent :

- propose des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques ;
- participe, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels.

Il assiste de plein droit aux réunions de l'organisme compétent en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et est associé aux travaux de cet organisme.

Il pourra participer à l'élaboration de la fiche des risques professionnels établie par le médecin de médecine préventive du CIG de la Grande Couronne et échanger des informations avec ce dernier le cas échéant.



Une définition des missions que l'autorité territoriale de la Collectivité souhaite plus précisément confier au conseiller de prévention du CIG, au regard du temps de mise à disposition de cet agent, fera l'objet d'une lettre de cadrage. Sur l'année, il est proposé de bénéficier d'une vingtaine de journées d'accompagnement au total (la convention prévoit une mise à disposition maximale de 24 jours). La somme correspondante a été inscrite au budget 2022.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser à faire appel au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France pour s'assurer les services d'un conseiller de prévention des risques professionnels et à signer la convention, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents y afférents et d'imputer les dépenses inhérentes à la signature de cette convention, inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

### DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-17 disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1<sup>er</sup> adjoint,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article 4 du décret n° 2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Considérant que le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France propose de mettre à disposition des collectivités son service prévention des risques professionnels,

Considérant que la mission de l'agent consiste à assister et conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et de santé au travail,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 36 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'autoriser** à faire appel au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France pour s'assurer les services d'un conseiller de prévention des risques professionnels,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer la convention, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents y afférents.
- **d'imputer** les dépenses inhérentes à la signature de cette convention, inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc127905C-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire

## Convention de mise à disposition d'UN CONSEILLER DE PREVENTION au sein de la Mairie de MANTES-LA-JOLIE (78)

### Entre les soussignés :

Entre le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Île-de-France, dont le siège est situé 15, rue Boileau - 78000 Versailles, représenté par son Président, Monsieur Daniel LEVEL, en application de l'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985

**d'une part,**

Et la Mairie de MANTES-LA-JOLIE, ci-dessous appelée la Collectivité, représentée par Monsieur Khattari EL HAIMER, 1er adjoint suppléant du maire empêché, habilité à signer la présente convention en vertu de l'autorisation donnée par le conseil municipal par délibération n° DELV-2022-02-07-3 du 07 février 2022,

**d'autre part,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son chapitre XIII hygiène et sécurité et médecine préventive, articles 108-1, 108-2 et 108-3 ainsi que son article 25 ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 4, 4 - 1 et 4 - 2 ;

### Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1 :

Le CIG pourra mettre un agent du service Prévention des risques professionnels à disposition de la Collectivité pour exercer les missions de conseiller de prévention à compter de mai 2022 et pour une quotité de travail de 24 journées par an.

Le temps de mise à disposition sera de 7 heures par jour au sein de la Collectivité et de 1h par mois maximum au CIG (tâches administratives, finalisation de documents, recherche réglementaire, ...).

Pour des cas particuliers et en concertation avec la collectivité :

- le conseiller de prévention pourra intervenir pour la collectivité depuis le CIG (en plus ou en remplacement du temps normalement passé dans la collectivité).
- le temps de mise à disposition pourra ponctuellement être augmenté.

Toute modification devra faire l'objet d'un accord entre le CIG et la collectivité.

Des jours d'intervention pourront être annulés pour cause de congés annuels, ARTT, congés de maladie ou accident du travail.

En cas de congés de maternité, l'agent ne sera pas remplacé. Cependant, sur demande de la collectivité, un remplacement pourra être mis en œuvre par le CIG sous réserve de disponibilité d'un agent du service Prévention des Risques Professionnels. Au cours de cette période, le temps de mise à disposition pourra alors également être revu.

En cas de départ de l'agent du CIG, la mission sera suspendue jusqu'à ce que le service Prévention des Risques Professionnels puisse mettre un nouvel agent à disposition.

Les jours d'intervention non réalisés ne seront pas facturés à la Collectivité.

## **Article 2 :**

L'agent remplira auprès de la Collectivité, les fonctions de conseiller de prévention dans les conditions définies aux articles 4 et 4 - 1 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale.

La mission de l'agent consiste à assister et conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et de santé au travail visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
- améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Au titre de cette mission, cet agent :

- propose des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques ;
- participe, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels.

Il assiste de plein droit aux réunions de l'organisme compétent en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et est associé aux travaux de cet organisme.

Il pourra participer à l'élaboration de la fiche des risques professionnels établie par le médecin de médecine préventive du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne et échanger des informations avec ce dernier le cas échéant.

Une définition des missions que l'autorité territoriale de la Collectivité souhaite plus précisément confier au conseiller de prévention du CIG, au regard du temps de mise à disposition de cet agent, fera l'objet d'une lettre de cadrage.

## **Article 3 :**

Pendant tout le temps de la mise à disposition, l'interlocuteur du conseiller de prévention dans la Collectivité d'accueil est : .....

Le conseiller de prévention le rencontrera périodiquement pour lui rendre compte des situations de travail



mettant en jeu la santé et la sécurité qu'il aura constatées.

Le déroulement de chaque journée d'intervention sera consigné dans un compte-rendu mensuel.

Le conseiller de prévention aura libre accès aux lieux de travail relevant de la Collectivité dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Le conseiller de prévention disposera pour l'exercice de sa mission des moyens suivants (exemples : véhicule de service, bureau, moyens informatiques, téléphone, connexion internet, documentation, etc) mis à disposition par la Collectivité et par le CIG.

Le conseiller de prévention bénéficiera d'une formation continue, prise en charge par le CIG.

#### **Article 4 :**

Le conseiller de prévention exerce sa mission sous la responsabilité de l'autorité territoriale auprès de laquelle il est mis à disposition.

Les missions du conseiller de prévention sont des missions de conseil exclusivement, l'autorité territoriale seule a la responsabilité de la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité dans sa collectivité, au regard des préconisations présentées par le conseiller de prévention.

#### **Article 5 :**

La situation administrative (avancement, autorisation de travail à temps partiel, congés de maladie ou de maternité, accident du travail, congés pour formation professionnelle ou syndicale, discipline), de l'agent est gérée par le CIG.

Les congés annuels ou ARTT du conseiller de prévention seront fixés selon les règles internes au CIG.

#### **Article 6 :**

Un rapport sur la manière de servir de l'agent pourra être établi par la Collectivité une fois par an et transmis au CIG.

Un bilan annuel d'activité sera également transmis annuellement à la Collectivité, en plus des différents comptes-rendus qui auront pu être établis au cours de l'exercice de la mission. Il devra être validé par la Collectivité.

Un entretien pourra être réalisé sur la durée de la convention, entre le CIG et l'interlocuteur du conseiller de prévention. Il permettra d'échanger sur le déroulement de la mise à disposition et d'ajuster si nécessaire le contenu ou les modalités de déroulement de la mission.

#### **Article 7 :**

La présente convention est convenue pour une durée de trois ans. A cette échéance, une nouvelle convention est passée entre les parties si celles-ci désirent poursuivre le partenariat.

**Elle prend effet à compter de sa date de signature.**

La convention pourra être résiliée à l'initiative d'une des parties. Dans cette hypothèse, un préavis de deux mois à compter de la date de réception de la décision expresse de résiliation par lettre recommandée avec avis de réception devra être respecté.

**La présente convention est à nous retourner dûment complétée dans les 3 mois, à compter du 15 mars 2022, date d'envoi à la Collectivité. Si ce délai n'est pas respecté, le Centre Interdépartemental de Gestion se réserve le droit de ne pas donner suite à la convention.**

## **Article 8 :**

La Collectivité participera aux frais d'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion à concurrence du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif forfaitaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'administration du Centre Interdépartemental de Gestion soit pour 2022 :

- **Collectivités et établissements publics non affiliés soit 91.00 euros par heure de travail**

Il est à noter que, dans le cas des collectivités affiliées, si l'information relative au classement n'est pas communiquée, c'est le tarif correspondant à la catégorie "plus de 20 000 habitants" qui est appliqué.

Le recouvrement des frais de la mission sera assuré par le Centre Interdépartemental de Gestion selon l'état d'avancement de la prestation.

En application de la réglementation liée à la dématérialisation des factures du secteur public, la facturation liée à la présente convention sera déposée sur le portail « Chorus Pro » où elle sera accessible à la collectivité. Les informations ci-après doivent nous être indiquées dès la signature de la convention :

- SIRET :
- Code Service :
- N° engagement juridique (annuel de préférence) :

Le règlement interviendra par mandat administratif dont le montant est versé auprès du compte suivant :

**Le Payeur Départemental des Yvelines :**

BDF Versailles  
30001 \* 00866 \* C7850000000 \* 67  
Code IBAN : FR70 3000 1008 66C7 8500 0000 067  
BDFEFRPPCCT

***N° SIRET : 287 800 544 00010***

-

## **Article 9 :**

Les parties s'engagent à rechercher en cas de litiges sur l'interprétation ou sur l'application de la convention toute voie amiable de règlement avant de saisir le Tribunal administratif de Versailles.

Fait en deux exemplaires

à Versailles, le 17 novembre 2021

Pour le Centre de Gestion

Pour la Collectivité

Le Président,

Le Maire

Daniel LEVEL  
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Khattari EL HAIMER  
1<sup>er</sup> Adjoint suppléant du maire empêché

**LETTRE DE CADRAGE ANNUELLE  
DU CONSEILLER DE PREVENTION  
MIS A DISPOSITION PAR LE CIG  
DANS LA COMMUNE DE MANTES-LA-JOLIE  
Mai 2022 – Avril 2023**

**1- Désignation**

Je soussigné, Monsieur Khattari EL HAIMER, 1er adjoint suppléant du maire empêché de la commune de Mantes-la-Jolie, confirme la désignation en qualité de conseiller de prévention d'un agent du service Prévention des risques professionnels du CIG, à compter de mai 2022.

**2- Missions**

Cette mission est définie conformément au décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Sous ma responsabilité, **il m'assistera et me conseillera** dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
- améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Au titre de cette mission, cet agent :

- propose des mesures pratiques propres à améliorer la prévention des risques ;
- participe, en collaboration avec les autres acteurs, à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels.

Dans ce cadre, les missions qui lui seront confiées sont :

- participer à l'évaluation des facteurs de pénibilités au sein de la collectivité à partir des facteurs définis par le groupe de suivi du projet ;
- rendre compte des dysfonctionnements et des difficultés que rencontrent les agents dans l'application des règles de prévention au quotidien ;
- assister de plein droit aux réunions de l'organisme compétent en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Le conseiller de prévention est associé aux travaux de cet organisme.

L'Autorité Territoriale pourra établir avec le conseiller de prévention une liste précise de tâches à effectuer régulièrement ainsi qu'une planification de ces interventions.



Par ailleurs, sont exclues de son champ d'intervention, les missions suivantes :

- contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail, mission définie par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié comme relevant de l'ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) ;
- prendre des décisions relatives à la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- faire respecter les consignes d'hygiène et sécurité par les agents.

### **3- Modalités de fonctionnement**

Le conseiller de prévention pourra rencontrer l'ensemble du personnel de la Collectivité.

Il aura libre accès aux locaux et annexes relevant de l'aire de compétence géographique de la collectivité dans le cadre des missions qui lui sont confiées, en ayant soin de contacter préalablement les responsables.

Il pourra accompagner l'ACFI dans le cadre des visites d'inspection et le médecin de prévention dans le cadre de leurs actions en milieu du travail.

Il aura libre accès à tous les documents relatifs à l'Hygiène et à la Sécurité, et tout particulièrement :

- aux rapports techniques des organismes et personnes habilités aux différents contrôles ;
- aux rapports d'inspection réalisés par l'ACFI ;
- aux rapports des médecins du service de Médecine Préventive.

Il pourra également échanger, avec le médecin de prévention, des informations relatives à la prévention des risques professionnels au sein de la commune de Mantes-la-Jolie.

Il sera tenu informé des accidents de service et des maladies professionnelles, et pourra initier dans les meilleurs délais les enquêtes de terrain, et me proposer des mesures correctives.

### **4- Moyens de fonctionnement**

Conformément à la convention signée entre la collectivité et le CIG, le temps imparti à la mission du conseiller de prévention est de 7 heures/jour à raison de 24 jours/an effectués au sein de la collectivité et de 1 h maximum par mois au CIG (tâches administratives, finalisation de documents, recherche réglementaire...).

Par ailleurs, une présentation officielle du conseiller de prévention avec le détail de ses missions sera réalisée auprès de l'ensemble des agents de la collectivité et des élus afin d'asseoir son rôle de conseiller de l'Autorité Territoriale sur tous les problèmes d'hygiène et de sécurité.

### **5- Bilan**

Dans le cadre de sa mission, le conseiller de prévention rencontrera : ....., dès que nécessaire.

Le déroulement de chaque journée d'intervention sera consigné dans un compte-rendu mensuel qui me sera personnellement adressé.

Le conseiller de prévention me transmettra également un bilan annuel de ses activités. Cette lettre de cadrage sera renouvelable périodiquement.

Fait à Mantes-la-Jolie, le.....

Monsieur Khattari EL HAIMER,  
1<sup>er</sup> Adjoint suppléant du maire empêché



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

# SECURITE ROUTIERE 2022 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE

## NOTE DE SYNTHESE

(DELV-2022-04-11-12)

Depuis plusieurs années, la Ville de Mantes-la-Jolie organise des actions de sensibilisation en direction des jeunes dans le cadre de la prévention des accidents de la route. Ces actions visent à inciter les jeunes conducteurs, futurs conducteurs et les autres usagers de la route à modifier leurs comportements pour faire de la route un espace plus sûr.

Dans ce cadre, une journée de sensibilisation s'est déroulée le 2 mars 2022 et la Ville a choisi de mettre l'accent sur les conduites à risque en 2 roues motorisées.

Le public mobilisé était essentiellement composé de jeunes âgés de quatorze (14) ans à vingt-cinq (25) ans. Des ateliers pédagogiques organisés et animés par des professionnels en prévention routière sensibilisant aux dangers de la route et à la vulnérabilité de tous les usagers de la route ont été proposés. Ces ateliers étaient organisés autour des conduites à risques, de l'apprentissage du code de la route et de la législation (contraventions, risques encourus aux usages de stupéfiants) et illustrés par une exposition de photos et une projection de vidéos retraçant des collisions entre 2 roues et véhicules légers ou poids lourds. Le public a pu également échanger avec les intervenants et a assisté à un crash test grandeur nature.

Parmi les participants, certains auront l'occasion de visiter l'usine d'un constructeur de motos et auront la possibilité de rencontrer des accidentés de la route à l'hôpital de Garches durant les vacances de printemps.

Ils participeront cet été à des journées de pratique de 2 roues motorisées. Ils auront l'opportunité de passer le PSC1, le permis A M, obligatoire pour la conduite d'un scooter de 50 CM3 et assisteront à des ateliers d'entretien et de mécanique moto.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal de solliciter auprès du Bureau de la Sécurité Routière à la Direction Départementale des Territoires des Yvelines, une subvention de 3 000 euros pour le financement de ces actions.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-17 disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1<sup>er</sup> adjoint,

Vu le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière,

Considérant l'implication de la Ville dans des actions de sensibilisation sur les questions de sécurité routière en direction des Mantais,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 36 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pierre BEDIER)

**DECIDE :**

- **de solliciter** auprès du Bureau de la Sécurité Routière à la Direction Départementale des Territoires des Yvelines, une subvention de 3 000 euros,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc127845-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

# CONTRAT DE PRET ENTRE LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE ET LE MUSEE D'ORSAY POUR L'EXPOSITION ALPHONSE DURAND

## NOTE DE SYNTHESE

(DELV-2022-04-11-13)

Le musée de l'Hôtel-Dieu – Maximilien Luce présentera la première rétrospective dédiée à l'architecte mantais Alphonse Durand (1813-1882), *Alphonse Durand, une vie au service des monuments*. Suite à un long et riche travail de recherche et grâce à la mobilisation de plusieurs historiens d'art, conservateurs et universitaires la vie et l'œuvre d'Alphonse Durand seront restituées.

Réunissant les plus beaux plans et relevés dessinés par Durand, l'exposition mettra en exergue trois (3) aspects de son travail :

- d'abord les chantiers de restauration qu'il a menés en tant qu'architecte des édifices diocésains ou bien en tant qu'architecte attaché à la commission des monuments historiques,
- puis, un aparté sur son implication à Mantes-la-Jolie révélera aussi bien son rôle auprès des sociétés savantes, que pour l'embellissement de la Ville puisqu'elle concentre le plus de réalisations de sa part, autant de restaurations que de constructions,
- enfin, les commandes d'édifices publics auxquelles il accéda seront abordées. Le propos sera développé pour chaque édifice sur lequel il a œuvré avec un ensemble de documents graphiques mis en scène (plans, photographies, archives), et accompagné d'un catalogue d'exposition.

Il est donc demandé à plusieurs institutions muséales et archivistiques de participer en concédant un prêt de leurs œuvres signées par Durand ou étayant le propos.

Le musée d'Orsay conserve un plan de l'architecte Varcollier pour la construction de l'église de Napoléonville (aujourd'hui, ville de Pontivy) validé par Durand. Ce plan permet d'évoquer aussi le rôle d'inspecteur de Durand en tant qu'architecte diocésain. Deux (2) beaux dessins de pinacles de la collégiale Notre-Dame réalisés par Victor Ruprich Robert, un architecte proche de Durand seront aussi présentés.

Ils seront prêtés durant toute la durée de l'exposition à titre gratuit. La présente convention de prêt indique la responsabilité de la Ville dans l'emballage, le transport, l'accrochage et la surveillance des œuvres.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de prêt à conclure entre la Ville et le musée d'Orsay pour le prêt de trois (3) œuvres dudit musée, et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-17 disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1<sup>er</sup> adjoint,

Vu la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France,

Vu la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2002 acceptant l'appellation « musée de France » pour le musée de l'Hôtel-Dieu,

Vu le projet de convention à conclure entre le musée d'Orsay et la Ville de Mantes-la-Jolie,

Considérant que le musée de l'Hôtel-Dieu – Maximilien Luce présentera la première rétrospective dédiée à l'architecte mantais Alphonse Durand en juin 2022,

Considérant que le musée d'Orsay conserve un plan de l'architecte Varcollier pour la construction de l'église de Napoléonville (aujourd'hui, ville de Pontivy) et deux (2) beaux dessins de pinacles de la collégiale Notre-Dame réalisés par Victor Ruprich Robert, un architecte proche de Durand,

Considérant que ces œuvres seront prêtées durant toute la durée de l'exposition à titre gratuit,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Adopté à l'UNANIMITÉ

### DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de prêt à conclure entre le musée d'Orsay et la Ville de Mantes-la-Jolie pour le prêt de trois (3) œuvres du musée d'Orsay au musée de l'Hôtel-Dieu, telle qu'annexée à la présente délibération,



- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents y afférant.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc127882A-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire



## CONDITIONS GENERALES DE PRÊT N° CS

A compléter et à retourner signées à l'attention d'Isolde Pludermacher, Conservatrice en chef chargée des prêts

*Entre :*

**L'Établissement public du musée d'Orsay,**  
Établissement public national à caractère administratif,  
inscrit au répertoire SIREN de l'INSEE sous le numéro 180 092 447 000 10  
dont le siège est sis 62 rue de Lille 75343 Paris cedex 07,  
Représenté par son **Président, Christophe Leribault**

Ci-après dénommé « le musée d'Orsay » ou le « prêteur »

d'une part,

.....

**dont le siège est**

.....

**Représentée par son** .....

Ci-après dénommé « l'emprunteur »

d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### 1 - OBJET ET CONTENU DU PRÊT

**1.1** Le prêt est consenti dans le cadre de l'exposition suivante :

**Titre de l'Exposition :** *Alphonse Durand, une vie au service des monuments*

**Lieux & Dates :** Mantes-la-Jolie, musée de l'Hôtel-Dieu, 1<sup>er</sup> juin – 18 septembre 2022

**Adresse du lieu d'exposition :** .....

**Nom et coordonnées du responsable de l'exposition :** .....

**1.2** Les œuvres prêtées par le musée d'Orsay (ci-après désignées les « œuvres ») et dénommées dans la (les) lettre(s) officielle(s) de réponse, indiquant pour chacune les conditions spécifiques de présentation et de conservation, ainsi que la valeur agréée d'assurance et les mentions particulières devant figurer sur les cartels et sur toute publication.

**1.3** Le prêt est consenti à l'emprunteur uniquement en vue de sa présentation dans le cadre de l'exposition susmentionnée, à l'exclusion de toute autre utilisation. Le prêt reste néanmoins conditionné à l'approbation de la commission des prêts et des dépôts de la Direction générale des

**PARAPHE DE L'EMPRUNTEUR**

CS

## **2 - DUREE DU PRÊT**

Les œuvres sont prêtées à l'établissement demandeur pour une période incluant la durée de l'exposition proprement dite, ainsi que les phases de transport, de stockage éventuel lors des phases de montage et de démontage de l'exposition, et toutes les phases de déballage et emballage.

Les dates de l'exposition spécifiées dans le présent document ne peuvent être modifiées sans l'accord préalable du musée d'Orsay. Toute prolongation de l'exposition devra faire l'objet d'une demande adressée au Président de l'établissement public du musée d'Orsay au moins un mois avant la date de clôture préalablement convenue.

Les œuvres devront être restituées au **musée d'Orsay/musée dépositaire** dans un délai maximum de deux semaines après la clôture de l'exposition.

En cas de nécessité particulière, le prêteur se réserve le droit de récupérer ses œuvres avant la fin de l'exposition ; il s'engage cependant à en informer l'emprunteur au moins un mois avant la date prévue pour la fin de l'exposition.

## **3 - EMBALLAGE, TRANSPORT, CONVOIEMENT**

Les coûts d'emballage des œuvres, de transport, de convoiement sont exclusivement à la charge de l'emprunteur.

### **3.1 Emballage**

L'emballage, le transport et les éventuelles formalités douanières ne peuvent être effectués que par une entreprise spécialisée, habilitée, identifiée, dans le transport d'œuvres d'art.

Aucune œuvre ne peut quitter le musée sans être emballée.

Le départ des œuvres du musée d'Orsay/musée dépositaire se fait quinze jours avant l'ouverture de l'exposition.

Les préconisations d'emballage, spécifiées par la conservation du musée, sont précisées par la Régie des œuvres du Musée d'Orsay avec qui il est demandé d'entrer en rapport au minimum deux mois avant l'ouverture de l'exposition : avec les musées dépositaires et avec [odile.michel@musee-orsay.fr](mailto:odile.michel@musee-orsay.fr) régie des œuvres des musées d'Orsay et de l'Orangerie.

Le type d'emballage est déterminé par le prêteur et réalisé par une entreprise spécialisée dans le transport d'œuvres d'art.

Le temps d'acclimatation des caisses est de 48h pour des caisses isothermes et de 24h dans tous les autres cas.

### **3.2 Transport**

Tout transport routier doit être effectué en camion banalisé, climatisé, équipé de suspensions pneumatiques, d'alarmes, d'une fermeture centralisée et d'un extincteur. Un double équipage doit être prévu.

**Le musée d'Orsay n'autorise pas le séjour des œuvres dans les coffres des transporteurs, sauf**

**PARAPHE DE L'EMPRUNTEUR**

CS

**accord particulier.**

### **3.3 Convoiment des œuvres**

**Les œuvres sont systématiquement convoyées à l'aller comme au retour ainsi que pour les transferts par un (ou des) membre(s) désigné(s) du musée d'Orsay, ou par un (ou des) membre(s) du musée emprunteur**

Le séjour du convoyeur peut être prolongé si la durée des opérations de déballage (acclimatation notamment), de remballage, de constat et d'installation des œuvres le nécessite. Les frais supplémentaires de séjour sont pris en charge par l'emprunteur.

Le convoyeur assiste à toutes les manipulations des œuvres appartenant aux collections du musée d'Orsay. À ce titre, il peut prendre toute décision (y compris le retrait d'une ou de plusieurs œuvres) jugée nécessaire à la bonne présentation, conservation et sécurité des œuvres.

### **3.4 Constats d'état**

Un constat d'état est établi par le convoyeur au départ des œuvres ; un constat contradictoire est fait en présence du convoyeur et d'un représentant de l'emprunteur au moment du déballage et du remballage des œuvres, ainsi que lors du déballage au retour au **musée d'Orsay/musée dépositaire**.

Dans le cas où il n'y aurait pas de convoyeur au moment du transfert un double des constats sera envoyé au service de la régie des œuvres du musée d'Orsay, par email : [odile.miche@musee-orsay.fr](mailto:odile.miche@musee-orsay.fr) ou par fax au (33 1) 40 49 46 99 - tél au (33 1) 40 49 47 55

## **4 – CONSERVATION et PRESENTATION DES OEUVRES**

### **4.1 Conditions environnementales**

Selon les normes en vigueur et sauf mention particulière les conditions suivantes sont requises :

- Taux d'hygrométrie : 50% HR (+/- 5 %)
- Température : 20° C (+/- 1°)
- Éclairage : inférieur à 200 lux

### **4.2 Œuvres graphiques**

Les œuvres d'art graphique et les photographies sont prêtées montées et encadrées. Pour les albums, présentation à une ouverture maximale de 120 degrés.

Les normes suivantes doivent être respectées :

- pas d'exposition à la lumière naturelle directe
- lumière artificielle limitée à 50 Lux
- taux d'humidité relative limité à 50%
- température n'excédant pas 20°C.

L'ensemble de ces préconisations doivent être respectées 24/24h.

### **4.3 Protection et intervention**

Il est interdit de désencadrer, désocler ou de modifier l'état de présentation des œuvres ou d'enlever le verre de protection. Toute intervention exceptionnelle nécessitée par l'urgence ne sera autorisée qu'après avoir obtenu l'accord écrit du musée d'Orsay.

**PARAPHE DE L'EMPRUNTEUR**

CS

Les systèmes d'installation et de fixation des œuvres, mentionnés dans les formulaires de prêt et les constats d'état, doivent être convenus préalablement avec le service de la régie des œuvres du musée d'Orsay.

**Si (les) l'œuvre(s) ne dispose (ent) pas d'un verre / plexiglass protecteur, il peut être demandé à l'emprunteur de le prendre à sa charge ainsi que le transport jusqu'au Musée d'Orsay où (les) l'œuvre (s) sera (ont) équipée (s)**

En cas de dommage subis par les œuvres pendant le montage, le démontage et la durée de l'exposition, il conviendra de prévenir immédiatement le prêteur par téléphone avec confirmation écrite et d'attendre ses instructions pour toute intervention.

#### **4-4 Sculptures et objets d'art décoratif**

Les sculptures et les objets d'art décoratif doivent - sauf avis contraire spécifié sur le formulaire de prêt et/ou dans le constat d'état - être placés sous vitrines sécurisées. Des dispositifs particuliers de montage et de soclage peuvent être exigés par le prêteur en fonction de la spécificité des œuvres.

#### **4-5 Installation des œuvres**

L'accrochage et le décrochage ou l'installation et le démontage des œuvres se font exclusivement en présence du convoyeur.

### **5 – SECURITE**

#### **5.1 Surveillance**

Il est demandé une surveillance humaine permanente, complétée par des moyens techniques appropriés et agréés par le prêteur (mise sous alarme, télésurveillance, etc.)

En cas de disparation, vol, perte ou dégradation d'une ou plusieurs œuvres, l'emprunteur s'engage à prévenir immédiatement le prêteur par téléphone avec confirmation écrite.

#### **5.2 Inspections de la Direction générale des patrimoines - service des musées de France aux frais de l'emprunteur**

**La Direction générale des patrimoines - service des musées de France peut inspecter à tout moment – avant et pendant la période de prêt - le bâtiment qui reçoit l'exposition, sa configuration, la maintenance des installations, le chauffage, la climatisation, l'éclairage, la sécurité incendie/la protection contre le vol, le gardiennage, les accès, les systèmes électroniques de sécurité, les alarmes, la vidéo-surveillance, les réserves, les espaces d'expositions temporaires, les conditions de conservation et de présentation des œuvres, la qualification des personnels etc. Les frais de voyage et de séjour pour deux inspecteurs sont à la charge de l'emprunteur.**

**6 ASSURANCE Le coût de l'assurance est exclusivement à la charge de l'emprunteur.**

(sauf dispense d'assurance)

**6.1 L'emprunteur doit indiquer dans les meilleurs délais le nom et les coordonnées de la compagnie choisie pour assurer les œuvres en prêt. Il doit faire parvenir à Isolde Pludermacher [Isolde.Pludermacher@musee-orsay.fr](mailto:Isolde.Pludermacher@musee-orsay.fr) conservatrice en chef chargée des prêts le texte de la police d'assurance au plus tard trois mois avant la date prévue pour le départ des œuvres.**

**6.2 L'attestation d'assurance doit être envoyée au service de la Régie des œuvres du musée d'Orsay**

**PARAPHE DE L'EMPRUNTEUR**

CS

ou du musée dépositaire **au plus tard un mois avant l'ouverture de l'exposition**. Service de la Régie des œuvres, e-mail : [odile.michel@musee-orsay.fr](mailto:odile.michel@musee-orsay.fr),

**6.3** En cas de non réception des informations nécessaires ou si la police d'assurance est jugée non conforme à ses attentes, le prêteur se réserve le droit de recourir à l'assureur de son choix aux conditions qu'il jugera utiles. Aucune œuvre ne quittera le musée d'Orsay sans que le certificat d'assurance n'ait été reçu.

**6.4** Dans le cas où l'emprunteur obtiendrait la garantie gouvernementale nationale, il peut lui être demandé de souscrire une assurance commerciale (agrée par le prêteur) afin de garantir les clauses qui ne seraient pas couvertes par l'indemnité gouvernementale.

### **6.5 Clauses obligatoires de la police d'assurance**

- L'assurance doit être « de clou à clou », soit transport aller/retour (transports et séjours intermédiaires compris) et exposition(s) comprises(s) ;
- Contre tous risques, de dommages matériels ou pertes, y compris ceux dus à la force majeure ou imputable à la faute de tiers ;
- En valeur agréée et sans franchise ;
- Couvrant le risque de dépréciation ;
- Avec clause de non recours contre les transporteurs, emballeurs, détenteurs ou gardiens de la chose, prêteur ou conservateurs et préposés du prêteur ;
- Avec mention expresse du caractère inaliénable des œuvres des collections de l'Etat dont le Musée d'Orsay a la garde, et donc exclusion de toute clause de délaissement. Si après un sinistre ou un vol, l'œuvre est retrouvée, il est entendu que le Musée d'Orsay récupérera l'œuvre et versera en contrepartie aux assureurs le montant réglé au titre du sinistre, en tenant compte de l'état de l'œuvre ;
- Couvrant les risques de tremblement de terre, de catastrophe naturelle et/ou de phénomène climatique (cyclones, tornades, etc.), d'émeute, de grève, de terrorisme, pendant le transport et l'exposition, et éventuellement toute autre extension de garanties expressément demandées par le prêteur.
- Pour les ensembles, la clause suivante ou toute mention équivalente : « En cas de sinistre, l'indemnisation tiendra compte de la valeur propre de l'objet (ou partie de l'objet) sinistré et de la valeur additionnelle, résultant soit de la dépréciation à dire d'expert de l'ensemble dépareillé, soit du rattachement de l'objet à un ensemble. »

Tout règlement du sinistre devra être effectué directement à l'Etablissement public du musée d'Orsay

## **7 – DROIT DE REPRODUCTION**

Toute reproduction des œuvres, ainsi que toute communication, intégrale ou partielle, de celles-ci au public, par quelque procédé que ce soit, doit faire l'objet d'un accord préalable écrit du Président de l'Etablissement public du musée d'Orsay, ainsi que, pour les œuvres non tombées dans le domaine public, d'un accord préalable écrit des ayants droit de l'auteur de l'œuvre.

L'emprunteur pourra obtenir des documents photographiques des œuvres en s'adressant à l'agence photographique de la Réunion des Monuments Nationaux (RMN), 254-256, rue de Bercy 75577 Paris Cedex 12 ; [www.photo.rmn.fr](http://www.photo.rmn.fr)

**PARAPHE DE L'EMPRUNTEUR**

CS

## **8 – CARTEL ET CREDIT LINE**

Le catalogue ainsi que les cartels de l'exposition devront faire apparaître, sous la seule responsabilité de l'emprunteur, les mentions particulières stipulées par le musée d'Orsay selon les informations communiquées dans la lettre d'accord de prêt.

## **9 – INVITATION ET JUSTIFICATIFS**

L'emprunteur adressera dix cartons d'invitation à l'attention du Président du musée d'Orsay, Christophe Leribault, à l'inauguration ainsi que **trois affiches et 3 catalogues à l'attention d'Agnès Marconnet, Responsable de la Bibliothèque du musée d'Orsay.**

Pour le prêt des dessins conservés au département des arts graphiques du musée du Louvre, deux catalogues de l'exposition devront être adressés également au musée d'Orsay à l'attention d'Agnès Marconnet, et un exemplaire au musée du Louvre, à l'attention de Michelle Gardon, responsable de la bibliothèque du Département des arts graphiques.

## **10 – DURÉE DU PRÊT**

L'accord de prêt prend effet à compter de la date de signature du présent document mentionnant les obligations de l'emprunteur pour toute la durée du prêt, période de prolongation éventuelle comprise, et jusqu'au retour effectif et complet de toutes les œuvres au musée d'Orsay-musée dépositaire, déballage inclus.

## **11 – RÉSILIATION**

En cas de non-respect par l'emprunteur des conditions/obligations mentionnées dans ce document, et quinze jours après réception par l'emprunteur d'une mise en demeure adressée en courrier recommandé avec avis de réception, l'Etablissement public du musée d'Orsay peut résilier de plein droit l'accord de prêt sans formalité judiciaire, étant précisé que si la sécurité et la conservation des œuvres sont en péril, le délai de mise en demeure est ramené à vingt-quatre heures.

## **13. – OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR**

**L'(Les) œuvre(s) ne pourra (ont) quitter le musée d'Orsay/le musée dépositaire qu'une fois le présent document retourné rempli, daté et signé par l'emprunteur.**

**L'emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des conditions de prêt.**

Fait à....., le.....

**Signature et cachet de l'emprunteur**

**PARAPHE DE L'EMPRUNTEUR**

CS



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.



**CONTRAT DE PRET ENTRE LA VILLE DE MANTES-LA-JOLIE  
ET LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE POUR L'EXPOSITION  
ALPHONSE DURAND**

**NOTE DE SYNTHESE**

*(DELV-2022-04-11-14)*

Le musée de l'Hôtel-Dieu – Maximilien Luce présentera la première rétrospective dédiée à l'architecte mantais Alphonse Durand (1813-1882), *Alphonse Durand, une vie au service des monuments*. Suite à un long et riche travail de recherche et grâce à la mobilisation de plusieurs historiens d'art, conservateurs et universitaires la vie et l'œuvre d'Alphonse Durand seront restituées.

Réunissant les plus beaux plans et relevés dessinés par Durand, l'exposition mettra en exergue trois (3) aspects de son travail :

- d'abord les chantiers de restauration qu'il a menés en tant qu'architecte des édifices diocésains ou bien en tant qu'architecte attaché à la commission des monuments historiques,
- puis, un aparté sur son implication à Mantes-la-Jolie révélera aussi bien son rôle auprès des sociétés savantes, que pour l'embellissement de la Ville puisqu'elle concentre le plus de réalisations de sa part, autant de restaurations que de constructions,
- enfin, les commandes d'édifices publics auxquelles il accéda seront abordées. Le propos sera développé pour chaque édifice sur lequel il a œuvré avec un ensemble de documents graphiques mis en scène (plans, photographies, archives), et accompagné d'un catalogue d'exposition.

Il est donc demandé à plusieurs institutions muséales et archivistiques de participer en concédant un prêt de leurs œuvres signées par Durand ou étayant le propos.

La Bibliothèque Nationale de France conserve un album rassemblant les numéros de la revue *Les annales de l'architecture* qui a publié les dessins d'ornements et les plans que Durand réalisa pour la Préfecture de Poitiers, qu'il construisit de 1862 à 1868. Cet album permet d'évoquer la construction de cet édifice mais aussi de la sous-préfecture de Mantes que Durand fit bâtir dans un style très proche. L'album sera prêté durant toute la durée de l'exposition à titre gratuit. La présente convention de prêt indique la responsabilité de la Ville dans l'emballage, le transport, l'accrochage et la surveillance des œuvres.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention de prêt à conclure entre la Ville et la Bibliothèque Nationale de France pour le prêt d'un album et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document y afférant.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-17 disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1<sup>er</sup> adjoint,

Vu la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2002 acceptant l'appellation « musée de France » pour le musée de l'Hôtel-Dieu,

Vu le projet de convention à conclure entre la Ville de Mantes-la-Jolie et la Bibliothèque Nationale de France,

Considérant que le musée de l'Hôtel-Dieu – Maximilien Luce présentera la première rétrospective dédiée à l'architecte mantais Alphonse Durand en juin 2022,

Considérant que la Bibliothèque Nationale de France conserve un album rassemblant les numéros de la revue *Les annales de l'architecture* qui a publié les dessins d'ornements et les plans que Durand réalisa pour la Préfecture de Poitiers,

Considérant que cet album permet d'évoquer la construction de cet édifice mais aussi de la sous-préfecture de Mantes que Durand fit bâtir dans un style très proche,

Considérant que le prêt de cet album se fera à titre gratuit,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Adopté à l'UNANIMITÉ

### DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de prêt à conclure entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville de Mantes-la-Jolie pour le prêt d'un ouvrage de la Bibliothèque Nationale de France au musée de l'Hôtel-Dieu, telle qu'annexée à la présente délibération,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et les documents y afférant.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc127901A-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire

## CONTRAT DE PRÊT

### ENTRE

**La Bibliothèque nationale de France**, établissement public à caractère administratif, SIRET n° 180 046 252 00177, dont le siège est à Paris : Quai François Mauriac 75706 PARIS cedex 13, représentée par sa Présidente, Madame Laurence Engel, ci-après dénommée la BnF d'une part

### ET

**La Ville de Mantes-la-Jolie**, collectivité territoriale, domiciliée au 31 rue Gambetta, B. P. 1600, 78201 MANTES-LA-JOLIE Cedex, représentée par Monsieur Khattari EL HAIMER, en sa qualité de 1<sup>er</sup> adjoint, suppléant du Maire empêché, ci-après désigné « l'emprunteur », d'autre part,

**ENSEMBLE**, ci-après désignés « les parties »

### ARTICLE 1 TITRE, DATES ET LIEU DE L'EXPOSITION

L'emprunteur organise une exposition ayant pour titre : Alphonse Durand, une vie au service des monuments

Ayant pour dates : 31 mai 2022 – 18 septembre 2022

Ayant pour lieu : MANTES-LA-JOLIE - Musée de l'Hôtel-Dieu

Cette exposition se déroule conformément aux informations contenues dans la fiche de renseignements dûment remplie et signée par l'emprunteur.

Toute présentation dans un autre lieu que celui mentionné dans le présent contrat devra faire l'objet d'un avenant au présent contrat de prêt,

Il est entendu entre les Parties que la réalisation du prêt objet du présent contrat sera subordonnée aux décisions gouvernementales liées à la gestion de la crise sanitaire actuelle, adoptées par le gouvernement français ou par l'autorité compétente du pays où est domicilié l'emprunteur, conformément aux dispositions de l'article 5.7 des présentes.

### ARTICLE 2 : LISTE AVEC LA PIECE

En vue de cette exposition, la BnF prêtera la pièce qui figure sur la liste annexée au présent contrat avec sa valeur d'assurance qui devra rester confidentielle.

### ARTICLE 3 : CONDITIONS SPECIFIQUES

L'emprunteur s'engage à remplir, outre les conditions générales de prêt prévues au cahier des charges, partie intégrante du présent contrat, les conditions spécifiques suivantes:

#### **3.1 ASSURANCE**

L'emprunteur prendra à sa charge auprès d'un assureur spécialisé en œuvres d'art, l'assurance en tous risques de clou à clou et sans franchise de la pièce prêtée, et fournira l'attestation correspondante ainsi que le formulaire BnF signé par son assureur ou le cas échéant par ses soins dans le cas d'une garantie gouvernementale sans assurance complémentaire (sous

réserve d'accord préalable de la BnF) La couverture d'assurance de la pièce empruntée (police commerciale et/ou garantie gouvernementale) devra correspondre en tout point aux critères énumérés à l'article 12 du cahier des charges et au formulaire joint au présent contrat qui sera à renvoyer signé au Bureau des prêts de la BnF au plus tard un mois avant le début de l'exposition, sans quoi le transport ne pourra être garanti.

Tout règlement du sinistre devra être effectué en euros directement à la BnF, sauf accord contraire de cette dernière.

### **3.2 REPRODUCTIONS DE SECURITE**

Il est rappelé que les clichés de sécurité nécessaires seront exécutés aux frais de l'emprunteur. La facture pro-forma de ces clichés devra être réglée rapidement, le paiement préalable étant nécessaire à l'exécution des travaux.

Si le paiement n'est pas arrivé à la date fixée dans la lettre accompagnant la facture, le prêt est susceptible d'être remis en question.

### **3.3 PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Pour les œuvres protégées au titre de la propriété intellectuelle, l'emprunteur devra recueillir l'autorisation de représentation et éventuellement de reproduction auprès des auteurs, des ayants-droit ou des organismes les représentant. Le cas échéant, il acquittera les droits d'auteur afférents,

### **3.4 PRESENTATION DE LA PIECE**

La pièce sera obligatoirement placée dans une vitrine sous alarme (l'ouverture et la fermeture de la vitrine ainsi que la mise sous alarme doivent être effectuées en présence d'un convoyeur de la BnF).

Un berceau aux dimensions du volume et sans inclinaison sera fabriqué à l'avance par les organisateurs pour une bonne présentation, en respectant les indications suivantes :

- V-3528 : ouvert aux planches 9-10, angle d'ouverture de 90° maximum, hauteur sous vitrine de 12 cm minimum

### **3.5 MENTION D'ORIGINE DE LA PIÈCE SUR LE CARTEL**

L'origine de la pièce doit être apposée sur le cartel avec la mention suivante : « Bibliothèque nationale de France suivie du nom du département de collection et de la cote du document.

## **ARTICLE 4 : SECURITE ET CONSERVATION**

L'emprunteur veillera à ce que soient :

- assuré le gardiennage qu'il prendra en charge financièrement
- respectées les normes de sécurité et de conservation habituellement réclamées, à savoir :
  - o système d'alarme entraînant l'intervention immédiate du service de sécurité (sinistre, malveillance, tentative de vol)
  - o vitrine fermant à clef
  - o éclairage à 50 lux
  - o température : 20°C, plus ou moins 2°
  - o hygrométrie : 50%, plus ou moins 5 %

## **ARTICLE 5 : EMBALLAGE ET TRANSPORT**

### **5.1 CONDITIONS DE TRANSPORT.**

L'emballage, le transport (aller-retour) et le déballage seront assurés par une société spécialiste du transport d'œuvres d'art aux frais de l'emprunteur.

### **5.2 DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LE TRANSPORT DE LA PIECE**

L'ensemble des opérations de transport doit être préalablement approuvé par la BnF au plus tard un (1) mois avant le départ de la pièce, y compris les coordonnées du transporteur, le mode de transport et les éventuels lieux de stockage transitoire de la pièce.

Le marquage de la caisse ne doit jamais faire apparaître le nom de la BnF ou tout autre nom indiquant qu'elle contiendrait une œuvre d'art.

Le véhicule automobile transportant la pièce doit être équipé de l'air conditionné et d'une suspension pneumatique, de fermetures à clef et d'un extincteur. Deux chauffeurs, ainsi que le convoyeur, doivent être prévus pour le véhicule, si les conditions sanitaires le permettent.

La livraison de la caisse transportant la pièce, à l'arrivée comme au départ des locaux de l'établissement emprunteur, doit être réalisée sur une aire de livraison spécifique et réservée au transport de la pièce. La pièce doit être stockée dans des locaux sécurisés avant son installation dans la salle d'exposition.

### **5.3 SOUS-TRAITANCE DES OPERATIONS LIEES AU TRANSPORT DE LA PIECE**

La sous-traitance de la part de l'entreprise retenue pour l'emballage, le transport et les manipulations de la pièce prêtée est interdite, sauf accord préalable de la BnF.

### **5.4 CONVOIEMENT**

La pièce sera convoyée à l'aller et au retour (accompagnement, mise en place et démontage) par un représentant de la BnF si les conditions sanitaires le permettent.

Les convoyeurs de la Bibliothèque nationale de France ont la possibilité de prendre toutes les photographies qui leur paraîtront nécessaires, lors du déballage et de la mise en place de la pièce et/ou de son emballage notamment.

Une indemnité servant à couvrir les frais de déplacements (train et déplacements urbains) sera versée au convoyeur en espèces ou par virement bancaire. De même, si le déplacement excède une demi-journée, une indemnité servant à couvrir les frais de repas sera versée au convoyeur en espèces par jour, selon le taux applicable aux frais de mission en France.

### **5.5 CONSTATS D'ETAT**

La pièce est accompagnée d'un constat, établi au départ de son lieu d'origine, soigneusement rempli à chaque étape par le convoyeur et contresigné par un représentant de l'emprunteur, afin de vérifier que l'état de départ reste inchangé.

Un constat d'état sera ainsi dressé au départ de la pièce dans les emprises de la BnF, à son arrivée au lieu de l'Exposition, et à son retour dans les emprises de la BnF, à l'issue de l'Exposition.

## 5.6 MESURES « COVID-19 »

La BnF s'engage à ce que soient munies d'un "pass sanitaire", tel que défini par la réglementation française, et qu'elles ne présentent aucun symptôme de la Covid-19 au jour de son départ, toutes personnes chargées du convoiement des œuvres de la BnF ou envoyées par ses soins en cas de difficultés rencontrées pendant la durée de l'exposition de l'emprunteur ( cf. paragraphe "convoiement" ci-dessus).

Sous réserve d'éventuelles modifications ultérieures imposées par le gouvernement français, le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

1. La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :

- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule Injection).

2. La preuve d'un test négatif de moins de 72h (ou 48h pour les tests antigéniques dans le cadre de voyages vers certaines destinations, comme la Corse, les collectivités d'outre-mer et l'Union européenne)

Les délais en vigueur pour la validité des tests (72h ou 48h selon les cas) sont stricts au moment de l'entrée sur le site de l'événement.

Dans le cas des voyages vers la Corse, les collectivités d'outre-mer et les pays de l'Union européenne, les autotests sous la supervision de professionnels ne sont pas recevables. Seuls les tests RT-PCR et/ou antigéniques sont acceptés.

3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois (pris en compte à date).

L'emprunteur s'engage à prendre en charge matériellement et financièrement les mesures sanitaires auxquelles seraient soumises ces personnes représentant la BnF à leur arrivée sur le territoire de l'emprunteur et/ou dans les emprises même de ce dernier, de même qu'à leur départ des emprises et/ou du territoire de l'emprunteur, et/ou en raison du fait qu'elles seraient déclarées cas contact ou cas positif à la Covid-19 dans le cadre ou à l'occasion de leur mission ( tests, séjour et repas complémentaires sur le territoire de l'emprunteur, isolement, mesures de protection...).

## 5.7 EMPECHEMENT DU REPRESENTANT DE LA BNF RESULTANT DE L'ADOPTION DE MESURES SANITAIRES NATIONALES

Il est entendu entre les Parties que dans l'hypothèse où la présence du représentant désigné par la BnF serait rendue impossible en raison de l'adoption de mesures par le gouvernement français ou par l'autorité compétente du pays où est domicilié l'emprunteur, liées à la gestion de la crise sanitaire actuelle, la BnF se réserve la faculté d' annuler le prêt objet du présent contrat.

## **ARTICLE 6 : EXEMPLAIRES DU CATALOGUE**

Conformément à l'article 8 du cahier des charges, 1 exemplaire du catalogue sera envoyé au **Bureau des prêts, 58 rue de Richelieu, 75084 Paris Cedex 02**, pour attribution interne.

## **ARTICLE 7 : PRODUITS DERIVES**

Tout produit dérivé, diffusé ou commercialisé à partir d'un document prêté par la BnF (posters, cartes postales, dépliants, matériels pédagogiques sur tout support, toute utilisation informatique) devra faire l'objet d'un accord séparé.

## **ARTICLE 8 : PHOTOGRAPHIE DE LA PIECE EXPOSEE**

La pièce prêtée par la BnF peut être photographiée pour des usages privés par les visiteurs ou à des fins promotionnelles sous réserve de l'accord de la BnF, à l'exception des œuvres protégées au titre de la propriété intellectuelle ou sauf mention contraire expresse...

## **ARTICLE 9 : DONNEES PERSONNELLES**

Pour l'exécution du présent contrat, chaque partie peut être amenée à traiter des données personnelles relatives à un employé ou préposé de l'autre partie et/ou d'une personne physique co-contractant. Par conséquent, chaque partie s'engage à traiter ces données personnelles conformément au règlement européen du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le règlement européen sur la protection des données, ou RGPD) sous réserve qu'il s'applique audit traitement (cf. article 2 et 3 du RGPD), ainsi que toute autre loi nationale applicable en la matière ou équivalente.

Chaque partie a la qualité de responsable de traitement indépendant et, à ce titre notamment, s'engage à mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la confidentialité et un niveau de sécurité adapté aux risques liés au traitement mis en œuvre et aux données personnelles collectées par ses soins.

Il est précisé que la BnF est soumise au RGPD.

L'emprunteur qui ne serait pas soumis au RGPD s'engage notamment à informer dans les meilleurs délais les employés ou préposés de la BnF de la manière dont seront utilisées leurs données (finalité, durée de conservation, destinataires de leurs données, les droits qu'ils ont sur leurs données et les modalités de les exercer malgré l'indication portée au présent article, etc.). Il s'engage également à les prévenir rapidement dans le cas où le traitement de leurs données personnelles serait victime d'une violation de données à caractère personnel susceptible d'engendrer un risque élevé pour leurs droits et libertés.

La collecte de ces données a pour objectif le suivi de l'exécution de la présente convention et des engagements afférents. Les données sont conservées le temps nécessaire pour y répondre et pendant la durée légale de la prescription.

À l'issue de cette durée, et selon l'intérêt de la donnée pour chaque partie, les données feront l'objet d'une suppression, d'une anonymisation, ou d'un archivage, sauf conservation prolongée rendue nécessaire pour la gestion d'un contentieux s'il y a lieu ou le respect d'une obligation légale auxquelles les parties sont soumises.



Il est précisé que le contrat original dûment signé des parties sera archivé par la BnF dans le respect des règles encadrant les archives publiques françaises.

Pour tout renseignement sur les traitements mis en place et pour l'exercice des droits RGPD des personnes concernées si le RGPD s'applique (droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et le cas échéant d'opposition, parfois sous certaines conditions) ou, dans le cas contraire, de ceux offerts par la législation nationale de la partie responsable du traitement, les demandes peuvent s'exercer en précisant l'objet de la demande et en justifiant de son identité par tout moyen,

- pour les traitements réalisés par la BnF : auprès du bureau des prêts de la BnF à l'adresse électronique suivante : [prets.expos@bnf.fr](mailto:prets.expos@bnf.fr) ou en adressant une demande écrite au Délégué à la protection des données personnelles (DPD) de la BnF (Bibliothèque nationale de France / à l'attention du DPD / direction des affaires juridiques et de la commande publique / Quai François-Mauriac, 75706 Paris cedex 13 / FRANCE),

- pour les traitements réalisés par l'emprunteur ; par courrier à l'adresse figurant en première page du contrat en l'adressant le cas échéant à (merci de compléter le destinataire) :

[dpd@manteslajolie.fr](mailto:dpd@manteslajolie.fr)

et par email à l'adresse suivante (merci de compléter si une adresse électronique ou une personne est dédiée à ces questions de données personnelles chez l'emprunteur):

Précisions : au sens du présent article, il est entendu par .

- donnée personnelle » / donnée à caractère personnel » : toute information permettant d'identifier directement ou indirectement une personne physique (nom, prénom, adresse, email, téléphone, relevé d'identité bancaire, etc.),

- « responsable de traitement : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement,

- « traitement : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction,

- destinataires » la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui reçoit communication de données à caractère personnel,

- « violation de données à caractère personnel : une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données,

- anonymisation : traitement qui consiste à utiliser un ensemble de techniques de manière à rendre impossible, en pratique, toute identification de la personne par quelque moyen que ce soit et de manière irréversible.

## **ARTICLE 10 : DOMMAGE**

La BnF sera prévenue de tout dommage constaté sur la pièce et si une restauration s'avère nécessaire, elle se fera dans les locaux de la BnF

## **ARTICLE 11 : LITIGE**

Si une contestation ou un litige survenait à l'occasion du présent contrat, les parties conviennent d'en rechercher le règlement à l'amiable. Si la contestation ou le litige persistent, les parties conviennent de saisir les tribunaux français compétents.

## **ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE**

Le présent contrat sera nul et non avenue en cas de force majeure ou de graves événements internationaux susceptibles de faire courir de hauts risques à la pièce sélectionnée pour l'exposition et intervenant avant le départ de cette dernière.

Fait à Paris en deux exemplaires, le.....

Pour la Bibliothèque nationale de France  
La Présidente

Pour l' emprunteur  
Nom et fonction du signataire

Pour la Ville,  
Pour le Maire empêché,

Laurence ENGEL

Khattari EL HAIMER  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire

*A renvoyer avec la liste des prêts à la Bibliothèque nationale de France – Service des Recettes  
Quai François Mauriac 75706 Paris cedex 13*



## CONDITIONS GENERALES DE PRÊT N° CS

A compléter et à retourner signées à l'attention d'Isolde Pludermacher, Conservatrice en chef chargée des prêts

Entre :

L'Établissement public du musée d'Orsay,  
Établissement public national à caractère administratif,  
inscrit au répertoire SIREN de l'INSEE sous le numéro 180 092 447 000 10  
dont le siège est sis 62 rue de Lille 75343 Paris cedex 07,  
Représenté par son **Président, Christophe Leribault**

Ci-après dénommé « le musée d'Orsay » ou le « prêteur »

d'une part,

La ville de Mantes-la-Jolie

dont le siège est

situé 31 rue Léon-Gramsetta, 78200 Mantes-la-Jolie

Représentée par son 1er adjoint suppléant du Maire empêché, M.

Khattari EL HAIMER, dûment habilité par une délibération au conseil municipal  
Ci-après dénommé « l'emprunteur » n° DELV-2022-02-07-3, du 7 février 2022,  
d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### 1 - OBJET ET CONTENU DU PRÊT

1.1 Le prêt est consenti dans le cadre de l'exposition suivante :

**Titre de l'Exposition : *Alphonse Durand, une vie au service des monuments***

**Lieux & Dates : Mantes-la-Jolie, musée de l'Hôtel-Dieu, 1<sup>er</sup> juin – 18 septembre 2022**

**Adresse du lieu d'exposition : 1 rue Thiens 78200 Mantes-la-Jolie**

**Nom et coordonnées du responsable de l'exposition : Jessime Paquet, jpaquet@mantes-la-jolie.fr**

1.2 Les œuvres prêtées par le musée d'Orsay (ci-après désignées les « œuvres ») et dénommées dans la (les) lettre(s) officielle(s) de réponse, indiquant pour chacune les conditions spécifiques de présentation et de conservation, ainsi que la valeur agréée d'assurance et les mentions particulières devant figurer sur les cartels et sur toute publication.

1.3 Le prêt est consenti à l'emprunteur uniquement en vue de sa présentation dans le cadre de l'exposition susmentionnée, à l'exclusion de toute autre utilisation. Le prêt reste néanmoins conditionné à l'approbation de la commission des prêts et des dépôts de la Direction générale des

**PARAPHE DE L'EMPRUNTEUR**

CS

## **2 - DUREE DU PRÊT**

Les œuvres sont prêtées à l'établissement demandeur pour une période incluant la durée de l'exposition proprement dite, ainsi que les phases de transport, de stockage éventuel lors des phases de montage et de démontage de l'exposition, et toutes les phases de déballage et emballage.

Les dates de l'exposition spécifiées dans le présent document ne peuvent être modifiées sans l'accord préalable du musée d'Orsay. Toute prolongation de l'exposition devra faire l'objet d'une demande adressée au Président de l'établissement public du musée d'Orsay au moins un mois avant la date de clôture préalablement convenue.

Les œuvres devront être restituées au **musée d'Orsay/musée dépositaire** dans un délai maximum de deux semaines après la clôture de l'exposition.

En cas de nécessité particulière, le prêteur se réserve le droit de récupérer ses œuvres avant la fin de l'exposition ; il s'engage cependant à en informer l'emprunteur au moins un mois avant la date prévue pour la fin de l'exposition.

## **3 - EMBALLAGE, TRANSPORT, CONVOIEMENT**

Les coûts d'emballage des œuvres, de transport, de convoiement sont exclusivement à la charge de l'emprunteur.

### **3.1 Emballage**

L'emballage, le transport et les éventuelles formalités douanières ne peuvent être effectués que par une entreprise spécialisée, habilitée, identifiée, dans le transport d'œuvres d'art.

Aucune œuvre ne peut quitter le musée sans être emballée.

Le départ des œuvres du musée d'Orsay/musée dépositaire se fait quinze jours avant l'ouverture de l'exposition.

Les préconisations d'emballage, spécifiées par la conservation du musée, sont précisées par la Régie des œuvres du Musée d'Orsay avec qui il est demandé d'entrer en rapport au minimum deux mois avant l'ouverture de l'exposition : avec les musées dépositaires et avec [odile.michel@musee-orsay.fr](mailto:odile.michel@musee-orsay.fr) régie des œuvres des musées d'Orsay et de l'Orangerie.

Le type d'emballage est déterminé par le prêteur et réalisé par une entreprise spécialisée dans le transport d'œuvres d'art.

Le temps d'acclimatation des caisses est de 48h pour des caisses isothermes et de 24h dans tous les autres cas.

### **3.2 Transport**

Tout transport routier doit être effectué en camion banalisé, climatisé, équipé de suspensions pneumatiques, d'alarmes, d'une fermeture centralisée et d'un extincteur. Un double équipage doit être prévu.

**Le musée d'Orsay n'autorise pas le séjour des œuvres dans les coffres des transporteurs, sauf**

**PARAPHE DE L'EMPRUNTEUR**

CS



**accord particulier.**

### **3.3 Convoiement des œuvres**

**Les œuvres sont systématiquement convoyées à l'aller comme au retour ainsi que pour les transferts par un (ou des) membre(s) désigné(s) du musée d'Orsay, ou par un (ou des) membre(s) du musée emprunteur**

Le séjour du convoyeur peut être prolongé si la durée des opérations de déballage (acclimatation notamment), de remballage, de constat et d'installation des œuvres le nécessite. Les frais supplémentaires de séjour sont pris en charge par l'emprunteur.

Le convoyeur assiste à toutes les manipulations des œuvres appartenant aux collections du musée d'Orsay. À ce titre, il peut prendre toute décision (y compris le retrait d'une ou de plusieurs œuvres) jugée nécessaire à la bonne présentation, conservation et sécurité des œuvres.

### **3.4 Constats d'état**

Un constat d'état est établi par le convoyeur au départ des œuvres ; un constat contradictoire est fait en présence du convoyeur et d'un représentant de l'emprunteur au moment du déballage et du remballage des œuvres, ainsi que lors du déballage au retour au **musée d'Orsay/musée dépositaire**.

Dans le cas où il n'y aurait pas de convoyeur au moment du transfert un double des constats sera envoyé au service de la régie des œuvres du musée d'Orsay, par email : [odile.miche@musee-orsay.fr](mailto:odile.miche@musee-orsay.fr) ou par fax au (33 1) 40 49 46 99 - tél au (33 1) 40 49 47 55

## **4 – CONSERVATION et PRESENTATION DES OEUVRES**

### **4.1 Conditions environnementales**

Selon les normes en vigueur et sauf mention particulière les conditions suivantes sont requises :

- Taux d'hygrométrie : 50% HR (+/- 5 %)
- Température : 20° C (+/- 1°)
- Éclairage : inférieur à 200 lux

### **4.2 Œuvres graphiques**

Les œuvres d'art graphique et les photographies sont prêtées montées et encadrées. Pour les albums, présentation à une ouverture maximale de 120 degrés.

Les normes suivantes doivent être respectées :

- pas d'exposition à la lumière naturelle directe
- lumière artificielle limitée à 50 Lux
- taux d'humidité relative limité à 50%
- température n'excédant pas 20°C.

L'ensemble de ces préconisations doivent être respectées 24/24h.

### **4.3 Protection et intervention**

Il est interdit de désencadrer, désocler ou de modifier l'état de présentation des œuvres ou d'enlever le verre de protection. Toute intervention exceptionnelle nécessitée par l'urgence ne sera autorisée qu'après avoir obtenu l'accord écrit du musée d'Orsay.

**PARAPHE DE L'EMPRUNTEUR**

CS

Les systèmes d'installation et de fixation des œuvres, mentionnés dans les formulaires de prêt et les constats d'état, doivent être convenus préalablement avec le service de la Régie des œuvres du musée d'Orsay.

**Si (les) l'œuvre(s) ne dispose (ent) pas d'un verre / plexiglass protecteur, il peut être demandé à l'emprunteur de le prendre à sa charge ainsi que le transport jusqu'au Musée d'Orsay où (les) l'œuvre (s) sera (ont) équipée (s)**

En cas de dommage subis par les œuvres pendant le montage, le démontage et la durée de l'exposition, il conviendra de prévenir immédiatement le prêteur par téléphone avec confirmation écrite et d'attendre ses instructions pour toute intervention.

#### **4-4 Sculptures et objets d'art décoratif**

Les sculptures et les objets d'art décoratif doivent - sauf avis contraire spécifié sur le formulaire de prêt et/ou dans le constat d'état - être placés sous vitrines sécurisées. Des dispositifs particuliers de montage et de soclage peuvent être exigés par le prêteur en fonction de la spécificité des œuvres.

#### **4-5 Installation des œuvres**

L'accrochage et le décrochage ou l'installation et le démontage des œuvres se font exclusivement en présence du convoyeur.

### **5 – SECURITE**

#### **5.1 Surveillance**

Il est demandé une surveillance humaine permanente, complétée par des moyens techniques appropriés et agréés par le prêteur (mise sous alarme, télésurveillance, etc.)

En cas de disparition, vol, perte ou dégradation d'une ou plusieurs œuvres, l'emprunteur s'engage à prévenir immédiatement le prêteur par téléphone avec confirmation écrite.

#### **5.2 Inspections de la Direction générale des patrimoines - service des musées de France aux frais de l'emprunteur**

La Direction générale des patrimoines - service des musées de France peut inspecter à tout moment – avant et pendant la période de prêt - le bâtiment qui reçoit l'exposition, sa configuration, la maintenance des installations, le chauffage, la climatisation, l'éclairage, la sécurité incendie/la protection contre le vol, le gardiennage, les accès, les systèmes électroniques de sécurité, les alarmes, la vidéo-surveillance, les réserves, les espaces d'expositions temporaires, les conditions de conservation et de présentation des œuvres, la qualification des personnels etc. Les frais de voyage et de séjour pour deux inspecteurs sont à la charge de l'emprunteur.

**6 ASSURANCE** Le coût de l'assurance est exclusivement à la charge de l'emprunteur.

(sauf dispense d'assurance)

**6.1 L'emprunteur doit indiquer dans les meilleurs délais le nom et les coordonnées de la compagnie choisie pour assurer les œuvres en prêt. Il doit faire parvenir à Isolde Pludermacher [Isolde.Pludermacher@musee-orsay.fr](mailto:Isolde.Pludermacher@musee-orsay.fr) conservatrice en chef chargée des prêts le texte de la police d'assurance au plus tard trois mois avant la date prévue pour le départ des œuvres.**

**6.2 L'attestation d'assurance doit être envoyée au service de la Régie des œuvres du musée d'Orsay**

**PARAPHE DE L'EMPRUNTEUR**

CS



ou du musée dépositaire **au plus tard un mois avant l'ouverture de l'exposition**. Service de la Régie des œuvres, e-mail : [odile.michel@musee-orsay.fr](mailto:odile.michel@musee-orsay.fr),

**6.3** En cas de non réception des informations nécessaires ou si la police d'assurance est jugée non conforme à ses attentes, le prêteur se réserve le droit de recourir à l'assureur de son choix aux conditions qu'il jugera utiles. Aucune œuvre ne quittera le musée d'Orsay sans que le certificat d'assurance n'ait été reçu.

**6.4** Dans le cas où l'emprunteur obtiendrait la garantie gouvernementale nationale, il peut lui être demandé de souscrire une assurance commerciale (agrée par le prêteur) afin de garantir les clauses qui ne seraient pas couvertes par l'indemnité gouvernementale.

#### **6.5 Clauses obligatoires de la police d'assurance**

- L'assurance doit être « de clou à clou », soit transport aller/retour (transports et séjours intermédiaires compris) et exposition(s) comprises(s) ;
- Contre tous risques, de dommages matériels ou pertes, y compris ceux dus à la force majeure ou imputable à la faute de tiers ;
- En valeur agréée et sans franchise ;
- Couvrant le risque de dépréciation ;
- Avec clause de non recours contre les transporteurs, emballeurs, détenteurs ou gardiens de la chose, prêteur ou conservateurs et préposés du prêteur ;
- Avec mention expresse du caractère inaliénable des œuvres des collections de l'Etat dont le Musée d'Orsay a la garde, et donc exclusion de toute clause de délaissement. Si après un sinistre ou un vol, l'œuvre est retrouvée, il est entendu que le Musée d'Orsay récupérera l'œuvre et versera en contrepartie aux assureurs le montant réglé au titre du sinistre, en tenant compte de l'état de l'œuvre ;
- Couvrant les risques de tremblement de terre, de catastrophe naturelle et/ou de phénomène climatique (cyclones, tornades, etc.), d'émeute, de grève, de terrorisme, pendant le transport et l'exposition, et éventuellement toute autre extension de garanties expressément demandées par le prêteur.
- Pour les ensembles, la clause suivante ou toute mention équivalente : « En cas de sinistre, l'indemnisation tiendra compte de la valeur propre de l'objet (ou partie de l'objet) sinistré et de la valeur additionnelle, résultant soit de la dépréciation à dire d'expert de l'ensemble dépareillé, soit du rattachement de l'objet à un ensemble. »

Tout règlement du sinistre devra être effectué directement à l'Etablissement public du musée d'Orsay

## **7 – DROIT DE REPRODUCTION**

Toute reproduction des œuvres, ainsi que toute communication, intégrale ou partielle, de celles-ci au public, par quelque procédé que ce soit, doit faire l'objet d'un accord préalable écrit du Président de l'Etablissement public du musée d'Orsay, ainsi que, pour les œuvres non tombées dans le domaine public, d'un accord préalable écrit des ayants droit de l'auteur de l'œuvre.

L'emprunteur pourra obtenir des documents photographiques des œuvres en s'adressant à l'agence photographique de la Réunion des Monuments Nationaux (RMN), 254-256, rue de Bercy 75577 Paris Cedex 12 ; [www.photo.rmn.fr](http://www.photo.rmn.fr)

**PARAPHE DE L'EMPRUNTEUR**

CS



## 8 – CARTEL ET CREDIT LINE

Le catalogue ainsi que les cartels de l'exposition devront faire apparaître, sous la seule responsabilité de l'emprunteur, les mentions particulières stipulées par le musée d'Orsay selon les informations communiquées dans la lettre d'accord de prêt.

## 9 – INVITATION ET JUSTIFICATIFS

L'emprunteur adressera dix cartons d'invitation à l'attention du Président du musée d'Orsay, Christophe Leribault, à l'inauguration ainsi que **trois affiches et 3 catalogues à l'attention d'Agnès Marconnet, Responsable de la Bibliothèque du musée d'Orsay.**

Pour le prêt des dessins conservés au département des arts graphiques du musée du Louvre, deux catalogues de l'exposition devront être adressés également au musée d'Orsay à l'attention d'Agnès Marconnet, et un exemplaire au musée du Louvre, à l'attention de Michelle Gardon, responsable de la bibliothèque du Département des arts graphiques.

## 10 – DURÉE DU PRÊT

L'accord de prêt prend effet à compter de la date de signature du présent document mentionnant les obligations de l'emprunteur pour toute la durée du prêt, période de prolongation éventuelle comprise, et jusqu'au retour effectif et complet de toutes les œuvres au musée d'Orsay-musée dépositaire, déballage inclus.

## 11 – RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'emprunteur des conditions/obligations mentionnées dans ce document, et quinze jours après réception par l'emprunteur d'une mise en demeure adressée en courrier recommandé avec avis de réception, l'Etablissement public du musée d'Orsay peut résilier de plein droit l'accord de prêt sans formalité judiciaire, étant précisé que si la sécurité et la conservation des œuvres sont en péril, le délai de mise en demeure est ramené à vingt-quatre heures.

## 13. – OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR

**L'(Les) œuvre(s) ne pourra (ont) quitter le musée d'Orsay/le musée dépositaire qu'une fois le présent document retourné rempli, daté et signé par l'emprunteur.**

**L'emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des conditions de prêt.**

Fait à....., le.....

Signature et cachet de l'emprunteur

Pour la ville  
Le Maire empêché

Khattari EL HAIMEK  
Enjoint

PARAPHE DE L'EMPRUNTEUR

CS



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

# POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJETS 2022 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

## NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2022-04-11-15)

La Ville de Mantes-la-Jolie est signataire du Contrat de Ville du Mantois depuis le 25 juin 2015. La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019, relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, a prorogé jusqu'au 31 décembre 2022 la durée des contrats de ville, par un protocole d'engagements renforcés et réciproques.

Une nouvelle prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 a été actée dans la Loi de finances 2022.

A ce titre, la Ville est engagée dans une démarche de co-construction avec ses partenaires associatifs et institutionnels, qui œuvrent sur le « quartier prioritaire politique de la ville ». Ces partenaires interviennent sur plusieurs axes inscrits dans le Contrat de Ville unique du Mantois : l'éducation, la cohésion sociale, l'emploi, l'insertion et le développement économique et le cadre de vie, en portant des actions avec et à destinations des habitants.

Par son Appel à Projets spécifique, la Ville poursuit ses modalités de collaboration avec ses partenaires. Il concerne l'engagement de la Ville, qui vise à mieux cibler les actions au titre du droit spécifique et celles qui le sont au titre des financements de droit commun. L'inscription de crédits spécifiques proposée par la Ville est un outil supplémentaire de mise en œuvre de la politique partenariale de développement local en direction des « quartiers prioritaires ».

La Ville a lancé son Appel à Projets spécifique pour 2022 par délibération du Conseil Municipal du 29 novembre 2021. Le budget primitif 2022, voté le 07 mars 2022, confirme le financement de projets associatifs contribuant aux objectifs du Contrat de Ville 2015-2022.

Au regard des projets présentés et de l'étude technique par les services, la répartition de l'enveloppe budgétaire est proposée par la présente délibération, complément des financements par ailleurs octroyés pour certaines associations par l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département des Yvelines et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, dans le cadre de ce même Contrat de Ville 2015-2022.

Trente (30) associations présentant cinquante-trois (53) actions répondant aux champs d'actions inscrits dans l'Appel à Projet municipal Politique de la Ville ont ainsi été retenues sur la programmation 2022.

A cet effet, la Ville propose de cofinancer les associations pour les actions spécifiques présentées et qui s'inscrivent dans les thématiques suivantes : culture, sport, éducation, prévention-tranquillité, parentalité, lien social, insertion et cadre de vie.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations liées au titre de la politique de la ville, et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir et tous les documents y afférents.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1<sup>er</sup> adjoint,

Vu le Contrat de Ville 2015-2020, signé le 25 juin 2015, qui prévoit une programmation annuelle sous forme d'Appels à Projets,

Vu la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, prorogeant la durée des Contrats de Ville jusqu'en décembre 2022,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2019 relative au protocole d'engagements réciproques et renforcés du Mantois 2020-2022,

Vu l'Appel à Projets spécifique adopté lors du Conseil Municipal du 29 novembre 2021,

Vu la délibération n° DELV-2022-03-07-1 du 07 mars 2022 portant adoption du budget principal de la Ville au titre de l'année 2022,

Considérant le rôle prépondérant des associations dans le maintien et le développement de la cohésion sociale sur le territoire de la Ville,

Considérant les actions présentées à la clôture de l'Appel à Projets intervenue le 3 janvier 2022,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 33 voix POUR, 4 abstentions (Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Madame Binta SY)

### DECIDE :

- **d'accorder** aux associations listées ci-dessous les subventions au titre du contrat de Ville 2015-2022, en réponse à l'Appel à Projets Politique de la Ville, pour la programmation 2022, selon les thématiques suivantes :

### Culture :

Associations	Actions	Montants
Collectif 12	ateliers de pratiques artistiques pour enfants et adolescents	2 000 €
Le Chaplin	Festi'Val	4 500 €
	vacances créatives	4 500 €

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
LFM	les ateliers Radios	2 000 €
	Expression Directe	1 000 €
Jeunesse sans Frontière	projet culturel théâtral	1 000 €
	projet culturel cinéma	1 000 €

**Sport :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
Taekwondo Val de Seine	tiers lieu éducatif et sportif	1 000 €
	tiers lieu éducatif et sportif (vétérans)	500 €
	tiers lieu éducatif et sportif féminin	500 €
Afro Caribbean Style	Hand Music	500 €
Mantes Muay Thai Club	sport et citoyenneté	1 500 €
Sport Attitude 78	sport et culture	1 500 €
FC Mantois	pratique sportive	24 000 €
ASM	Fête le Mur (section tennis)	800 €
	Mantois Sport en Seine Hors VVV	8 000 €
	Mantes Sport en Seine VVV	8 000 €

**Education :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
E.I.A.P.I.C	J'ai un projet donc je suis	1 000 €
	sur les chemins de la citoyenneté	2 000 €
	s'informer pour mieux s'orienter	2 000 €
Eveil Mat'Ins	sociabilisation de l'enfant et aide à la parentalité	3 000 €
Sigma F	Objectif BAC	2 000 €
	Sigma Up	3 000 €
	Sigma Sup	1 000 €
Diam's Music	court métrage citoyenneté	25 000 €
CHPM	révisions et médiation parentale	1 500 €
LFM	Made in quartier	1 000 €
Esprit XV	Plus-value éducative	5 000 €
ROBOTIC KIDS	Robotics Education	5 000 €

**Prévention tranquillité :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
Collectif Mantais de Médiation	médiation sociale et correspondants de nuit	37 726 €
C.I.D.F.F	accès au droit et accompagnement personnalisé	1 940 €

**Parentalité :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
Collectif des Femmes des Garennes	Baobab	2 500 €
E.I.A.P.I.C	Atelier parents-enfants Et si on jouait ?	1 000 €
K.J.P.F	Education parentale	1 500 €
SSAAD	médiation scolaire, éducative et familiale	1 000 €

**Lien social :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
LFM	émissions de société pour le vivre ensemble	2 000 €
	Y a pas d'âge	1 000 €
SSP	documentaire « coup de pédales contre les violences conjugales »	1 000 €
	All Day Week	4 000 €
RAP2D Réseau d'accompagnement	amélioration du tri et sensibilisation des habitants	2 000 €
Work'In Girl	marché solidaire	2 000 €
K.J.P.F	Médiation sociale	1 000 €
Voisins Malins	Mission d'information et de sensibilisation auprès des personnes âgées et de aidants	1 000 €
Afro Caribbean Style	chasse aux trésors culturels	500 €
IMMORT'ELLES	Droit à la parole	2 000 €
Jeunesse Physicien	Phyz Cup	2 000 €

**Insertion :**

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Montants</b>
IFDEV	lutte contre l'exclusion numérique	1 000 €
	formation linguistique à visée professionnelle	1 000 €
	cours du soir	1 000 €
La Croix Rouge Française	Alphabétisation	1 000 €
S.S.A.A.D	Projet intégré	1 500 €
	atelier « Initiation à l'informatique et au numérique »	500 €
K.J.P.F	ASL Autonomie et Pré-Emploi	1 500 €

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir ainsi que tout document y afférent.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc127713-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

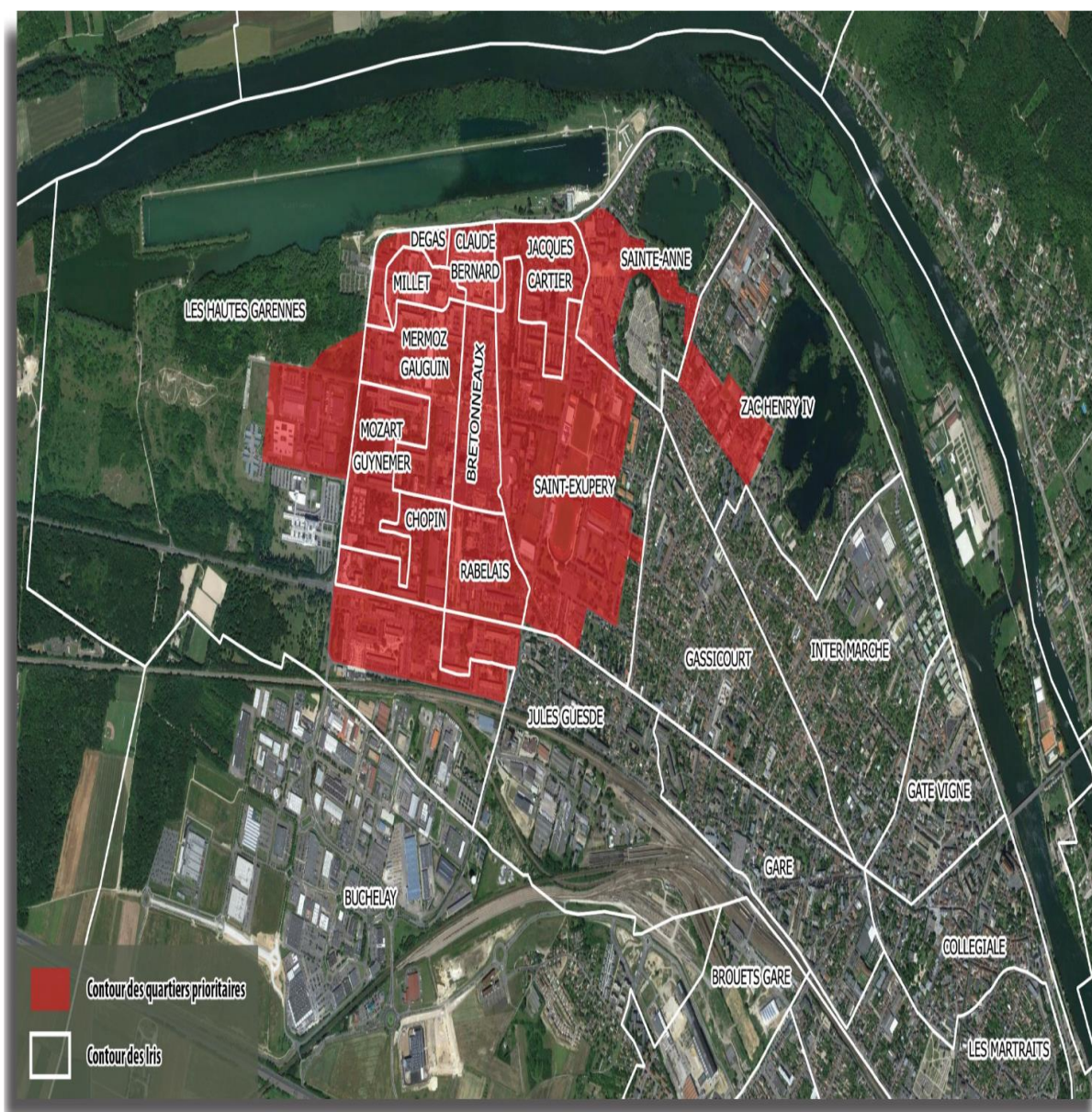
1er Adjoint au Maire



**VILLE DE MANTES-LA-JOLIE**

**APPEL A PROJETS**

**POLITIQUE DE LA VILLE 2022**



**LA DATE LIMITE DE RECEPTION EN LIGNE EST FIXEE AU 03 JANVIER 2022**

Consultable sur le site de la Ville de Mantes-la-Jolie  
<http://www.manteslajolie.fr/>



## VILLE DE MANTES-LA-JOLIE

### APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2022

#### *Le Contrat de Ville du Mantois 2015-2020 et le Protocole d'engagements renforcés et réciproques 2020-2022*

---

Le Contrat de Ville du Mantois 2015-2020, signé en 2015 et complété par un avenant annexé en 2020 dont la durée a été prolongée jusqu'en 2022 afin de permettre leur déclinaison concrète.

Dans ce contexte, la politique de la ville demeure un enjeu essentiel pour la cohésion du territoire et la réussite des habitants du quartier prioritaire et reste l'une des priorités pour la Ville.

La Ville de Mantes-la-Jolie entend poursuivre sa collaboration avec le tissu associatif qui se mobilise autour de projets de territoire partagés et d'appui au projet de développement en direction des habitants.

Le présent Appel à Projets vise à articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et d'emploi et de renouvellement urbain/cadre de vie ; piliers du Contrat de ville.

En effet, dans l'objectif de mobiliser tous les leviers disponibles, la ville de Mantes-la-Jolie met en place un Appel à Projets qui se décline annuellement en programme d'actions selon les domaines d'intervention et en fonction des compétences respectives de chaque partenaire du territoire.

Cet Appel à Projets constitue l'unique cadre de la mobilisation de l'enveloppe financière communale 2022 au titre des crédits spécifiques Politique de la Ville, sous réserve du vote du budget lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2021.

Les actions proposées devront plus particulièrement répondre aux besoins des habitants selon les trois piliers du Contrat de Ville :

#### **Pilier cohésion sociale :**

- Développer tous les moyens pour favoriser l'apprentissage, la persévérance scolaire et la réussite éducative des enfants et des adolescents, et le soutien aux élèves et leurs parents,

- Permettre aux publics les plus éloignés d'accéder aux actions culturelles et sportives,
- Favoriser l'autonomie des publics dans leurs démarches administratives
- Favoriser l'intégration des publics (maîtrise de la langue, connaissance territoriale,)
- Encourager l'offre de loisirs durant les vacances scolaires et en juillet mais notamment en août.
- Privilégier les initiatives pour réduire l'isolement de certains publics,

### **Pilier économie, emploi, formation :**

- Favoriser l'acquisition et/ou le développement des compétences de base (linguistique, organisationnelles) vers l'insertion socio-professionnelle et l'accès à la formation pour les adultes
- Promouvoir l'acquisition des savoirs numériques de base : accompagner les publics vers une familiarisation et une maîtrise de base des outils numériques afin d'acquérir une autonomie dans les domaines de la recherche d'emploi, de l'apprentissage de la langue française,
- Favoriser les opportunités de rencontres permettant de développer une offre d'information et d'accompagnement renforcé à l'emploi porteuse de méthodologies spécifiques de repérage et d'accompagnement par les partenaires, pour les publics cibles résidant en QPV.

Une attention particulière sera portée aux actions visant des publics spécifiques, en particulier les publics éloignés de l'emploi et de la qualification et les jeunes diplômés éloignés des réseaux économiques.

### **Pilier renouvellement urbain et cadre de vie :**

- Soutenir les initiatives de gestion de l'espace public (médiation sociale et culturelle, régulation des dysfonctionnements urbains et conflits d'usage, mixité des usages...),
- Favoriser les actions de proximité qui œuvrent pour le maintien et l'embellissement des pieds d'immeubles, la gestion des déchets, par des actions de sensibilisation voire de valorisation
- Favoriser l'appropriation par les habitants de leur cadre de vie, et les inciter à s'impliquer pour l'améliorer
- Développer la qualité de vie au travers d'expériences ou échanges sur la mobilisation et participation des différents publics autour de sujet commun pour construire des actions partagées
- Développer la sensibilisation et la promotion des mobilités douces de proximité (marche à pied, vélo...)

Les projets présentés devront également s'articuler autour des grands projets 2022 du territoire qui s'articulent autour de la mise en œuvre :

- **de l'acte 2 du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)** : Passée la première phase de concertation en 2019, des réunions publiques d'information et des balades urbaines de proximité dans le cadre du NPNRU. Ce projet ambitieux vise l'amélioration des conditions de vie des habitants et de l'attractivité des quartiers qui dépendent tant de l'évolution de la configuration physique du quartier que de son usage.

Il s'agit ici de donner tout son sens au renouvellement urbain en permettant la compréhension, l'acceptabilité et l'appropriation. Dans ce contexte, l'appel à projets soutiendra particulièrement les actions contribuant à l'amélioration du cadre de vie dans le quartier, pour favoriser le bien vivre, pour ceux qui y vivent, travaillent ou le fréquentent.

- **des assises de la transition écologique** : la Ville a lancé une importante concertation sur la question de l'environnement et organisé les Assises de la transition écologique (conférences, réunions de concertation, ateliers participatifs, film et débats). Ces temps d'échanges ont pour objectif de mobiliser les habitants et les usagers afin de construire un projet partagé et déployer des actions concrètes pour Mantes-la-Jolie.

- **des assises de la culture** qui prendra la forme d'une grande concertation publique animée par une riche programmation événementielle.

- **de la poursuite de la Cité Educative** pour laquelle la Ville est labellisée depuis 2019 et qui vise à conforter le rôle de l'École, assurer la continuité éducative et à promouvoir le champ des possibles.

- d'une **convergence des actions avec la labellisation « ville apprenante »** en valorisant toutes les actions qui répondent à l'apprentissage à tous les âges, formel et non-formel et particulièrement entre pairs.

- d'actions de **prévention et de sensibilisation à la santé publique** permettant ainsi la diffusion et l'application des mesures de prévention qui reste un enjeu de santé publique majeur.

Plus largement, les projets devront s'adresser aux habitants du quartier en politique de la ville et également prendre en compte des questions transversales (égalité femmes / hommes, enjeux de citoyenneté et de promotion des valeurs républicaines, lien social et l'accès aux droits...). Ils devront enfin promouvoir l'implication des publics visés.

Les porteurs de projets veilleront en amont des réalisations à se rapprocher des services opérationnels locaux pour accroître lisibilité et cohérence en direction des publics.

## ***Modalités de réponse à l'Appel à Projets***

---

L'Appel à Projets s'adresse à tous les porteurs de projets quelle que soit leur structure juridique (association loi 1901, établissement public, ...).

Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées (mise à jour des coordonnées de l'association, des membres du bureau, des statuts) et possèdent un numéro SIRET.

Les projets déposés doivent répondre aux objectifs présentés et s'adresser exclusivement en direction des habitants du quartier en politique de la ville.

Chaque action proposée devra s'inscrire dans le cadre d'un ou plusieurs axes du Contrat de Ville et répondre aux enjeux spécifiques du projet de territoire.

Un suivi et une évaluation des projets et du programme d'actions sont réalisés. L'évaluation doit permettre de réorienter si besoin les objectifs, d'aider à la décision et d'améliorer la connaissance des acteurs.

Aucun porteur de projet ne pourra prétendre au dit Appel à Projets sans avoir préalablement fourni le bilan de son action financée en 2021.

En répondant à l'appel à projets, le porteur s'engage également à s'inscrire dans une action collective en direction des habitants.

## ***Conditions d'éligibilité***

---

Outre la prise en compte des compétences de la Ville et des axes stratégiques du Contrat de Ville dans lesquels s'inscrit l'action, la sélection des projets prendra en compte le respect des critères suivants :

**La qualité du projet** : une attention particulière sera portée à la pertinence des besoins identifiés. Ils devront être justifiés par des éléments de diagnostic, de l'intérêt du projet sur le(s) territoire(s) impacté(s) et de son ancrage territorial.

**La cohérence de l'action** : la présentation des objectifs poursuivis doit être claire, synthétique et mettre en avant la complémentarité du projet avec les dispositifs de droit commun par la mise en œuvre de partenariats structurants et d'une méthodologie d'action en adéquation avec les objectifs et les publics ciblés.

**La constitution du dossier** :

Les porteurs de projet sont tenus d'assurer la présentation d'un budget et d'un plan de financement, sur lesquels devront apparaître l'ensemble des financements liés à l'action, y compris ceux de droit commun, de démontrer la concordance entre les moyens annoncés et les moyens existants et de fournir un bilan.

**Les publics cibles** : les actions doivent s'adresser aux habitants des quartiers prioritaires. Les objectifs de mixité femme/homme devront être clairement affichés et les moyens d'y parvenir argumentés.

**L'évaluation** : les porteurs de projets sont tenus de définir à minima trois indicateurs permettant d'apprécier et d'évaluer l'impact de l'action sur le territoire auprès des habitants des quartiers prioritaires.

**Citoyenneté et valeurs de la République** : les porteurs de projets s'engagent à respecter les principes républicains et les obligations et engagements permettant de garantir ces principes dans l'exécution de l'action proposée au financement.

- Plus-value apportée en complémentarité des dispositifs de droit commun et caractère innovant,
- Articulation et mobilisation des partenaires institutionnels et/ou associatifs pour assurer la cohérence et la pertinence de l'intervention en direction du public visé,
- Prise en compte du contexte local et de son évolution,
- Cohérence financière et recherche de co-financements,
- Capacité du porteur du projet à mener son action

### ***Calendrier de réalisation des actions :***

---

Les actions subventionnées doivent être réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Il est précisé que les crédits spécifiques de la Politique de la Ville n'ont pas vocation à financer de manière pérenne une structure ou son fonctionnement.

### ***Contenu du dossier de demande de subvention***

---

Votre dossier de demande de subvention au titre de la programmation municipale Politique de la Ville 2022 sera **en ligne le jeudi 02 décembre 2021 via le site internet de la Ville et pourra être instruit jusqu'au lundi 03 janvier 2022, 17h00 dernier délai.**  
**<http://www.manteslajolie.fr/>**

**Pour finaliser votre dossier de demande de subvention via le site internet de la Ville, vous devez obligatoirement télétransmettre les pièces suivantes :**

#### **Pièces obligatoires :**

- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale,
- Comptes approuvés par l'Assemblée Générale du dernier exercice clos (N-1) : bilan, compte de résultat détaillé et annexes, signés par le Président,
- Le plus récent rapport d'activité approuvé,
- Attestation d'assurance à jour,
- Compte(s)-rendu(s) pédagogique et financier des actions réalisées à l'année N-1.

**AUCUN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION NE SERA ACCEPTÉ SI CELUI-CI EST INCOMPLET OU COMPORTE DES DOCUMENTS VIERGES.**

**Pièces complémentaires :**

- Statuts de l'association en cas de modification,
- Attestation de régularité en ce qui concerne les cotisations employeurs,
- Liste du personnel (nom/prénom - type de contrat - date et durée du contrat),
- Délégation de Pouvoir donné par le représentant légal de l'association,
- Le rapport du commissaire aux comptes si le montant des fonds publics est supérieur à 150.000 €.
- Le bilan des actions subventionnées dans le cadre de l'Appel à Projet Politique de la Ville en 2021

**L'ensemble de votre dossier devra être adressé avant le lundi 03 janvier 2022 à 17h00 dernier délai.**

Le service Vie Associative et notamment l'Espace Numérique, situés à l'AGORA, se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en ligne de votre projet.

**AGORA - 254, boulevard du Maréchal Juin**

**Tél : 01 30 94 02 02 ou 06 40 54 94 35 - Email : [contactassociations@manteslajolie.fr](mailto:contactassociations@manteslajolie.fr)**

**Accueil administratif : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à la mission Politique de la Ville de Mantes-la-Jolie par téléphone au 01.34.00.16.46

**Délibération n°15 - POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJET 2022 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
LFM	3 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
Collectif 12	2 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
Le Chaplin	9 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	

**Délibération n°15 - POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJET 2022 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
Jeunesse sans Frontière	2 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
Taekwondo Val de Seine	2 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
Afro Caribbean Style	500 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
Mantes Muay Thai Club	1 500 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	



**Délibération n°15 - POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJET 2022 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
Sport Attitude 78	1 500 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFÉ, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
FC Mantois	24 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFÉ, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
ASM	16 800 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFÉ, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	

**Délibération n°15 - POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJET 2022 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
Witech	1 500 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFÉ, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
Eveil Mat'Ins	3 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFÉ, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
Sigma F	6 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFÉ, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
KJPF	1 500 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFÉ, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	

**Délibération n°15 - POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJET 2022 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
Diam's Music	25 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
CHPM	1 500 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
LFM	1 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
ROBOTIC KIDS	5 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	

**Délibération n°15 - POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJET 2022 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
SSAAD	1 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
E.I.A.P.I.C	5 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
Collectif Mantais de Médiation	37 726 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	Amadou DAFF, Anne-Marie BENOIT-MUSSET
Collectif des Femmes de Garennes	2 500 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	

**Délibération n°15 - POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJET 2022 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
E.I.A.P.I.C	1 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
LFM	3 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
SSP	5 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	

**Délibération n°15 - POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJET 2022 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
RAP2D Réseau d'accompagnement	2 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
Work'In Girl	2 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
K.J.P.F	1 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	

**Délibération n°15 - POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJET 2022 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
Voisin Malin	1 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
Afro Caribbean Style	500 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
Esprit XV	5 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFF, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	

**Délibération n°15 - POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJET 2022 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
IMMORT'ELLES	2 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFÉ, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
Jeunesse Physicien	2 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFÉ, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
C.I.D.F.F	1 940 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFÉ, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	



**Délibération n°15 - POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJET 2022 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
IFDEV	3 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFÉ, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
La croix Rouge Française	1 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFÉ, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	
S.S.A.A.D	2 000 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFÉ, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	

**Délibération n°15 - POLITIQUE DE LA VILLE - APPEL A PROJET 2022 - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

ASSOCIATION	MONTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NPPV
K.J.P.F	1 500 €	Mme AHAMADA DJAE, M. BASSE, M. BEDIER, Mme BENARD, Mme BENOIT-MUSSET, M. DAFE, Mme DESCHAMPS, Mme DIAW, Mme DUBOIS, M. DUMON, M. EL HAIMER, M. ESSABAK, Mme FORAY-JEAMMOT, M. GASSAMA, Mme HANDA, M. HUSSAIN, M. IKKEN, M. KOLOLO YAMFU, M. LAUNOIS, Mme LUANGKHAM-NABART, Mme MORILLON, Mme PEREIRA DIAS, Mme PHILIPPE, M. POTREL, MME ROBIOLLE, Mme SALTAN, M. SANTINI, Mme SUNER-LEFEU, M. THUET, Mme TSHIMANGA, M. Benjamin VIALAY, M. Michel VIALAY, Monsieur GONNOT		M. JAMMET, Mme HERVE, M. MMADI, Mme SY	



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alsin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Absents:

Monsieur Marc JAMMET, Madame Binta SY

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

**CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIALISÉ 2022**  
**- DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES**  
**YVELINES**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

*(DELV-2022-04-11-16)*

Le Contrat de Ville 2015-2020 est un document cadre de référence pour la Ville, l'Etat, le Conseil Départemental des Yvelines et la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise. La circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 a prorogé jusque fin 2022 la durée des contrats de ville. Une nouvelle prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 a été actée dans la Loi de finances 2022.

Depuis plusieurs années, le Département des Yvelines accompagne les projets de développement social des communes, en déployant une politique de solidarité en adéquation avec les besoins des territoires. Un nouveau programme de soutien, adopté le 27 novembre 2020 par l'assemblée délibérante, vient accompagner les communes ayant un quartier prioritaire ou en veille active au titre de la politique de la ville : le Contrat de Développement Social Territorialisé, avec pour objectif la déclinaison d'une stratégie territoriale en matière de développement social.

Il invite ainsi les communes à se projeter dans une planification d'actions répondant aux enjeux du territoire.

Dispositif contractuel d'un (1) an reconductible, établi entre la commune et le Département, il s'inscrit dans la déclinaison de la politique de solidarité mise en place à l'échelle du Département (insertion socio-professionnelle, action sociale, enfance et familles, et développement social local) pour accompagner les communes dans le développement d'une stratégie territoriale partagée en faveur des quartiers prioritaires.

Ce contrat encourt sur l'année civile 2022. Les candidatures seront recevables jusqu'au 15 avril 2022.

La Ville de Mantes-la-Jolie répond aux critères de cet outil contractuel pour l'accompagnement de projets qui, par leurs réalisations, présentent une valeur ajoutée au développement social et humain des Mantais.

Dans ce cadre, la Ville entend proposer trente et une (31) actions en corrélation avec les objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'agenda 2030 pour un montant global de 1 741 560 euros, portées par ses services municipaux, afin d'obtenir un co-financement du Département des Yvelines.

Les actions s'inscrivent dans les axes suivants :

- Axe 1 : Le soutien aux parents dans leur rôle éducatif : pour une demande de subvention de 61 844 euros, sur un montant total d'actions de 661 684 euros.
- Axe 2 : La promotion de l'autonomie des jeunes et des parcours de réussite : pour une demande de subvention de 237 500 euros, sur un montant total d'actions de 827 747 euros.
- Axe 3 : La lutte contre la paupérisation des publics, et contre l'exclusion liée aux nouvelles technologies et à la non maîtrise du français : pour une demande de subvention de 37 000 euros sur un montant total d'actions de 207 789 euros.
- Axe 4 : La lutte contre les violences intrafamiliales : pour une demande de subvention de 10 000 euros sur un montant total d'actions de 44 340 euros.

Le montant total des demandes de subventions présentées par les services municipaux est de 346 344 euros soit 19.88 % du montant global des projets inscrits.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter des subventions pour mener les actions déployées sur les orientations inscrites dans le Contrat de Développement Social Territorialisé, auprès du Conseil Départemental des Yvelines, et à signer tous les documents contractuels y afférent.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1<sup>er</sup> adjoint,

Vu la circulaire du Premier Ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers et la circulaire du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires du 7 mars 2019 d'orientations et de moyens de la politique de la ville,

Vu la commission permanente du 22 octobre 2021 du Conseil Départemental des Yvelines, approuvant le renouvellement du Contrat de Développement Social Territorialisé 2022,

Vu le Contrat de Ville du Mantois signé le 25 juin 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2019 relative au protocole d'engagements réciproques et renforcés du Mantois 2020-2022,

Considérant que depuis plusieurs années, le Département des Yvelines accompagne les projets de développement social des communes, en déployant une politique de solidarité en adéquation avec les besoins des territoires,

Considérant que le Contrat de Développement Social Territorialisé (CDST) vient accompagner les communes ayant un quartier prioritaire ou en veille active au titre de la politique de la ville,

Considérant que ce dispositif est matérialisé par une convention d'un (1) an reconductible, établi entre la Commune et le Département,

Considérant que les trente-et-une (31) actions proposées par la Ville pour un coût global de 1 741 560 euros et une demande de subventions de 346 344 euros, s'inscrivent dans quatre (4) axes du CDST,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,  
Par 34 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Pierre BEDIER)

**DECIDE :**

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions, dans le cadre du Contrat de Développement Social Territorialisé, auprès du Département des Yvelines,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions à conclure avec le Département des Yvelines, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc127733A-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire



## **TERRITOIRE D'ACTION DEPARTEMENTALE SEINE AVAL**

### **DISPOSITIF « CONTRAT DE DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIALISE 2022 »**

### **SOMMAIRE**

PREAMBULE.....	2
I. Les politiques de soutien du Département .....	2
II. Présentation du TAD Seine Aval .....	3
III. Contrat de Développement Social territorialisé.....	5
1. Article 1 : Présentation générale du Contrat de Développement Social Territorialisé.....	6
1. Définition du dispositif.....	6
2. Objet du dispositif.....	6
3. La consolidation du partenariat .....	6
2. Article 2 : Critères d'éligibilité .....	6
1. Communes et établissements publics éligibles au Contrat de Développement Social Territorialisé.....	6
2. Actions éligibles.....	7
3. Article 3 : Principales règles de financement du Contrat de Développement Social Territorialisé .....	7
1. Principes généraux.....	7
2. Règles relatives à la subvention demandée .....	8
3. Budget estimé de l'action.....	8
4. Dépenses .....	8
5. Modalités de versement du financement.....	8
4. Article 4 : Procédure .....	9
1. Le dépôt de candidature.....	9
2. Analyse et négociation du Contrat de Développement Social Territorialisé.....	9
3. Convention .....	10
5. Article 5 : Suivi et évaluation du Contrat de Développement Social Territorialisé .....	10
6. Article 6 : communication autour des projets.....	10

Les Yvelines, territoire de 1 466 488 habitants, cumule de nombreux atouts par sa localisation géographique et ses grands espaces naturels qui en font le poumon vert de la Région Ile de France. Le Département, reconnu pour son cadre de vie situé à proximité de Paris et autour de l'axe stratégique de la Seine, se positionne comme acteur incontournable de l'activité économique et touristique de l'agglomération parisienne. Inscrit dans une dynamique de développement à travers son implication dans les grands projets structurants relatifs aux enjeux socio-économiques, de l'habitat et de la mobilité, le Département entend déployer une politique de solidarité en adéquation avec les besoins des territoires.

## **I. LES POLITIQUES DE SOUTIEN DU DEPARTEMENT**

Depuis 2007, le Département des Yvelines s'est engagé dans une politique volontariste en matière de développement des territoires, perceptible à travers les différents dispositifs mis en œuvre visant à transformer les quartiers les plus fragilisés. Dans la continuité du discours prononcé par le Président du Conseil départemental le 5 juillet 2018, relatif au lancement du plan Yvelines d'amorce à la rénovation urbaine, le Territoire d'Action Départementale (TAD) Seine aval s'est inscrit dans cette lutte contre les inégalités territoriales en proposant un nouveau programme de soutien : le **Contrat de Développement Social Territorialisé**. Ce contrat est dédié aux communes et à leurs établissements publics, dont les quartiers sont classés en Politique de la ville ou en veille active avec pour objectif la déclinaison d'une stratégie territoriale en matière de développement social.

Le déploiement des politiques de solidarité du Département intervient dans différents domaines qui impactent le quotidien des Yvelinois. Le Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines (PRIOR'Y) accompagne les projets résidentiels et de restructuration urbaine des quartiers en difficulté afin de favoriser l'accès au logement. Soucieux de l'impact écologique de la consommation énergétique des logements et du confort de vie des habitants, le Département propose un programme de rénovation énergétique pour l'amélioration de l'habitat. Dans le champ des investissements lourds et d'accès à la mobilité, le Département est associé au développement des transports urbains, notamment sur les grands projets de gares Eole dont 9 stations seront localisées sur Seine Aval afin de prolonger la ligne du RER E à l'ouest parisien et ainsi relier Mantes-la-Jolie à la Défense. Dans le secteur est du territoire, la Tangentielle Ouest, Tram 13 express, en cours de création, permettra d'améliorer les déplacements franciliens entre Achères ville RER et Saint-Cyr l'école, en passant par Poissy et Saint-Germain-en-Laye. Ces grands projets d'infrastructure qui favorisent la mobilité, l'accès au logement et la requalification urbaine, visent à renforcer l'attractivité du territoire Seine Aval sur le plan économique et social.

Si le Département investit largement dans ces projets de grande ampleur, la collectivité consolide en parallèle, son intervention auprès des usagers par la création de services et de dispositifs qui viennent compléter sa politique de droit commun.

On notera la création d'Activ'ity, agence d'insertion Hauts de Seine et Yvelines dont la mission est de piloter le Programme d'Insertion pour l'emploi dans les Yvelines. Dans cette même volonté de répondre au plus près des besoins des habitants, le Département a impulsé le développement d'une politique d'accès aux soins permettant d'équiper les territoires de maisons médicales et ainsi lutter contre la désertification des professionnels de santé.

Enclin à l'innovation dans le domaine de l'éducation, l'action du Département ne se limite pas au bâti et participe à la définition de projets pédagogiques auxquels s'ajustent les conceptions architecturales, actuellement illustrées par les cités éducatives et le collège innovant qui en sont les exemples. C'est aussi à travers la dotation d'équipements et de supports numériques en faveur des collégiens que le Département favorise la réussite scolaire des élèves yvelinois. Au-delà du matériel numérique, la collectivité contribue au développement du numérique sur le territoire par la mise en œuvre d'un Schéma Directeur Territorial Numérique, délégué à l'agence Seine-et-Yvelines Numérique, qui fixe les orientations du Département en la matière.



Si l'ensemble de ces projets structurants ont vocation à transformer les quartiers sur le plan qualitatif, il convient de faire converger ces dispositifs d'investissements avec une politique d'accompagnement des populations permettant aux habitants de se projeter dans des quartiers en devenir disposant d'une offre de services étoffée ayant un effet sur le quotidien des citoyens.

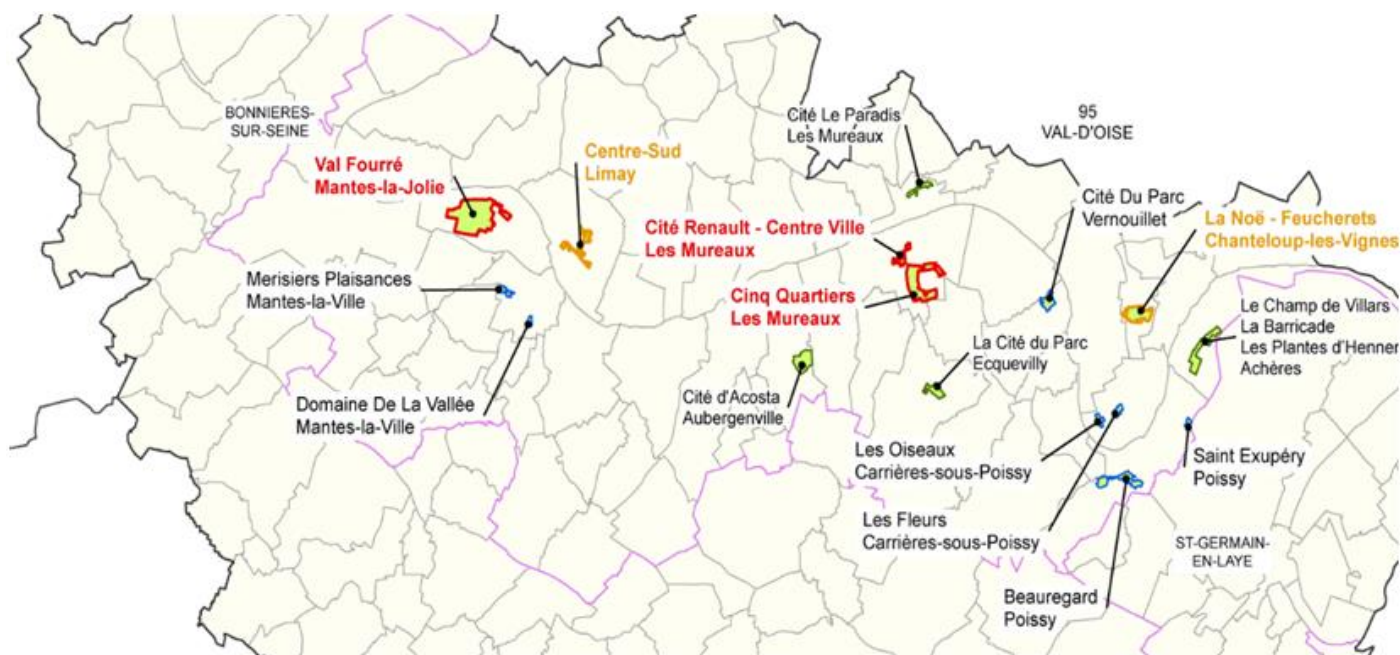
Ainsi, lors de la séance de l'assemblée délibérante du 31 janvier 2020, le Département a renforcé son ancrage dans la Politique de la ville en confirmant son engagement auprès des territoires prioritaires par la signature des protocoles d'engagements réciproques et renforcés visant à proroger les contrats de ville jusqu'en 2022.

A l'instar de la politique de soutien d'aide à l'investissement dédiée aux collectivités locales, le TAD Seine Aval souhaite renforcer son appui aux territoires fragilisés, à travers sa mission de solidarité qui nourrit son ambition d'intervenir au-delà des services de droit commun.

## II. PRESENTATION DU TAD SEINE AVAL





Le Territoire d'Action Départementale Seine Aval situé dans le nord du Département des Yvelines regroupe 74 communes et 419 922 habitants. 8 communes concentrent 12 quartiers en Politique de la ville soit, en 2013, 61 170 habitants, auxquels s'ajoutent, en 2015, 29 615 habitants des quartiers en veille active départementale répartis dans 4 communes distinctes. L'ensemble de ces quartiers totalisent 90 785 habitants, soit 22% de la population du territoire.

### GEOGRAPHIE PRIORITAIRE DU TAD SEINE AVAL



Géographie



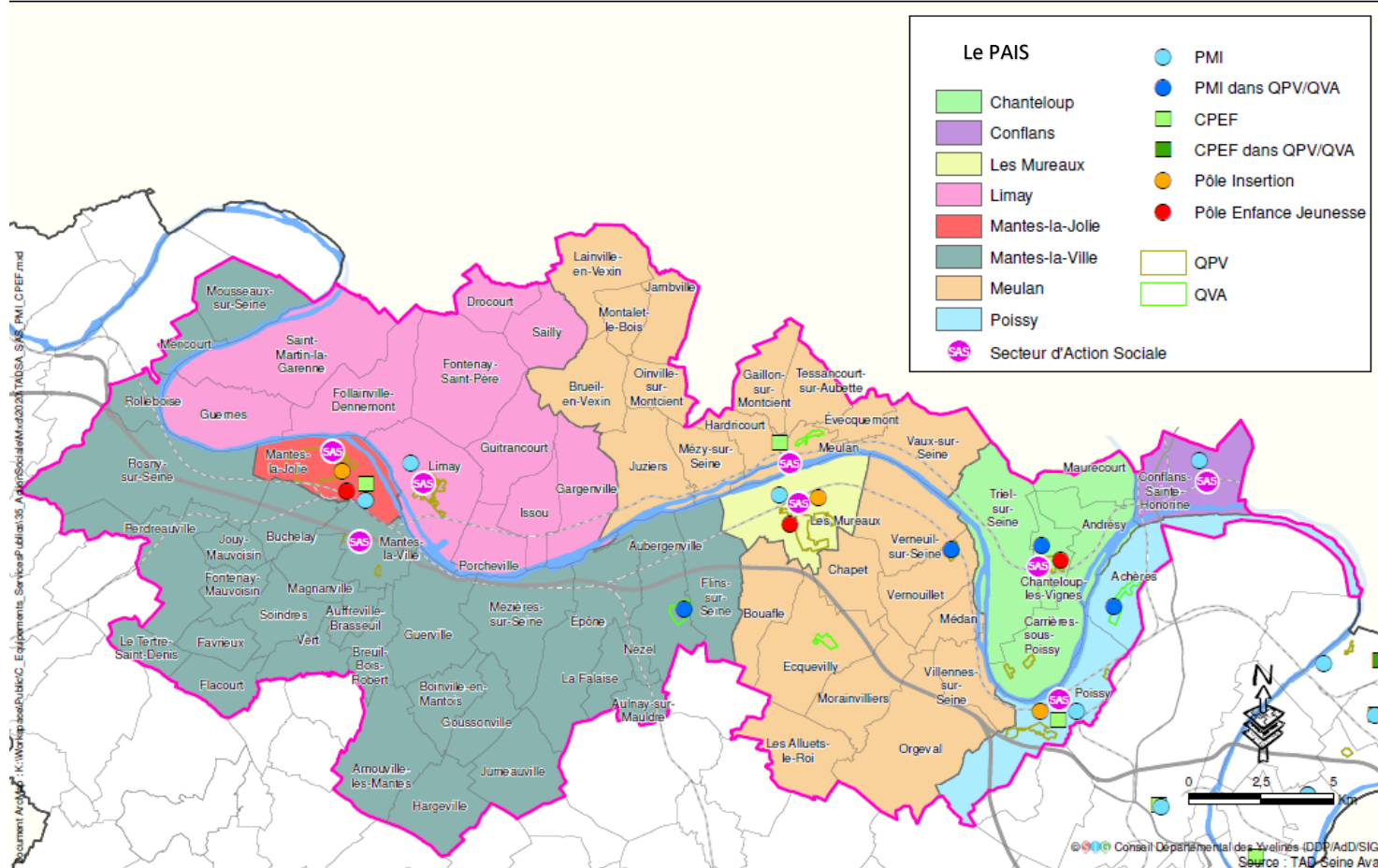
Géographie prioritaire de l'Etat depuis 2014 : 12 communes	}	 2 QPV* d'intérêt national ANRU
		 2 QPV* d'intérêt régional ANRU
		 7 autres QPV* (sans ANRU)
4 Communes « sorties » de la géographie Etat depuis 2014	}	 6 quartiers en veille départementale

\* Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) définis par le décret n° 2014-1750 du 30/12/2014

Ces quartiers cumulent des critères de précarité qui requièrent une intervention spécifique du Département visant à réduire les inégalités territoriales tant le plan urbanistique et que sur le volet social.

Afin de renforcer son action au sein des territoires, le Département s'est positionné en 2015 en tant qu'acteur de proximité incontournable, à travers une nouvelle organisation des services de droit commun permettant de répondre au plus près et au plus juste aux besoins identifiés des populations et des communes.

Ainsi, ont été déconcentrées les actions de solidarité du Département à travers la mise en place de six pôles mission sur le territoire : le pôle d'accompagnement à l'inclusion solidaire, le pôle enfance-jeunesse, le pôle insertion, le pôle santé, le pôle autonomie territoriale, la mission développement. Le TAD Seine Aval, territoire très étendu, a poursuivi cette logique en positionnant ses pôles de mission au sein de trois secteurs distincts permettant de répondre à un double objectif, celui de couvrir l'ensemble du territoire et de favoriser la proximité entre les services et les usagers.



Pour autant, dans une société en perpétuelle évolution et au contexte incertain, les indicateurs de fragilité imposent aux pouvoirs publics de réinventer leur mode d'action. Le TAD Seine Aval, engagé dans une politique de soutien auprès des collectivités depuis plusieurs années, a montré sa capacité à adapter son intervention face aux enjeux socioéconomiques du territoire.

La crise sanitaire a remis en question tout un système interférant les champs de la santé, de l'économie, du social, de l'éducation mais aussi et surtout de l'environnement. En parallèle des conséquences dramatiques recensées sur le plan humain, l'analyse de la situation a laissé place aux prises de conscience relatives à notre écosystème.

Dans cette situation inédite, où l'incertitude règne sur l'évolution de la société ajoutée au contexte budgétaire contraint qui pèse sur les institutions publiques, le TAD se veut acteur au profit d'une société plus durable.

### III. CONTRAT DE DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIALISE Outils d'une approche territoriale, sociale et environnementale

En vue de nourrir son ambition de soutenir les communes inscrites dans la géographie prioritaire du Département de manière pérenne, le TAD Seine Aval propose un outil de contractualisation annuel et en corrélation avec les politiques d'investissements déployées sur le territoire. Ce nouveau dispositif intitulé **Contrat de Développement Social Territorialisé, initié en 2021**, invite les communes et leurs établissements publics à se projeter dans une planification d'actions répondant aux enjeux du territoire sur le plan social et environnemental.

Si la notion de développement durable est principalement travaillée dans les projets d'aménagement et de constructions aboutissant pour certains à la labellisation « éco-quartier », l'idée est d'investir le champ social pour une prise en compte globale de cette notion au sein des politiques publiques déployées en faveur des sites prioritaires et qui repose sur trois piliers : l'économie, l'environnement et le social.

A travers ce plan de soutien, le TAD s'inscrit dans une politique de développement social urbain et environnemental, dans le cadre d'une approche territoriale convergente où action sociale et aménagement urbain viennent s'associer au profit des habitants des quartiers.

La contribution de tous les acteurs en faveur du Développement durable est donc essentielle à formaliser dans le cadre des politiques partenariales. Pour ce faire, il est proposé aux communes d'inscrire leur programmation en corrélation avec les objectifs de développement durable (ODD) fixés dans l'agenda 2030.

## OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Article 1 : PRESENTATION GENERALE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIALISE
---

### 1 **Définition du dispositif**

Le Contrat de Développement Social Territorialisé est un dispositif contractuel d'un an reconductible, établi entre le Département et une commune et/ou son établissement public. Il s'inscrit dans la déclinaison de la politique de solidarité mise en place à l'échelle du Département pour accompagner les communes dans le développement d'une stratégie territoriale partagée en faveur des quartiers prioritaires. Ce contrat court sur l'année civile 2022 et sera renouvelable après délibération des instances de pilotage.

Les candidatures seront recevables du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 15 avril 2022 inclus, comme précisé à l'article 4.

La convention est signée pour une année civile.

### 2 **Objet du dispositif**

Ce dispositif a pour objet de proposer aux communes et à leurs établissements publics un outil de planification dans le domaine du développement social urbain et environnemental ayant pour vocation de faire corrélérer les politiques d'investissement et les politiques de solidarité du Département. L'intérêt est également de permettre aux communes de présenter une programmation adaptée à leur spécificité.

Le TAD Seine Aval propose de soutenir les programmes d'actions concourant au développement social des communes. Les actions retenues visent à répondre aux orientations principales de la commune mais aussi à s'inscrire dans le champ des compétences du Département et de ses orientations prioritaires dans le cadre de sa politique de développement : Insertion socio-professionnelle, Action sociale, Enfance et familles, et Développement social local.

### 3 **La consolidation du partenariat**

Les communes et/ou établissement publics bénéficieront d'une ingénierie d'accompagnement dans l'élaboration de leur programme d'actions. Ce document de contractualisation consolidera le partenariat dans chaque étape du programme, de la conception à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre des actions.



Article 2 : CRITERES D'ELIGIBILITE

**1 Communes et établissement publics éligibles au Contrat de Développement Social Territorialisé**

Le Contrat de Développement Social Territorialisé s'adresse exclusivement aux communes et à leurs établissements publics situés sur le Territoire de Seine Aval. Elles doivent comprendre un quartier Politique de la ville (QPV) ou un quartier classé en veille active.

**TERRITOIRES ELIGIBLES AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIALISE**

Type de quartier	Commune	Nom du quartier	Nombre d'habitants QPV(2013)/QVA (2015)
<b>QPV en Programme ANRU d'Intérêt National (PRIN)</b>	Les Mureaux	Cinq quartiers	10 629
	Mantes-la Jolie	Val Fourré	21 352
<b>QPV en Programme ANRU d'Intérêt Régional (PRIR)</b>	Chanteloup-les-Vignes	Noë-Feucherets	5 729
	Limay	Centre-Sud	3 503
<b>QPV hors Programme ANRU</b>	Carrières-sous-Poissy	Fleurs	2 892
		Oiseaux	1 606
	Mantes-la-Ville	Domaine de la Vallée	1 194
		Merisiers Plaisances	2 515
	Poissy	Beauregard	5 594
		Saint Exupéry	1 750
	Les Mureaux	Cité Renault - Centre-Ville	1 940
Vernouillet	Cité du Parc	2 472	
<b>Quartiers en Veille active départementale</b>	Achères	Le Champ de Villars, La Barricade, Les Plantes d'Hennemont, La Sablière	13 968
	Aubergenville	Cité d'Acosta	5 179
	Ecquevilly	Cité du Parc	4 192
	Meulan	Cité Le Paradis	6 279

**2 Actions éligibles**

Les actions devront s'inscrire dans les orientations suivantes :

- Le soutien aux parents dans leur rôle éducatif,
- La promotion de l'autonomie des jeunes et des parcours de réussite,
- La lutte contre la paupérisation des publics, l'exclusion liée aux nouvelles technologies et à la non maîtrise du français,
- La lutte contre les violences intrafamiliales.

Les objectifs prioritaires seront fixés conjointement entre le Territoire d'Action Départemental Seine Aval et la commune et définis dans la convention « Contrat de développement social territorialise ».

## Article 3 : PRINCIPALES REGLES DE FINANCEMENT DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIALISE

Les informations données ne sont pas exhaustives et les bénéficiaires sont invités à lire attentivement la convention qui leur sera transmise car elle constitue la base juridique de la subvention.

### 1 **Principes généraux**

Les subventions sont soumises aux principes de cofinancement et d'interdiction du double financement.

#### ***Principe de cofinancement***

La subvention du Département ne peut financer la totalité des coûts de l'action concernée. Le demandeur doit contribuer financièrement à la réalisation de l'action par l'apport de ressources propres. La contribution financière de tiers (sous la forme d'un concours public ou privé) est possible.

#### ***Principe d'interdiction du double financement***

Les crédits alloués au titre du Contrat de Développement Social Territorialisé ne peuvent se cumuler avec les autres aides départementales portant sur la même action. Afin d'éviter un double financement, les prestations de service pourront être prises en charge mais ne pourront pas faire l'objet d'une demande de financement par les associations dans le cadre de l'AAP Politique de la ville et Développement social urbain. Le demandeur doit indiquer les sources et montants de tout autre financement dont il bénéficie ou demande à bénéficier au cours du même exercice pour la même action.

### 2 **Règles relatives à la subvention demandée**

- La subvention du Département n'excèdera pas (80 %) du total des coûts éligibles par action.
- La commune est tenue d'apporter une contribution financière d'au moins 20 % du total des coûts éligibles, par action.
- L'aide financière totale octroyée aux communes par le Département dans le cadre du Contrat de Développement Social Territorialisé est plafonnée à 50% du coût du programme d'actions (en valorisant toutes les aides : CUI, mise à disposition de locaux, etc.).
- Les contributions en nature (bénévolat de particuliers ou d'entreprises, etc.) ne peuvent être acceptées.

### 3 **Budget estimé de l'action**

#### **Le budget doit être détaillé et équilibré.**

La demande de subvention doit comporter un budget prévisionnel détaillé (voir formulaire de demande). Le budget prévisionnel doit être en équilibre : les deux totaux (recettes et dépenses) doivent être les mêmes, puisque les recettes disponibles (dont la subvention sollicitée auprès du Département) devront financer les dépenses prévues. Les postes relatifs à la réalisation de l'action sont inclus, et pas seulement ceux pour lesquels un financement est demandé.

### 4 **Dépenses**

Les dépenses doivent inclure les coûts prévisionnels exclusivement nécessaires pour la mise en œuvre de l'action.

Les dépenses préalablement engagées pour le déroulement de l'action, soit avant le vote de la subvention par le Conseil départemental ou par la Commission permanente, pourront être prises en compte, sous réserve de la validation du projet, et doivent porter sur des projets menés au cours de l'année du contrat.

Les dépenses éligibles comprennent le montant HT des charges de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions retenu.

Sont éligibles les frais suivants :

- L'achat de matériel (petits équipements, fournitures administratives, alimentation...),
- Les prestations : afin d'éviter un double financement, les prestations de service pourront être prises en charge mais ne pourront pas faire l'objet d'une demande de financement par les associations dans le cadre de l'AAP Politique de la ville et Développement social urbain.

Ne sont pas éligibles les projets dont la mise en œuvre repose exclusivement sur des frais de personnel.

## 5 **Modalités de versement du financement**

Le versement de la subvention s'apprécie par exercice budgétaire et sera versé en deux temps :

- Un acompte de 70% est versé dès la signature de la convention par le Département et par la commune.
- Le solde de 30% est versé à réception du bilan qualitatif et financier sur la base des dépenses réalisées. La commune devra fournir une demande de versement de solde de l'ensemble du programme d'action annuel.

## Article 4 : PROCEDURE

Après avoir reçu le dossier de candidature, le TAD Seine Aval s'engage aux côtés des communes et propose un partenariat étroit à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'actions. Ce partenariat se conclut par la définition d'une œuvre calibrée au plus près des besoins.

Pour recevoir le soutien du Département dans le cadre du Contrat de Développement Social Territorialisé, le projet doit proposer :

- Une approche à l'échelle de la commune permettant une intégration des publics,
- Des réponses opérationnelles.

Le programme d'actions est proposé pour une année civile. Après évaluation par les services du TAD, le programme pourrait faire l'objet d'un ajustement négocié entre le porteur et le Département. Une nouvelle convention d'une année pourrait être signée en 2023.

### 1 **Le dépôt de candidature**

La candidature au dispositif Contrat de Développement Social Territorialisé se décline en 4 étapes :

- 1 Les communes et leurs établissements publics éligibles sont informés du lancement de l'appel à candidature « Contrat de Développement Social Territorialisé 2022 » par le TAD Seine Aval et sont invitées à déposer leur candidature.
- 2 Les candidatures sont déposées via le portail des subventions du 1<sup>er</sup> janvier au 15 avril 2022 inclus et devront comporter les pièces suivantes :
  - Le bilan du Contrat de Développement Social Territorialisé 2021 pour les communes ou établissements publics ayant bénéficié d'un CDST en 2021. Celui-ci comporte un bilan quantitatif, qualitatif et financier par action, ainsi qu'un bilan global par axe et un récapitulatif financier. Les formulaires utilisés sont communiqués par le TAD Seine Aval aux communes.
  - Un tableau récapitulatif de la programmation (actions + éléments financiers) accompagné d'une fiche-action par projet proposé. Les formulaires à utiliser seront communiqués aux communes par le TAD Seine Aval.
  - La délibération autorisant le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du Contrat de Développement Social Territorialisé.
  - Un RIB.
- 3 Mise en place d'entretiens techniques entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 avril 2022 dans le cadre de l'instruction des demandes de subventions.

- 4 Tenue d'un comité de pilotage pour valider le bilan du CDST 2021 et le programme d'action du CDST 2022. Le comité de pilotage est composé du Maire ou de son représentant, du directeur des services concernés, du Directeur du Territoire d'Action Départemental, et de ses services concernés. Les candidatures sont analysées au regard des orientations départementales et des critères du Contrat de Développement Social Territorialisé. Elles sont arbitrées par ailleurs au regard des critères suivants :
- le bilan du Contrat de Développement Social Territorialisé 2021 et notamment l'efficacité des actions et le niveau de qualité des projets présentés par la commune,
  - la capacité de la commune à mobiliser d'autres subventions publiques pour rendre opérationnel son projet de développement social communal, en direction des quartiers prioritaires.

## **2 Analyse et négociation du Contrat Départemental Social Territorialisé**

En préalable de cette négociation, les modalités d'association du TAD pour l'élaboration du Contrat Départemental Social Territorialisé sont clairement établies avec la commune et l'ensemble des partenaires du projet.

Principales étapes préalables à la procédure d'instruction :

- Communication du Contrat et identification conjointe des orientations à soutenir,
- Elaboration du plan d'action communal,
- Dépôt des demandes de subvention,
- Passage en Conseil départemental ou en Commission permanente,
- Rédaction de la convention par le Département pour signature par les 2 parties.

La commune peut solliciter le TAD pour obtenir des informations et des précisions complémentaires.

## **3 Convention**

La convention formalise le partenariat entre le TAD et la commune. Elle fixe les orientations retenues, et valide le plan d'actions, les objectifs qualitatifs et quantitatifs, les moyens engagés par la commune pour y parvenir, le niveau de financement du Département, et les modalités d'évaluation.

Y sont annexés :

1. Une présentation détaillée du plan d'actions,
2. Un tableau synthétisant le programme financier par action, comportant l'ensemble des dépenses et des recettes affectées aux dites-actions.

<b>Article 5 : SUIVI ET EVALUATION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT SOCIAL TERRITORIALISE</b>
--

Pour chaque action financée, deux réunions annuelles de suivi et un comité de pilotage devront être organisés auxquels l'ensemble des financeurs seront conviés.

Les comités de suivi auront pour rôle de faire le point sur l'état d'avancement des projets et de veiller à la bonne réalisation du programme.

Le comité de pilotage annuel aura pour objectif de valider les bilans, de définir les orientations du programme suivant et de réajuster si nécessaire. La programmation des actions pour l'année suivante sera proposée et validée par ce comité de pilotage.

Un calendrier précis des ateliers, interventions, temps forts, indiquant les dates et lieux de déroulement des actions devra être fourni au TAD Seine Aval lors du dépôt du programme d'action entraînant la signature de la convention. Le TAD Seine Aval devra être informé de toute modification d'action au minimum un mois avant celle-ci.



Le bilan du plan d'actions sera à transmettre dans les deux mois qui suivront la fin du contrat.

## Article 6 : COMMUNICATION AUTOUR DES PROJETS

Toute communication fera l'objet d'une information préalable aux services du Département.

La commune ou l'établissement public retenu s'engage à faire figurer de manière claire le soutien départemental sur l'ensemble des supports de communication liés au projet en y faisant apparaître le logo qui lui sera fourni.

La commune ou l'établissement public retenu s'engage à informer le TAD Seine Aval du programme au moins un mois avant la date des événements organisés.

Les services du Département pourront être amenés à communiquer, réaliser des photos et des vidéos sur place des différentes actions.

### ANNEXES

- Modèle de formulaire de fiche action
- Modèle de bilan de la fiche action



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

# DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES \_ ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - CENTRE DE LOISIRS

## NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2022-04-11-17)

En réponse aux besoins très prégnants des familles, la Ville de Mantes-la-Jolie s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique active de développement et de renouvellement de l'offre d'équipements et de services à destination des enfants et en soutien à la parentalité. L'objectif visé est de s'épanouir pleinement dans un territoire rénové, attractif et dynamique, pour un développement solidaire et durable.

Pour les enfants en âge d'être scolarisés, la Ville souhaite favoriser la réussite éducative des élèves en leur proposant à la fois des établissements scolaires et des activités hors temps scolaire de qualité dans une logique de prévention des difficultés éducatives et l'apprentissage du vivre ensemble. Ainsi, dans le quartier des Garennes, les enfants de six (6) à onze (11) ans sont aujourd'hui accueillis dans les locaux du Centre de Vie Sociale (CVS) des Garennes. Sur le long terme, cette cohabitation devient problématique et nécessite impérativement la création d'un accueil collectif de mineurs clairement identifié au sein d'un local dédié dans le même quartier (Val Fourré Nord – Garennes).

La réalisation de ce projet est destinée à améliorer durablement la qualité de l'accueil, de créer des nouvelles places (quarante-huit (48) places de niveau maternel en complément des quatre-vingt (80) places de niveau élémentaire) et de diversifier les activités proposées aux enfants. Il conduira également à un redéploiement d'animations au sein du CVS des Garennes à destination des familles.

La convention d'objectifs et de gestion, signée entre la caisse nationale des allocations familiales et l'Etat, pour la période 2018-2022, porte sur les missions emblématiques de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Dans ce cadre, la CAF des Yvelines peut apporter une aide financière à l'investissement sur fonds locaux pour des projets de création de places nouvelles au sein des accueils de loisirs sans hébergement, à hauteur de 2 000 euros maximum par place nouvelle (seules 60% des nouvelles places étant prises en compte pour le calcul de la subvention).

Cette subvention en investissement apportée par la CAF des Yvelines pour la création des quarante-huit (48) nouvelles places de niveau maternel au sein du nouvel accueil collectif de mineurs sur le secteur des Garennes permettrait donc de contribuer à sa réalisation selon le plan de financement suivant :

<i>Intitulé de l'action</i>	<i>Coût estimatif de l'opération (€ HT)</i>	<i>Coût estimatif de l'opération (€ TTC)</i>	<i>Subvention CAF des Yvelines sollicitée (€)</i>	<i>Subvention CAF des Yvelines sollicitée (% HT)</i>	<i>Autres subventions obtenues (€)</i>	<i>Autres subventions obtenues (% HT)</i>	<i>Part communale (€ HT)</i>	<i>Part communale (% HT)</i>	<i>Part communale (€ TTC)</i>
Création d'un nouvel accueil collectif de mineurs (quartier des Garennes)	2 123 500 €	2 548 200 €	57 600 €	3%	830 050 €	39%	1 235 850 €	58%	1 660 550 €
	2 123 500 €	2 548 200 €	57 600 €	3%	830 050 €	39%	1 235 850 €	58%	1 660 550 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter une aide financière à l'investissement d'un montant de 57 600 euros, auprès de la CAF des Yvelines au titre des fonds locaux, pour la création d'un nouvel accueil collectif de mineurs sur le quartier des Garennes, afin de contribuer à la réalisation de cette opération structurante pour la Ville.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1<sup>er</sup> adjoint,

Vu la convention d'objectifs et de gestion, signée entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales et l'Etat, pour la période 2018-2022,

Considérant la politique active de développement et de renouvellement de l'offre d'équipements et de services à destination des enfants et en soutien à la parentalité,

Considérant que la création d'un nouvel accueil collectif de mineurs dans le secteur des Garennes concourt à la réussite éducative des élèves du quartier en leur proposant des établissements et des activités hors temps scolaire de qualité dans une logique de prévention des difficultés éducatives et d'apprentissage du vivre ensemble,

Considérant la nécessité de relocaliser l'accueil collectif de mineurs sur le secteur des Garennes en un lieu plus adapté et mieux dimensionné,

Considérant la création de quarante (48) places nouvelles de niveau maternel en complément des quatre-vingt (80) places de niveau élémentaire au sein du projet de création du nouvel accueil collectif de mineurs sur le secteur des Garennes,

Considérant l'Appel à Projets de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines proposant des aides à l'investissement sur fonds locaux pour des projets de création de places nouvelles au sein des accueils de loisirs sans hébergement,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,  
Adopté à l'UNANIMITÉ

**DECIDE :**

- **d'approuver** la réalisation du projet de création d'un accueil collectif de mineurs sur le secteur des Garennes,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter une aide financière à l'investissement d'un montant de 57 600 euros, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines au titre des fonds locaux, pour le financement de l'accueil collectif de mineurs sur le secteur des Garennes,
- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents contractuels y afférents.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc127773-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

# DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2022

## NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2022-04-11-18)

Créée par l'article 172 de la loi de Finances pour l'année 2009, la Dotation Politique de la Ville (ex-Dotation de Développement Urbain) bénéficie aux communes de métropole et d'outre-mer selon des critères nationaux. Cette dotation vise à compléter la logique de péréquation prévalant dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine par un soutien renforcé aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Les critères d'éligibilité ont été modifiés par l'article 259 de la loi de Finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018 entraînant l'élargissement du nombre de communes éligibles au niveau national (200 communes au total contre 180 précédemment). Dans les Yvelines, les villes de Limay et de La Verrière sont désormais concernées par la Dotation Politique de la Ville (DPV) au même titre que les villes de Mantes-la-Jolie, Chanteloup-les-Vignes, Les Mureaux et Trappes.

Le périmètre d'intervention des équipements et des actions financées au titre de la DPV peut être non seulement celui des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (« quartier QPV »), mais également celui des zones à la périphérie de ceux-ci (notion de « quartier vécu »), dès lors que ces équipements et actions profitent aux habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Cette dotation a vocation à financer la réalisation de projets d'investissement (jusqu'à 80% de taux de subvention) ou de dépenses de fonctionnement (pas de taux plafond) correspondant aux objectifs fixés par le contrat de ville local. Sur l'exercice 2022, les crédits seront affectés prioritairement aux opérations suivantes : opérations de dédoublement des classes grande section des écoles situées en zones REP et REP+, construction de bâtiment ou de nouvelles salles de classe, travaux des bâtiments scolaires les plus dégradés des quartiers prioritaires, construction d'établissements d'accueil du jeune et des structures d'animation de la vie sociale, construction, extension ou rénovation d'équipements sportifs de proximité en cohérence avec les mesures prises par l'agence nationale du sport dans les quartiers prioritaires, amélioration de l'accès aux services.

Le nouveau projet de renouvellement urbain du quartier du Val Fourré entre désormais dans sa phase opérationnelle. L'objectif visé est de permettre aux habitants et usagers de s'épanouir pleinement dans un territoire rénové, attractif et dynamique, pour un développement solidaire et respectueux de l'environnement. Il s'agit notamment de contribuer à la réussite éducative des élèves du quartier en améliorant les conditions d'enseignement et d'apprentissage. Le projet de création de deux (2) salles de classes supplémentaires ainsi que la végétalisation de la cour de l'école Pierre de Coubertin s'inscrivent ainsi dans cette perspective. De même, le déploiement des solutions Wifi dans les écoles permettra d'accroître les différents dispositifs éducatifs mis à disposition des enseignants.



La définition d'une stratégie d'excellence sportive constitue également l'une des composantes essentielles du nouveau projet de renouvellement urbain du Val Fourré, permettant ainsi de répondre aux enjeux de modernisation de l'offre sportive, d'adaptation aux activités émergentes, d'accueil de compétition de haut niveau, d'accessibilité à toutes les personnes en situation de handicap, de santé public et d'inclusion sociale. Pour cela, la Ville souhaite procéder à des travaux de réfection des installations sportives du complexe sportif Jean-Paul David (stade d'athlétisme, terrains de basket et de football) ainsi que du plateau sportif des Ecrivains situé à l'angle de la rue Bossuet et de l'avenue du Général de Gaulle.

Enfin, la Ville entend poursuivre la réalisation tout au long de l'année de chantiers jeunes, dans une double logique d'entretien de ses équipements et d'insertion professionnelle des jeunes Mantais, qui découvrent par ces chantiers les codes professionnels et/ou des métiers méconnus.

Aussi, l'aide financière apportée au titre de la Dotation Politique de la Ville sur l'exercice 2022 permettrait de contribuer à la réalisation de ces différents projets selon le plan de financement suivant :

Objectif d'intervention Opération d'investissement	Opération	Coût estimatif de l'opération (€ HT)	Coût estimatif de l'opération (€ TTC)	Subvention DPV 2022 sollicitée (€)	Subvention DPV 2022 sollicitée (% HT)	Autres subventions sollicitées (€)	Autres subventions sollicitées (% HT)	Part communale (€ HT)	Part communale (% HT)	Part communale (€ TTC)
Amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage scolaires	Création salles de classe supplémentaires et végétalisation cour d'école Pierre de Coubertin	574 920 €	689 904 €	340 344 €	59%	62 100 €	11%	172 476 €	30%	287 460 €
Modernisation de l'offre sportive	Réfection du stade d'athlétisme Jean Paul David	1 329 017 €	1 594 820 €	344 509 €	26%	585 803 €	44%	398 705 €	30%	664 509 €
Création d'une nouvelle offre sportive répondant à des demandes de pratique d'activités émergentes, vecteur de mixité sociale	Réfection du terrain multisport des Ecrivains	173 210 €	207 852 €	95 266 €	55%	25 982 €	15%	51 963 €	30%	86 605 €
Création d'une nouvelle offre sportive répondant à des demandes de pratique d'activités émergentes, vecteur de mixité sociale	Réfection des terrains de football (annexe 1) Jean-Paul David	571 000 €	685 200 €	314 050 €	55%	85 650 €	15%	171 300 €	30%	285 500 €
Modernisation de l'offre sportive	Réfection des terrains de basket Jean Paul David	241 900 €	290 280 €	133 045 €	55%	36 285 €	15%	72 570 €	30%	120 950 €
Amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage scolaires	Déploiement solution Wifi dans les écoles maternelles	128 383 €	154 060 €	89 868 €	70%	- €	0%	38 515 €	30%	64 192 €
<b>Sous-total DPV 2022 Investissement</b>		<b>2 648 147 €</b>	<b>3 177 776 €</b>	<b>1 317 082 €</b>	<b>50%</b>	<b>759 535 €</b>	<b>29%</b>	<b>794 444 €</b>	<b>30%</b>	<b>1 324 074 €</b>
Intitulé Fonctionnement	Détail de l'opération	Coût estimatif de l'opération (€ HT)		Subvention DPV 2022 sollicitée (€ HT)	Subvention DPV 2022 sollicitée (% HT)	Autres financements à solliciter (€)	Autres financements à solliciter (% HT)	Part communale (€ HT)	Part communale (% HT)	
Mobilisation des jeunes éloignés de l'emploi et de la formation	Poursuite des chantiers jeune	132 309 €		10 000 €	8%	80 000 €	60%	42 309 €	32%	
<b>Sous-total DPV 2022 Fonctionnement</b>		<b>132 309 €</b>		<b>10 000 €</b>	<b>8%</b>	<b>80 000 €</b>	<b>60%</b>	<b>42 309 €</b>	<b>32%</b>	
<b>Total DPV 2022</b>		<b>2 780 456 €</b>		<b>1 327 082 €</b>	<b>48%</b>	<b>839 535 €</b>	<b>30%</b>	<b>613 840 €</b>	<b>22%</b>	

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention de 1 327 082 euros au titre de la Dotation Politique de la Ville sur l'exercice 2022 auprès de la Préfecture des Yvelines, afin de réaliser les projets suivants : création de classes supplémentaires et végétalisation de la cour de l'école Pierre de Coubertin, câblage des classes des écoles maternelles, réfection des installations sportives du complexe sportif Jean-Paul David (stade d'athlétisme, terrains de basket et de football) ainsi que du plateau sportif des Ecrivains situé à l'angle de la rue Bossuet et de l'avenue du Général de Gaulle, ainsi que le financement de chantiers-jeunes.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1<sup>er</sup> adjoint,

Vu loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Considérant que la création de classes supplémentaires et végétalisation de la cour de l'école Pierre de Coubertin, câblage des classes des écoles maternelles, la réfection des installations sportives du complexe sportif Jean-Paul David (stade d'athlétisme, terrains de basket et de football) ainsi que du plateau sportif des Ecrivains situé à l'angle de la rue Bossuet et de l'avenue du Général de Gaulle concourent à l'amélioration du cadre de vie des habitants, le renforcement de la mixité et de la cohésion sociale dans une logique d'apprentissage du vivre ensemble, la réussite éducative des élèves du quartier prioritaire du Val Fourré,

Considérant le double intérêt d'entretien des locaux et d'insertion professionnelle des chantiers-jeunes,

Considérant que la Dotation Politique de la Ville permet d'apporter un soutien financier renforcé aux opérations situées dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et quartiers vécus, et répondant aux objectifs fixés dans le contrat de ville,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Adopté à l'UNANIMITÉ

### DECIDE :

- **d'approuver** la réalisation du projet de création de classes supplémentaires et végétalisation de la cour de l'école Pierre de Coubertin, câblage des classes des écoles maternelles, de réfection des installations sportives du complexe sportif Jean-Paul David (stade d'athlétisme, terrains de basket et de football) ainsi que du plateau sportif des Ecrivains situé à l'angle de la rue Bossuet et de l'avenue du Général de Gaulle, ainsi que la poursuite des chantiers-jeunes,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter les financements correspondants à hauteur de 1 327 082 euros au total, au titre de la Dotation Politique de la Ville sur l'exercice 2022,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents contractuels y afférents.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc127959-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire



DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

# ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

## NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2022-04-11-19)

Le secteur du Val Fourré, représentant près de la moitié de la population de la Ville de Mantes-la-Jolie, fait l'objet depuis plusieurs années de nombreuses attentions afin de retrouver une nouvelle dynamique urbaine, d'améliorer les conditions de vie des habitants et de participer ainsi au changement d'image de la ville et au développement de son attractivité.

Dans la continuité des opérations menées sur la partie nord du Val Fourré, la transformation du quartier se poursuit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention signée avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Dans cette perspective et parmi les différents domaines d'intervention, la définition d'une stratégie sportive occupe un rôle essentiel afin d'inscrire le Val Fourré et plus largement le territoire du Mantois dans une dynamique d'excellence sportive, tant en matière de pratique quotidienne que de compétition de haut niveau. Il s'agit ainsi de répondre aux enjeux de modernisation de l'offre sportive, d'adaptation aux nouvelles activités et pratiques sportives émergentes, d'innovation, d'accessibilité, de santé, de réussite éducative et d'inclusion sociale.

L'aménagement et la mise en service, ces derniers mois, d'un nouvel espace sportif de proximité, en accès libre, composé de terrains de Basketball 3\*3, mini-basket, structures de fitness et street workout, aux abords du stade nautique international d'aviron représente une large réussite au regard de la fréquentation quotidienne et de son utilisation. Afin de compléter cette nouvelle offre sportive sur le territoire communal, la Ville de Mantes-la-Jolie souhaite proposer de nouveaux espaces similaires sur deux nouveaux sites (rue Maurice Braunstein et rue Henri Matisse, avec la couverture et l'éclairage pour ces derniers) en réponse aux demandes de pratique d'activités émergentes, vecteur de mixité sociale.

Par ailleurs, l'installation d'éclairage et la couverture des terrains de basket situés dans l'enceinte du complexe sportif Jean-Paul David viendront en complément des travaux de réfection de la piste et des ateliers d'athlétisme dans un objectif de modernisation des installations à destination des différentes pratiques sportives.

En réponse aux enjeux sociétaux en matière de développement des pratiques sportives mais également de haute performance à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, l'Agence nationale du Sport peut apporter un soutien financier aux projets : portés par les collectivités territoriales notamment, et situés à la fois dans un bassin de vie en situation de sous-équipement et dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et leurs environs immédiats.

Dans le cadre du plan « 5 000 équipements sportifs de proximité », le taux de subvention est compris entre 50 et 80 % de la dépense subventionnable hors taxes (avec un plafond de subvention entre 10 000 € et 500 000 € par dossier) pour des projets de création de structures de plein air comprenant des créneaux en accès libre ainsi que des projets de couverture et/ou de mise en place d'éclairage d'équipement sportif existant. Aussi, l'aide financière apportée par l'Agence nationale du Sport pour l'opération de création de nouveaux espaces sportifs de proximité, rues Maurice Braunstein et Henri Matisse, et la couverture et l'éclairage des terrains de basket du complexe Jean-Paul David permettrait de contribuer à leur réalisation selon le plan de financement suivant :

Intitulé	Coût estimatif de l'opération (€ HT)	Coût estimatif de l'opération (€ TTC)	Subvention sollicitée Agence Nationale du Sport (€)	Subvention sollicitée Agence Nationale du Sport (% HT)	Part communale (€ HT)	Part communale (% HT)	Part communale (€ TTC)
Création offre nouvelle rue Braunstein (fitness, streetworkout)	287 000 €	344 400 €	229 600 €	80%	57 400 €	20%	114 800 €
Création offre nouvelle plateau rue Matisse (fitness, streetworkout, football)	519 355 €	623 226 €	415 484 €	80%	103 871 €	20%	207 742 €
Couverture et éclairage des terrains multisports rue Matisse	602 000 €	722 400 €	481 600 €	80%	120 400 €	20%	240 800 €
Couverture et éclairage des terrains basket JP David	705 000 €	846 000 €	500 000 €	71%	205 000 €	29%	346 000 €

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de l'Agence nationale du Sport, au titre du plan « 5 000 équipements sportifs de proximité », des subventions d'un montant de 229 600 euros et 415 484 euros afin de réaliser les opérations de création de nouveaux espaces sportifs de proximité, rues Maurice Braunstein et Henri Matisse, ainsi que des subventions d'un montant de 481 600 euros et 500 000 euros pour la couverture et l'éclairage des terrains multisports rue Henri Matisse et des terrains de basket du complexe Jean-Paul David.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1<sup>er</sup> adjoint,

Vu la loi n° 2019-812 du 1er août 2019 relative à la création de l'Agence Nationale du Sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des jeux olympiques et paralympiques de 2024,

Vu la note de cadrage N°2022-PEP-ES-01 du 22 décembre 2021 de l'Agence Nationale du Sport,

Considérant que l'Agence Nationale du Sport contribue au développement de la pratique sportive en apportant un soutien financier au titre du plan « 5 000 équipements sportifs de proximité »,

Considérant le souhait de la Ville de Mantes-la-Jolie d'aménager deux (2) nouveaux espaces sportifs de proximité en accès libre afin de répondre aux enjeux d'adaptation aux nouvelles activités et pratiques sportives émergentes, d'innovation, d'accessibilité, de santé, de réussite éducative et d'inclusion sociale,

Considérant le souhait de la Ville de couvrir et d'éclairer les terrains multisports rue Henri Matisse et les terrains de basket du complexe sportif Jean-Paul David en complément des travaux de création des espaces sportifs de proximité et de réfection de la piste et des ateliers d'athlétisme dans un objectif de modernisation des installations à destination des différentes pratiques sportives,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Adopté à l'UNANIMITÉ

#### **DECIDE :**

- **d'approuver** la réalisation des opérations de création de nouveaux espaces sportifs de proximité, rues Maurice Braunstein et Henri Matisse, la couverture et éclairage des terrains multisports rue Henri Matisse et des terrains de basket du complexe Jean-Paul David,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention d'un montant de 229 600 euros auprès de l'Agence nationale du Sport pour les travaux de création de nouveaux espaces sportifs de proximité rue Maurice Braunstein,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention d'un montant de 415 484 euros auprès de l'Agence nationale du Sport pour les travaux de création de nouveaux espaces sportifs de proximité rue Henri Matisse,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention d'un montant de 481 600 euros auprès de l'Agence nationale du Sport pour la couverture et l'éclairage des terrains multisports rue Henri Matisse,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à solliciter une subvention d'un montant de 500 000 euros auprès de l'Agence nationale du Sport pour la couverture et l'éclairage des terrains multisports des terrains de basket du complexe Jean-Paul David,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents contractuels y afférents.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc127958-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire





DEPARTEMENT DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 11 avril 2022**

---

L'An deux mille vingt deux le 11 avril à 19h04

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 5 avril 2022, s'est assemblé en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Khattari EL HAIMER, Maire.

Présents : Madame Carole PHILIPPE, Monsieur Amadou DAFF, Madame Atika MORILLON, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Monsieur Bernard THUET, Monsieur Benjamin VIALAY, Madame Véronique TSHIMANGA, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Kébir ESSABBAK, Monsieur Michel POTREL, Madame Anne-Marie BENOIT-MUSSET, Monsieur Bernard LAUNOIS, Monsieur Hamid IKKEN, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Catherine DESCHAMPS, Monsieur Aliou GASSAMA, Madame Albane FORAY-JEAMMOT, Madame Marie PEREIRA DIAS, Madame Magali SUNER-LEFEU, Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Christel DUBOIS, Monsieur Saadat HUSSAIN, Madame Aissata DIAW, Monsieur Alssin KOLOLO YAMFU, Monsieur Antoine DUMON, Monsieur Marc JAMMET, Madame Armelle HERVE, Monsieur Mohamed MMADI, Monsieur Thierry GONNOT, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Naïma HANDA, Monsieur Michel VIALAY

Absents excusés:

Monsieur Pierre BEDIER, pouvoir à Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Saïda AHAMADA DJAE, pouvoir à Madame Aydagül SALTAN USTE, Madame Binta SY, pouvoir à Monsieur Marc JAMMET, Monsieur Jean-Baptiste BASSE, pouvoir à Monsieur Amadou DAFF, Madame Ginette BENARD, pouvoir à Madame Carole PHILIPPE

Secrétaire : Monsieur Michel POTREL.

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 37.

# CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS DE SAUVEGARDE DES COPROPRIÉTÉS LES EXPLORATEURS ET FRANCIS LAFON

## NOTE DE SYNTHÈSE

(DELV-2022-04-11-20)

L'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCOD IN) est un dispositif majeur d'accompagnement des copropriétés historiques du Val Fourré, mis en place par décret du 6 janvier 2020.

L'Etablissement Public Foncier de l'Ile-de-France (EPFIF) est le pilote de ce dispositif, et à ce titre, accompagne les copropriétés au cas par cas, selon les difficultés avérées.

Pour les copropriétés Les Explorateurs et Francis Lafon, l'EPFIF a diligenté un marché public d'étude pré-opérationnelle visant la réalisation d'un diagnostic multi critères. Ce diagnostic a révélé des difficultés de diverses natures, d'ordre social, technique et financier.

Afin d'apporter un soutien sur-mesure, la mise en place d'un Plan de Sauvegarde s'avère être un outil indiqué. En effet, il s'agit d'un accompagnement transversal visant les objectifs suivants :

- Améliorer le fonctionnement et la gestion de la copropriété,
- Mobiliser les copropriétaires pour les rendre acteurs de leur cadre de vie,
- Proposer un appui aux propriétaires occupants les plus fragiles,
- Permettre de financer la réalisation des travaux globaux sur le plan financier,
- Améliorer le cadre de vie des habitants notamment grâce à un appui à la gestion urbaine de proximité.

À l'occasion de leurs instances de gestion, ces deux résidences privées ont approuvé la mise en œuvre de Plan de Sauvegarde, perçu comme nécessaire pour leur pérennité.

La Ville est un acteur institutionnel incontournable pour la mise en place de ces Plans de Sauvegarde.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes des conventions relatives à la mise en œuvre des plans de sauvegarde des copropriétés Les Explorateurs et Francis Lafon, et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et tous les documents y afférent.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1er adjoint,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment ses articles L615-1 et suivants, R.615-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le décret n° 2020-8 du 6 janvier 2020 déclarant d'intérêt national l'opération de requalification de copropriétés dégradées du quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie,

Vu la convention des partenaires de l'ORCOD-IN,

Vu les projets de conventions à conclure entre la Ville de Mantes-la-Jolie, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, la Préfecture des Yvelines, l'EPFIF et l'Anah, relatives à la mise en œuvre des plans de sauvegarde des copropriétés Les Explorateurs et Francis Lafon, annexées à la présente délibération,

Considérant que l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCOD-IN) est un dispositif majeur d'accompagnement des copropriétés historiques du Val Fourré, dont l'Etablissement Public Foncier de l'Île-de-France (EPFIF) est le pilote de ce dispositif,

Considérant qu'une étude visant la réalisation d'un diagnostic multi critères a été diligentée pour les copropriétés Les Explorateurs et Francis Lafon, laquelle a révélé des difficultés de diverses natures, d'ordre social, technique et financier,

Considérant qu'il s'avère donc nécessaire d'apporter un soutien sur-mesure à ces copropriétés par la mise en place d'un Plan de Sauvegarde ayant plusieurs objectifs, notamment améliorer le fonctionnement et la gestion de la copropriété, proposer un appui aux propriétaires occupants les plus fragiles, ...

Considérant le souhait de la Ville de Mantes-la-Jolie de s'associer à la mise en œuvre de ces Plans de Sauvegarde,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Par 36 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Thierry GONNOT)

**DECIDE :**

- **d'approuver** les termes des conventions à conclure entre la Ville de Mantes-la-Jolie, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, la Préfecture des Yvelines, l'EPFIF et l'Anah, relatives à la mise en œuvre des plans de sauvegarde des copropriétés Les Explorateurs et Francis Lafon, telles qu'annexées à la présente délibération,

- **d'autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et tous les documents y afférents.

PUBLIE, le 12/04/2022

Certifié EXECUTOIRE

Lois 82-213 du 02/03/1982 et 82-623 du 22/07/1982

Signature électronique

Identifiant de télétransmission : 078-217803618-20220411-lmc127956A-DE-1-1

Date de télétransmission : 12 avril 2022

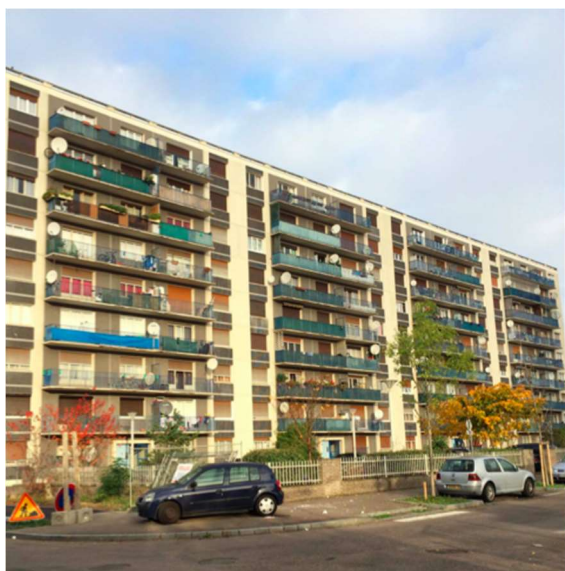
Pour le Maire empêché,

Khattari EL HAIMER

1er Adjoint au Maire

# CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIÉTÉ LES EXPLORATEURS À MANTES-LA-JOLIE

2022



UNIS POUR UN HABITAT DIGNE



La présente convention est établie,

Entre l'État, représenté par M. Jean-Jacques Brot, préfet du département des Yvelines

L'EPFIF, maître d'ouvrage de l'opération, représenté par Gilles Bouvelot, son directeur

La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, représentée par Cécile Zammit-Popescu, sa présidente

La commune de Mantes-la-Jolie, représentée par M. Khattari EL HAIMER, maire de Mantes-la-Jolie par intérim

L'Agence nationale de l'habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée par M. Jean-Jacques Brot, préfet du département des Yvelines : délégué local de l'Anah dans le département, agissant dans le cadre des articles R.321-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation et dénommée ci-après « Anah ».

Et le syndicat des copropriétaires de la copropriété Francis Lafon sise 17,19, 21 rue Marie Laurencin à Mantes-la-Jolie et immatriculée au registre national des copropriétés sous le n°AE2733426, représenté par son syndic,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L615-1 et suivants, R.615-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le décret n° 2020-8 du 6 janvier 2020 déclarant d'intérêt national l'opération de requalification de copropriétés dégradées du quartier du «Val Fourré» à Mantes-la-Jolie

Vu la convention des partenaires de l'ORCOD-IN,

Vu la délibération en conseil municipal de la Ville, en date du ..., autorisant la signature de la présente convention,

Vu la délibération en conseil communautaire de GPSEO, en date du ..., autorisant la signature de la présente convention,

*Le cas échéant :*

Vu le compte rendu de la commission du plan de sauvegarde du 15 avril 2021

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale de la copropriété du 08 décembre 2021

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en date du XXXX

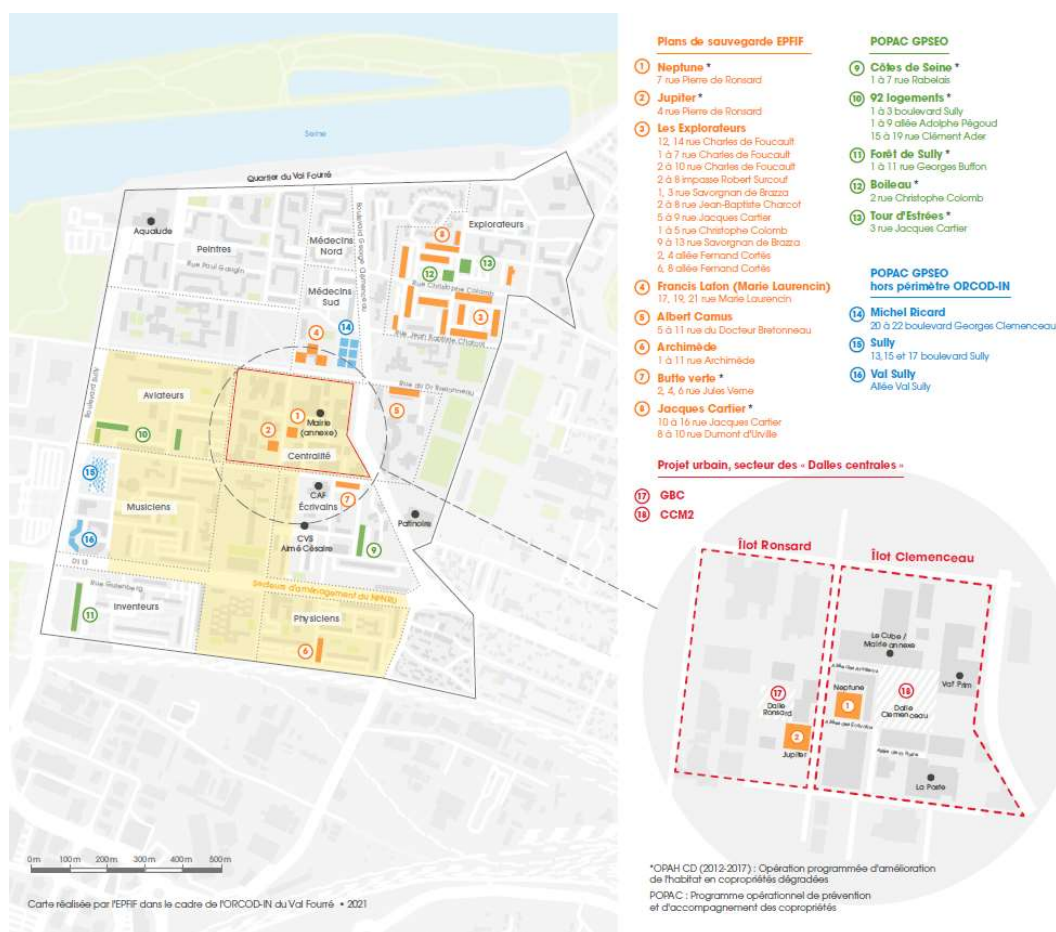
Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du XXXX

Il a été exposé ce qui suit :

# Préambule : Principaux éléments du diagnostic

## 1. Contexte

Située dans le quartier dit des Explorateurs dans le quartier du Val Fourré, la copropriété, construite en 1968, est composée de 11 bâtiments comprenant 432 logements. Elle est marquée dans sa composition par une part importante de logements détenus par un bailleur institutionnel, 1001 VIES HABITAT Habitat (70% des logements).



Un projet de transformation des dalles centrales, mixant les fonctions d'animation, de commerces, de services publics et d'activités est en cours dans le cadre du NPNRU (Nouveau Projet de Renouvellement Urbain) et de l'ORCOD IN (Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National) du Val Fourré. L'objectif est de maintenir, renforcer et réorganiser ce cœur de quartier mis en difficulté par des dysfonctionnements urbains et des problèmes de gestion des différentes copropriétés du Val Fourré. Le redressement de la copropriété Les Explorateurs s'inscrit dans cet objectif de requalification du quartier.

Depuis les années 2000, les acteurs publics apportent une attention particulière aux 13



copropriétés historiques du Val Fourré. Face aux difficultés rencontrées par ce parc (présence d'une majorité de copropriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes, niveaux de charges élevés incluant notamment le chauffage, situation financière des syndicats de copropriété extrêmement fragile, retard accumulé dans la réalisation des travaux d'entretien et de rénovation thermique, ...), d'importants moyens ont été mobilisés par la CAMY (devenue GPS&O en 2015) et la ville, avec le soutien de plusieurs partenaires, Etat, Anah, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts et Consignations, Ademe... Ces différentes interventions visent à éviter le décrochage du parc privé par rapport au parc social réhabilité et à le maintenir dans un objectif de rééquilibrage des parcs.

Dans cette continuité, le 6 janvier 2020, une ORCOD-IN, Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National, comprenant les 13 copropriétés historiques et le projet des dalles centrales, a été décidé par décret, elle est pilotée par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), en lien avec les collectivités et les services de l'Etat.

Si la plupart des copropriétés historiques du quartier sont, ou ont déjà été concernées, par plusieurs études et dispositifs publics de redressement et d'accompagnement, la copropriété Les Explorateurs, n'a jusqu'à présent, fait l'objet d'aucune intervention publique lourde. La réalisation d'un diagnostic et d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH sur le Val Fourré par la CAMY entre 2011-2012 ayant conclu qu'il n'y avait pas de travaux urgents.

La mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) en 2008-2009, conduit par la CAMY, a permis le financement de travaux de mise aux normes des ascenseurs de la résidence. Dans le cadre du PRU, la copropriété a réalisé des travaux de résidentialisation et une partie du bâtiment C a été démolie pour créer une voie de désenclavement.

L'étude de préfiguration de l'ORCOD-IN menée en 2017 a toutefois soulevé plusieurs enjeux de fragilisation de la copropriété, notamment en matière de gestion et de besoins en travaux de rénovation.

De plus, un diagnostic technique et énergétique opéré par Le Groupe Logement Français (fusionné en 2018 avec Logement Francilien et Coopération et Familles en une seule entreprise sociale : 1001 Vies Habitat) en 2018 a été réalisé afin que le bailleur puisse faire bloquer des crédits prévisionnels auprès de l'ANRU, en vue de travaux qui pourraient être décidés par la copropriété.

En février 2020, dans le cadre de l'ORCOD-IN, l'EPF Ile-de-France a décidé de conduire une étude pré-opérationnelle sur la copropriété débouchant sur un diagnostic complet de la résidence. Les constats sont les suivants :

- Un historique lourd (annulations d'assemblées générales en cascade, contestations) qui pèse aujourd'hui sur le bon fonctionnement de la copropriété.
- Une situation comptable et juridique préoccupante : absence de visibilité sur les comptes, les impayés, la trésorerie et des dettes fournisseurs, comptes non approuvés depuis des années, absence d'information sur les procédures de recouvrement en cours qui constitue un risque majeur de dégradation de la situation.
- Des impayés de charges en augmentation selon les annexes comptables avec un montant d'impayés de 46% du budget avec 98 copropriétaires débiteurs privés (rappelons qu'ils ne représentent que 30% du syndicat) dont 75 avec des dettes supérieures à 1 000 €. Parmi les débiteurs, 3 propriétaires bailleurs ont plus de 10 000 € d'impayés, en août 2019.



- Des copropriétaires qui jugent le fonctionnement de la copropriété mauvais ou moyen à hauteur de 72% et 55% ne comprennent que moyennement ou pas du tout le fonctionnement de la copropriété.
- Des copropriétaires occupants largement éligibles aux aides publiques, 85% des ménages sont éligibles aux aides de l'Anah.
- Des difficultés en termes de cadre de vie, avec des dégradations et des nuisances (dégradations et dépôts sauvages, occupations dans les halls, cages d'escalier et caves, jets par les fenêtres, problématique de stationnement et mécanique sauvage, trafic de stupéfiants...).
- Des instances de gestion peu collaboratives et un fonctionnement des instances conflictuel.
- Une dégradation des bâtiments et des besoins en travaux de rénovation

Ces différents éléments expliquent une fragilité structurelle pour le fonctionnement autonome de cet ensemble : prévalence des situations difficiles et donc de rupture dans le paiement des charges, faiblesse des capacités contributives pour financer les charges exceptionnelles liées au gros entretien de l'immeuble.

Au regard des caractéristiques de la copropriété et de l'objectif de diversification de l'offre de logements dans le quartier du Val Fourré, l'orientation vers un dispositif public renforcé a été retenue, approuvée par le bailleur social majoritaire. Dans ce contexte, L'EPF Ile-de-France et ses partenaires ont préconisé la mise en place d'un plan de sauvegarde, qui permettra d'accompagner la copropriété dans la résolution de ses difficultés.

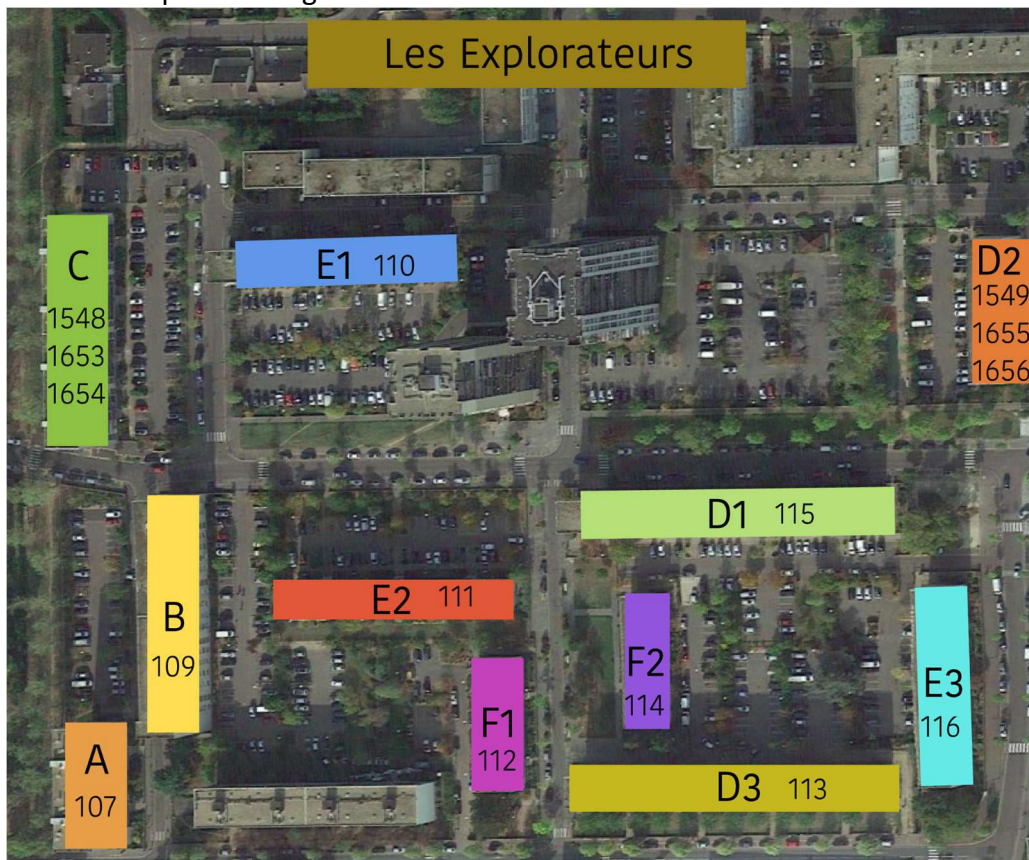
## 1. Les orientations retenues

Pour redresser durablement la situation de la copropriété, les partenaires publics et privés ont convenu d'agir ensemble pour la mise en œuvre d'un projet global. Le projet de Plan de Sauvegarde comprend ainsi plusieurs orientations, en vue d'agir de façon coordonnée sur la gestion, le social, le bâti et l'environnement.

Le redressement financier de la copropriété et notamment une expertise comptable des comptes de la copropriété de 2013 à aujourd'hui constitue la priorité d'intervention pour les premières années du plan, avant de pouvoir envisager un programme de travaux dans la deuxième phase du Plan de Sauvegarde.

# ARTICLE 1 : Périmètre

Numéro de parcelles figurant au cadastre sous les références section AR



## Autres parcelles (parking)

1036, 1270, 1562, 1563, 1565, 1566, 1567, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1576, 1579, 1584, 1585, 1586, 1587, 1588, 1590, 1591, 1592, 1593, 1626, 1628, 1629, 1630, 1632, 1633, 1634, 1635, 1638, 1639, 1642, 1645, 1646, 1647, 1647, 1649, 1650, 1651, 1652

# ARTICLE 2 : Objet

Le Plan de Sauvegarde de la copropriété des Explorateurs a pour objet, conformément à l'article L. 615-1 du code de la Construction et de l'Habitation, de restaurer le cadre de vie des occupants et usagers d'un immeuble bâti soumis au régime de la copropriété. Il vise à fixer des mesures prises sur la base des engagements souscrits par les parties afin d'améliorer les conditions d'administration de cet immeuble et de réaliser des travaux de conservation de l'immeuble ou de réduction des charges de fonctionnement.

Le Plan de Sauvegarde tend à mettre en place des mesures afin de parvenir au redressement du fonctionnement, des comptes et de l'état technique de la copropriété. Plus précisément, il s'agit :

- D'améliorer et de réorganiser le fonctionnement et de la gestion de la copropriété ;

- De mettre en œuvre un programme de travaux cohérent afin notamment d'améliorer les performances thermiques des bâtiments dans la perspective d'économie de charges et le confort des logements ;
- D'accompagner des ménages en difficulté à l'origine d'impayés importants ;
- De favoriser l'équilibre entre le fonctionnement propre à la copropriété et son intégration à son environnement urbain.

## ARTICLE 3 : Objectifs

Pour redresser durablement la copropriété, le Plan de Sauvegarde a pour principales orientations de :

1. Améliorer le fonctionnement et la gestion de la copropriété ;
2. Mobiliser les copropriétaires pour les rendre acteurs de leur cadre de vie ;
3. Proposer un appui aux propriétaires occupants les plus fragiles : aider à la solvabilité des ménages et réaliser l'ingénierie financière des travaux (aides individuelles si nécessaire) ;
4. Permettre de financer la réalisation des travaux globaux sur le plan financier : phasage et modalité de financement du projet (particulièrement la gestion du reste à charge);
5. Améliorer le cadre de vie des habitants notamment grâce à un appui à la gestion urbaine de proximité.

## ARTICLE 4 : Axes du Plan de Sauvegarde

### Axe 1 : Amélioration du fonctionnement et de la gestion

#### Thématique 1 : Assainir les comptes de la copropriété

Une expertise des comptes comme préalable indispensable

La copropriété des Explorateurs souffre d'une absence de visibilité sur sa situation comptable. Ce phénomène se caractérise par des comptes qui ne sont pas approuvés depuis plusieurs années, par une méconnaissance des impayés ou des dettes auprès des fournisseurs et une impossibilité d'engager les procédures qui s'imposent.

Une des principales actions à mener dès la première année du Plan de Sauvegarde consiste en une expertise des comptes de la copropriété de 2013 à aujourd'hui.

La copropriété confiera cette tâche à un expert-comptable spécialisé afin que la mise à plat soit incontestable. La réalisation de cette expertise est indispensable à la bonne exécution de sa mission par l'opérateur qui sera retenu pour le suivi animation du Plan de Sauvegarde. En effet, l'expertise comptable doit permettre de mettre à jour d'éventuelles dettes fournisseurs et de faire le point de la situation financière de chaque copropriétaire à l'égard du syndicat, servant ainsi de base à une partie des actions à engager dans le cadre du Plan de Sauvegarde.

## Engager l'approbation des comptes

Une fois l'expertise comptable effectuée, il sera nécessaire que le syndic organise une, voire plusieurs assemblées générales en vue de l'approbation des comptes afin de stabiliser définitivement la situation comptable de la copropriété.

Dans tous les cas, il conviendra d'approuver prioritairement les trois derniers exercices afin que le syndic puisse avoir une base claire dans son office et éventuellement lancer les procédures nécessaires. En amont de cette instance, la mobilisation de l'ensemble des copropriétaires et singulièrement du conseil syndical, sera nécessaire.

L'opérateur interviendra en tant que médiateur pour éviter que de nouvelles contestations aboutissent à des procédures judiciaires. En tout état de cause, certains copropriétaires sont déjà en contentieux sur d'anciennes contestations. L'expertise des comptes devra en tenir compte.

## Consolider le cadre juridique

Le diagnostic de la copropriété engagé en vue de l'élaboration du Plan de Sauvegarde a permis de mettre à jour un questionnement relatif au calcul des tantièmes tel qu'il a été fait à la résidentialisation et qu'il ressort du dernier modificatif de règlement de copropriété.

Par ailleurs, il semblerait que les charges de la loge du gardien ne soit portée que par le seul bâtiment A et qu'un doute existe sur la répartition du chauffage suite à la démolition partielle du bâtiment C.

Ces éléments engendrent des incompréhensions et des doutes, la situation doit être éclaircie dès la première année du Plan de Sauvegarde. Pour ce faire, deux actions :

- L'étude approfondie des clefs de répartition de la copropriété,
- Le cas échéant, la mission à confier à un géomètre expert (pour ce faire, des financements dans le cadre de l'aide à la gestion sont mobilisables).

## Thématique 2 : Accompagner le conseil syndical

Le diagnostic a montré la difficulté à s'engager dans un travail collaboratif avec l'actuel conseil syndical de la copropriété des Explorateurs. Il a également mis à jour une forme de mécontentement qui pèse sur son action. Le Plan de Sauvegarde doit être l'occasion d'étoffer le conseil syndical voire de le renouveler, afin qu'il devienne plus représentatif de la copropriété et à même d'en assurer la gestion.

A cette fin, dès le début du Plan de Sauvegarde, l'opérateur désigné pour l'animation, engagera la mobilisation des copropriétaires par le biais de réunions d'information, d'entretiens individuels ou tout autre moyen de communication afin de recueillir l'adhésion de membres du syndicat des copropriétaires suffisamment représentatifs en termes de thématiques et de bâtiments et ainsi constituer une instance impliquée.

La présence du bailleur social, comme de l'EPFIF, au conseil syndical est indispensable à la réussite du projet.

Dans un contexte de changement de cabinet de gestion, la collaboration avec ces instances de gestion renouvelées devra également faire l'objet d'un accompagnement de la part de l'opérateur.

### Structurer le conseil syndical

Une fois renouvelé, il conviendra d'accompagner le conseil syndical afin qu'il se structure en répartissant mieux les tâches entre les membres afin, en particulier, de procéder à une division de la charge de travail pour le contrôle des comptes et la gestion quotidienne (visites avec les fournisseurs, suivi des travaux d'entretien etc.). Une meilleure prise en charge des divers aspects de la vie de la copropriété est indispensable au vu de la taille de la copropriété des Explorateurs.

L'investissement du conseil syndical devra être croissant durant le plan de sauvegarde pour permettre :

- La concertation nécessaire à l'établissement du programme définitif de réhabilitation des bâtiments ;
- La concertation nécessaire aux décisions relatives aux espaces extérieurs pour leur aménagement futur ;
- La bonne circulation de l'information pendant la durée des travaux ;
- La mise en place des actions de prévention auprès des petits débiteurs propriétaires occupants pour augmenter les démarches amiables ;
- Le suivi des procédures contentieuses à l'encontre des copropriétaires débiteurs ;
- Le suivi du budget et de la maîtrise des charges ;
- La préparation des assemblées générales et l'information, en amont, à destination de l'ensemble des copropriétaires.

La structuration du conseil syndical en plusieurs commissions sera recherchée et permettra de mieux répartir les tâches, elles ne remplacent pas les réunions régulières du conseil syndical.

Plusieurs types de commissions peuvent être instituées telles que contrôle des comptes, impayés, travaux, communication, etc.

### Thématique 3 Mobiliser et former les copropriétaires

En remarque liminaire, il convient de souligner que les différentes actions qui suivent doivent, dans leur ensemble, prendre en compte la barrière de la langue afin d'être le plus efficaces possible. Il pourra s'agir de traduire certains supports, ou de les illustrer de manière suffisamment explicite pour être compris par des personnes allophones. Il sera peut-être aussi possible de mobiliser des copropriétaires sachant parler plusieurs langues, voire des interprètes.

## Renforcer la participation en assemblée générale

L'ensemble des actions doit intégrer de façon transversale la sensibilisation des copropriétaires à l'importance de leur participation en assemblée générale. En phase amont, l'opérateur accompagnera le conseil syndical dans la diffusion des informations relatives à l'ordre du jour autant sur la forme que sur le contenu.

L'opérateur pourra également réaliser une réunion d'information à destination de l'ensemble des copropriétaires en amont des assemblées générales ordinaires et d'une manière renforcée pour les assemblées générales de vote de travaux. Ces réunions pourront être organisées par groupe de bâtiments si besoin.

## Informier les copropriétaires

L'opérateur mettra en œuvre les moyens nécessaires pour que les copropriétaires et les locataires puissent trouver une réponse à leurs questions et attentes.

Un plan de communication sera établi avec la commission communication du conseil syndical qui portera sur les différents médias, le rythme des publications et les innovations à entreprendre.

Les efforts de communication auprès de l'ensemble des copropriétaires se feront à travers différents canaux (par exemple permanence, lettre du conseil syndical, tenue de permanences d'information pour toucher un nombre suffisant de copropriétaires). L'opérateur assistera le conseil syndical et le syndic dans la réalisation des documents d'information et leur diffusion et s'appuiera sur les prestataires dédiés avec lesquels l'EPPFIF est en contrat. Les canaux d'information de la Ville pourraient également être utilisés pour diffuser les informations.

## Former le conseil syndical et les copropriétaires

L'opérateur réalisera des formations spécifiques à destination du conseil syndical dont le contenu sera défini en concertation avec ses membres. Elles s'appuieront sur les documents de la copropriété (Règlement de copropriété, PV d'assemblées générales, balances comptables...).

Des formations à destination de l'ensemble des copropriétaires seront également organisées. Elles porteront par exemple sur le fonctionnement de la copropriété et notamment d'une copropriété mixte, l'importance de la présence en AG, la connaissance des instances de gestion de la copropriété.

En raison des difficultés de mobilisation des copropriétaires, l'opérateur et les partenaires chercheront des solutions innovantes pour toucher le plus grand nombre. Ces actions seront menées par l'équipe opérationnelle et Voisins Malins (prestataire de l'EPPFIF dans le cadre de l'ORCOD IN de Mantes-la-Jolie) ou d'autres prestataires sur ce champ d'action.

Les formations pourront se dérouler dans des locaux que la Ville ou la communauté d'agglomération pourront mettre à disposition de la copropriété et de l'opérateur.



Informier les nouveaux propriétaires

L'opérateur sera informé des mutations via les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) qui lui seront transmises par l'EPFIF, voire si possible, par des informations reçues du syndic.

L'opérateur pourra ainsi informer les nouveaux acquéreurs sur différentes thématiques et notamment sur le dispositif de plan de sauvegarde.

#### Thématique 4 Suivre le budget et maîtriser les charges

La reprise comptable est un préalable pour pallier au manque de visibilité sur les comptes de la copropriété, l'évolution des dépenses et des contrats en cours. Ces derniers font l'objet de questionnements par le conseil syndical.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de travaux, la copropriété aura tout intérêt à renégocier le contrat de chauffage qui la lie à la SOMEK.

#### Thématique 5 Suivre les impayés et les procédures

La reprise comptable est un préalable indispensable pour réaliser un état des lieux des impayés des copropriétaires. En 2019, ces derniers s'élevaient à 46%, taux alarmant. Il sera aussi nécessaire de faire un état des lieux des procédures s'il y a lieu, ainsi que des diverses contestations des copropriétaires au sujet du paiement de leurs charges.

La reprise comptable et la campagne d'approbation des comptes seront l'occasion de traiter les impayés par la mise en place d'une phase amiable avec les petits débiteurs de bonne foi et le lancement sans délai de procédures pour les autres débiteurs. Tout au long du Plan de Sauvegarde, il s'agira aussi de prévenir les impayés par un repérage précoce. Ces actions de traitement des impayés seront en lien direct avec l'accompagnement social des ménages en difficulté.

## Axe 2 : Solutions personnalisées pour les propriétaires les plus en difficulté

### Thématique 1 : Accompagnement des ménages en difficulté

Le plan de sauvegarde a pour objectif d'accompagner les résidents de la copropriété des Explorateurs pour qu'ils stabilisent leur situation économique et sociale. Les axes de travail sont les suivants :

- Repérage et accompagnement des copropriétaires occupants ne pouvant se maintenir dans leur statut ;
- Repérage et accompagnement des locataires du parc privé dès lors que cela permet de résoudre un enjeu posé au bailleur ou à la copropriété ;
- Réduction des impayés de charges ;
- Réduction de l'endettement des ménages par la mobilisation d'aides ;

- Recherche de solutions de solvabilisation des ménages les plus en difficulté pour permettre le financement des travaux.

#### Accompagner les ménages les plus fragiles

L'opérateur proposera un accompagnement social aux ménages repérés comme les plus fragiles. Cet accompagnement doit permettre de mettre en œuvre les actions parmi lesquelles :

- Élaboration d'un diagnostic social pour chaque ménage accompagné permettant de définir les actions à effectuer ;
- Vérification de l'ouverture de droits, orientation vers les institutions compétentes le cas échéant ;
- Médiation entre le syndic et les ménages, en particulier pour l'échelonnement du règlement des charges courantes et des restes à charge des quotes-parts travaux ;

#### Coordonner l'accompagnement social avec les partenaires

L'équipe opérationnelle participe au groupe de travail semestriel "commission sociale ORCOD IN de Mantes-La-Jolie" institué par l'EPFIF dans le cadre de l'ORCOD IN. Rassemblant les différentes instances chargées du travail social présentes sur le territoire, cette commission permet d'évoquer les situations qui n'auraient pas trouvé de solutions dans le cours classique du PDS.

#### Objectifs :

- Présentation des situations complexes et recherche de solutions ;
- Information partagée sur les différents dispositifs d'accompagnement des copropriétés.

#### Fréquence :

Une fois par semestre.

#### Participants :

- Centre communal d'action sociale ;
- Service social départemental ;
- Caisse d'allocations familiales ;
- Action logement ;
- Les opérateurs de l'habitat privé.

L'EPFIF, à l'origine de cette commission, est chargé d'organiser les rencontres et d'en rédiger les comptes rendus.



## Thématique 2 : Rechercher des solutions de portage pour les familles les plus en difficulté

L'EPFIF peut s'engager dans des solutions de portages auprès des ménages débiteurs, en incapacité de maintenir leur statut, si leur situation représente un obstacle au redressement de la copropriété, en leur proposant un rachat avec maintien dans leur logement.

Les besoins identifiés laissent penser qu'entre une vingtaine et une trentaine de logements seraient concernés.

Les actions de portage peuvent également permettre d'assainir la situation financière de la copropriété. A ce stade, le diagnostic estime à une vingtaine le nombre de ménages concernés, soit environ 4 par an. En effet, il est parfois nécessaire d'en chasser les copropriétaires bailleurs débiteurs chroniques (à ce stade trois bailleurs ont des dettes supérieures à 10 000 €, ce qui représente 26 % de la dette totale).

Il sera nécessaire de préciser la finalité et les modalités de l'action de portage, qui devra s'inscrire dans une stratégie globale à l'échelle du quartier, mais l'objectif premier, dans la mesure du possible, est la revente progressive des lots à des propriétaires occupants solvables, afin de maintenir le statut privé de la copropriété et d'équilibrer les statuts d'occupation en son sein.

## Thématique 3 : Solvabiliser les propriétaires occupants par la recherche de financements individuels

Outre l'accompagnement social auprès des ménages les plus en difficulté, l'opérateur viendra en appui des plus fragiles dans le montage des plans de financement individuels leur permettant d'assumer le financement des travaux.

En plus des aides qui seront sollicitées auprès de l'Anah et éventuellement d'autres partenaires, l'opérateur accompagnera les copropriétaires pour des demandes auprès de différentes institutions telles que le Conseil départemental (FSL) pour les dettes de charges, la CAF, les caisses de retraites, des mutuelles ou organismes particuliers (adaptation au handicap) ...

La mobilisation de ces aides permettra aux propriétaires modestes de financer leur quote-part de travaux en diminuant leur reste à charge et de se maintenir dans leur logement.

## Axe 3 Préparation, financement et réalisation des travaux de réhabilitation

### Réhabiliter les parties communes et les parties privatives

#### Les travaux en parties communes

Un diagnostic technique et énergétique opéré par Logement Francilien (1001 Vies Habitat depuis 2018) a été réalisé en 2018, qui a abouti à la proposition d'un programme de travaux global de rénovation énergétique de la résidence.

Au cours de l'élaboration du Plan de Sauvegarde, ce programme a été réétudié, en lien avec l'équipe technique du bailleur social. Conçu autour d'un bouquet de travaux capable de garantir la cohérence des améliorations de performance énergétique, il a pour objectif d'améliorer le confort dans les logements et d'assurer une maîtrise durable des coûts de chauffage.

Ce programme de travaux qui devra faire l'objet d'une mission complète d'étude de maîtrise d'œuvre se compose des grands postes suivants :

#### Sécurité et prévention incendie :

- Désenfumage des cages d'escaliers,
- Isolement des locaux à risque,
- Améliorations diverses (plans, ferme-porte, etc).
- Mise en conformité des portes palières (travaux privatifs d'intérêt collectif)

#### Réseaux :

- Remplacement ponctuel des colonnes d'eaux vannes et eaux usées
- Mise en conformité réseau électricité courant fort et courant faible (CFO-CFA)
- Remise aux normes électriques dans certains logements (travaux privatifs d'intérêt collectif)

#### Enveloppe :

- Réparation des nez-de-dalle et balcon,
- Rénovation des garde-corps des balcons,
- Isolation thermique par l'extérieur,
- Réfection de l'étanchéité de la toiture et isolation,
- Garde-corps en toiture-terrasse,
- Menuiseries extérieures (travaux privatifs d'intérêt collectif)

#### Systemes :

- Ventilation,
- Calorifugeage, équilibrage, vannes, régulateur.

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 14 369 029 € TTC honoraires compris.

## Les travaux en parties privatives

Les problèmes d'humidité et d'insuffisance de ventilation et de sécurité (électricité, incendie) seront en grande partie réglés par les travaux globaux de réhabilitation.

Ainsi, beaucoup des travaux à effectuer dans les logements concerneront leur adaptation à la perte d'autonomie ou la dégradation.

Les besoins en travaux en parties privatives seront affinés dans le cadre du travail de l'opérateur du suivi-animation du Plan de Sauvegarde.

Le montant prévisionnel des travaux en parties privatives se décompose comme suit :

- 5 logements PO dans le cadre de travaux d'adaptation lié à l'autonomie de la personne pour un montant de 25 000 € HT
- 5 logements dont 4 PO et 1 PB dans le cadre de travaux liés à la dégradation pour un montant de 100 000€ HT

Le montant prévisionnel total des travaux en parties privatives s'élève à 125 000 € HT.

## Réaliser une assistance à maîtrise d'ouvrage technique auprès de la copropriété

Approfondir les diagnostics techniques réalisés à l'occasion de diverses études

*Nota Bene : L'assistance technique à la copropriété ne s'entend pas comme le suivi des travaux ou la réalisation des études de maîtrise d'œuvre, mais bien comme l'appui aux instances de décision de la copropriété pour l'encadrement de ces études techniques confiées à des prestataires sous maîtrise d'ouvrage de la copropriété. L'objectif sera de s'assurer de leur cohérence et de leur faisabilité technique et juridique, en lien avec les capacités financières du syndicat et les objectifs de requalification pérenne de l'ensemble immobilier.*

Dans le cadre de sa mission, l'opérateur du Plan de Sauvegarde accompagnera le conseil syndical et le syndic dans le choix du maître d'œuvre et dans l'analyse du programme de travaux et de son phasage.

Le programme de travaux nécessitera un arbitrage des copropriétaires (via le conseil syndical et le syndic) mais également des financeurs du Plan de Sauvegarde afin d'en assurer la faisabilité économique.

L'opportunité d'un CPE (Contrat de Performance Énergétique) sera étudiée par l'opérateur, ainsi que le choix entre un CPE REM (Réalisation Exploitation Maintenance) ou CREM (Conception réalisation exploitation maintenance)

## Assistance technique à la préparation des cahiers des charges

L'équipe opérationnelle assistera la copropriété dans la préparation d'un cahier des charges pour les missions de maîtrise d'œuvre, qui pourra être différenciée par phase. Ce cahier des charges inclura la réalisation de diagnostics incendie, structure et énergie avec la cotraitance

ou la sous-traitance de bureaux d'études spécialisés. Le maître d'œuvre pourra aussi être missionné pour apporter les éléments techniques nécessaires à la signature d'un CPE.

L'équipe opérationnelle assistera également la copropriété dans le lancement de consultations pour la sélection du maître d'œuvre, en précisant notamment les modalités de vote à respecter et l'ensemble des dispositions à prendre en compte dans le cadre du lancement des marchés, en partenariat avec le syndic.

A l'issue de ces consultations, l'équipe analysera les propositions avec le conseil syndical et le syndic et les conseillera dans le choix du maître d'œuvre. La participation avec le conseil syndical et le syndic, à une audition des candidats pressentis est également possible.

Le maître d'œuvre retenu travaillera à confirmer et approfondir le diagnostic technique établi par Urbanis lors de la phase d'élaboration du Plan de Sauvegarde et à proposer un phasage réaliste aux copropriétaires et aux financeurs. Toute son approche se basera sur des coûts réels et ayant fait l'objet de devis et non plus des estimations ; elle devra également permettre de donner la mesure des éléments de communication à développer pour optimiser l'efficacité du dispositif proposé.

L'opérateur sera également en charge d'accompagner la copropriété dans l'analyse des offres et la désignation des entreprises devant réaliser le chantier.

Le maître d'œuvre sera également chargé d'étudier l'opportunité de phaser les travaux.

Dans le cas de la signature d'un CPE, il conviendra de s'assurer de la solidité et des conditions du contrat en accompagnant notamment l'EPFIF dans la désignation d'une mission juridique spécifique à ce sujet.

*Assistance et accompagnement pour la validation des différentes étapes des études*

L'équipe opérationnelle accompagnera la copropriété dans la validation de chaque étape (diagnostic, scénarii, projet, montage financier, etc.) en s'assurant :

- De la conformité du travail de l'architecte, et des bureaux d'études le cas échéant, aux objectifs définis dans les cahiers des charges, des orientations du projet en cours de réflexion sur le quartier et des priorités des financeurs du plan de sauvegarde ;
- De la bonne prise en compte des contraintes financières, réglementaires et des résolutions votées en assemblée générale.

L'opérateur assistera le conseil syndical et le syndic dans la communication auprès des copropriétaires, non seulement lors des assemblées générales, mais également en amont de celles-ci, afin de permettre aux copropriétaires qui le souhaitent de recevoir les informations nécessaires à la prise de décision.

Une attention particulière sera portée à la prise en compte du choix des entreprises et au suivi des travaux, notamment lorsqu'ils imposent d'intervenir à la fois sur les parties communes et les parties privatives, ce qui suppose des opérations de communication et d'organisation particulières à l'échelle de la copropriété pour limiter les risques de blocage.

*Assister la copropriété du vote des travaux à l'établissement du plan de financement jusqu'au paiement des subventions*

Une fois le programme de travaux établi, l'équipe de suivi animation réalisera en amont du

vote des travaux en assemblée générale des enquêtes d'éligibilité nécessaires pour que les copropriétaires connaissent les aides auxquelles ils pourront prétendre pour financer leur quote-part de travaux. Sur cette base l'opérateur assurera les simulations d'aides financières.

L'équipe opérationnelle assistera également le conseil syndical et le syndic dans la préparation de l'assemblée générale qui doit voter les travaux.

Lorsque les travaux seront votés, l'opérateur monte l'ensemble des dossiers de demande de subvention auprès des financeurs. Il peut s'agir de subvention collective auprès de la personne du syndicat des copropriétaires, mais également de subventions individuelles allouées en fonction des ressources des copropriétaires ou des loyers pratiqués. L'enquête d'éligibilité et le travail amont du conseiller social sont les éléments indispensables à la complétude des plans de financement.

L'équipe opérationnelle sollicitera une demande de préfinancement des subventions publiques auprès d'un organisme bancaire (ex la Caisse d'épargne, une SACICAP, ou tout autre dispositif de ce type). Pour ce faire, le principe devra en avoir été voté par l'assemblée générale qui aura décidé des travaux.

#### Assurer le suivi technique du chantier

L'équipe opérationnelle, et plus particulièrement son conseiller technique, assurera le suivi du chantier tout au long des travaux, notamment en participant aux réunions de chantier les plus stratégiques (démarrage, déblocage des acomptes, choix de procédés...). De plus, les factures émises seront vérifiées et validées afin de pouvoir déclencher les versements des montants préfinancés directement aux entreprises, mais également, en fin de chantier de s'assurer de la bonne conformité de la réalisation des travaux.

A la fin du chantier, il est prévu, au-delà des ateliers déjà évoqués plus haut, des actions pédagogiques auprès des occupants afin de bien prendre en main les nouveaux équipements.

L'opérateur aura également pour rôle d'accompagner les instances de gestion dans l'apurement des charges liées aux travaux (information et assistance au syndic).

## Axe 4 : Amélioration du cadre de vie

### Veiller à l'insertion urbaine de la copropriété

#### La nécessité d'une gestion urbaine renforcée

Le diagnostic réalisé par Urbanis, permet d'esquisser des besoins en matière de gestion urbaine de proximité dans la copropriété, en particulier en ce qui concerne les questions relatives aux problématiques de stationnements et la gestion des ordures ménagères, des nuisibles et des encombrants. Des questions d'incivilités, de délinquance, de squats de halls et de caves se posent également régulièrement.

Les actions de gestion urbaine à l'échelle de la copropriété devront s'articuler avec le travail mené par différents acteurs à une échelle plus large : l'EPFIF, dans le cadre de l'ORCOD IN, la Ville de Mantes, mais aussi GPS&O, 1001 Vies Habitat...

Pendant la première année du Plan de Sauvegarde, l'opérateur aura la charge d'établir un diagnostic partagé des dysfonctionnements et des points d'appui puis de définir, en concertation avec les instances de la copropriété et les partenaires institutionnels, un plan d'actions de GUP annualisé. Ce plan fera l'objet d'une validation par l'ensemble des partenaires du plan de sauvegarde qui pourront se prononcer sur les modalités de mise en œuvre.

Les actions d'information de sensibilisation et d'amélioration concrète du cadre de vie qui pourraient être menées, en collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels comme associatifs permettant/favorisant :

- La veille régulière sur les parties communes et le suivi des dysfonctionnements
- L'accompagnement de la copropriété dans l'analyse et la maîtrise des coûts liés au surentretien des parties communes
- L'amélioration concrète du cadre de vie (gestion des parkings et lutte contre les stationnements abusifs et la mécanique sauvage, entretien des espaces verts, encombrement des balcons, tranquillité...)
- La coordination des actions avec les actions de la GUP publique existante (insertion de la copropriété dans le dispositif Memento)
- La coordination avec les actions du bailleur social
- La prise en compte des locataires en tant qu'acteurs du cadre de vie
- L'anticipation et le suivi des impacts des travaux du Plan de Sauvegarde
- Les actions favorisant l'amélioration des relations entre locataires et propriétaires occupants et le lien social au sein de la copropriété, notamment en lien avec les actions menées par le bailleur social
- Les actions utiles en lien avec la précarité énergétique et la vie dans le logement (maîtrise des énergies, des nouveaux équipements, lutte contre les nuisibles...)
- L'accompagnement de la copropriété dans l'étude d'aménagements pertinents (gestion des ordures ménagères, des encombrants) quant à leur localisation, leur financement...
- L'articulation fine avec le plan de communication du Plan de Sauvegarde.

L'équipe opérationnelle devra s'appuyer sur les modalités de mise en œuvre suivantes :

- Actions d'information pédagogique/sensibilisation auprès des occupants (affichages, animations collectives, ateliers, porte à porte...)
- Modalités d'accueil des nouveaux arrivants
- Réunions de coordination des acteurs selon les thématiques
- Événements conviviaux
- Visites de terrain (veille technique, diagnostics en marchant...)

L'équipe opérationnelle aura en charge la recherche de financements à ces actions.

Commission cadre de vie

Parallèlement, une commission cadre de vie du conseil syndical sera animée par l'opérateur pour informer des réalisations et projets, faire remonter les besoins, chercher des solutions adéquates, assurer une bonne coordination des actions entre les intervenants. Cette commission pourra créer des documents de communication à destination des habitants. Cette commission sera ouverte aux acteurs de la GUP.

## Article 5 : Les aides mobilisables

### Objectifs

L'objectif consiste à rénover les parties communes des 11 bâtiments de la résidence pendant la durée du Plan de Sauvegarde.

Compte tenu de la composition mixte de la copropriété, la quote-part incombant au bailleur social ne sera pas financée en aide au syndicat par l'Anah.

Le maître d'œuvre sera chargé d'étudier l'opportunité de phaser les travaux. Un avenant à cette convention pourra le cas échéant intégrer cette nouvelle répartition des objectifs et des enveloppes.

Un avenant à cette présente convention devra être signé pour valider le principe de financement de toutes collectivités et/ou de l'EPFIF.

#### Tableau récapitulatif global des objectifs sur la durée de la convention :

	Objectifs en nombre de logements				
	2022	2023	2024	2025	2026
Parties Communes				432	
Parties Privatives		2	3	3	2

**HYPOTHÈSE 1 - tableau récapitulatif du montant des travaux et des restes à charge moyens pour les propriétaires privés estimés avec subvention d'une collectivité et/ou de l'EPFIF et abondement Anah au titre du "x+x" (conditionné pour l'EPFIF, à une délibération en CA de l'Anah)**

<b>Tranche de travaux globale en parties communes ou d'intérêt collectif Versement des subventions 2026</b>									
Travaux + Honoraires*	Travaux + Honoraires	Subvention Anah	Subvention EPFIF ou collectivités	Prime MPR copro	Subvention Anah au titre du PIC (x+x)	Total d'aides	% de subvention sur le TTC	Reste à charge + alés + intérêts préfinancés (prop. privés)	Reste à charge moyen par lot principal d'habitation
HT	TTC	50%	25%	3000€/lgt privé	25%				
13 428 450€	14 369 029€	2 062 807€	1 031 403€	381 000€	1 031 403€	4 506 613€	98,5 %	208 149 €	1 639 €

\* Total des travaux estimés pour l'ensemble de la copropriété.

Assiette subventionnable au prorata de la quote-part détenue par des propriétaires privés (hors 1001 Vies Habitat) = 4 125 613 € HT

**HYPOTHÈSE 2 insoutenable par la copropriété - tableau récapitulatif du montant des travaux et des restes à charge moyens pour les propriétaires privés estimés hors subvention EPFIF ou collectivités et abondement Anah au titre du "x+x"**

<b>Tranche de travaux globale en parties communes ou d'intérêt collectif Versement des subventions 2026</b>							
Travaux + Honoraires*	Travaux + Honoraires	Subvention Anah	Prime MPR copro	Total d'aides	% de subvention sur le TTC	Reste à charge + alés + intérêts préfinancés (prop. privés)	Reste à charge moyen par lot principal d'habitation
HT	TTC	50%	3000€/lgt privé				
13 428 450€	14 369 029€	2 009 349€	381 000€	2 443 807€	53,4%	2 270 956€	17 882€



## Les aides de l'Anah

Les aides de l'Anah s'appliquent en fonction des règles applicables au moment du dépôt du dossier de demande de subventions.

### Aides au syndicat des copropriétaires

L'Anah financera son intervention à hauteur de 50% du montant HT des travaux incombant aux propriétaires privés.

A ces subventions s'ajoutera une prime de 3 000 € par lot de propriétaire privé « Ma Prim Renov Copro fragile ou en difficulté ». Dans ce cadre, les Certificats d'économie d'Énergie (CEE) seront rétrocédés à l'Anah.

Les aides de l'Anah pourront être bonifiées selon la règle du « +x », sous réserve des modalités en vigueur à l'engagement du dossier.

### Aides pour travaux en parties privatives

Les parties privatives pourront être financées dans le cadre de travaux pour le maintien des personnes âgées et handicapées par l'Anah à hauteur de 50% pour les propriétaires occupants très modestes et 35% pour les propriétaires occupants modestes, dans la limite de 20 000 € HT de travaux.

Les travaux liés à la dégradation (travaux lourds) pourront être financés à hauteur de 50% pour les propriétaires occupants modestes et très modestes, et à hauteur de 35% dans la limite de 1 000 €/m<sup>2</sup> et de 80m<sup>2</sup> par logement pour les propriétaires bailleurs (sous réserve de conventionnement du loyer et d'une étiquette énergétique D maximum en sortie de travaux).

L'enveloppe globale pour les objectifs sera de **58 750 €**.

### Aides pour les travaux de résidentialisation

L'opérateur sollicitera l'Anah pour une aide aux travaux de résidentialisation à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

### Aide à la gestion

L'opérateur sollicitera l'Anah pour la mise en place d'une aide à la gestion pour un montant maximum de 5 000 € HT par bâtiment + 150 € par lot et par an.

L'aide à la gestion devra être votée annuellement en assemblée générale par le syndicat des copropriétaires.

Aide à l'ingénierie (mission de l'opérateur)

### **Suivi-animation**

Pour ce qui est du suivi animation du Plan de Sauvegarde, l'Anah financera son intervention dans la limite de 50% du montant de la dépense avec pour plafond annuel de dépenses subventionnables 150 000 € HT plus 500 € HT par lot d'habitation principal (logement).

Concernant la Gestion Urbaine de Proximité, l'Anah financera son intervention dans la limite de 50% du montant de la dépense subventionnable avec pour plafond de dépense subventionnable annuel 900 € HT/lot d'habitation principal (logement) dans le cadre des prestations en gestion urbaine de proximité.

La mission de l'opérateur est évaluée à 990 000 € HT au maximum.

L'enveloppe globale pour l'Anah est évaluée à 495 000 € et pour l'EPFIF à 693 000 €.

## **Les aides de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF)**

L'EPFIF assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération en vertu de l'arrêté du décret n° 2020-8 du 6 janvier 2020 déclarant d'intérêt national l'opération de requalification de copropriétés dégradées du quartier du «Val Fourré» à Mantes-la-Jolie avec l'ensemble des partenaires concernés. Il assurera la mission de coordinateur du plan de sauvegarde. Il financera la mission de suivi-animation du Plan de Sauvegarde passée auprès d'un opérateur, pendant toute la durée du Plan de Sauvegarde. Il mobilisera également les services concernés autour des enjeux de l'hygiène, de la GUP et des actions sociales.

L'EPFIF finance également des prestataires spécialisés (administrateur de biens, travailleur social, maître d'œuvre...) pour intervenir dans ses opérations de portage temporaire.

La participation de l'EPFIF au plan de financement des travaux incombant aux propriétaires privés, en aide au syndicat, n'est à ce jour par autorisée par le Conseil d'Administration de l'EPFIF pour ce projet. Par ailleurs l'EPFIF n'est à ce jour pas éligible au dispositif « x+x » de l'Anah.

En fonction de la participation des collectivités locales au plan de financement des travaux, et en fonction d'une éventuelle évolution des règles de l'Anah permettant à l'EPFIF de déclencher le « +x », l'EPFIF examinera l'opportunité d'une participation au financement des travaux du syndicat des copropriétaires.

## **Collectivités locales**

Les collectivités locales sont appelées à étudier leur éventuelle participation aux programmes de travaux des copropriétés en plan de sauvegarde. Leur participation déclencherait le « +x » de l'Anah.

## Aide juridictionnelle

L'opérateur apportera son aide au syndic de la copropriété pour mobiliser l'aide juridictionnelle au syndicat des copropriétaires.

## Aides du Conseil départemental

### Le Fonds de Solidarité Logement

Le Conseil départemental des Yvelines pourra apporter son soutien financier aux ménages les plus modestes via le Fonds de Solidarité Logement.

### L'aide « Yvelines Rénovation Energétique »

Le Conseil départemental des Yvelines, conformément à son règlement des aides en vigueur à la date de la demande, pourra dans le cadre de son aide « Yvelines Rénovation Energétique » subventionner les propriétaires occupants, modestes et très modestes, éligibles au programme national Ma PrimeRénov' Copropriétés, pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique d'au moins 35%. Des primes « Rénovation Energétique PLUS » (si le gain énergétique est supérieur à 50%) et « Bio-rénovation énergétique » (en cas d'isolants biosourcés ou issus du recalage) pourront également être mobilisées.

## Article 6 : Les missions de l'opérateur

En sa qualité d'autorité compétente, l'EPFIF engagera le lancement de la consultation permettant de désigner l'opérateur pour la mission de suivi-animation du Plan de Sauvegarde, dans le cadre du code des marchés publics.

L'opérateur retenu sera chargé de l'accompagnement de la copropriété et de la mise en œuvre des actions du Plan de Sauvegarde telles qu'elles résultent de la présente convention.

Le préfinancement des subventions publiques auquel la copropriété devra souscrire pour engager ses travaux, devra impérativement être suivi, jusqu'à sa clôture, par un opérateur missionné par l'EPFIF.

Un marché à tranche ferme permettra d'assurer le suivi-animation pendant cinq ans et de maintenir l'accompagnement en cas d'allongement des délais de réalisation des travaux et/ou clôture des financements.

## Contenu de la mission de l'opérateur

La mission de l'opérateur se décomposera comme suit :

	Actions	Moyens	Acteurs
<b>Appui au fonctionnement et à la gestion de la copropriété</b>			
Conforter le rôle du conseil syndical et informer les copropriétaires	Audit des comptes Analyse et suivi des charges et des contrats Préparation des AG Communication vers les copropriétaires	Formation du conseil syndical Formation des copropriétaires Séances de travail régulières avec le syndic Création de supports de communication auprès des copropriétaires et des occupants	Conseil syndical Syndic Expert comptable
Repérage et accompagnement des situations d'impayés et des ménages fragiles	Assistance à la résorption des impayés de charges Accompagnement social individualisé lié au logement	Commissions impayés Commissions sociales Orientation des ménages Formation des ménages Aide à la gestion Aide juridictionnelle	Conseil syndical Syndic Services sociaux, CAF
Recherche de solutions de relogement	Appui au fonctionnement de l'outil de portage Coordination avec les partenaires pour les demandes de logement	Commission sociale Indicateurs Enquêtes sociales Etude urbaine Suivi des DIA Entretiens avec les opérateurs potentiels	Services sociaux Service Logement de la Ville, du bailleur Partenaires EPFIF
Repérer et informer les nouveaux acquéreurs	Accompagner l'arrivée de nouveaux copropriétaires	Suivi des DIA Prise de contact avec les nouveaux copropriétaires Formation et informations individualisées ou en groupe Réalisation d'enquêtes sociales	Ville/GPS&O Nouveaux acquéreurs
Définition du volet GUP	Accompagner la définition d'un programme d'action et sa mise en œuvre opérationnelle	Concertation sur les besoins Analyse de la documentation existante	Ville GPS&O EPFIF Conseil syndical 1001 Vies Habitat Syndic

Coordination du volet GUP	Articuler les actions à l'échelle du quartier et à l'échelle de la copropriété	Commission cadre de vie Intervention de Voisins Malins	Ville Conseil syndical Syndic Prestataire de de l'EPFIF
Actions de GUP	Réaliser des actions mettant en œuvre le programme de GUP	Evènements sensibilisation etc	Ville GPS&O Conseil syndical Syndic
<b>Élaboration d'un projet global et suivi des travaux</b>			
Elaboration et finalisation d'un projet global de travaux	Accompagnement du syndicat dans le phasage du projet de réhabilitation Concertation avec les partenaires sur le phasage des travaux	Appui et conseil technique au syndicat Réunions de travail avec les partenaires	Partenaires Conseil syndical Syndic Maître d'œuvre
Vote en assemblée générale	Information des copropriétaires Simulations financières	Assistance au conseil syndical et au syndic pour l'information sur le programme de travaux Information des copropriétaires sur les financements disponibles pour le syndicat et au niveau individuel	Conseil syndical Syndic Maître d'œuvre Copropriétaires Partenaires financiers
Suivi des travaux	Accompagnement du syndicat dans le suivi des travaux	Réunions de chantier Suivi du préfinancement	Conseil syndical Syndic Maître d'œuvre
<b>Intégration au projet de l'ORCOD IN sur les copropriétés</b>			
Intégration des Explorateurs dans le projet de mise en mouvement des copropriétés	Animations, clubs de réflexion	Concertation avec les partenaires	Conseils syndicaux Syndics Partenaires
<b>Suivi de la mission</b>			
Instance de pilotage	Préparation des ordres du jour et diffusion des comptes-rendus	Transmission aux partenaires de l'ensemble des informations	Signataires du PDS Services associés Autres partenaires

Suivi de la mission	Suivi et analyse des principaux indicateurs	Elaboration et suivi du tableau de bord Production de rapports d'étapes et d'activité	Coordinateur du PDS Commission de suivi du PDS
---------------------	---	--	---

## Composition de l'équipe de suivi-animation de l'opérateur

La composition de l'équipe de l'opérateur se déclinera comme suit :

- Directeur de projet en charge de l'appui méthodologique et stratégique ;
- Chef de Projet en charge du pilotage, de la coordination de l'équipe, du suivi du planning et de la coordination avec les partenaires et le projet urbain ;
- Personne(s) compétente(s) en droit de la copropriété, comptabilité, maîtrise du financement public, en charge du travail partenarial avec les instances de la copropriété ;
- Personne(s) compétente(s) pour le montage des dossiers de subvention et de l'information des occupants, accueil public ;
- Un architecte/technicien pour le suivi technique du projet de la copropriété et du lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre de la copropriété ;
- Un travailleur social pour l'approfondissement du diagnostic social, du partenariat social et du travail social auprès des propriétaires et locataires ;
- Personne(s) compétente(s) en matière de gestion urbaine de proximité.

## Modalités de coordination opérationnelle de la mission de suivi-animation

L'équipe de suivi-animation, en lien avec l'EPFIF, la Ville de Mantes-la-Jolie et GPS&O, sera l'interlocuteur privilégié :

- Du conseil syndical (et notamment de 1001 Vies Habitat membre du conseil syndical) ;
- Du syndic ;
- Des services compétents de la collectivité ;
- Des services instructeurs des financeurs ;
- Des services en charge des procédures coercitives ;
- Des acteurs du secteur social ;
- Le cas échéant, d'autres structures intervenant sur des thématiques spécifiques (ADIL, etc.).

La coordination opérationnelle de la mission de suivi-animation sera assurée par l'EPFIF. La maîtrise d'ouvrage du Plan de Sauvegarde relève en effet de sa compétence dans le cadre de l'ORCOD IN.

# Article 7 : Suivi de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde

## Pilotage

Un pilotage renforcé sera mis en place afin de suivre au plus près le redressement et la réhabilitation de la copropriété.

Dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde, l'article R. 615-4 du Code de la construction et de l'habitation précise que le préfet désigne, parmi les membres de la commission d'élaboration du plan ou à l'extérieur de celle-ci, un coordonnateur. Ce rôle est confié à l'EPPFIF. Il sera à ce titre le garant du respect de la convention et de sa mise en œuvre.

Le coordonnateur veille au bon déroulement du Plan de Sauvegarde, dans le respect de la présente convention et sous l'autorité du préfet.

A cette fin, il s'assure de la mise en œuvre des engagements pris et du respect de la programmation des mesures et réunit les parties aux dates fixées par l'échéancier. Il établit périodiquement des états d'avancement de la démarche. Il établit un rapport de sa mission au préfet.

Le coordonnateur doit tenir compte des évolutions observées et le cas échéant proposer, en fonction des contraintes ou des potentialités identifiées, les ajustements ou les moyens nécessaires à la réussite du Plan de Sauvegarde.

Le suivi et le contrôle de l'activité de l'opérateur désigné pour la maîtrise d'œuvre du présent Plan de Sauvegarde seront assurés par l'EPPFIF.

## La commission de Plan de Sauvegarde et le comité de pilotage

Une commission de suivi et de pilotage du Plan de Sauvegarde, présidée par le préfet ou son représentant, est instituée. Elle est composée des personnes suivantes ou de leurs représentants :

- le Préfet ou son représentant
- le Délégué local adjoint de l'Anah ou son représentant
- la Déléguée territoriale adjointe de l'ANRU ou son représentant
- la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ou son représentant
- le Président du Conseil Départemental ou son représentant
- la Présidente de GPS&O ou son représentant
- le Maire de Mantes-la-Jolie ou son représentant
- le Directeur général de l'EPPFIF ou son représentant
- le Président du conseil syndical ou son représentant
- le syndic de la copropriété ou son représentant
- la Directrice régional de 1001 Vies Habitat ou son représentant

- le Directeur de Dalkia/Somec ou son représentant

Cette commission s'adjoit, en tant que de besoin à titre consultatif, toute autre personne qualifiée, désignée par son Président, et notamment le Président du Tribunal de Grande Instance ou son représentant.

Le comité de pilotage se tient une fois par an pour examiner l'avancement du Plan de Sauvegarde et décider d'éventuelles mesures complémentaires.

Ces séances sont préparées par un comité technique qui réunit les partenaires publics.

Le coordonnateur est chargé d'animer et d'assurer le secrétariat de ces réunions avec l'assistance de l'équipe de suivi-animation.

### Comité technique

Le comité technique se tiendra au minimum une fois par an, dont une fois avant la commission du Plan de Sauvegarde. Il réunira le coordonnateur du Plan de Sauvegarde, les financeurs, les services de la Ville et de GPS&O concernés ainsi que l'opérateur.

Le comité technique a pour rôle de proposer des axes d'orientation aux membres de la commission et de résoudre les éventuelles difficultés relatives à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde.

### Comité de suivi

Le comité de suivi se réunira une à deux fois par trimestre et sera composé de :

- l'opérateur
- l'EPIFIF
- du référent au sein du Pôle habitat et solidarités de GPS&O,
- de la Ville.

Il visera à suivre l'évolution au quotidien de l'opération, et à préparer les comités techniques et de pilotage.

### Indicateurs de suivi

Le coordonnateur du Plan de Sauvegarde s'appuiera, dans son office en faveur de la copropriété, sur les évolutions des indicateurs renseignés par l'opérateur.

Ces indicateurs serviront d'alerte en cas de dérapage et seront complétés par un suivi du planning prévisionnel.



Indicateurs :		
Indicateurs de base		
Nombre de logements	Feuille de présence	Annuelle
Taux de PO	Feuille de présence ; Fichiers Majic	Annuelle
Données socio-économiques		
A définir lors de la mise à jour	Enquêtes, suivi social, montage de dossiers	Selon enquêtes et dossiers de subvention
Données marché immobilier		
% de mutations annuelles par statut d'occupation	DIA	Annuelle
Evolution des prix moyens de mise en vente	DIA	Annuelle
Evolution des prix médians des ventes et des fourchettes		
Analyse du fonctionnement de la copropriété		
Taux de tantièmes détenus par les PO	Feuille de présence ; Fichiers Majic	Annuelle
Taux de tantièmes détenus par les PB	Feuille de présence ; Fichiers Majic	Annuelle
Taux de participation des présents et des représentés	PV d'AG	Annuelle
% de tantièmes présents ou représentés par statut d'occupation	Feuille de présence	Annuelle
Nb de résolutions à l'ordre du jour	PV d'AG + présence à l'AG	Annuelle
Nb de résolutions adoptées et représentation des propriétaires privés dans les décisions	PV d'AG + présence à l'AG	Annuelle
Nb de résolutions rejetées	PV d'AG + présence à l'AG	Annuelle
Nb de résolutions reportées	PV d'AG + présence à l'AG	Annuelle
Représentativité du conseil syndical par bâtiment, statut, âge et profil	PV d'AG + Appréciation qualitative	Annuelle
Taux de renouvellement de l'équipe du CS	PV d'AG	Annuelle

Appréciation du fonctionnement du CS : groupes de travail réguliers, répartition des tâches, personnes formées, etc	Qualitatif	Suivi continu
Analyse de la gestion		
Ancienneté du syndic	PV d'AG + Qualitatif	Annuelle
Écart entre budget prévisionnel et dépenses réalisées	Convocations d'AG dont annexes comptables	Annuelle
Progression des dépenses réelles	Convocations d'AG dont annexes comptables	Annuelle
Evolution du nombre de ventes judiciaires portées à l'ordre du jour et nombre de ventes judiciaires votées et évolution des créances douteuses et dettes irrécouvrables	PV d'AG	Annuelle
Evolution des impayés, dettes fournisseurs et trésorerie	Convocations d'AG dont annexes comptables	Annuelle
Evolution des impayés sur les dépenses réelles	Convocations d'AG dont annexes comptables	Trimestrielle
Evolution des impayés sur les dépenses réelles par nombre de trimestres d'impayés	Comptes de la copropriété	Trimestrielle
Qualité du suivi des contentieux	Qualitatif auprès du syndic	Trimestrielle
Evolution du montant des charges courantes par lot	Convocations d'AG dont annexes comptables	Annuelle
Evolution de la répartition par poste de charges	Convocations d'AG dont annexes comptables	Annuelle
Evolution de la répartition des charges par lot et par poste	Convocations d'AG dont annexes comptables	Annuelle
Indicateurs de suivi des travaux		
Nombre de réunions des commissions techniques	CR des réunions	Annuelle
Nombre de réunion du CS et du maître d'œuvre	CR des réunions	Annuelle
Montant des travaux votés	PV d'AG	Annuelle

Indicateurs de suivi des dossiers d'aides		
Montant des travaux préfinancés	Conventions de préfinancement	Annuelle
Nombre de logements aidés PO et PB	Dossiers de prêts et subventions	Annuelle
PO : montant des travaux et des subventions	Dossiers de prêts et subventions	Annuelle
Nombre de logements aidés PO en parties privatives	Dossiers de prêts et subventions	Annuelle
PB : montant des travaux et subventions	Dossiers de prêts et subventions	Annuelle
Nombre de réunion des commissions techniques	Dossiers de prêts et subventions	Annuelle
Nombre de logements aidés PB en parties privatives	Dossiers de prêts et subventions	Annuelle

### Bilans annuels et finaux

L'opérateur soumettra aux membres de la commission de Plan de Sauvegarde au moins quinze jours avant chacune de ses réunions, un bilan annuel des actions menées, reprenant les indicateurs précités, une évaluation qualitative des actions engagées, les améliorations à apporter aux modalités opérationnelles de suivi-animation, les financements engagés ou restant à engager, les avancées sur le volet technique ainsi que les actions réalisées sur le volet de l'accompagnement social.

A l'issue des cinq années du Plan de Sauvegarde, l'opérateur soumettra aux membres de la commission de Plan de Sauvegarde un bilan final de la mission.

### Évaluation du Plan de sauvegarde

A l'issue du Plan de sauvegarde, il sera procédé à une évaluation, au regard des objectifs quantitatifs et qualitatifs poursuivis. Cette évaluation comprendra notamment l'analyse des indicateurs et des documents réalisés dans le cadre du dispositif et la consultation élargie des acteurs (maîtrise d'ouvrage, membres de la commission, opérateur...) et des instances de gestion.

La nature de cette évaluation sera affinée au cours du Plan de Sauvegarde pour tenir compte de l'avancée du dispositif.

## Article 8 : Engagements des partenaires

Le syndic s'engage à :

- Inviter et faire participer l'opérateur de suivi animation selon ses demandes ;
- Transmettre à l'équipe d'animation tous les documents nécessaires au bon suivi et au déroulement du Plan de Sauvegarde, notamment ceux relatifs à la situation financière du syndicat et à l'évolution de l'occupation de la copropriété, ainsi que ceux nécessaires au montage des dossiers de demandes de subvention et de demandes de préfinancement des aides ;
- Collaborer en étroite relation avec le coordonnateur du Plan de Sauvegarde et lui communiquer tous les éléments nécessaires au bon déroulement de celui-ci et des travaux ;
- Participer à toutes les commissions inscrites dans le Plan de Sauvegarde ;
- Rendre compte régulièrement des avancées du Plan de Sauvegarde à la copropriété ;
- Ouvrir un compte de travaux et faire apparaître les règlements des copropriétaires dans un sous-compte ainsi que sur leurs appels de charges ;
- Soumettre au vote en assemblée générale toutes décisions nécessaires au bon déroulé du Plan de Sauvegarde (travaux, mise à jour du règlement de copropriété, aide à la gestion, etc.)
- Ne pas utiliser les sommes versées par les copropriétaires au titre des travaux à d'autres destinations ;
- Se conformer aux conditions requises par les partenaires pour pouvoir bénéficier des aides.

Le conseil syndical s'engage à :

- Participer à l'ensemble des commissions du Plan de Sauvegarde ;
- Transmettre tous les éléments nécessaires à l'opérateur de suivi-animation ;
- Être force de proposition ;
- Accompagner la copropriété dans la bonne compréhension du Plan de Sauvegarde ;
- Correspondre avec le coordonnateur du Plan de Sauvegarde.

1001 Vies Habitat, propriétaire majoritaire et membre du conseil syndical, s'engage à participer à la mise en œuvre du plan de sauvegarde.

L'EPFIF s'engage à opérer une veille des mutations via les DIA qu'elle transmettra à l'opérateur en charge du plan de sauvegarde, à mobiliser les services concernés autour des enjeux de l'hygiène, de la GUSP et des actions sociales.

L'EPFIF s'engage à coordonner le Plan de Sauvegarde avec l'ensemble des partenaires concernés et à missionner un opérateur jusqu'au solde des subventions et à la clôture du compte de préfinancement.

L'Anah, l'Etat, la ville, GPSEO s'engagent à mobiliser leurs financements conformément à leur réglementation en vigueur à la date de dépôt des demandes.

## Article 9 : Communication

Le maître d'ouvrage du programme, les signataires et l'opérateur s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous. Il est ainsi impératif de porter le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat sur l'ensemble des documents. Ceci implique les supports d'information de type : dépliants, plaquettes, vitrophanies, site internet ou communication presse portant sur le Plan de Sauvegarde.

Le logo de l'Anah en quadrichromie, la mention de son numéro indigo (0 820 15 15 15) et de son site internet [anah.fr](http://anah.fr) devront apparaître sur l'ensemble des supports écrits et « on line » dédiés à informer sur le programme au même niveau que les autres financeurs : articles presse municipale, ou presse quotidienne régionale, affichage, site internet, exposition, filmographie, vitrophanie dans le cadre du bureau d'accueil de l'opération notamment.

L'opérateur assurant les missions de suivi-animation indiquera dans tous les supports de communication qu'il élaborera, quels qu'ils soient, l'origine des subventions allouées par l'Anah.

Il reproduira dans ces supports à la fois le logo type, la mention du numéro indigo et du site internet de l'Agence dans le respect de la charte graphique.

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde, pour les opérations importantes de travaux, les éventuels supports d'information de chantier (autocollants, bâches, panneaux...) comporteront la mention « travaux réalisés avec l'aide de l'Anah ».

Le logo du ministère chargé du logement devra également figurer sur tout support de communication diffusé dans le cadre de l'opération.

Lors des réunions d'information destinées à présenter les financements, l'organisme d'animation devra travailler en étroite collaboration avec la délégation locale (ou le cas échéant le délégataire des aides à la pierre) et remettre un dossier qui aura été élaboré avec celle-ci ou celui-ci.

D'une manière générale, les documents de communication devront avoir été réalisés en lien avec la délégation locale de l'Anah des Yvelines, qui fournira toutes indications nécessaires à la rédaction des textes dans le cadre d'une politique menée localement : priorités, thématique, enjeux locaux, etc. et validera les informations portées sur l'Anah.

Les documents d'information générale ou technique conçus par l'Agence à destination du public devront être largement diffusés. Il appartient au maître d'ouvrage du programme et à l'opérateur de prendre attache auprès de la direction de la communication de l'Anah afin de disposer en permanence des supports existants : guides pratiques, liste des travaux recevables, dépliants sur les aides, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter l'opérateur en vue de réaliser des reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'opérateur apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme. En complément, si les signataires de la convention réalisent eux-mêmes des supports de

communication relatifs au Plan de Sauvegarde, ils s'engagent à les faire connaître à la direction de la communication de l'Anah et les mettre à sa disposition libre de droits.

Enfin, le maître d'ouvrage et l'opérateur assurant les missions de suivi-animation du Plan de Sauvegarde s'engagent à informer la direction de la communication de l'Anah de toute manifestation spécifique consacrée à l'opération afin qu'elle relaie cette information.

Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communication (logos et règles d'usage) sont à disposition sur l'extranet de l'Agence.

## Article 10 : Durée du Plan de Sauvegarde

La durée du Plan de Sauvegarde est de cinq ans.

La présente convention pourra être prolongée de deux années.

## Article 11 : Révision et/ou résiliation de la convention

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, et/ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits) le nécessite, des ajustements pourront être réalisés annuellement, par voie d'avenant.

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage ou l'Anah, de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

## Article 12 : Transmission de la convention

La convention de Plan de Sauvegarde signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et à l'Anah centrale en version pdf.

Fait en 5 exemplaires à Mantes-la-Jolie, le jj/mm/aa

Pour l'Etat,  
Le Préfet des Yvelines  
Jean-Jacques BROT

Pour l'EPPFIF, maître d'ouvrage,  
Le Directeur  
Gilles BOUVELOT

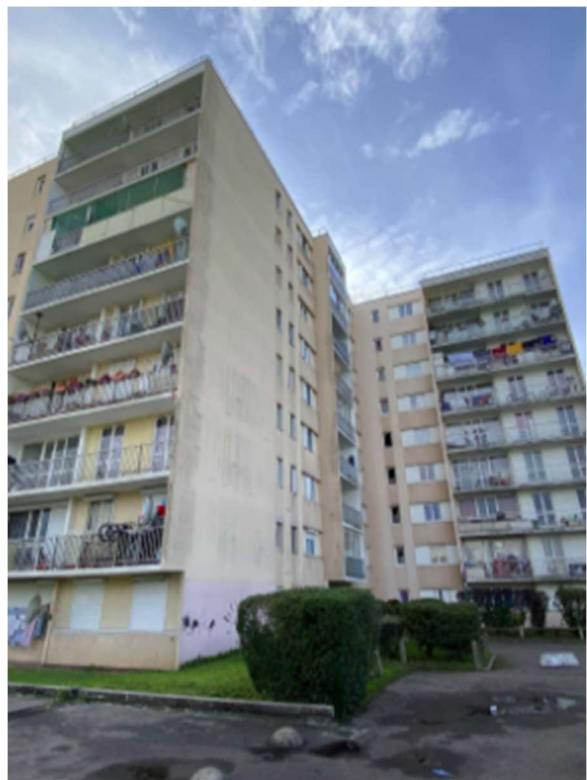
La Ville de Mantes-la-Jolie,  
Pour le Maire empêché  
Khattari EL HAIMER  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire

Communauté d'Agglomération GPSEO,  
La Présidente  
Cécile ZAMMET-POPESCU

L'Anah,  
Le Délégué local  
Jean-Jacques BROT

**CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE  
SAUVEGARDE DE LA COPROPRIÉTÉ FRANCIS LAFON  
À MANTES-LA-JOLIE**

**2022**



**UNIS POUR UN HABITAT DIGNE**





La présente convention est établie,

Entre l'État, représenté par M. Jean-Jacques Brot, préfet du département des Yvelines

L'EPFIF, maître d'ouvrage de l'opération, représenté par Gilles Bouvelot, son directeur

La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, représentée par Cécile Zammit-Popescu, sa présidente

La commune de Mantes-la-Jolie, représentée par M. Khattari EL HAIMER, maire de Mantes-la-Jolie par intérim

L'Agence nationale de l'habitat, établissement public à caractère administratif, sis 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris, représentée par M. Jean-Jacques Brot, préfet du département des Yvelines : délégué local de l'Anah dans le département, agissant dans le cadre des articles R.321-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation et dénommée ci-après « Anah ».

Et le syndicat des copropriétaires de la copropriété Les Explorateurs sise 12, 14 rue Charles de Foucault / 1 à 7 rue Charles de Foucault / 2 à 10 rue Charles de Foucault / 2 à 8 impasse Robert Surcouf / 1, 3 rue Savorgnan de Brazza / 2 à 8 rue JB Charcot / 5 à 9 rue Jacques Cartier / 1 à 5 rue Christophe Colomb / 9 à 13 rue Savorgnan de Brazza / 2, 4 allée Fernand Cortès / 6, 8 allée Fernand Cortès à Mantes-la-Jolie et immatriculée au registre national des copropriétés sous le n°AA0361782, représenté par son syndic,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L615-1 et suivants, R.615-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le décret n° 2020-8 du 6 janvier 2020 déclarant d'intérêt national l'opération de requalification de copropriétés dégradées du quartier du «Val Fourré» à Mantes-la-Jolie

Vu la convention des partenaires de l'ORCOD-IN,

Vu la délibération en conseil municipal de la Ville, en date du ..., autorisant la signature de la présente convention,

Vu la délibération en conseil communautaire de GPSEO, en date du ..., autorisant la signature de la présente convention,

*Le cas échéant :*

Vu le compte rendu de la commission du plan de sauvegarde du 15 avril 2021

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale de la copropriété du 08 décembre 2021

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat en date du XXXX

Vu l'avis du délégué de l'Anah dans la Région en date du XXXX

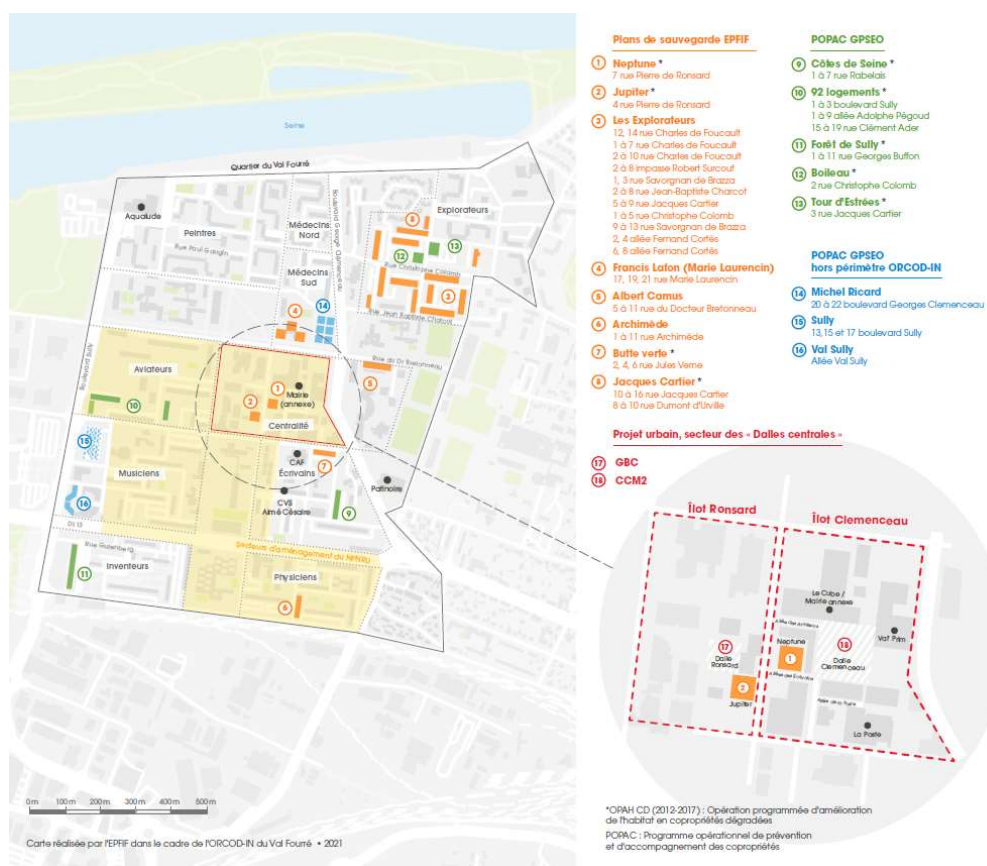
Il a été exposé ce qui suit :

# Préambule : Principaux éléments du diagnostic

## 1. Contexte

Située dans le quartier du Val Fourré à proximité immédiate de la dalle Clémenceau, la copropriété, construite en 1977, est composée de 3 bâtiments comprenant 107 logements. Elle est marquée dans sa composition par une part importante de logements détenus par un bailleur institutionnel, 1001 Vies Habitat (67% des logements).

Le quartier central, ou « Dalles centrales », constitue le centre du Val Fourré au sens géographique et économique. C'est sur la dalle Clémenceau que s'est implanté depuis l'origine du quartier un centre commercial d'environ 90 boutiques (la copropriété du CCM2, les ensembles immobiliers Stock et le Cube) et que se tient, en partie, un marché forain les mardis, vendredis et dimanches, qui attire une clientèle venue d'un horizon large. De nombreux équipements sont localisés dans ce secteur de la centralité ou à proximité : deux collèges, une patinoire, des services publics (dont la mairie annexe) qui contribuent à renforcer sa polarité. Les quartiers qui le bordent ont été rénovés dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine (Écrivains, Médecins, Peintres et Explorateurs).



Un projet de transformation des dalles centrales, mixant les fonctions d'animation, de commerces, de services publics et d'activités est en cours dans le cadre du NPNRU (Nouveau Projet de Renouvellement Urbain) et de l'ORCOD IN (Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National) du Val Fourré. L'objectif est de maintenir, renforcer et réorganiser ce cœur de quartier mis en difficulté par des dysfonctionnements urbains et des problèmes de gestion des différentes copropriétés du Val Fourré. Le redressement de la copropriété Francis Lafon s'inscrit dans cet objectif de requalification du quartier.

Depuis les années 2000, les acteurs publics apportent une attention particulière aux 13 copropriétés historiques du Val Fourré. Face aux difficultés rencontrées par ce parc (présence d'une majorité de copropriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes, niveaux de charges élevés incluant notamment le chauffage, situation financière des syndicats de copropriété extrêmement fragile, retard accumulé dans la réalisation des travaux d'entretien et de rénovation thermique, ...), d'importants moyens ont été mobilisés par la CAMY (devenue GPS&O en 2015) et la ville, avec le soutien de plusieurs partenaires, Etat, Anah, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des Dépôts et Consignations, Ademe... Ces différentes interventions visent à éviter le décrochage du parc privé par rapport au parc social réhabilité et à le maintenir dans un objectif de rééquilibrage des parcs.

Dans cette continuité, le 6 janvier 2020, l'ORCOD-IN (Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National) comprenant les 13 copropriétés historiques et le projet des dalles centrales a été décidée par décret, elle est pilotée par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), en lien avec les collectivités et les services de l'Etat.

Si la plupart des copropriétés historiques du quartier sont, ou ont déjà été concernées, par plusieurs études et dispositifs publics de redressement et d'accompagnement, la copropriété Francis Lafon n'a jusqu'à présent, fait l'objet d'aucune intervention publique lourde. La réalisation d'un diagnostic et d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH sur le Val Fourré par la CAMY entre 2011-2012 ayant conclu qu'il n'y avait pas de travaux urgents.

La mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) en 2008-2009, conduit par la CAMY, a permis le financement de travaux de mise aux normes des ascenseurs de la résidence. Dans le cadre du PRU, la copropriété a réalisé des travaux de résidentialisation qu'elle a intégralement financés.

L'étude de préfiguration de l'ORCOD-IN menée en 2017 a toutefois soulevé plusieurs enjeux de fragilisation de la copropriété, notamment en matière de gestion et de besoins en travaux de rénovation. De plus, en 2018, un diagnostic technique et énergétique a été réalisé par le Logement Francilien (fusionné en 2018 avec Logement Français et Coopération et Familles en une seule entreprise sociale : 1001 Vies Habitat) afin que le bailleur puisse réserver des crédits prévisionnels auprès de l'ANRU, en vue de travaux qui pourraient être décidés par la copropriété.

En février 2020, dans le cadre de l'ORCOD-IN, l'EPF Ile-de-France a décidé de conduire une étude pré-opérationnelle débouchant sur un diagnostic complet de la copropriété. Les constats sont les suivants :

- Des impayés de charges au-dessus du seuil d'alerte mais stabilisé avec un montant d'impayés structurels de près de 148 823 €, soit 46% du budget à la clôture de l'exercice

2019 avec 23 copropriétaires débiteurs privés (rappelons qu'ils ne représentent que 33% du syndicat), dont 3 principaux (une SCI, deux propriétaires occupants) avec des dettes supérieures à 10 000 €, responsables de 69% des impayés.

- Une dette atteignant un montant de 26 787 € à la clôture de l'exercice 2019,
- Des difficultés en termes de cadre de vie, avec des dégradations et des nuisances (jets par les fenêtres et dépôts sauvages, encombrants dans les parkings en sous-sol, barrière d'entrée cassée, problèmes de stationnement, présence de nuisibles),
- Des copropriétaires largement éligibles aux aides publiques (plus de 90% des ménages sont éligibles aux aides de l'Anah),
- 58% des propriétaires occupants ne comprennent que moyennement ou pas du tout le fonctionnement de la copropriété,
- Un conseil syndical présent dans les affaires quotidiennes de la copropriété, mais peu impliqué dans le contrôle de sa gestion financière (pas de vérification de comptes avant AG, pas de préparation du budget, pas de suivi des procédures de recouvrement...) et qui comprend mal l'intérêt de la démarche d'étude et d'accompagnement public,
- Une dégradation des bâtiments et des besoins en travaux de rénovation.

Ces différents éléments expliquent une fragilité structurelle pour le fonctionnement autonome de cet ensemble : prévalence des situations difficiles et donc de rupture dans le paiement des charges, faiblesse des capacités contributives pour financer les charges exceptionnelles liées au gros entretien de l'immeuble.

Au regard des caractéristiques de la copropriété et de l'objectif de diversification de l'offre de logements dans le quartier du Val Fourré, l'orientation vers un dispositif public renforcé a été retenue, approuvée par le bailleur social majoritaire. Dans ce contexte, l'EPF Ile-de-France et ses partenaires ont préconisé la mise en place d'un plan de sauvegarde, qui permettra d'accompagner la copropriété dans la résolution de ses difficultés.

## 1. Les orientations retenues

Pour redresser durablement la situation de la copropriété, les partenaires publics et privés ont convenu d'agir ensemble pour la mise en œuvre d'un projet global. Le projet de Plan de Sauvegarde comprend plusieurs orientations, en vue d'agir de façon coordonnée sur la gestion, le social, le bâti et l'environnement.

Le redressement financier de la copropriété et notamment le traitement des impayés constitue la priorité d'intervention pour les premières années du plan, avant de pouvoir envisager un programme de travaux dans la deuxième phase du plan de sauvegarde.

# ARTICLE 1 : Périmètre

Numéro de parcelle figurant au cadastre sous les références section AR



Autres parcelles (parking)
629,644,645,648,649,650,651,652,1172,1147,1176,1193,1194,1195,1196

# ARTICLE 2 : Objet

Le Plan de Sauvegarde de la copropriété Francis Lafon a pour objet, conformément à l'article L. 615-1 du code de la Construction et de l'Habitation, de restaurer le cadre de vie des occupants et usagers d'un immeuble bâti soumis au régime de la copropriété. Il vise à fixer des mesures prises sur la base des engagements souscrits par les parties afin d'améliorer les conditions d'administration de cet immeuble et de réaliser des travaux de conservation de l'immeuble ou de réduction des charges de fonctionnement.

Le Plan de Sauvegarde tend à mettre en place des mesures afin de parvenir au redressement du fonctionnement, des comptes et de l'état technique de la copropriété. Plus précisément, il s'agit :



- D'améliorer et de réorganiser le fonctionnement et la gestion de la copropriété ;
- De mettre en œuvre un programme de travaux cohérent afin notamment d'améliorer les performances thermiques des bâtiments dans la perspective d'économie de charges et le confort des logements ;
- D'accompagner des ménages en difficulté à l'origine d'impayés importants ;
- De favoriser l'équilibre entre le fonctionnement propre à la copropriété et son intégration à son environnement urbain, dans le cadre d'un projet d'aménagement à l'échelle du quartier.

## ARTICLE 3 : Objectifs

Pour redresser durablement la copropriété, le Plan de Sauvegarde a pour principales orientations de :

1. Améliorer le fonctionnement et la gestion de la copropriété ;
2. Mobiliser les copropriétaires pour les rendre acteurs de leur cadre de vie ;
3. Proposer un appui aux propriétaires occupants les plus fragiles : aider à la solvabilité des ménages et réaliser l'ingénierie financière des travaux (aides individuelles si nécessaires) ;
4. Permettre de financer la réalisation des travaux globaux sur le plan financier : phasage et modalité de financement du projet (particulièrement la gestion du reste à charge) ;
5. Améliorer le cadre de vie des habitants notamment grâce à un appui à la gestion urbaine de proximité.

## ARTICLE 4 : Axes du Plan de Sauvegarde

### Axe 1 : Amélioration du fonctionnement et de la gestion

#### Thématique 1 : Consolider le cadre juridique

Le diagnostic de la copropriété engagé en vue de l'élaboration du Plan de Sauvegarde a permis de mettre à jour un questionnement relatif à la régularisation du statut d'une partie de la dalle de la copropriété. Cette dernière, lors des travaux de résidentialisation a été rétrocédée par la Ville à la copropriété, mais la régularisation juridique n'a pas été effectuée. Il s'agira pour l'opérateur de s'assurer de cette régularisation auprès du notaire de la Ville et de communiquer auprès des copropriétaires, notamment en vue du vote des travaux.

#### Thématique 2 : Accompagner le conseil syndical

Le diagnostic a montré que le conseil syndical est assez peu mobilisé et ce, malgré la présence de 1001 Vies Habitat. L'instance s'appuie sur le syndic qui est moteur et mobilisé, dans lequel les membres ont toute confiance. Si cette bonne collaboration est un atout, le Plan de Sauvegarde doit néanmoins être l'occasion de structurer et d'étoffer le conseil syndical, afin qu'il devienne plus dynamique et à même de jouer son rôle dans la gestion de la copropriété au côté du syndic.

A cette fin, dès le début du Plan de Sauvegarde, l'opérateur désigné pour l'animation, engagera la mobilisation des copropriétaires par le biais de réunions d'information, d'entretiens individuels ou tout autre moyen de communication afin de recueillir l'adhésion de membres du syndicat des copropriétaires et de les impliquer dans les différents aspects de la gestion de la copropriété.

La présence du bailleur social au conseil syndical est indispensable à la réussite du projet.

#### Structurer le conseil syndical

Au début du Plan de Sauvegarde, il conviendra d'accompagner le conseil syndical afin qu'il s'étoffe et se structure en répartissant mieux les tâches entre les membres et en particulier de procéder à une division de la charge de travail pour le contrôle des comptes et la gestion quotidienne (visites avec les fournisseurs, suivi des travaux d'entretien etc.).

L'investissement du conseil syndical devra être croissant durant le Plan de Sauvegarde pour permettre :

- La concertation nécessaire à l'établissement du programme définitif de réhabilitation des bâtiments ;
- La bonne circulation de l'information pendant la durée des travaux ;
- La mise en place des actions de prévention auprès des petits débiteurs propriétaires occupants pour augmenter les démarches amiables ;
- Le suivi des procédures contentieuses à l'encontre des copropriétaires débiteurs ;
- Le suivi du budget et de la maîtrise des charges ;
- La préparation des assemblées générales et l'information, en amont, à destination de l'ensemble des copropriétaires.

La structuration du conseil syndical en plusieurs commissions sera recherchée et permettra de mieux répartir les tâches, elles ne remplacent pas les réunions régulières du conseil syndical.

Plusieurs types de commissions peuvent être instituées telles que contrôle des comptes, impayés, travaux, communication, etc.

### Thématique 3 Mobiliser et former les copropriétaires

En remarque liminaire, il convient de souligner que les différentes actions qui suivent doivent, dans leur ensemble, prendre en compte la barrière de la langue afin d'être le plus efficaces possible. Il pourra s'agir de traduire certains supports, ou de les illustrer de manière suffisamment explicite pour être compris par des personnes allophones. Il sera peut-être aussi possible de mobiliser des copropriétaires sachant parler plusieurs langues.

## Renforcer la participation en assemblée générale

L'ensemble des actions doit intégrer de façon transversale la sensibilisation des copropriétaires à l'importance de leur participation en assemblée générale. En effet, le diagnostic a montré une participation moyenne aux AG (54% en 2019) et une compréhension modérée du fonctionnement de la copropriété pour les anciens habitants comme pour les nouveaux venus. En phase amont, l'opérateur accompagnera le conseil syndical dans la diffusion des informations relatives à l'ordre du jour autant sur la forme que sur le contenu. L'opérateur pourra également réaliser une réunion d'information à destination de l'ensemble des copropriétaires en amont des assemblées générales ordinaires et d'une manière renforcée pour les assemblées générales de vote de travaux.

## Informers les copropriétaires

L'opérateur mettra en œuvre les moyens nécessaires pour que les propriétaires occupants et les locataires puissent trouver une réponse à leurs questions et attentes.

Un plan de communication sera établi avec les membres du conseil syndical et portera sur les différents médias, le rythme des publications et les innovations à entreprendre.

Les efforts de communication auprès de l'ensemble des copropriétaires se feront à travers différents canaux (par exemple permanence, lettre du conseil syndical, tenue de permanences d'information pour toucher un nombre suffisant de copropriétaires). L'opérateur assistera le conseil syndical et le syndic dans la réalisation des documents d'information et leur diffusion et s'appuiera sur les prestataires dédiés avec lesquels l'EPFIF est en contrat. Les canaux d'information de la Ville pourraient également être utilisés pour diffuser les informations.

## Former le conseil syndical et les copropriétaires

L'opérateur réalisera des formations spécifiques à destination du conseil syndical dont le contenu sera défini en concertation avec ses membres. Elles s'appuieront sur les documents de la copropriété (règlement de copropriété, PV d'assemblées générales, balances comptables...).

Des formations à destination de l'ensemble des copropriétaires seront également organisées. Elles leur permettront de mieux appréhender le fonctionnement de la copropriété dont le diagnostic a montré qu'il était trop méconnu.

En raison des difficultés de mobilisation des copropriétaires, l'opérateur et les partenaires chercheront des solutions innovantes pour toucher le plus grand nombre. Ces actions seront menées par l'équipe opérationnelle et Voisin Malin (prestataire de l'EPFIF dans le cadre de l'ORCOD IN de Mantes-la-Jolie) ou d'autres prestataires sur ce champ d'action.

Les formations pourront se dérouler dans des locaux que la Ville ou la communauté d'agglomération pourront mettre à disposition de la copropriété et de l'opérateur.



Informez les nouveaux propriétaires

L'opérateur sera informé des mutations via les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) qui lui seront transmises par l'EPFIF, voire si possible, par des informations reçues du syndic.

L'opérateur pourra ainsi informer les nouveaux acquéreurs sur différentes thématiques et notamment sur le dispositif de Plan de Sauvegarde.

#### Thématique 4 Suivre le budget et maîtriser les charges

Le diagnostic a montré que les dépenses de la copropriété étaient plutôt bien maîtrisées, avec toutefois la possibilité de générer des économies en agissant sur les petites dégradations observées et en promouvant les écogestes.

Par ailleurs, les dépenses de chauffage sont en constante augmentation et, dans le cadre du programme de travaux, la copropriété aura tout intérêt à renégocier le contrat de chauffage qui la lie à la SOMECH. A ce stade, les dépenses liées au chauffage et à l'eau chaude représentent 40% du budget de la copropriété, des économies sont donc vraisemblablement possibles.

#### Thématique 5 Suivre les impayés et les procédures

Si le budget de la copropriété est conforme à celui d'autres résidences similaires, il apparaît que le taux d'impayé de 46 % est alarmant. Trois copropriétaires débiteurs sont responsables de 67 % de ce montant et les procédures qui les touchent doivent être menées à terme.

De manière générale, le Plan de Sauvegarde se présentera comme l'occasion de prévenir les impayés par un repérage précoce, la mise en place d'une phase amiable avec les petits débiteurs de bonne foi et le lancement sans délai de procédures ou le suivi des procédures déjà lancées à l'encontre des gros débiteurs.

## Axe 2 : Solutions personnalisées pour les propriétaires les plus en difficulté

### Thématique 1 : Accompagnement des ménages en difficulté

Le Plan de Sauvegarde a pour objectif d'accompagner les résidents de la copropriété Francis Lafon pour qu'ils stabilisent leur situation économique et sociale. Les axes de travail sont les suivants :

- Repérage et accompagnement des copropriétaires occupants ne pouvant se maintenir dans leur statut ;
- Repérage et accompagnement des locataires du parc privé dès lors que cela permet de résoudre un enjeu posé au bailleur ou à la copropriété ;
- Réduction des impayés de charges ;
- Réduction de l'endettement des ménages par la mobilisation d'aides ;

- Recherche de solutions de solvabilisations des ménages les plus en difficulté pour permettre le financement des travaux.

#### Accompagner les ménages les plus fragiles

A ce stade, le diagnostic a estimé que deux ménages étaient potentiellement concernés. L'opérateur leur proposera un accompagnement qui doit permettre de mettre en œuvre les actions parmi lesquelles :

- Élaboration d'un diagnostic social pour chaque ménage accompagné permettant de définir les actions à effectuer ;
- Vérification de l'ouverture de droits, orientation vers les institutions compétentes le cas échéant ;
- Médiation entre le syndic et les ménages, en particulier pour l'échelonnement du règlement des charges courantes et des restes à charge des quotes-parts travaux ;

#### Coordonner l'accompagnement social avec les partenaires

L'équipe opérationnelle participera au groupe de travail semestriel "commission sociale ORCOD IN de Mantes-La-Jolie" institué par l'EPFIF dans le cadre de l'ORCOD IN. Rassemblant les différentes instances chargées du travail social présentes sur le territoire, cette commission permet d'évoquer les situations qui n'auraient pas trouvé de solutions dans le cours classique du PDS.

#### Objectifs :

- Présentation des situations complexes et recherche de solutions ;
- Information partagée sur les différents dispositifs d'accompagnement des copropriétés.

#### Fréquence :

Une fois par semestre.

#### Participants :

- Centre communal d'action sociale ;
- Service social départemental ;
- Caisse d'allocations familiales ;
- Action logement ;
- Les opérateurs de l'habitat privé.

L'EPFIF, à l'origine de cette commission, est chargé d'organiser les rencontres et d'en rédiger les comptes rendus.

## Thématique 2 : Rechercher des solutions de portage pour les familles les plus en difficulté

L'EPFIF pourra s'engager dans des solutions de portages auprès des ménages débiteurs, en incapacité de maintenir leur statut, si leur situation représente un obstacle au redressement de la copropriété, en leur proposant un rachat avec maintien dans leur logement. En effet, ces actions peuvent permettre d'assainir la situation financière de la copropriété en faisant entrer des propriétaires vertueux.

Avec trois logements, les besoins identifiés sont assez modestes dans la copropriété Francis Lafon. Toutefois, la situation précaire de certains copropriétaires pourrait entraîner une hausse des besoins mais sans excéder environ cinq cas.

Dans tous les cas, il sera nécessaire de préciser la finalité et les modalités de l'action de portage, qui devra s'inscrire dans une stratégie globale à l'échelle du quartier, mais l'objectif premier, dans la mesure du possible, est la revente progressive des lots à des propriétaires occupants solvables, afin de maintenir le statut privé de la copropriété et d'équilibrer les statuts d'occupation en son sein.

## Thématique 3 : Solvabiliser les propriétaires occupants par la recherche de financements individuels

Outre l'accompagnement social auprès des ménages les plus en difficulté, l'opérateur viendra en appui des plus fragiles dans le montage des plans de financement individuels leur permettant d'assumer le financement des travaux.

En plus des aides qui seront sollicitées auprès de l'Anah et éventuellement d'autres partenaires, l'opérateur accompagnera les copropriétaires pour des demandes auprès de différentes institutions telles que le Conseil départemental (FSL) pour les dettes de charges, la CAF, les caisses de retraites, des mutuelles ou organismes particuliers (adaptation au handicap) ...

La mobilisation de ces aides permettra aux propriétaires modestes de financer leur quote-part de travaux en diminuant leur reste à charge et de se maintenir dans leur logement.

## Axe 3 Préparation, financement et réalisation des travaux de réhabilitation

### Réhabiliter les parties communes et les parties privatives

#### Les travaux en parties communes

La copropriété a bénéficié depuis 2010 d'une campagne de travaux qui a consisté en une rénovation des halls, une résidentialisation, une intervention sur les ascenseurs ainsi qu'une réfection des toitures terrasses de bâtiments A et B (appartenant au bailleur social).

Les trois bâtiments sont globalement dans un état correct, mais le DPE de la copropriété la fait apparaître comme relativement énergivore (D 194 kWh/m<sup>2</sup>/an) et le budget chauffage est très élevé.

Au cours de l'élaboration du Plan de Sauvegarde, ce programme a été réétudié, en lien avec l'équipe technique du bailleur social. Conçu autour d'un bouquet de travaux capable de garantir la cohérence des améliorations de performance énergétique, il a pour objectif d'améliorer le confort dans les logements et d'assurer une maîtrise durable des coûts de chauffage.

Ce programme de travaux qui devra faire l'objet d'une mission complète d'étude de maîtrise d'œuvre se compose des grands postes suivants :

#### Enveloppe :

- Isolation thermique par l'extérieur,
- Réfection de l'étanchéité de la toiture et isolation,
- Réparation des nez-de-dalle et des balcons,
- Menuiseries extérieures (travaux privatifs d'intérêt collectif).

#### Systèmes :

- Ventilation,
- Chauffage : remplacement des radiateurs, pompes à débit variables et robinets thermostatiques (travaux privatifs d'intérêt collectif).

#### Sécurité incendie :

- Ferme-portes, bac à sable.
- Mise en conformité des portes palières (travaux privatifs d'intérêt collectif)

#### Réseaux :

- Remplacement ponctuel E.U. E.V.
- Remise aux normes électricité dans certains logements (travaux privatifs d'intérêt collectif)

#### Extérieur :

- Enrobés extérieurs (étanchéité de la dalle de parking)
- Eclairage
- Aménagement paysager

Le montant prévisionnel de ces travaux est de 3 456 798 € TTC honoraires compris.

Les travaux en parties privatives

Les travaux communs auront des répercussions positives sur l'intérieur des logements et une partie des postes tels que le changement de menuiseries, les interventions sur les radiateurs, la remise aux normes électriques de certains logements et l'installation de portes palières coupe-feu sont des travaux privatifs d'intérêt collectif.

Ainsi, beaucoup des travaux à effectuer dans les logements concernent leur adaptation à la perte d'autonomie ou la dégradation.

Les besoins en travaux en parties privatives seront affinés dans le cadre du travail de l'opérateur du suivi-animation du Plan de Sauvegarde.

Le montant prévisionnel des travaux en parties privatives se décompose comme suit :

- 1 logement PO TMO dans le cadre de travaux d'adaptation lié à l'autonomie de la personne pour un montant de 5 000 € HT
- 1 logement PO TMO dans le cadre de travaux liés à la dégradation pour un montant de 20 000 € HT

Le montant prévisionnel total des travaux en partie privative s'élève à 25 000 € HT.

Réaliser une assistance à maîtrise d'ouvrage technique auprès de la copropriété

Approfondir les diagnostics techniques réalisés à l'occasion de diverses études

*Nota Bene : L'assistance technique à la copropriété ne s'entend pas comme le suivi des travaux ou la réalisation des études de maîtrise d'œuvre, mais bien comme l'appui aux instances de décision de la copropriété pour l'encadrement de ces études techniques confiées à des prestataires sous maîtrise d'ouvrage de la copropriété. L'objectif sera de s'assurer de leur cohérence et de leur faisabilité technique et juridique, en lien avec les capacités financières du syndicat et les objectifs de requalification pérenne de l'ensemble immobilier.*

Dans le cadre de sa mission, l'opérateur du Plan de Sauvegarde accompagnera le conseil syndical et le syndic dans le choix du maître d'œuvre et dans l'analyse du programme de travaux et de son phasage.

Le poste relatif à l'étanchéité de la dalle de la résidence et notamment du mur en sous-sol, séparatif de la résidence Michel Ricard, nécessitera la réalisation d'un diagnostic précis avant toute préconisation.

Le programme de travaux nécessitera un arbitrage des copropriétaires (via le conseil syndical et le syndic) mais également des financeurs du Plan de Sauvegarde afin d'en assurer la faisabilité économique.

L'opportunité d'un CPE (Contrat de Performance Énergétique) sera étudiée par l'opérateur, ainsi que le choix entre un CPE REM (Réalisation Exploitation Maintenance) ou CREM (Conception réalisation exploitation maintenance).

#### Assistance technique à la préparation des cahiers des charges

L'équipe opérationnelle assistera la copropriété dans la préparation d'un cahier des charges pour les missions de maîtrise d'œuvre, qui pourra être différenciée par phase. Ce cahier des charges inclura également la réalisation de diagnostics nécessaires. Le maître d'œuvre pourra aussi être missionné pour apporter les éléments techniques nécessaires à la signature d'un CPE.

L'équipe opérationnelle assistera également la copropriété dans le lancement de consultations pour la sélection du maître d'œuvre, en précisant notamment les modalités de vote à respecter et l'ensemble des dispositions à prendre en compte dans le cadre du lancement des marchés, en partenariat avec le syndic.

A l'issue de ces consultations, l'équipe analysera les propositions avec le conseil syndical et le syndic et les conseillera dans le choix du maître d'œuvre. La participation avec le conseil syndical et le syndic, à une audition des candidats pressentis est également possible.

Le maître d'œuvre retenu travaillera à confirmer et approfondir le diagnostic technique établi par l'opérateur Urbanis lors de la phase d'élaboration du Plan de Sauvegarde et à proposer un phasage réaliste aux copropriétaires et aux financeurs. Toute son approche se basera sur des coûts réels et ayant fait l'objet de devis et non plus des estimations ; elle devra également permettre de donner la mesure des éléments de communication à développer pour optimiser l'efficacité du dispositif proposé.

L'opérateur sera également chargé d'accompagner la copropriété dans l'analyse des offres et la désignation des entreprises devant réaliser le chantier.

Le maître d'œuvre devra également étudier l'opportunité de phaser les travaux.

Dans le cas de la signature d'un CPE, il conviendra de s'assurer de la solidité et des conditions du contrat en accompagnant notamment l'EPFIF dans la désignation d'une mission juridique spécifique à ce sujet.

#### Assistance et accompagnement pour la validation des différentes étapes des études

L'équipe opérationnelle accompagnera la copropriété dans la validation de chaque étape (diagnostic, scenarii, projet, montage financier, etc.) en s'assurant :

- De la conformité du travail de l'architecte, et des bureaux d'études le cas échéant, aux objectifs définis dans les cahiers des charges, des orientations du projet en cours de réflexion sur le quartier et des priorités des financeurs du Plan de Sauvegarde ;
- De la bonne prise en compte des contraintes financières, réglementaires et des résolutions votées en assemblée générale.

L'opérateur assistera le conseil syndical et le syndic dans la communication auprès des copropriétaires, non seulement lors des assemblées générales, mais également en amont de celles-ci, afin de permettre aux copropriétaires qui le souhaitent de recevoir les informations nécessaires à la prise de décision.

Une attention particulière sera portée à la prise en compte du choix des entreprises et au suivi des travaux, notamment lorsqu'ils imposent d'intervenir à la fois sur les parties communes et les parties privatives, ce qui suppose des opérations de communication et d'organisation particulières à l'échelle de la copropriété pour limiter les risques de blocage.

Assister la copropriété du vote des travaux à l'établissement du plan de financement jusqu'au paiement des subventions

Une fois le programme de travaux établi, l'équipe de suivi-animation réalisera en amont du vote des travaux en assemblée générale des enquêtes d'éligibilité nécessaires pour que les copropriétaires connaissent les aides auxquelles ils pourront prétendre pour financer leur quote-part de travaux. Sur cette base l'opérateur assurera les simulations d'aides financières.

L'équipe opérationnelle assistera également le conseil syndical et le syndic dans la préparation de l'assemblée générale qui doit voter les travaux.

Lorsque les travaux seront votés, l'opérateur constituera l'ensemble des dossiers de demande de subvention auprès des financeurs. Il peut s'agir de subvention collective auprès de la personne du syndicat des copropriétaires, mais également de subventions individuelles allouées en fonction des ressources des copropriétaires ou des loyers pratiqués. L'enquête d'éligibilité et le travail amont du conseiller social sont les éléments indispensables à la complétude des plans de financement.

L'équipe opérationnelle sollicitera une demande de préfinancement des subventions publiques auprès d'un organisme bancaire (ex la Caisse d'épargne, une SACICAP, ou tout autre dispositif de ce type). Pour ce faire, le principe devra en avoir été voté par l'assemblée générale qui aura décidé des travaux.

Assurer le suivi technique du chantier

L'équipe opérationnelle, et plus particulièrement son conseiller technique, assurera le suivi du chantier tout au long des travaux, notamment en participant aux réunions de chantier les plus stratégiques (démarrage, déblocage des acomptes, choix de procédés...). De plus, les factures émises seront vérifiées et validées afin de pouvoir déclencher les versements des montants préfinancés directement aux entreprises, mais également, en fin de chantier de s'assurer de la bonne conformité de la réalisation des travaux.

A la fin du chantier, il est prévu, au-delà des ateliers déjà évoqués plus haut, des actions pédagogiques auprès des occupants afin de bien prendre en main les nouveaux équipements.

L'opérateur aura également pour rôle d'accompagner les instances de gestion dans l'apurement des charges liées aux travaux (information et assistance au syndic).

## Axe 4 : Amélioration du cadre de vie

### Veiller à l'insertion urbaine de la copropriété

La nécessité d'une gestion urbaine renforcée

Le diagnostic réalisé par Urbanis, permet d'esquisser des besoins en matière de gestion urbaine de proximité dans la copropriété, en particulier en ce qui concerne les questions relatives aux problématiques de stationnements et la gestion des ordures ménagères, des nuisibles et des encombrants. Des questions d'incivilités, de délinquance, de squats de halls et de caves se posent également régulièrement.

Les actions de gestion urbaine à l'échelle de la copropriété devront s'articuler avec le travail mené par différents acteurs à une échelle plus large : l'EPFIF, dans le cadre de l'ORCOD IN, la Ville de Mantes, mais aussi GPS&O, 1001 Vies Habitat...

Pendant la première année du Plan de Sauvegarde, l'opérateur aura la charge d'établir un diagnostic partagé des dysfonctionnements et des points d'appui puis de définir, en concertation avec les instances de la copropriété et les partenaires institutionnels, un plan d'actions de GUP annualisé. Ce plan fera l'objet d'une validation par l'ensemble des partenaires du plan de sauvegarde qui pourront se prononcer sur les modalités de mise en œuvre.

Les actions d'information de sensibilisation et d'amélioration concrète du cadre de vie qui pourraient être menées, en collaboration avec l'ensemble des partenaires institutionnels comme associatifs permettant/favorisant :

- La veille régulière sur les parties communes et le suivi des dysfonctionnements
- L'accompagnement de la copropriété dans l'analyse et la maîtrise des coûts liés au surentretien des parties communes
- L'amélioration concrète du cadre de vie (gestion des parkings et lutte contre les stationnements abusifs et la mécanique sauvage, entretien des espaces verts, encombrement des balcons, tranquillité...)
- La coordination des actions avec les actions de la GUP publique existante (insertion de la copropriété dans le dispositif Memento)
- La coordination avec les actions du bailleur social
- La prise en compte des locataires en tant qu'acteurs du cadre de vie
- L'anticipation et le suivi des impacts des travaux du Plan de Sauvegarde
- Les actions favorisant l'amélioration des relations entre locataires et propriétaires occupants et le lien social au sein de la copropriété, notamment en lien avec les actions menées par le bailleur social
- Les actions utiles en lien avec la précarité énergétique et la vie dans le logement (maîtrise des énergies, des nouveaux équipements, lutte contre les nuisibles...)
- L'accompagnement de la copropriété dans l'étude d'aménagements pertinents (gestion des ordures ménagères, des encombrants) quant à leur localisation, leur financement...
- L'articulation avec le projet urbain et ses impacts sur le cadre de vie (gestion des déchets, modification des stationnements et circulations)



- L'articulation fine avec le plan de communication du Plan de Sauvegarde.

L'équipe opérationnelle devra s'appuyer sur les modalités de mise en œuvre suivantes :

- Actions d'information pédagogique/sensibilisation auprès des occupants (affichages, animations collectives, ateliers, porte à porte...)
- Modalités d'accueil des nouveaux arrivants
- Réunions de coordination des acteurs selon les thématiques
- Événements conviviaux
- Visites de terrain (veille technique, diagnostics en marchant...)

L'équipe opérationnelle aura en charge la recherche de financements à ces actions.

Commission cadre de vie

Parallèlement, une commission cadre de vie du conseil syndical sera animée par l'opérateur pour informer des réalisations et projets, faire remonter les besoins, chercher des solutions adéquates, assurer une bonne coordination des actions entre les intervenants. Cette commission pourra créer des documents de communication à destination des habitants. Cette commission sera ouverte aux acteurs de la GUP.

## Article 5 : Les aides mobilisables

### Objectifs

L'objectif consiste à rénover les parties communes des 3 bâtiments de la résidence pendant la durée du Plan de Sauvegarde.

Compte tenu de la composition mixte de la copropriété, la quote-part incombant au bailleur social ne sera pas financée en aide au syndicat par l'Anah.

Le maître d'œuvre sera chargé d'étudier l'opportunité de phaser les travaux. Un avenant à cette convention pourra le cas échéant intégrer cette nouvelle répartition des objectifs et des enveloppes.

Un avenant à cette présente convention devra être signé pour valider le principe de financement de toutes collectivités et/ou de l'EPFIF, de l'ensemble des travaux et notamment de l'étanchéité de la dalle (sous-sols de parking) qui à ce jour, est un objet qui n'est ni subventionné par l'Anah ni par l'ANRU.

**Tableau récapitulatif global des objectifs sur la durée de la convention :**

	Objectifs en nombre de logements				
	2022	2023	2024	2025	2026
Parties Communes			107		
Parties Privatives			1	1	

**HYPOTHÈSE 1 - tableau récapitulatif du montant des travaux et des restes à charge moyens pour les propriétaires privés estimés avec subvention d'une collectivité et/ou de l'EPFIF et abondement Anah au titre du "x+x" (conditionné pour l'EPFIF, à une délibération en CA de l'Anah)**

Tranche de travaux globale en parties communes ou d'intérêt collectif Versement des subventions 2025-2026									
Travaux + Honoraires *	Travaux + Honoraires	Subvention Anah	Subvention EPFIF ou collectivité	Prime MPR copro	Subvention Anah au titre du (x+x)	Total d'aides	% de subvention sur le TTC	Reste à charge (prop. privés)	Reste à charge moyen par lot principal d'habitation
HT	TTC	50%	25%	3000€/lgt	25%				
3 255 88 €	3 456 798 €	485 246 €	242 623 €	105 000 €	107 755 €	970 492 €	85,6%	163 338 €	4 667 €

\* Total des travaux estimés pour l'ensemble de la copropriété.

Assiette subventionnable au prorata de la quote-part détenue par des propriétaires privés (hors 1001 Vies Habitat) = 959 471 € HT

**HYPOTHÈSE 2 insoutenable par la copropriété - tableau récapitulatif du montant des travaux et des restes à charge moyens pour les propriétaires privés estimés hors subvention d'une collectivité et/ou de l'EPFIF et abondement Anah au titre du "x+x"**

Tranche de travaux globale en parties communes ou d'intérêt collectif Versement des subventions 2026							
Travaux + Honoraires *	Travaux + Honoraires	Subvention Anah	Prime MPR copro	Total d'aides	% de subvention sur le TTC	Reste à charge + (prop. privés)	Reste à charge moyen par lot principal d'habitation
HT	TTC	50%	3000€/lgt privé				
3 255 88 €	3 456 798 €	485 246 €	105 000 €	590 246 €	52 %	543 584 €	15 531 €

## Les aides de l'Anah

Les aides de l'Anah sont accordées en fonction des règles applicables au moment du dépôt du dossier de demande de subventions.

### Aides au syndicat des copropriétaires

L'Anah financera son intervention à hauteur de 50% du montant HT des travaux incombant aux propriétaires privés.

A ces subventions s'ajoutera une prime de 3 000 € par lot de propriétaire privé « Ma Prim Renov Copro fragile ou en difficulté ». Dans ce cadre, les Certificats d'économie d'Énergie (CEE) seront rétrocédés à l'Anah.

Les aides de l'Anah pourront être bonifiées selon la règle du « +x », sous réserve des modalités en vigueur à l'engagement du dossier.

### Aides pour travaux en parties privatives

Les parties privatives pourront être financées dans le cadre de travaux pour le maintien des personnes âgées et handicapées par l'Anah à hauteur de 50% pour les propriétaires occupants très modestes et 35% pour les propriétaires occupants modestes, dans la limite de 20 000 € HT de travaux.

Les travaux liés à la dégradation (travaux lourds) pourront être financés à hauteur de 50% pour les propriétaires occupants modestes et très modestes, et à hauteur de 35% dans la

limite de 1 000 €/m<sup>2</sup> et de 80m<sup>2</sup> par logement pour les propriétaires bailleurs (sous réserve de conventionnement du loyer et d'une étiquette énergétique D maximum en sortie de travaux).

L'enveloppe globale pour les objectifs sera de **12 500 €**.

#### Aides pour les travaux de résidentialisation

L'opérateur sollicitera l'Anah pour une aide aux travaux de résidentialisation à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

#### Aide à la gestion

L'opérateur sollicitera l'Anah pour la mise en place d'une aide à la gestion pour un montant maximum de 5 000 € HT par bâtiment + 150 € par lot et par an.

L'aide à la gestion devra être votée annuellement en assemblée générale par le syndicat des copropriétaires.

#### Aide à l'ingénierie (mission de l'opérateur)

### **Suivi-animation**

Pour ce qui est du suivi animation du Plan de Sauvegarde, l'Anah financera son intervention dans la limite de 50% du montant de la dépense avec pour plafond annuel de dépenses subventionnables 150 000 € HT plus 500 € HT par lot d'habitation principal (logement).

Concernant la Gestion Urbaine de Proximité, l'Anah financera son intervention dans la limite de 50% du montant de la dépense subventionnable avec pour plafond de dépense subventionnable annuel 900 € HT/lot d'habitation principal (logement) dans le cadre des prestations en gestion urbaine de proximité.

La mission de l'opérateur est évaluée à 480 000 € HT au maximum.

L'enveloppe globale pour l'Anah est évaluée à 240 000 € et pour l'EPFIF de 336 000 €.

## **Les aides de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF)**

L'EPFIF assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération en vertu de l'arrêté du décret n° 2020-8 du 6 janvier 2020 déclarant d'intérêt national l'opération de requalification de copropriétés dégradées du quartier du «Val Fourré» à Mantes-la-Jolie avec l'ensemble des partenaires concernés. Il assurera la mission de coordinateur du plan de sauvegarde. Il financera la mission de suivi-animation du Plan de Sauvegarde passée auprès d'un opérateur, pendant toute la durée du Plan de Sauvegarde. Il mobilisera également les services concernés autour des enjeux de l'hygiène, de la GUP et des actions sociales.

L'EPFIF finance également des prestataires spécialisés (administrateur de biens, travailleur social, maître d'œuvre...) pour intervenir dans ses opérations de portage temporaire.

La participation de l'EPFIF au plan de financement des travaux incombant aux propriétaires privés, en aide au syndicat, n'est à ce jour par autorisée par le Conseil d'Administration de l'EPFIF pour ce projet. Par ailleurs l'EPFIF n'est à ce jour pas éligible au dispositif « x+x » de l'Anah.

En fonction de la participation des collectivités locales au plan de financement des travaux, et en fonction d'une éventuelle évolution des règles de l'Anah permettant à l'EPFIF de déclencher le « +x », l'EPFIF examinera l'opportunité d'une participation au financement des travaux du syndicat des copropriétaires.

## Collectivités locales

Les collectivités locales sont appelées à étudier leur éventuelle participation aux programmes de travaux des copropriétés en plan de sauvegarde. Leur participation déclencherait le « +x » de l'Anah.

## Aide juridictionnelle

L'opérateur apportera son aide au syndic de la copropriété pour mobiliser l'aide juridictionnelle au syndicat des copropriétaires.

## Aides du Conseil départemental

### Le Fonds de Solidarité Logement

Le Conseil départemental des Yvelines pourra apporter son soutien financier aux ménages les plus modestes via le Fonds de Solidarité Logement.

### L'aide « Yvelines Rénovation Energétique »

Le Conseil départemental des Yvelines, conformément à son règlement des aides en vigueur à la date de la demande, pourra dans le cadre de son aide « Yvelines Rénovation Energétique » subventionner les propriétaires occupants, modestes et très modestes, éligibles au programme national Ma PrimeRénov' Copropriétés, pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie permettant un gain énergétique d'au moins 35%. Des primes « Rénovation Energétique PLUS » (si le gain énergétique est supérieur à 50%) et « Bio-rénovation énergétique » (en cas d'isolants biosourcés ou issus du recalage) pourront également être mobilisées.

## Article 6 : Les missions de l'opérateur

En sa qualité d'autorité compétente, l'EPFIF engagera le lancement de la consultation permettant de désigner l'opérateur pour la mission de suivi-animation du Plan de Sauvegarde, dans le cadre du code des marchés publics.

L'opérateur retenu sera chargé de l'accompagnement de la copropriété et de la mise en œuvre des actions du Plan de Sauvegarde telles qu'elles résultent de la présente convention.

Le préfinancement des subventions publiques auquel la copropriété devra souscrire pour engager ses travaux, devra impérativement être suivi, jusqu'à sa clôture, par un opérateur missionné par l'EPFIF.

Un marché à tranche ferme permettra d'assurer le suivi-animation pendant cinq ans et de maintenir l'accompagnement en cas d'allongement des délais de réalisation des travaux et/ou clôture des financements.

## Contenu de la mission de l'opérateur

La mission de l'opérateur se décomposera comme suit :

	Actions	Moyens	Acteurs
<b>Appui au fonctionnement et à la gestion de la copropriété</b>			
Conforter le rôle du conseil syndical et informer les copropriétaires	Analyse et suivi des charges et des contrats Préparation des AG Communication vers les copropriétaires	Formation du conseil syndical Formation des copropriétaires Séances de travail régulières avec le syndic Création de supports de communication auprès des copropriétaires et des occupants	Conseil syndical Syndic
Repérage et accompagnement des situation d'impayés et des ménages fragiles	Assistance à la résorption des impayés de charges Accompagnement social individualisé lié au logement	Commissions impayés Commissions sociales Orientation des ménages Formation des ménages Aide à la gestion Aide juridictionnelle	Conseil syndical Syndic Services sociaux, CAF
Recherche de solutions de relogement	Appui au fonctionnement de l'outil de portage Coordination avec les partenaires pour les demandes de logement	Commission sociale Indicateurs Enquêtes sociales Etude urbaine Suivi des DIA Entretiens avec les opérateurs potentiels	Services sociaux Service Logement de la Ville, du bailleur Partenaires EPFIF

Repérer et informer les nouveaux acquéreurs	Accompagner l'arrivée de nouveaux copropriétaires	Suivi des DIA Prise de contact avec les nouveaux copropriétaires Formation et informations individualisées ou en groupe Réalisation d'enquêtes sociales	Ville/GPS&O Nouveaux acquéreurs
Définition du volet GUP	Accompagner la définition d'un programme d'action et sa mise en œuvre opérationnelle	Concertation sur les besoins Analyse de la documentation existante	Ville GPS&O EPFIF Conseil syndical 1001 Vies Habitat Syndic
Coordination du volet GUP	Articuler les actions à l'échelle du quartier et à l'échelle de la copropriété	Commission cadre de vie Intervention de Voisins Malins	Ville Conseil syndical Syndic Prestataire de de l'EPFIF
Actions de GUP	Réaliser des actions mettant en œuvre le programme de GUP	Evènements sensibilisation etc	Ville GPS&O Conseil syndical Syndic
<b>Élaboration d'un projet global et suivi des travaux</b>			
Elaboration et finalisation d'un projet global de travaux	Accompagnement du syndicat dans le phasage du projet de réhabilitation Concertation avec les partenaires sur le phasage des travaux	Appui et conseil technique au syndicat Réunions de travail avec les partenaires	Partenaires Conseil syndical Syndic Maître d'œuvre
Vote en assemblée générale	Information des copropriétaires Simulations financières	Assistance au conseil syndical et au syndic pour l'information sur le programme de travaux Information des copropriétaires sur les financements disponibles pour le syndicat et au niveau individuel	Conseil syndical Syndic Maître d'œuvre Copropriétaires Partenaires financiers
Suivi des travaux	Accompagnement du syndicat dans le suivi des travaux	Réunions de chantier Suivi du préfinancement	Conseil syndical Syndic Maître d'œuvre

Intégration au projet de l'ORCOD IN sur les copropriétés			
Intégration de la copropriété Francis Lafon dans le projet de mise en mouvement des copropriétés	Animations, clubs de réflexion	Concertation avec les partenaires	Conseils syndicaux Syndics Partenaires
Suivi de la mission			
Instance de pilotage	Préparation des ordres du jour et diffusion des comptes-rendus	Transmission aux partenaires de l'ensemble des informations	Signataires du PDS Services associés Autres partenaires
Suivi de la mission	Suivi et analyse des principaux indicateurs	Elaboration et suivi du tableau de bord Production de rapports d'étapes et d'activité	Coordinateur du PDS Commission de suivi du PDS

## Composition de l'équipe de suivi-animation de l'opérateur

La composition de l'équipe de l'opérateur se déclinera comme suit :

- Directeur de projet en charge de l'appui méthodologique et stratégique ;
- Chef de Projet en charge du pilotage, de la coordination de l'équipe, du suivi du planning et de la coordination avec les partenaires et le projet urbain ;
- Personne(s) compétente(s) en droit de la copropriété, comptabilité, maîtrise du financement public, en charge du travail partenarial avec les instances de la copropriété ;
- Personne(s) compétente(s) pour le montage des dossiers de subvention et de l'information des occupants, accueil public ;
- Un architecte/technicien pour le suivi technique du projet de la copropriété et du lien avec l'équipe de maîtrise d'œuvre de la copropriété ;
- Un travailleur social pour l'approfondissement du diagnostic social, du partenariat social et du travail social auprès des propriétaires et locataires ;
- Personne(s) compétente(s) en matière de gestion urbaine de proximité.

## Modalités de coordination opérationnelle de la mission de suivi-animation

L'équipe de suivi-animation, en lien avec l'EPIFIF, la Ville de Mantes-la-Jolie et GPS&O, sera l'interlocuteur privilégié :

- Du conseil syndical (et notamment de 1001 Vies Habitat membre du conseil syndical) ;
- Du syndic ;
- Des services compétents de la collectivité ;
- Des services instructeurs des financeurs ;
- Des services en charge des procédures coercitives ;



- Des acteurs du secteur social ;
- Le cas échéant, d'autres structures intervenant sur des thématiques spécifiques (ADIL, etc.).

La coordination opérationnelle de la mission de suivi-animation sera assurée par l'EPFIF. La maîtrise d'ouvrage du Plan de Sauvegarde relève en effet de sa compétence dans le cadre de l'ORCOD IN.

## Article 7 : Suivi de la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde

### Pilotage

Un pilotage renforcé sera mis en place afin de suivre au plus près le redressement et la réhabilitation de la copropriété.

Dans le cadre d'un Plan de Sauvegarde, l'article R. 615-4 du Code de la construction et de l'habitation précise que le Préfet désigne, parmi les membres de la commission d'élaboration du Plan de Sauvegarde, ou à l'extérieur de celle-ci, un coordonnateur.

Ce rôle est confié à l'EPFIF. Il sera à ce titre le garant du bon déroulement du Plan de Sauvegarde, dans le respect de la présente convention et sous l'autorité du Préfet.

A cette fin, l'EPFIF s'assure de la mise en œuvre des engagements pris et du respect de la programmation des mesures et réunit les parties aux dates fixées par l'échéancier. Il établit périodiquement des états d'avancement de la démarche et un rapport de sa mission au Préfet.

Le coordonnateur doit tenir compte des évolutions observées et le cas échéant proposer, en fonction des contraintes ou des potentialités identifiées, les ajustements ou les moyens nécessaires à la réussite du Plan de Sauvegarde.

Le suivi et le contrôle de l'activité de l'opérateur désigné pour la maîtrise d'œuvre du présent Plan de Sauvegarde seront assurés par l'EPFIF.

### La commission de Plan de Sauvegarde et le comité de pilotage

Une commission de suivi et de pilotage du Plan de Sauvegarde, présidée par le Préfet ou son représentant, est instituée. Elle est composée des personnes suivantes ou de leurs représentants :

- le Préfet ou son représentant
- le Délégué local adjoint de l'Anah ou son représentant

- la Déléguée territoriale adjointe de l'ANRU ou son représentant
- la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France ou son représentant
- le Président du Conseil Départemental ou son représentant
- la Présidente de GPS&O ou son représentant
- le Maire de Mantes-la-Jolie ou son représentant
- le Directeur général de l'EPFIF ou son représentant
- le Président du conseil syndical ou son représentant
- le syndic de la copropriété ou son représentant
- la Directrice régional de 1001 Vies Habitat ou son représentant
- le Directeur de Dalkia/Somec ou son représentant

Cette commission s'adjoint, en tant que de besoin à titre consultatif, toute autre personne qualifiée, désignée par son Président, et notamment le Président du Tribunal de Grande Instance ou son représentant.

Le comité de pilotage se tient une fois par an pour examiner l'avancement du Plan de Sauvegarde et décider d'éventuelles mesures complémentaires.

Ces séances sont préparées par un comité technique qui réunit les partenaires publics.

Le coordonnateur est chargé d'animer et d'assurer le secrétariat de ces réunions avec l'assistance de l'équipe de suivi-animation.

## Comité technique

Le comité technique se tiendra au minimum une fois par an, dont une fois avant la commission du Plan de Sauvegarde. Il réunira le coordonnateur du Plan de Sauvegarde, les financeurs, les services de la Ville et de GPS&O concernés ainsi que l'opérateur.

Le comité technique a pour rôle de proposer des axes d'orientation aux membres de la commission et de résoudre les éventuelles difficultés relatives à la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde.

## Comité de suivi

Le comité de suivi se réunira une à deux fois par trimestre et sera composé de :

- l'opérateur,
- l'EPFIF,
- du référent au sein du Pôle habitat et solidarités de GPS&O,
- de la Ville.

Il visera à suivre l'évolution au quotidien de l'opération et à préparer les comités techniques et de pilotage.

## Indicateurs de suivi

Le coordonnateur du Plan de Sauvegarde s'appuiera, dans son office en faveur de la copropriété, sur les évolutions des indicateurs renseignés par l'opérateur.

Ces indicateurs serviront d'alerte en cas de dérapage et seront complétés par un suivi du planning prévisionnel.

Indicateurs :		
Indicateurs de base		
Nombre de logements	Feuille de présence	Annuelle
Taux de PO	Feuille de présence ; Fichiers Majic	Annuelle
Données socio-économiques		
A définir lors de la mise à jour	Enquêtes, suivi social, montage de dossiers	Selon enquêtes et dossiers de subvention
Données marché immobilier		
% de mutations annuelles par statut d'occupation	DIA	Annuelle
Evolution des prix moyens de mise en vente	DIA	Annuelle
Evolution des prix médians des ventes et des fourchettes		
Analyse du fonctionnement de la copropriété		
Taux de tantièmes détenus par les PO	Feuille de présence ; Fichiers Majic	Annuelle
Taux de tantièmes détenus par les PB	Feuille de présence ; Fichiers Majic	Annuelle
Taux de participation des présents et des représentés	PV d'AG	Annuelle
% de tantièmes présents ou représentés par statut d'occupation	Feuille de présence	Annuelle
Nb de résolutions à l'ordre du jour	PV d'AG + présence à l'AG	Annuelle
Nb de résolutions adoptées et représentation des propriétaires privés dans les décisions	PV d'AG + présence à l'AG	Annuelle
Nb de résolutions rejetées	PV d'AG + présence à l'AG	Annuelle
Nb de résolutions reportées	PV d'AG + présence à l'AG	Annuelle

Représentativité du conseil syndical par bâtiment, statut, âge et profil	PV d'AG + Appréciation qualitative	Annuelle
Taux de renouvellement de l'équipe du CS	PV d'AG	Annuelle
Appréciation du fonctionnement du CS : groupes de travail réguliers, répartition des tâches, personnes formées, etc	Qualitatif	Suivi continu
Analyse de la gestion		
Ancienneté du syndic	PV d'AG + Qualitatif	Annuelle
Écart entre budget prévisionnel et dépenses réalisées	Convocations d'AG dont annexes comptables	Annuelle
Progression des dépenses réelles	Convocations d'AG dont annexes comptables	Annuelle
Evolution du nombre de ventes judiciaires portées à l'ordre du jour et nombre de ventes judiciaires votées et évolution des créances douteuses et dettes irrécouvrables	PV d'AG	Annuelle
Evolution des impayés, dettes fournisseurs et trésorerie	Convocations d'AG dont annexes comptables	Annuelle
Evolution des impayés sur les dépenses réelles	Convocations d'AG dont annexes comptables	Trimestrielle
Evolution des impayés sur les dépenses réelles par nombre de trimestres d'impayés	Comptes de la copropriété	Trimestrielle
Qualité du suivi des contentieux	Qualitatif auprès du syndic	Trimestrielle
Evolution du montant des charges courantes par lot	Convocations d'AG dont annexes comptables	Annuelle
Evolution de la répartition par poste de charges	Convocations d'AG dont annexes comptables	Annuelle
Evolution de la répartition des charges par lot et par poste	Convocations d'AG dont annexes comptables	Annuelle
Indicateurs de suivi des travaux		
Nombre de réunions des commissions techniques	CR des réunions	Annuelle

Nombre de réunion du CS et du maître d'œuvre	CR des réunions	Annuelle
Montant des travaux votés	PV d'AG	Annuelle
Indicateurs de suivi des dossiers d'aides		
Montant des travaux préfinancés	Conventions de préfinancement	Annuelle
Nombre de logements aidés PO et PB	Dossiers de prêts et subventions	Annuelle
PO : montant des travaux et des subventions	Dossiers de prêts et subventions	Annuelle
Nombre de logements aidés PO en parties privatives	Dossiers de prêts et subventions	Annuelle
PB : montant des travaux et subventions	Dossiers de prêts et subventions	Annuelle
Nombre de réunion des commissions techniques	Dossiers de prêts et subventions	Annuelle
Nombre de logements aidés PB en parties privatives	Dossiers de prêts et subventions	Annuelle

#### Bilans annuels et finaux

L'opérateur soumettra aux membres de la commission de Plan de Sauvegarde au moins quinze jours avant chacune de ses réunions, un bilan annuel des actions menées, reprenant les indicateurs précités, une évaluation qualitative des actions engagées, les améliorations à apporter aux modalités opérationnelles de suivi-animation, les financements engagés ou restant à engager, les avancées sur le volet technique ainsi que les actions réalisées sur le volet de l'accompagnement social.

A l'issue des cinq années du Plan de Sauvegarde, l'opérateur soumettra aux membres de la commission de Plan de Sauvegarde un bilan final de la mission.

#### Évaluation du Plan de sauvegarde

A l'issue du Plan de sauvegarde, il sera procédé à une évaluation, au regard des objectifs quantitatifs et qualitatifs poursuivis. Cette évaluation comprendra notamment l'analyse des indicateurs et des documents réalisés dans le cadre du dispositif et la consultation élargie des acteurs (maîtrise d'ouvrage, membres de la commission, opérateur...) et des instances de gestion.

La nature de cette évaluation sera affinée au cours du Plan de Sauvegarde pour tenir compte de l'avancée du dispositif.

## Article 8 : Engagements des partenaires

Le syndic s'engage à :

- Inviter et faire participer l'opérateur de suivi animation selon ses demandes ;
- Transmettre à l'équipe d'animation tous les documents nécessaires au bon suivi et au déroulement du Plan de Sauvegarde, notamment ceux relatifs à la situation financière du syndicat et à l'évolution de l'occupation de la copropriété, ainsi que ceux nécessaires au montage des dossiers de demandes de subvention et de demandes de préfinancement des aides ;
- Collaborer en étroite relation avec le coordonnateur du Plan de Sauvegarde et lui communiquer tous les éléments nécessaires au bon déroulement de celui-ci et des travaux ;
- Participer à toutes les commissions inscrites dans le Plan de Sauvegarde ;
- Rendre compte régulièrement des avancées du Plan de Sauvegarde à la copropriété ;
- Ouvrir un compte de travaux et faire apparaître les règlements des copropriétaires dans un sous-compte ainsi que sur leurs appels de charges ;
- Soumettre au vote en assemblée générale toutes décisions nécessaires au bon déroulé du Plan de Sauvegarde (travaux, mise à jour du règlement de copropriété, aide à la gestion, etc.)
- Ne pas utiliser les sommes versées par les copropriétaires au titre des travaux à d'autres destinations ;
- Se conformer aux conditions requises par les partenaires pour pouvoir bénéficier des aides.

Le conseil syndical s'engage à :

- Participer à l'ensemble des commissions du Plan de Sauvegarde ;
- Transmettre tous les éléments nécessaires à l'opérateur de suivi-animation ;
- Être force de proposition ;
- Accompagner la copropriété dans la bonne compréhension du Plan de Sauvegarde ;
- Correspondre avec le coordonnateur du Plan de Sauvegarde.

1001 Vies Habitat, propriétaire majoritaire et membre du conseil syndical, s'engage à participer à la mise en œuvre du plan de sauvegarde.

L'EPFIF s'engage à opérer une veille des mutations via les DIA qu'elle transmettra à l'opérateur en charge du Plan de Sauvegarde, à mobiliser les services concernés autour des enjeux de l'hygiène, de la GUSP et des actions sociales.

L'EPFIF s'engage à coordonner le Plan de Sauvegarde avec l'ensemble des partenaires concernés et à missionner un opérateur jusqu'au solde des subventions publiques et à la clôture du compte de préfinancement.

L'Anah, l'Etat, la ville, GPSEO s'engagent à mobiliser leurs financements conformément à leur réglementation en vigueur à la date de dépôt des demandes.

## Article 9 : Communication

Le maître d'ouvrage du programme, les signataires et l'opérateur s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous. Il est ainsi impératif de porter le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat sur l'ensemble des documents. Ceci implique les supports d'information de type : dépliants, plaquettes, vitrophanies, site internet ou communication presse portant sur le Plan de Sauvegarde.

Le logo de l'Anah en quadrichromie, la mention de son numéro indigo (0 820 15 15 15) et de son site internet [anah.fr](http://anah.fr) devront apparaître sur l'ensemble des supports écrits et « on line » dédiés à informer sur le programme au même niveau que les autres financeurs : articles presse municipale, ou presse quotidienne régionale, affichage, site internet, exposition, filmographie, vitrophanie dans le cadre du bureau d'accueil de l'opération notamment.

L'opérateur assurant les missions de suivi-animation indiquera dans tous les supports de communication qu'il élaborera, quels qu'ils soient, l'origine des subventions allouées par l'Anah.

Il reproduira dans ces supports à la fois le logo type, la mention du numéro indigo et du site internet de l'Agence dans le respect de la charte graphique.

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde, pour les opérations importantes de travaux, les éventuels supports d'information de chantier (autocollants, bâches, panneaux...) comporteront la mention « travaux réalisés avec l'aide de l'Anah ».

Le logo du ministère chargé du logement devra également figurer sur tout support de communication diffusé dans le cadre de l'opération.

Lors des réunions d'information destinées à présenter les financements, l'organisme d'animation devra travailler en étroite collaboration avec la délégation locale (ou le cas échéant le délégataire des aides à la pierre) et remettre un dossier qui aura été élaboré avec celle-ci ou celui-ci.

D'une manière générale, les documents de communication devront avoir été réalisés en lien avec la délégation locale de l'Anah des Yvelines, qui fournira toutes indications nécessaires à la rédaction des textes dans le cadre d'une politique menée localement : priorités, thématique, enjeux locaux, etc. et validera les informations portées sur l'Anah.

Les documents d'information générale ou technique conçus par l'Agence à destination du public devront être largement diffusés. Il appartient au maître d'ouvrage du programme et à l'opérateur de prendre attache auprès de la direction de la communication de l'Anah afin de disposer en permanence des supports existants : guides pratiques, liste des travaux recevables, dépliants sur les aides, etc.

Par ailleurs, dans le cadre de sa mission d'information et de communication, l'Anah peut être amenée à solliciter l'opérateur en vue de réaliser des reportages journalistiques, photographiques ou filmographiques destinés à nourrir ses publications et sites internet. L'opérateur apportera son concours à ces réalisations pour la mise en valeur du programme. En complément, si les signataires de la convention réalisent eux-mêmes des supports de

communication relatifs au Plan de Sauvegarde, ils s'engagent à les faire connaître à la direction de la communication de l'Anah et les mettre à sa disposition libre de droits.

Enfin, le maître d'ouvrage et l'opérateur assurant les missions de suivi-animation du Plan de Sauvegarde s'engagent à informer la direction de la communication de l'Anah de toute manifestation spécifique consacrée à l'opération afin qu'elle relaie cette information.

Afin de faciliter les échanges, l'ensemble des outils de communication (logos et règles d'usage) sont à disposition sur l'extranet de l'Agence.

## Article 10 : Durée du Plan de Sauvegarde

La durée du Plan de Sauvegarde est de cinq ans.

La présente convention pourra être prolongée de deux années.

## Article 11 : Révision et/ou résiliation de la convention

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, et/ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits) le nécessite, des ajustements pourront être réalisés annuellement, par voie d'avenant.

Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage ou l'Anah, de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.



## Article 12 : Transmission de la convention

La convention de Plan de Sauvegarde signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et à l'Anah centrale en version pdf.

Fait en 5 exemplaires à Mantes-la-Jolie, le jj/mm/aa

Pour l'Etat,  
Le Préfet des Yvelines  
Jean-Jacques BROT

Pour l'EPPFIF, maître d'ouvrage,  
Le Directeur  
Gilles BOUVELOT

La Ville de Mantes-la-Jolie,  
Pour le Maire empêché,  
Khattari EL HAIMER  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire

Communauté d'Agglomération GPSEO,  
La Présidente  
Cécile ZAMMET-POPESCU

L'Anah,  
Le Délégué local  
Jean-Jacques BROT